

PLUI DU SUD-OUEST-AMIÉNOIS

Évaluation environnementale

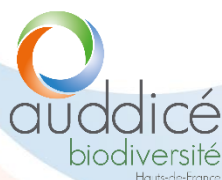
Étude d'incidences Natura 2000



Rapport final – version 00

Dossier 15080043
05/03/2021

réalisé par



Auddicé Biodiversité
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

PLUI DU SUD-OUEST-AMIÉNOIS

Évaluation environnementale



Étude d'incidences Natura 2000

Rapport final – version 00

COMMUNAUTE DE COMMUNES SOMME SUD-OUEST

Version	Date	Description
Rapport final – version 00	05/03/2021	Rapport complet

	Nom - Fonction	Date	Signature
Rédaction	CRESPEL Delphine - ingénieur écologue	05/03/2021	
Validation	CRESPEL Delphine - ingénieur écologue	05/03/2021	

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1. INTRODUCTION.....	9
1.1 Cadre réglementaire.....	10
1.1.1 Bases juridiques	10
1.1.2 Réseau Natura 2000 et projets	10
1.2 Méthodologie d'étude.....	13
1.2.1 Etat initial	13
1.2.2 Évaluation des incidences.....	17
CHAPITRE 2. LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET LE RÉSEAU NATURA 2000	18
2.1 Présentation synthétique du PLUi du Sud-Ouest Amiénois.....	19
2.1.1 Plan d'Aménagement et de Développements Durables	19
2.1.2 Zonage et règlement associé	21
2.1.3 Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)	26
2.2 Présentation du réseau Natura 2000	27
2.2.1 Sites Natura 2000 du territoire du PLUi.....	27
2.2.2 Sites Natura 2000 situés dans un périmètre de 20 km autour du territoire du PLUi.....	32
2.2.3 Synthèse des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.....	56
2.3 État initial des secteurs ciblés pour le développement de l'habitat et/ou d'activités économiques	61
2.3.1 Flore et habitats naturels.....	61
2.3.2 Faune	73
2.4 Espèces et habitats d'intérêt communautaire retenus dans l'évaluation	90
2.4.1 Règlement graphique et réseau Natura 2000	90
2.4.2 Habitats et espèces d'intérêt communautaire retenus dans l'évaluation	93
CHAPITRE 3. ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET ET DÉFINITION DES MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION	99
3.1 Incidences et mesures relatives aux orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).....	100
3.2 Incidences et mesures relatives au zonage.....	101
3.2.1 Habitats d'intérêt communautaire	101
3.2.2 Espèces d'intérêt communautaire.....	102
3.3 Conclusion	114
3.3.1 Incidences sur les Zones Spéciales de Conservation (ZSC)	114
3.3.2 Incidences sur la Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR2212007	115
ANNEXES	117
Annexe 1 – Synthèse des habitats identifiés par secteur étudié	118
Annexe 2 – Cartographies des habitats des secteurs étudiés.....	121
Annexe 3 – Résultats des inventaires floristiques	157
Annexe 4 – Cartographie de la flore patrimoniale et de la flore exotique envahissante.....	165

Annexe 5 - Cartographies de l'utilisation des secteurs étudiés par l'avifaune patrimoniale en période de nidification	174
Annexe 6 – Résultats des inventaires ornithologiques	205
Annexe 7 - Tableau d'analyse des impacts potentiels du PADD (version décembre 2019) sur le patrimoine naturel	209

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC FR2200362 « Réseau de coteaux et vallée du bassin de la Selle » (source : FSD).....	28
Tableau 2. Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du ZSC FR2200363 « Vallée de la Bresle » (source : FSD)	31
Tableau 3. Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC FR2200355 « Basse Vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly » (source : FSD)	34
Tableau 4. Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire de la ZPS FR2212007 « Étangs et marais du bassin de la Somme » (source : FSD)	36
Tableau 5. Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZAC FR2200353 « Réseau de coteaux calcaires du Ponthieu méridional » (source : FSD).....	37
Tableau 6. Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC FR2200354 « Marais et monts de Mareuil Caubert » (source : FSD).....	39
Tableau 7. Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC FR2200369 « Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis) » (source : FSD).....	41
Tableau 8. Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC FR2300136 « Forêt d'Eu et pelouses adjacentes » (source : FSD)	42
Tableau 9. Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC FR2300137 « L'Yères » (source : FSD)	44
Tableau 10. Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC FR2300133 « Pays de Bray – Cuestas Nord et Sud » (source : FSD).....	45
Tableau 11. Habitats d'intérêt communautaire de la ZSC FR2200356 « Marais de la moyenne Somme entre Amiens et Corbie » (source : FSD).....	47
Tableau 12. Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC FR2200346 « Estuaires et littoral picards » (source : FSD).....	49
Tableau 13. Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC FR2200352 « Réseau de coteaux calcaires du Ponthieu oriental » (source : FSD).....	52
Tableau 16. Synthèse des habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 décrits.....	57
Tableau 17. Synthèse des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 décrits.....	59

Tableau 18. Synthèse des données floristiques de l'INPN et du CBNBI pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2010-2020).....	61
Tableau 19. Espèces végétales menacées ou quasi-menacées mentionnées dans les bases de données pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2010-2020).....	62
Tableau 20. Espèces végétales exotiques envahissantes mentionnées dans les bases de données pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2010-2020).....	63
Tableau 21. Insectes identifiés sur les secteurs étudiés lors des investigations de terrain	73
Tableau 23. Synthèse des données bibliographiques avifaunistiques mentionnées les bases de données pour les communes concernées par les secteurs étudiés	78
Tableau 24. Oiseaux d'intérêt communautaire mentionnés dans les bases de données pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2010-2020).....	78
Tableau 25. Oiseaux menacés ou quasi-menacés en Picardie mentionnés dans les bases de données pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2010-2020).....	79
Tableau 26. Oiseaux non menacés en Picardie mais menacés ou quasi-menacés en France, mentionnés dans les bases de données pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2010-2020).....	80
Tableau 27. Avifaune d'intérêt patrimonial observée lors des inventaires ornithologiques.....	84
Tableau 28. Chiroptères potentiels sur les secteurs étudiés.....	88
Tableau 29. Synthèse des secteurs situés à moins de 3 km d'un site Natura 2000	90
Tableau 30. Détermination des espèces d'intérêt communautaire à retenir dans l'évaluation.....	95
Tableau 31. Analyse des incidences sur les habitats d'intérêt communautaire	101
Tableau 32. Synthèse des habitats identifiés sur les secteurs étudiés.....	119
Tableau 33. Espèces végétales relevées sur les secteurs étudiés lors des investigations de terrain (printemps 2020)	158
Tableau 34. Oiseaux inventoriés sur les secteurs étudiés lors des investigations de terrain (printemps 2020)	206
Tableau 35. Analyse des incidences du PADD (version de décembre 2019) sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire retenus dans l'évaluation.....	210

LISTE DES CARTES

Carte 1. Réseau Natura 2000.....	8
Carte 2. Délimitation de la Communauté de Communes et des secteurs étudiés	15
Carte 3. Secteurs étudiés et réseau Natura 2000.....	91
Carte 4. Habitats naturels.....	122
Carte 5. Flore patrimoniale et flore exotique envahissante.....	166
Carte 6. Utilisation des secteurs étudiés par l'avifaune patrimoniale en période de nidification	175

PRÉAMBULE

Le présent document s'inscrit dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Sud-Ouest Amiénois, porté par la Communauté de Communes Somme-Sud-Ouest (80).

Il a pour objectif d'évaluer les incidences du PLUi sur le réseau Natura 2000 et de compléter ainsi le volet écologique de l'évaluation environnementale.

Le territoire du PLUi du Sud-Ouest Amiénois est en effet concernée par 2 sites Natura 2000 : la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR2200362 « Réseau de coteaux et vallée du bassin de la Selle » et la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR2200363 « Vallée de la Bresle »

Par ailleurs, plusieurs autres sites Natura 2000 se trouvent dans un périmètre de 20 km autour du territoire du PLUi :

- ZSC FR2200355 « Basse vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly, à 3 km,
- Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR2212007 « Étangs et marais du bassin de la Somme », à 3 km,
- ZSC FR2200353 « Réseau de coteaux calcaires du Ponthieu méridional », à 6,6 km,
- ZSC FR2200354 « Marais et Monts de Mareuil-Caubert », à 7,4 km,
- ZSC FR2200369 « Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis) », à 8,8 km,
- ZSC FR2300136 « La forêt d'Eu et les pelouses adjacentes », à 10,6 km,
- ZSC FR2300137 « L'Yères », à 10,8 km,
- ZSC FR2300133 « Pays de Bray – Cuestas Nord et Sud », à 15 km,
- ZSC FR2200356 « Marais de la Moyenne Somme entre Amiens et Corbie », à 15,1 km,
- ZSC FR2200346 « Estuaires picards (baies de Somme et d'Authie) », à 15,5 km,
- ZSC FR2200352 « Réseau de coteaux calcaires du Ponthieu oriental », à 16,6 km,
- ZSC FR2300132 « Bassin de l'Arques », à 16,9 km,
- ZSC FR2200359 « Tourbières et marais de l'Avre », à 18,7 km.

Carte 1 - Réseau Natura 2000 – p.8

Communauté de Communes Somme-Sud-Ouest
PLUi du Sud-Ouest-Amiénois
Etude d'incidences Natura 2000

Réseau Natura 2000

Limites administratives

--- Limite départementale

— Communauté de communes Somme Sud-Ouest

— Périmètre du PLUi

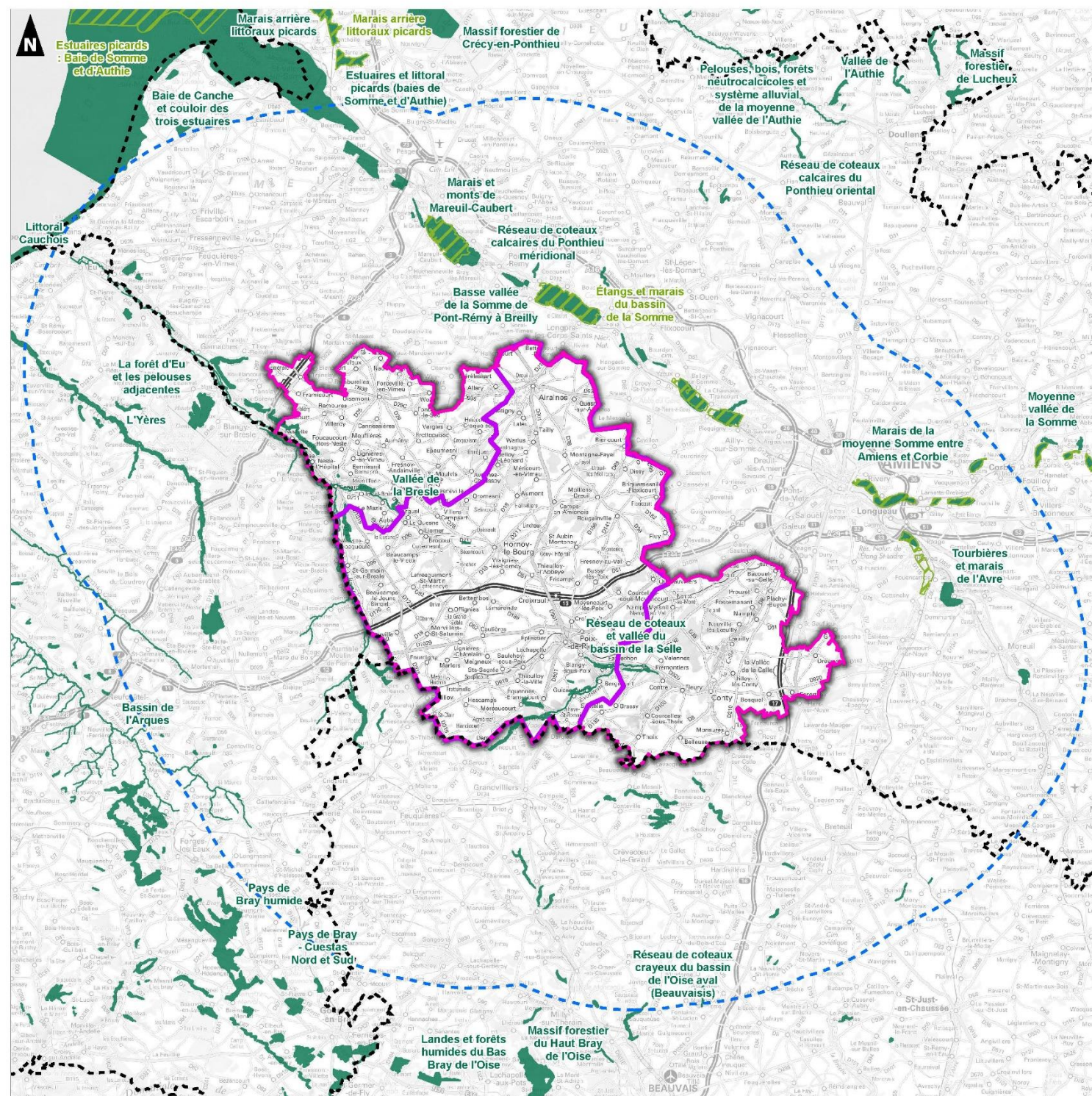
— Limite communale

NATURA 2000

■ Zone Spéciale de Conservation

▨ Zone de Protection Spéciale

0 5 10
Kilomètres



CHAPITRE 1. INTRODUCTION

1.1 Cadre réglementaire

1.1.1 Bases juridiques

Le présent dossier a été réalisé sur la base des textes juridiques suivants :

- Législation européenne :
 - Directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;
 - Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage ;
 - Directive 97/62/CE du Conseil du 27 octobre 1997 portant adaptation au progrès technique et scientifique de la directive 92/42/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.
- Législation française :
 - Articles L.414-4 à L.414-7 du Code de l'environnement ;
 - Articles R.414-19 à R414-26 du Code de l'environnement ;
 - Décret n°2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 et modifiant le Code de l'environnement ;
 - Arrêté préfectoral du 25 février 2011 fixant la liste, prévue au 2° du III de l'article L.414-4 du Code de l'Environnement, des programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 ;
 - Décret n°2011-966 du 16 août 2011 relatif au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000.

1.1.2 Réseau Natura 2000 et projets

1.1.2.1 Le Réseau Natura 2000

Les Directives européennes 92/43, dite directive « Habitats-faune-flore », et 79/409, dite directive « Oiseaux », sont des instruments législatifs communautaires qui définissent un cadre commun pour la conservation des plantes, des animaux sauvages et des habitats d'intérêt communautaire.

La Directive « Oiseaux » propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Plus de 3000 sites ont été classés par les États de l'Union en tant que Zones de Protection spéciale (ZPS).

La Directive « Habitats faune flore » établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune (hors avifaune) et de flore sauvages ainsi que de leur habitat.

Cette Directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), actuellement plus de 20 000 pour 12% du territoire européen, permettent une protection de ces habitats et espèces menacées.

L'ensemble de ces ZPS et ZSC forme le réseau Natura 2000. Ce réseau est destiné au « maintien ou au rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et/ou des populations des espèces d'intérêt communautaire ». Les procédures de désignation des sites Natura 2000 s'appuient sur la garantie scientifique que représentent les inventaires des habitats et espèces selon une procédure validée, en France, par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

À la date d'édition du présent rapport, la France a désigné 1 768 sites Natura 2000 : 1 369 SIC (Sites d'Intérêt Communautaire, futures ZSC) et 399 ZPS (Zones de Protection Spéciale).

Le réseau Natura 2000 couvre près de 12,8 % du territoire métropolitain, soit plus de 70 000 km². Il abrite 131 habitats de l'Annexe I de la Directive Habitats, 157 espèces animales ou végétales de l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore et 132 espèces d'oiseaux de l'Annexe I de la Directive Oiseaux.

1.1.2.2 L'évaluation d'incidences

L'Article 6, paragraphes 3 et 4, de la « Directive Habitats-Faune-Flore » prévoit un régime d'« évaluation des incidences » des plans ou projets soumis à autorisation ou approbation susceptibles d'affecter de façon notable un site Natura 2000. Cet article a été transposé en droit français par le décret n°2001-1216 du 20 décembre 2001 et dans les articles L.414-4 et R.414-19 à R.414-26 du Code de l'environnement.

Le décret n°2010-365 du 9 avril 2010 a modifié le régime d'évaluation des incidences par l'établissement de plusieurs listes :

- Une liste nationale de documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à autorisation, approbation ou déclaration et devant faire l'objet d'une évaluation d'incidences (article R.414-19 du code de l'Environnement),
- Une première liste locale, établie par le préfet de chaque département et répertoriant les documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions devant faire l'objet d'une évaluation d'incidences, prenant en compte les spécificités et sensibilités locales (article R.414-20 du code de l'Environnement),
- Une seconde liste locale, répertoriant les projets soumis à évaluation des incidences hors régime d'approbation administrative existant et constituant un régime propre à Natura 2000.

Sur la base de cette réglementation, les documents d'urbanisme soumis à évaluation environnementale, tels que les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi), doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences sur le réseau Natura 2000.

L'évaluation des incidences est ciblée sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du ou des sites Natura 2000 concernés. C'est une particularité par rapport aux études d'impact. En effet, ces dernières doivent étudier l'impact des projets sur toutes les composantes de

l'environnement de manière systématique : milieux naturels (et pas seulement les habitats ou espèces d'intérêt communautaire), l'air, l'eau, le sol... L'évaluation des incidences ne doit quant à elle étudier ces aspects que dans la mesure où des impacts du projet sur ces domaines ont des répercussions sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

L'évaluation des incidences doit, de plus, être proportionnée à la nature et à l'importance du projet considéré. Ainsi, la précision du diagnostic (état initial) et l'importance des mesures de réduction d'impact seront adaptées aux incidences potentielles du projet sur le site et aux enjeux de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire du site.

L'évaluation des incidences est jointe au dossier habituel de demande d'autorisation ou d'approbation.

1.2 Méthodologie d'étude

1.2.1 État initial

1.2.1.1 Synthèse bibliographique

Afin de compléter les investigations de terrain, une recherche bibliographique spécifique a été menée. Ont été pris en compte :

- Les Documents d'Objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation,
- Les données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) et de la base CLICNAT de Picardie Nature, disponibles sur la période 2010-2020 pour les communes du territoire du PLUi concernées par les 35 secteurs étudiés, en particulier les observations d'espèces faunistiques d'intérêt communautaire.

1.2.1.2 Investigations de terrain

Le PLUi du Sud-Ouest-Amiénois comporte 30 zones « à urbaniser » (AU) réparties de la manière suivante :

- 15 zones 1AUh : zones à urbaniser à vocation d'habitat, localisées sur Airaines (AIRAINES_2, AIRAINES_3, AIRAINES_4, AIRAINES_5), Beaucamps-le-Vieux (BEAUCAMPS_1, BEAUCAMPS_2, BEAUCAMPS_5), Bussy-les-Poix (BUSSY_1), Hornoy-le-Bourg (HORNOY_1, HORNOY_3), Molliens-Dreuil (MOLLIENS_1), Poix-de-Picardie (POIX_1, POIX_2) Quevauvillers (QUEVAU_1, QUEVAU_2),
- 6 zones 2AUh : zones à urbaniser à vocation d'habitat après modification du PLUi, localisées sur Airaines (AIRAINES_6), Beaucamps-le-Vieux (BEAUCAMPS_3, BEAUCAMPS_6), Croixrault (CROIXRAULT_3), Hornoy-le-Bourg (HORNOY_2), Molliens-Dreuil (MOLLIENS_2),
- 1 zone 1AUeq : zone à urbaniser d'équipements publics, localisée sur Hornoy-le-Bourg (HORNOY_4),
- 4 zones 1AUF : zones à urbaniser d'activités économiques et commerciales, localisées sur Airaines (AIRAINES_1), Croixrault / Thieulloy-l'Abbaye (CROIXRAULT_1), Quevauvillers (QUEVAU_3), Hornoy-le-Bourg (HORNOY_5),
- 4 zones 2AUF : zones à urbaniser d'activités économiques et commerciales après modification du PLUi, localisées sur Beaucamps-le-Vieux (BEAUCAMPS_4), Croixrault (CROIXRAULT_2), Le Quesne (LE_QUEUNE_1), Poix-de-Picardie (POIX_3).

Compte-tenu de leur superficie de ces zones AU (6 ha en moyenne, avec plusieurs zones dépassant les 10 ha), toutes ont fait l'objet d'investigations de terrain floristiques et faunistiques au printemps 2020.

Par ailleurs, le PLUi comporte également 68 zones concernées par une OAP de densification. Ces zones sont localisées sur Airaines, Aumont, Avelesges, Belloy-Saint-Léonard, Beaucamps-le-Jeune, Beaucamps-le-Vieux, Briquemesnil-Flox-court, Croixrault, Épléssier, Équennes-Éramecourt, Fresnoy-au-Val, Fricamps, Hescamps, Hornoy-le-Bourg, Lafresguimont-Saint-Martin, Lignières-Châtelain, Liomer, Marlers, Meigneux, Méricourt-en-Vimeu, Molliens-Dreuil, Morvillers-Saint-Saturnin, Moyencourt-lès-Poix, Neuville-Coppegueule, Offignies,

Oissy, Poix-de-Picardie, Quesnoy-sur-Airaines, Quevauvillers, Saint-Aubin-Montenoy, Sainte-Segrée, Tailly, Thieulloy-l'Abbaye, Thieulloy-la-Ville, Villers-Campsart et Vraignes-lès-Hornoy.

Ces zones sont pour la plupart des « dents creuses » incluses dans le tissu urbain existant. Il s'agit essentiellement de parties de prairies pâturées localisées en bord de route, de champs cultivés ou de jardins. Leur superficie est limitée : 61 sur 72 occupent moins de 0,5 ha, 6 occupent entre 0,5 et 1,2 ha et une seule (localisée sur la commune de Poix-de-Picardie) concerne plus de 5 ha.

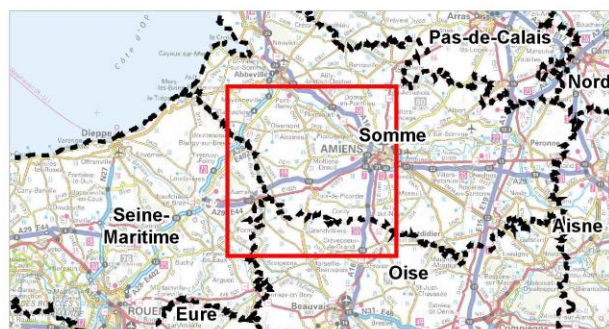
Par conséquent, parmi les 68 zones concernées par une OAP de densification, seules les zones occupant une surface significative et pouvant présenter des potentialités pour la flore, les habitats et/ou la faune (au vu des habitats pressentis par photo-interprétation) ont fait l'objet d'investigations de terrain floristiques et faunistiques au printemps 2020.

Ces zones sont au nombre de 5 et sont localisées sur Fresnoy-au-Val (A_FRE-2), Hornoy-le-Bourg (B_HOR-5), Liomer (C_LIO-2), Molliens-Dreuil (D_MOL-1) et Poix-de-Picardie (E_POI_4).

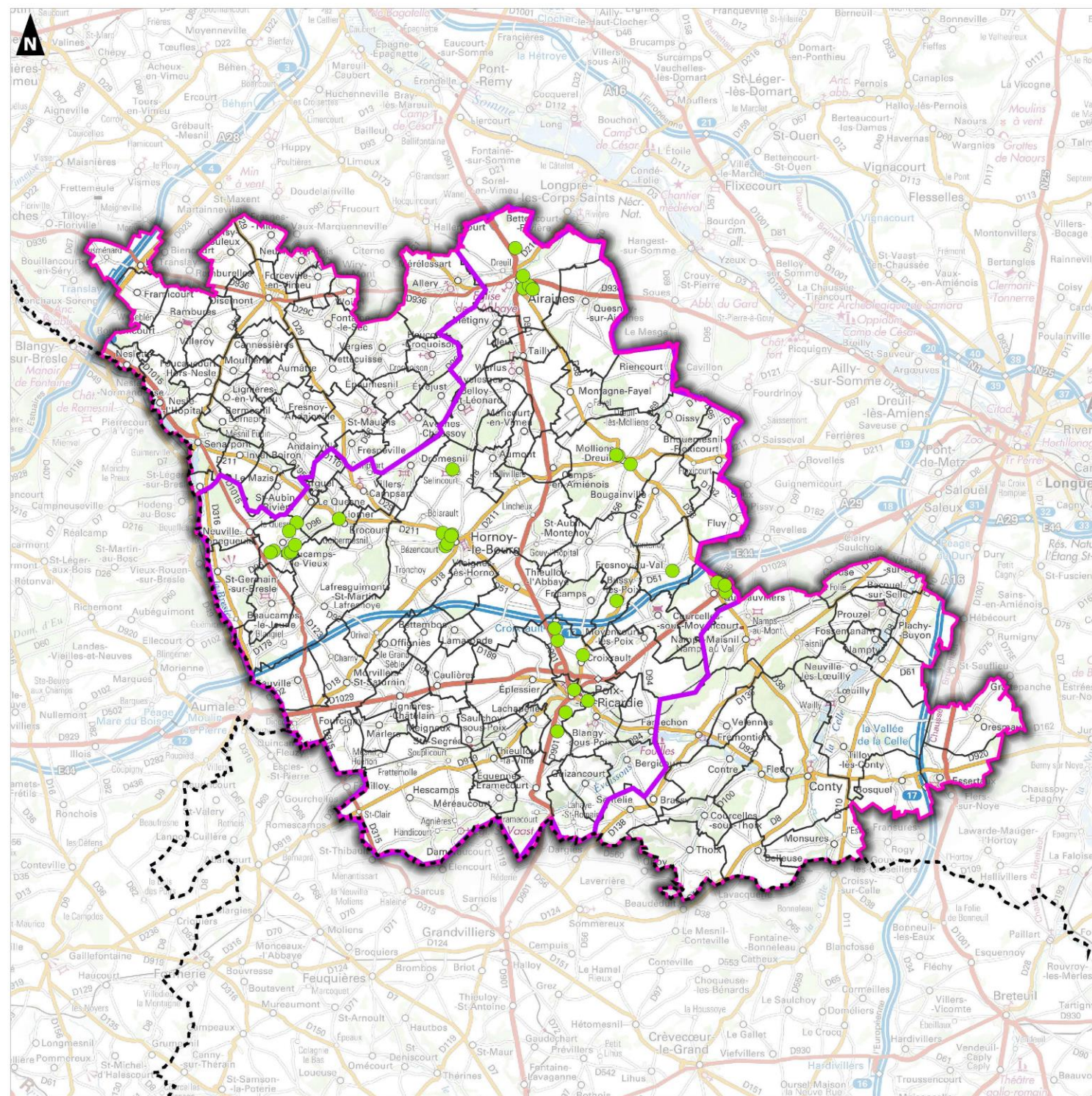
Carte 2 - Délimitation de la Communauté de Communes et des secteurs étudiés – p.15

Communauté de Communes Somme-Sud-Ouest
PLUi du Sud-Ouest-Amiénois
Etude d'incidences Natura 2000

Délimitation de la Communauté de Communes
et des secteurs étudiés



- Secteurs étudiés**
- Site
- Limites administratives**
- - - Limite départementale
 - Communauté de communes Somme Sud-Ouest
 - Périmètre du PLUi
 - Limite communale



■ Flore et habitats naturels

L'aire d'étude des investigations de terrain relatives à la flore et aux habitats correspond aux 30 secteurs ciblés pour y développer de l'habitat et/ou des activités économiques (secteurs AU), et aux 5 zones concernées par une OAP de densification sur lesquelles la réalisation d'inventaires de terrain a été jugée nécessaire (voir ci-dessus).

La cartographie des milieux naturels a été réalisée au niveau de chaque secteur étudié, les 11, 12 et 18 juin 2020, conjointement aux inventaires floristiques et entomologiques. Les secteurs ont été parcourus à pied, et les habitats (parcelle agricole, prairie, haie...) ont fait l'objet d'une localisation précise sur fond cartographique (orthophotoplan sur tablette PC équipée d'un GPS et d'un logiciel de SIG) à échelle appropriée. Des relevés de végétation qualitatifs ont été réalisés au niveau de chaque secteur.

À l'issue de ces prospections, chaque habitat a été rapporté au référentiel EUNIS habitats. Les habitats d'intérêt communautaire (habitats de l'annexe 1 de la Directive Habitats), prioritaires et non prioritaires, au regard du Manuel d'Interprétation des habitats de l'Union Européenne version EUR27 et des Cahiers d'Habitats du MNHN, ont été distingués.

Les relevés floristiques (ptéridophytes et spermatophytes) ont été réalisés au niveau des secteurs accessibles (certaines parties, correspondant à des jardins ou des emprises privées entièrement clôturés et donc inaccessibles, n'ont pas fait l'objet d'inventaires et ont été uniquement observées de l'extérieur), les 11, 12 et 18 juin 2020.

Les inventaires ont eu pour objectif d'établir la liste la plus exhaustive possible des espèces végétales présentes et à identifier les espèces patrimoniales (selon HAUGUEL, J.-C. & TOUSSAINT, B. (coord.), 2019 – La Liste rouge des espèces menacées en Hauts-de-France : Flore vasculaire et bryophytes. CBNBL.). Une attention particulière a été portée sur les espèces patrimoniales déjà connues sur la commune ou potentielles au regard des données bibliographiques et des habitats en place.

Il est à noter que les inventaires floristiques ont été réalisés au cours d'une unique session de 3 jours, mi-juin 2020. Cette période est située à une date-charnière permettant d'inventorier une majorité d'espèces végétales (espèces printanières, espèces estivales, espèces à large amplitude saisonnière). Il est toutefois possible que des espèces vernaies (qui se développent en début de printemps) n'aient pu être détectées car déjà disparues mi-juin.

Toutefois, compte-tenu de la nature des habitats en place sur les secteurs étudiés (végétales largement répandues : cultures, prairies, friches...), il est raisonnable de considérer que l'étude floristique a permis d'évaluer de manière tout à fait pertinente les enjeux de chaque secteur.

■ Faune

• Insectes

Compte-tenu du temps alloué à la réalisation de l'étude et du nombre de sites à prospector, l'étude de l'entomofaune a essentiellement consisté en une évaluation des potentialités des secteurs étudiés, au regard des habitats en place et des données bibliographiques disponibles.

Toutefois, les individus observés lors des visites de terrain relatives aux autres groupes (flore, avifaune) ont été identifiés et notés.

- **Mollusques**

Les mollusques ont été étudiés via les données bibliographiques disponibles dans les bases de données de Picardie Nature (Clic Nat) et de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN), et par l'analyse des potentialités des secteurs étudiés en fonction des habitats en place.

- **Poissons**

Les poissons ont été étudiés via les données bibliographiques disponibles, en particulier les résultats des pêches électriques réalisées par l'ONEMA.

- **Amphibiens**

Les amphibiens ont été étudiés via l'estimation des potentialités des habitats présents au niveau des secteurs étudiés. Les éventuelles observations réalisées au cours des inventaires relatifs aux autres groupes ont également été notées.

- **Oiseaux**

Les investigations relatives à l'avifaune ont porté sur les espèces nicheuses, au cours d'une session les 29 mai, 2 juin et 9 juin 2020, par conditions météorologiques favorables (temps ensoleillé, absence de vent).

Chaque secteur étudié a fait l'objet d'un ou plusieurs points d'écoute ou d'observation (en fonction de son étendue), d'une durée minimale de 20 minutes. Tous les individus contactés d'une manière visuelle ou auditive (cri et chant) sur les secteurs étudiés ont été identifiés. Les déplacements locaux des oiseaux à l'échelle des secteurs étudiés ont également été notés.

- **Chiroptères**

Les chiroptères ont été pris en compte via l'estimation des potentialités vis-à-vis des habitats en place, de leur configuration spatiale (notamment celle des corridors biologiques) et du statut, de la répartition et de l'écologie des espèces présentes en Picardie.

1.2.2 Évaluation des incidences

L'évaluation des incidences a été maximaliste, de manière à considérer toutes les possibilités d'impacts. Elle a été réalisée sur la base des éléments définitifs de définition du PLUi (PADD, règlement graphique, règlement écrit, OAP), en considérant :

- Les impacts potentiels, directs ou indirects, temporaires ou permanents, du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),
- Les impacts potentiels, directs ou indirects, temporaires ou permanents, du règlement graphique et du règlement écrit, notamment au regard de l'aménagement des secteurs étudiés (secteurs ciblés pour le développement de l'habitat et/ou le développement économique).

CHAPITRE 2. LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET LE RÉSEAU NATURA 2000

2.1 Présentation synthétique du PLUi du Sud-Ouest Amiénois

2.1.1 Plan d'Aménagement et de Développement Durables

Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (version de décembre 2019) se décomposent de la manière suivante :

AMBITION A – UN TERRITOIRE ATTRACTIF ET ÉQUILIBRÉ, OÙ IL FAIT BON VIVRE

1. Conforter un maillage de bourgs au service du territoire et de ses habitants

- Conforter le rôle des pôles par bassin de proximité et leur complémentarité au sein du territoire
- Dynamiser les bourgs centres
- Respecter la densification du territoire en tenant compte du développement des communes rurales

2. Respecter la ruralité du territoire

- Soutenir l'activité agricole, activité prégnante du territoire et façonneuse de paysage
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine local, facteur d'identité
- Valoriser, voire recréer la nature dans les villages et entre les villages : mares, réseau de haies, ceintures vertes et tours de ville...
- Porter attention à l'intégration des nouvelles opérations dans le respect du caractère rural du territoire
- Modérer l'artificialisation de foncier agricole et naturel

3. Valoriser les espaces naturels et maintenir la diversité paysagère

- Préserver, voire protéger les milieux naturels remarquables
- Protéger et reconstituer les continuités écologiques
- Appuyer le projet de territoire sur la structure paysagère et écologique du Sud-Ouest amiénois

4. Porter attention aux risques sur le territoire, préserver les ressources

- Prendre en compte les préconisations du schéma de gestion des eaux pluviales
- Tenir compte de la spécificité des risques existants (ruissellements et coulées de boue, inondations et mouvements de terrain) dans les choix d'urbanisme
- Limiter le ruissellement, favoriser l'infiltration des eaux pluviales
- Garantir la qualité des eaux souterraines et sécuriser la ressource en eau potable

5. Maintenir l'attractivité résidentielle du territoire

- Produire environ 1500 logements répartis de façon à renforcer l'armature territoriale et à maintenir à minima le niveau de la population de chaque secteur et de chaque commune
- Stabiliser le nombre de logements vacants
- Réinvestir les espaces publics comme composante d'une politique plus large de maintien de lien social
- Tenir compte des nuisances potentielles dans les choix d'urbanisme

6. Organiser et développer l'offre économique, commerciale et artisanale en renforçant l'attractivité territoriale

- Miser sur le potentiel de développement de la Mine d'Or tout en organisant les complémentarités avec les bourgs-centres, réduire l'évasion commerciale
- Redynamiser et moderniser l'appareil commercial et artisanal des bourgs centres, réinventer le commerce de proximité
- Soutenir le maintien d'une diversité commerciale et d'une offre de services dans les villages
- Favoriser les implantations économiques sur le territoire

AMBITION B – UN TERRITOIRE RÉFÉRENCE MATIÈRE D'INNOVATIONS ET D'ÉCONOMIE VERTE

7. Penser le développement économique et la transition énergétique en encourageant l'innovation

- Favoriser la mutation du développement des énergies renouvelables locales : de l'éolien vers la méthanisation et d'autres sources d'énergie
- Accompagner l'agriculture du futur
- Développer des filières innovantes
- Développer des solutions personnalisées et mutualisées pour l'accueil des entreprises

8. Développer et valoriser les atouts touristiques du territoire

- Créer des « pôles d'attractivité » autour du patrimoine culturel et naturel
- Améliorer la lisibilité et l'accessibilité des sites touristiques
- Développer les infrastructures touristiques et les services, organiser les mobilités touristiques à l'échelle du pôle métropolitain
- Mettre en réseau l'offre touristique dans une logique de circuits thématiques

9. Poursuivre l'amélioration de la qualité du parc de logements anciens

- Accompagner les ménages (techniquement et financièrement) dans leurs projets d'amélioration énergétique

AMBITION C – UN TERRITOIRE DE DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET INTERGÉNÉRATIONNEL

10. Permettre aux jeunes de bien grandir sur le territoire

- Permettre aux enfants d'effectuer leur scolarité et parcours de formation sur le territoire dans de bonnes conditions
- Améliorer l'organisation scolaire existante du territoire et créer des pôles jeunesse
- Développer les politiques jeunesse et associatives en s'appuyant sur le centre social intercommunal et en favorisant un/son rayonnement sur l'ensemble du territoire communautaire

11. Proposer une offre de logements diversifiée répondant aux différents besoins

- Proposer une offre adaptée aux petits ménages, aux jeunes et aux personnes âgées
- Favoriser le « bien vieillir » à domicile
- Répondre aux besoins des personnes modestes

12. Articuler politique de santé et amélioration du cadre de vie

- Aménager un cadre de vie favorable à la santé et au « bien vieillir »
- Maintenir et attirer des professionnels de santé
- Promouvoir les emplois du secteur sanitaire et social auprès des jeunes du territoire
- Encourager l'usage des nouvelles technologies du numérique auprès des professionnels et des habitants
- Se positionner comme territoire d'innovation et d'expérimentation

13. Diversifier l'offre de transports pour favoriser une mobilité durable

- Prendre en compte les actions du plan de mobilité rurale de Somme Sud-Ouest
- Créer des conditions favorables à la pratique de la marche et du vélo au sein des bourgs et villages
- Conforter et développer les alternatives à la voiture solo en lien avec les bourgs, pôles d'activités ou de loisirs
- Améliorer les relations avec l'extérieur de la CC2SO en déplacements alternatifs et en rabattement sur l'offre ferroviaire
- Améliorer la couverture mobile du territoire afin de favoriser les applications numériques de mise en relation de mobilité (covoiturage, autostop organisé...)

2.1.2 Zonage et règlement associé

2.1.2.1 Zone urbaine U

La zone U correspond globalement aux tissus urbanisés des communes concernées. Elle représente au total 1586,32 ha, soit environ 3 % du territoire du PLUi.

La vocation principale de la zone U et de ses secteurs est la suivante :

	Ua : Secteur urbain mixte des pôles
	Ub : Secteur urbain mixte des villages
	Uc : Secteur pavillonnaire
	Up : Secteur urbain des châteaux et de leurs parcs
	Ueq : Secteur urbain des équipements publics
	Us : Secteur urbain de stationnement poids lourds

Les secteurs Ua, Ub, Uc, et Up sont des secteurs urbains à vocation mixte habitat, commerce, services, économie. Le secteur Ueq est réservé aux équipements publics.

Du point de vue géographique, la zone urbaine (U) concerne essentiellement les pôles structurants intermédiaires d'Airaines (Ua, Ub, Uc, Up, Ueq) et Poix-de-Picardie (Ua, Uc, Ueq), les pôles de proximité, à savoir Beaucamps-le-Vieux (Ua, Uc, Ueq), Hornoy-le-Bourg (Ua, Uc, Up, Ueq) et Quevauvillers (Ua, Uc, Up, Ueq) et, dans une moindre mesure, le pôle-relais de Molliens-Dreuil (Ua, Uc, Up, Ueq).

Dans les communes non pôles, seuls les centres-bourgs appartiennent à la zone urbaine (U), avec les secteurs Ub et Uc essentiellement. Le secteur Us est présent sur une unique parcelle de la commune de Lignières-Châtelain.

Le règlement de la zone U impose notamment aux constructions, installations et aménagements autorisés de protéger, mettre en valeur ou requalifier les éléments remarquables culturels, historiques ou écologiques (haies, alignements d'arbres fossés, boisements, parcs...) repérés sur le règlement graphique. Toute intervention sur ces éléments est soumise à déclaration préalable. Il stipule également que :

- L'utilisation d'essences locales est obligatoire pour les clôtures composées de haies vives et pour les plantations,
- Les plantations existantes d'essences locales doivent être maintenues, déplacées ou remplacées dans la même unité foncière,
- Tout arbre de haute tige abattu doit être remplacé par un arbre ou un arbuste d'essence locale sur la même unité foncière, et les espaces libres doivent être aménagés en espaces verts,
- Les haies préservées au règlement graphique ne peuvent être arrachées, sauf autorisation préalable, avec obligation de replanter le linéaire détruit,
- Les constructions neuves à usage d'habitation devront respecter un recul minimum de 10 m par rapport aux cours d'eau (réduit à 5 m dans le cas d'une extension).

2.1.2.2 Zone urbanisée UF

La zone UF représente au total 203,04 ha, soit 0,38 % du territoire du PLUi. Sa vocation principale est la suivante :



UF : Zone urbaine d'activités économiques et commerciales

Cette zone est représentée sur les communes d'Airaines, Hornoy-le-Bourg, Warlus, Beaucamps-le-Vieux, Brocourt, Liomer, Camps-en-Amiénois, Courcelles-sous-Moyencourt, Équennes-Éramecourt, Famechon, Gauville, La Chapelle-sous-Poix, Lignières-Châtelain, Marlers, Méricourt-en-Vimeu, Neuville-Coppegueule, Quevauvillers, Tailly et Poix-de-Picardie.

Comme pour la zone U, le règlement de la zone UF impose notamment aux constructions, installations et aménagements autorisés de protéger, mettre en valeur ou requalifier les éléments remarquables culturels, historiques ou écologiques (haies, alignements d'arbres fossés, boisements, parcs...) repérés sur le règlement graphique. Toute intervention sur ces éléments est soumise à déclaration préalable. Il stipule également que :

- Les plantations existantes d'essences locales doivent être maintenues et tout arbre de haute tige abattu doit être remplacé par un arbre ou un arbuste d'essence locale sur la même unité foncière,

- Les espaces libres doivent être aménagés en espaces verts et doivent représenter au moins 15% de la surface de l'unité foncière,
- Les haies préservées au règlement graphique ne peuvent être arrachées, sauf autorisation préalable, avec obligation de replanter le linéaire détruit,
- Les constructions neuves devront respecter un recul minimum de 10 m par rapport aux cours d'eau (réduit à 5 m dans le cas d'une extension).

2.1.2.3 Zone à urbaniser AU

La zone « à urbaniser » AU concerne les secteurs destinés à être ouverts à l'urbanisation, qu'ils soient à vocation d'habitat ou à vocation économique. Elle comporte des secteurs à urbaniser en priorité (1AU) et des secteurs à urbaniser à long terme (2AU). Elle représente un total de 187,33 ha (132,52 pour la zone 1AU, 54,83 ha pour la zone 2AU), soit 0,35% du territoire du PLUi.

La vocation principale de la zone 1AU et de ses secteurs est la suivante :

	1AUh : Zone à urbaniser à vocation d'habitat
	1AUeq : Zone à urbaniser d'équipements publics
	1AUF : Zone à urbaniser d'activités économiques et commerciales

La vocation principale de la zone 2AU et de ses secteurs est la suivante :

	2AUh : Zone à urbaniser à vocation d'habitat après modification du PLUi
	2AUF : Zone à urbaniser d'activités économiques et commerciales après modification du PLUi

Du point de vue géographique, la zone à urbaniser (AU) concerne très majoritairement les pôles structurants intermédiaires d'Airaines (1AUF, 1AUh, 2AUh) et Poix-de-Picardie (1AUh, 2AUF), les pôles de proximité, à savoir Beaucamps-le-Vieux (1AUh, 2AUF, 2AUh), Hornoy-le-Bourg (1AUh, 1AUeq, 1AUF, 2AUh) et Quevauvillers (1AUh, 1AUF) et, dans une moindre mesure, le pôle-relais de Molliens-Dreuil (1AUh, 2AUh).

Les communes de Le Quesne (2AUF), Bussy (1AUh) et Croixrault (1AUF, 2AUF, 2AUh) sont également concernées.

Comme pour la zone U, le règlement de la zone AU impose aux constructions, installations et aménagements autorisés de protéger, mettre en valeur ou requalifier les éléments remarquables culturels, historiques ou écologiques (haies, alignements d'arbres fossés, boisements, parcs...) repérés sur le règlement graphique. Il stipule également que :

- L'utilisation d'essences locales est obligatoire pour les clôtures composées de haies vives et pour les plantations,
- Les plantations existantes d'essences locales doivent être maintenues et tout arbre de haute tige abattu doit être remplacé par un arbre ou un arbuste d'essence locale sur la même unité foncière, et les espaces libres doivent être aménagés en espaces verts,

- Les haies préservées au règlement graphique ne peuvent être arrachées, sauf autorisation préalable, avec obligation de replanter le linéaire détruit,
- Les constructions neuves (à usage d'habitation hors zone 1AUF) devront respecter un recul minimum de 10 m par rapport aux cours d'eau (réduit à 5 m dans le cas d'une extension).

Par ailleurs, la zone 2AU ne pourra être ouverte à l'urbanisation qu'après modification du PLUi en raison de l'insuffisance des réseaux au droit des sites concernés. À ce stade, seuls les aménagements et locaux techniques nécessaires à la préparation de l'urbanisation sont autorisés au sein de celle-ci.

2.1.2.4 Zone agricole A

La zone « agricole » A concerne les secteurs, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Il s'agit de la zone la plus représentée du territoire du PLUi, avec un total de 39 901,74 ha, soit 74,9 % du territoire.

Elle ne comporte qu'une seule vocation :



A : Zone agricole

Du point de vue géographique, la zone A concerne l'ensemble des communes du PLUi.

Comme pour les zones U et AU, le règlement de la zone A impose aux constructions, installations et aménagements autorisés de protéger, mettre en valeur ou requalifier les éléments remarquables culturels, historiques ou écologiques (haies, alignements d'arbres fossés, boisements, parcs...) repérés sur le règlement graphique. De plus, il stipule que :

- L'utilisation d'essences locales est recommandée pour les clôtures composées de haies vives et pour les plantations,
- Les plantations existantes d'essences locales doivent être maintenues, déplacées ou remplacées dans la même unité foncière, et tout arbre de haute tige abattu doit être remplacé par un arbre ou un arbuste d'essence locale sur la même unité foncière,
- Les haies préservées au règlement graphique ne peuvent être arrachées, sauf autorisation préalable, avec obligation de replanter le linéaire détruit.

D'une manière générale, sont autorisés dans l'ensemble de la zone A :

- Les constructions et installations nécessaires à l'exploitations agricoles ou au stockage et à l'entretien du matériel, les bâtiments générant à périmètre de protection (à condition de ne pas compromettre l'urbanisation des zones U et AU),
- Les éoliennes à condition d'être implantées de façon à observer un recul d'au moins 1000 m depuis les limites des secteurs Ua, Ub, Uc et Up et depuis toute habitation,
- Les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif, les installations et aménagements nécessaires à l'entretien et au fonctionnement des cimetières,

- La reconstruction après sinistre, et les travaux visant à améliorer le confort ou la solidité des bâtiments d'habitation existants,
- Les extensions des bâtiments d'habitation existants (dans la limite de 50 m² supplémentaires), et les annexes d'habitation (de moins de 60 m² d'emprise au sol et à moins de 30 m de l'habitation principale sur la même unité foncière),
- Le changement de destination des bâtiments répertoriés sur le règlement graphique,
- Les constructions à usage d'habitation (à raison de 1 par exploitation agricole, strictement liées et nécessaires au fonctionnement et à la surveillance des exploitations, implantées à moins de 50 m des bâtiments agricoles existants).

2.1.2.5 Zone naturelle N

La zone « naturelle » N correspond aux secteurs à protéger en raison de la qualité et de l'intérêt des sites, milieux, espaces naturels, paysages. Cette zone représente 11 416,9 ha, soit 21,4 % du territoire du PLUi. Elle se décline de la manière suivante :



N : Zone naturelle

Ne : Secteur naturel d'équipements publics

Du point de vue géographique, la zone N concerne la quasi-totalité des communes du PLUi, les plus grandes superficies de zones N étant notées au niveau des communes des vallées de la Bresle, du Liger, du ruisseau de Saint-Landon, de la rivière de Poix et des Évoissons, et des communes comportant des boisements.

Comme pour les zones U, AU et A, le règlement de la zone N impose aux constructions, installations et aménagements autorisés de protéger, mettre en valeur ou requalifier les éléments remarquables culturels, historiques ou écologiques (haies, alignements d'arbres fossés, boisements, parcs...) repérés sur le règlement graphique.

De plus, il stipule que :

- L'utilisation d'essences locales est recommandée pour les clôtures composées de haies vives et pour les plantations,
- Les plantations existantes d'essences locales doivent être maintenues, déplacées ou remplacées dans la même unité foncière, et tout arbre de haute tige abattu doit être remplacé par un arbre ou un arbuste d'essence locale sur la même unité foncière,
- Les haies préservées au règlement graphique ne peuvent être arrachées, sauf autorisation préalable, avec obligation de replanter le linéaire détruit.
- Les constructions doivent respecter un recul de 20 m minimum de la berge des cours d'eau.

Dans les zones N et Ne sont autorisés :

- La création de logements, la création d'hébergements hôteliers et touristiques, uniquement dans le cadre d'un changement de destination pour les bâtiments identifiés,
- Les aménagements, installations et constructions nécessaires à la réalisation des projets inscrits dans les emplacements réservés,
- La reconstruction après sinistre des bâtiments existants,
- Les travaux visant à améliorer le confort ou la solidité des bâtiments à vocation d'habitation existants,
- Les extensions des bâtiments d'habitation existants (dans la limite de 50 m² supplémentaires), et les annexes d'habitation (de moins de 60 m² d'emprise au sol et à moins de 30 m de l'habitation principale sur la même unité foncière), sous réserve qu'elles ne remettent pas en cause le caractère naturel de la zone,
- Le changement de destination des bâtiments répertoriés sur le règlement graphique.

Dans la zone N sont également autorisées les extensions de bâtiments agricoles existants (mais pas la création de nouveaux bâtiments), et dans la zone Ne sont également autorisés les locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés, et les équipements sportifs, avec une emprise au sol limitée à 20% de l'unité foncière.

2.1.3 Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Le PLUi de la Communauté de Communes du Val de Somme comporte des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), qui s'organisent en plusieurs catégories :

- Les OAP de projet urbain : OAP couvrant les zones d'extension économique et les sites d'extension à vocation d'habitat,
- Les OAP de densification : OAP ayant pour objet de définir un objectif minimal de production de logements sur les secteurs concernés,
- Les OAP « éolien » : définissant les grands principes d'implantation des projets éoliens (implantation à au moins 1000 m d'une habitation ou d'une zone Ua, Ub, Uc et Up, pas de création de nouveaux parcs isolés en plus de ceux déjà en service ou autorisés, implantation de nouvelles éoliennes ou nouveaux parcs en densification d'un parc existant ou autorisé).

2.2 Présentation du réseau Natura 2000

2.2.1 Sites Natura 2000 du territoire du PLUi

Deux sites Natura 2000 concernent le territoire du PLUi :

- ZSC FR2200362 « Réseau de coteaux et vallée du bassin de la Selle » (communes de BLANGY-SOUS-POIX, EQUENNES-ERAMÉCOURT, FAMECHON, GUIZANCOURT, MÉRÉAUCOURT, POIX-DE-PICARDIE),
- ZSC FR2200363 « Vallée de la Bresle » (commune de ARGUEL, HORNOY-LE-BOURG, LAFRESGUIMONT-SAINT-MARTIN, LE QUESNE, NEUVILLE-COPPEGUEULE, SAINT-GERMAIN-SUR-BRESLE).

Ces sites sont présentés ci-dessous :

■ ZSC FR2200362 – Réseau de coteaux et vallée du bassin de la Selle

• Description générale

Le site Natura 2000 FR2200362 a été initialement proposé comme Site d'Importance Communautaire (SIC) en mars 1999, puis retenu comme tel en 2004. Il a été désigné comme Zone Spéciale de Conservation (ZSC) en 2009. Le site couvre une superficie de 618 ha (selon le Formulaire Standard de Données - FSD, actualisé en mai 2019) et est constitué des grandes classes d'habitats suivantes :

- Forêts caducifoliées : 63%
- Prairies améliorées : 17%
- Agriculture (en général) : 9%
- Pelouses sèches, Steppes : 5%
- Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) : 4%
- Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières, : 1%
- Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) : 1%

Il s'agit d'un ensemble complémentaire de cinq vallées sèches et humides typiques et exemplaires du plateau picard central associant un réseau de coteaux crayeux et un réseau fluvial de ruisseaux à cours vif.

Le réseau de coteaux crayeux mésoxérophiles est représentatif du modelé géomorphologique en vallées dissymétriques du plateau picard avec ou sans terrasses en "rideaux" et rassemble deux séries de végétation sur pentes.

L'une, mésotherme et plus occidentale, est associée aux phytocoenoses pelousaires de *Avenula pratensis* - *Festucetum lemanii* subass. *Polygaletosum calcareae* et comprend divers stades d'ourlification et d'embroussaillage en association ou non avec des forêts thermophiles. L'autre thermo-continentale et plus xérique, est centrée sur *Avenula pratensis* - *Festucetum lemanii* subass. *Seselietosum montani* et s'inscrit dans des potentialités de hêtraies xérocalticoles enrichies en éléments thermophiles des chênaies pubescentes. Ces forêts potentielles peuvent être rattachées au *Cephalanthero* - *Fagion sylvaticae* (type "sud-amiénois") ici en limite d'aire nord-occidentale. Cette série thermocontinentale d'habitats calcicoles, particulière à l'îlot thermophile sud-amiénois, est un ensemble très diversifié et original sur le plan floristique au moins : cortège caractéristique des pelouses du *Mesobromion*, diversité orchidologique, limites d'aires et

isolats d'espèces subméditerranéennes et continentales. Une diversité optimale est obtenue avec la continuité de forêts neutro-acidiclines de plateau sur argile à silex.

Les différents coteaux constituant le site sont représentatifs et exemplaires des deux séries xérophiles sur craie.

Le réseau fluviatile de ruisseaux à cours vif (bassin des Évoissons) constitue un rare réservoir hydrobiologique notable sur le plateau picard (après l'Authie et la Bresle), notamment par la qualité biologique des cours d'eau (1ère catégorie) et son insertion dans un lit majeur bocager et prairial. Les potentialités phytocoenotiques aquatiques, d'invertébrés aquatiques et ichtyologiques sont représentatives et exemplaires des petits cours d'eau du plateau picard, dont il s'agit de l'un des derniers représentants susceptibles de figurer au réseau Natura 2000.

En outre, la continuité et la solidarité fonctionnelle entre lit majeur et versants des vallées entretiennent un potentiel faunistique remarquable notamment sur le plan batracho/herpétologique.

L'état de conservation du réseau de coteaux calcaires est variable d'un noyau à l'autre mais les pressions sont nombreuses (carrières, décharges, boisements artificiels en particulier pinèdes à Pin noir d'Autriche et taillis de Cytise faux-ébénier, eutrophisation agricole de contact, mitage, etc...). D'une façon globale, il reste acceptable, compte tenu du degré général de dégradation et de disparition des systèmes pelousaires identiques.

À l'état d'abandon, le réseau pelousaire se densifie et s'embroussaille suite aux abandons d'exploitation traditionnelle et à la chute des effectifs des populations de lapins. La protection vis-à-vis des cultures avoisinantes, notamment contre les descentes de nutriments et les eutrophisations de contact sont à prendre en compte par la préservation (ou installation) de bandes enherbées, haies, prairies, boisements, notamment en haut de versant.

Le lit majeur du réseau aquatique des Évoissons est soumis à de très nombreuses pressions (populiculture, gravières, tourisme, abandon des prairies ...) dont les effets additionnés constituent une menace sensible à l'échelle de la vallée. Une meilleure harmonisation et une bonne répartition des activités devront être recherchées dans le futur.

● Habitats d'intérêt communautaire :

D'après le FSD, le site a été désigné au titre de la présence de 8 habitats d'intérêt communautaire dont 1 prioritaire. Il s'agit d'habitats rivulaires ainsi que de milieux calcicoles et boisés. Ceux-ci sont listés ci-dessous :

Tableau 1. Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC FR2200362 « Réseau de coteaux et vallée du bassin de la Selle » (source : FSD)

Nom	Superficie (ha) (% de couverture)	Représen- tativité	Superficie relative	Conservation	Globale
3150 – Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	5,5 (0,86 %)	Significative	$2 \geq P > 0 \%$	Excellente	Significative
3260 – Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	3,94 (0,68 %)	Excellente	$2 \geq P > 0 \%$	Bonne	Excellente

Nom	Superficie (ha) (% de couverture)	Représen- tativité	Superficie relative	Conservation	Globale
5130 – Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	8,1 (1,4 %)	Excellente	$2 \geq P > 0 \%$	Bonne	Excellente
6210 – Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	19,3 (3,33 %)	Excellente	$2 \geq P > 0 \%$	Moyenne / Réduite	Excellente
6430 – Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	2,4 (0,41 %)	Significative	$2 \geq P > 0 \%$	Bonne	Significative
6510 – Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	10,7 (1,85 %)	Excellente	$2 \geq P > 0 \%$	Bonne	Excellente
91E0 – Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) *	4,5 (0,78 %)	Significative	$2 \geq P > 0 \%$	Moyenne / Réduite	Significative
9130 – Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	280 (45,31 %)	Excellente	$2 \geq P > 0 \%$	Moyenne / Réduite	Excellente

• Espèces d'intérêt communautaire :

Onze espèces d'intérêt communautaire ont été répertoriées cette ZSC :

- 3 insectes : le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*), La Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) et l'Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*),
- 1 mollusque : Le Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*),
- 1 crustacé : l'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*),
- 2 poissons : la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) et le Chabot celtique (*Cottus perifretum*),
- 4 chiroptères : le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), Le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*), le Grand Murin (*Myotis myotis*) et le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*).

■ ZSC FR2200363 - Vallée de la Bresle

• Description générale

Le site Natura 2000 de la Vallée de la Bresle a été proposé comme SIC en 1999 et a été désigné comme tel en 2004.

Il a été classé en ZSC en 2015 et couvrent une superficie totale de 1 016 ha composée de (d'après le Formulaire standard de données – FSD actualisé en mai 2019) :

- Forêts caducifoliées : 42%
- Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières : 18%
- Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées : 18%
- Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) : 10%
- Pelouses sèches, Steppes : 7%

- Forêt artificielle en monoculture (ex : Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques) : 3%
- Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) : 2%
- Autres terres arables : 0%

Quatre sous-unités définissent la Vallée de la Bresle :

1 - la Bresle (lit mineur avec 10m de part et d'autre) : rivière de première catégorie dont le cours partage les régions de Haute-Normandie et de Picardie. Avec ses populations de Saumon atlantique [...], elle est un élément majeur du réseau fluvial et piscicole du Nord-Ouest de la France. Bien qu'elle n'occupe au niveau national qu'un rang moyen pour les effectifs « captures » de saumon atlantique, elle est avec l'Authie l'une des seules rivières de la Seine au Danemark à être encore fréquentée par cette espèce. Sa conservation, qui a déjà fait l'objet d'un programme pilote de restauration, apparaît comme un choix stratégique fondamental sur le plan biogéographique européen. Il convient également de noter que certaines zones du lit majeur constituent des habitats relictuels de bocages prairiaux ou de systèmes hydromorphes paratourbeux [...] qu'il convient de rattacher au cours d'eau lui-même.

2 - Coteaux et vallées de la Basse-Bresle : il s'agit d'un ensemble très original pour le nord de la France de coteaux et vallées crayeuses, sous « influence littorale » traduite par des affinités thermo-atlantiques marquées. Ce petit noyau d'habitats de pelouses, ourlets et bois calcicoles possède une aire très limitée en Picardie où il trouve sa limite Nord. Son originalité floristique est particulièrement bien marquée au niveau des ourlets et des pelouses [...]. La connaissance des habitats de ce noyau « thermo-littoral » atlantique est particulièrement faible, mais il doit constituer une série probablement endémique sur craie du littoral cauchois à Ault.

3- Coteaux de la Bresle moyenne et du Liger : ensemble de coteaux des versants chauds de la Bresle et du Liger assurant une longue continuité de pelouses, ourlets, fourrés et boisements calcicoles à caractères thermo-continental teinté d'influences submontagnardes. La série s'inscrit dans une potentialité de hêtraie calcicole atlantique. [...] Par son orientation sud-est/nord-ouest, la vallée de la Bresle constitue un long corridor écologique.

4 - Coteaux et vallée de la Haute-Bresle : ensemble éclaté de coteaux calcaires et vallées du haut bassin de la Bresle, complémentaire des autres sous-sites de la Bresle, et réunissant un ensemble remarquable de pelouses crayeuses riches en orchidées et junipérais, avec leur cortège associé de formations dynamiques sérielles, à caractère submontagnard sensible dans les situations fraîches et froides. L'ensemble des séries pelousaires représentées avec les séries climaciques forestières donne une représentation exemplaire et très diversifiée des potentialités du plateau picard occidental, avec une remarquable richesse floristique notamment.

Les qualités et les éléments d'importance du site sont les suivants :

- Au niveau de la Bresle (lit mineur et 10 m de part et d'autre) :
 - Diversité ichthyologique avec 5 espèces de poissons de la Directive (Saumon atlantique, Lamproie fluviale, Lamproie marine, Lamproie de Planer et le Chabot), présence de l'Écrevisse à pieds blancs sur la partie amont du bassin ;
 - Présence d'habitats aquatiques rhéophiles et lenticules ;

- Intérêt orchidologique et odonatologique élevé avec 4 espèces de libellules menacées dont 1 espèce de la Directive (Agrion de Mercure).
- Au niveau des coteaux et vallées de la basse-Bresle : intérêt floristique important ; originalité biogéographique probablement sensible chez les animaux ; intérêt ornithologique notable lié au système forestier.
- Au niveau des coteaux de la Bresle moyenne et du Liger : représentation optimale des potentialités d'habitats calcicoles et alluviaux de cette partie du plateau picard avec un centre d'intérêt majeur axé sur les pelouses calcicoles présentant : des peuplements remarquables d'orchidées, une richesse floristique, de nombreuses plantes protégées, rares et menacées, le chat sauvage, 4 espèces de chauve-souris de la Directive dans une des rares cavités de la Picardie occidentale (cavité du Quesne, d'Inval-Boiron...), quelques superbes junipérais (vallée du Liger), certains secteurs forestiers avec un intérêt ornithologique remarquable.
- Au niveau des coteaux et vallée de la Haute-Bresle : remarquable richesse floristique, intérêts bryologiques, ornithologiques et ichtyologiques.

L'état d'abandon des coteaux calcaires varie selon de nombreux facteurs, mais de manière globale, l'état de conservation du réseau est encore satisfaisant, notamment par le maintien d'un pâturage bovin ou d'une activité soutenue des lapins. Plusieurs coteaux abandonnés présentent des superficies encore compatibles avec la restauration du pastoralisme.

• Habitats d'intérêt communautaire

D'après le FSD (2013), le site a été désigné au titre de la présence de 7 habitats d'intérêt communautaire dont 1 prioritaire. Il s'agit d'habitats rivulaires ainsi que de milieux calcicoles et boisés. Ceux-ci sont listés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2. Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du ZSC FR2200363 « Vallée de la Bresle » (source : FSD)

Nom	Superficie (ha) (% de couverture)	Représen- tativité	Conservation	Globale
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculus fluitans</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	124,8 (10 %)	Excellente	Excellente	Excellente
5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	12,48 (1 %)	Excellente	Excellente	Excellente
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (sites d'orchidées remarquables)	37,44 (3 %)	Excellente	Excellente	Excellente
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	12,48 (1 %)	Bonne	Bonne	Bonne
91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	12,48 (1 %)	Significative	Moyenne/réduite	Significative

Nom	Superficie (ha) (% de couverture)	Représen- tativité	Conservation	Globale
9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion roboret-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	24,96 (2 %)	Bonne	Bonne	Excellente
9130 - Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	461,76 (37 %)	Excellente	Bonne	Excellente

• Espèces d'intérêt communautaire

Douze espèces d'intérêt communautaire ont été répertoriées cette ZSC :

- 2 insectes : l'Agriion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) et le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*),
- 1 crustacé : l'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*),
- 5 poissons : la Lamproie de rivière (*Lampetra fluviatilis*), la Lamproie marine (*Petromyzon marinus*), la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*), le Saumon de l'Atlantique (*Salmo salar*) et le Chabot (*Cottus gobio*),
- 4 chiroptères : le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*), le Grand Murin (*Myotis myotis*) et le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*).

2.2.2 Sites Natura 2000 situés dans un périmètre de 20 km autour du territoire du PLUi

Par ailleurs, 13 sites Natura 2000 sont présents dans un périmètre de 20 km :

- ZSC FR2200355 « Basse vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly », à 3 km,
- ZPS FR2212007 « Étangs et marais du bassin de la Somme », à 3 km,
- ZSC FR2200353 « Réseau de coteaux calcaires du Ponthieu méridional », à 6,6 km,
- ZSC FR2200354 « Marais et Monts de Mareuil-Caubert », à 7,4 km,
- ZSC FR2200369 « Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis) », à 8,8 km,
- ZSC FR2300136 « La forêt d'Eu et les pelouses adjacentes », à 10,6 km,
- ZSC FR2300137 « L'Yères », à 10,8 km,
- ZSC FR2300133 « Pays de Bray – Cuestas Nord et Sud », à 15 km,
- ZSC FR2200356 « Marais de la Moyenne Somme entre Amiens et Corbie », à 15,1 km,
- ZSC FR2200346 « Estuaires picards (baies de Somme et d'Authie) », à 15,5 km,
- ZSC FR2200352 « Réseau de coteaux calcaires du Ponthieu oriental », à 16,6 km,
- ZSC FR2300132 « Bassin de l'Arques », à 16,9 km,
- ZSC FR2200359 « Tourbières et marais de l'Avre », à 18,7 km.

Ces sites sont décrits ci-dessous.

■ ZSC FR2200355 « Basse vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly (3 km) »

• Description générale

Ce site a été proposé comme SIC en 1999 et a été désigné comme tel en 2004. Il a été classé en ZSC en 2010. Cet ensemble d'espaces naturels sur la basse Vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly couvrent une surface de 1 453 ha, représentée par les classes d'habitats suivantes (d'après le Formulaire Standard de données – FSD actualisé en mai 2019) :

- Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) : 40%
- Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières : 20%
- Forêts caducifoliées : 10%
- Pelouses sèches, Steppes : 10%
- Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées : 5%
- Forêt artificielle en monoculture (ex : Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques) : 5%
- Prairies améliorées : 5%
- Autres terres arables : 4%
- Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) : 1%

Ce site Natura 2000 est un vaste ensemble humide tourbeux, qui, complété par le site des « Marais de Mareuil-Caubert », forme le « supersite » de la Basse-Somme entre Amiens et Abbeville.

L'éventail des habitats aquatiques, amphibies, hygrophiles à mésohygrophiles du lit majeur tourbeux de la Somme est complété par deux coteaux en continuité caténale et une petite vallée affluente. La complémentarité du système humide de grande vallée tourbeuse, du système hygrophile de petite vallée et xérophile des versants en font une situation particulièrement représentative et exemplaire des grandes vallées du plateau picard.

L'ensemble de la vallée, au rôle évident de corridor fluvial, est une entité de forte cohésion et solidarité écologique des milieux, liée aux équilibres trophiques, hydriques, biologiques, aux flux climatiques et migratoires ; ainsi, le mésoclimat submontagnard particulier qui baigne les coteaux calcaires, dépend directement de l'hygrométrie et des brumes dégagées ou piégées par le fond de vallée. Cependant, ce mésoclimat, bien moins différencié ici qu'en amont d'Amiens, s'atténue progressivement avec l'élargissement de la vallée et la proximité de la mer. Les habitats aquatiques, les roselières et cariçaies ont ici un développement spatial important. Associés au fond humide de la vallée et en étroite dépendance des conditions mésoclimatiques humides créées, les versants complètent le complexe valléen par un ensemble de pelouses, ourlets et fourrés calcicoles où se mêlent les caractères thermophiles et submontagnards.

Les intérêts spécifiques sont nombreux et élevés, surtout floristiques :

- Plantes supérieures avec 20 espèces protégées,
- Nombreuses plantes rares et menacées,
- Diversité du cortège des tourbières alcalines et des populations pelousaires,
- Présence d'une espèce de la directive (*Sisymbrium supinum*).
- Bryophytes remarquables, notamment le groupe des sphaignes
- Richesse en orchidées : populations stables d'*X Orchiaceras spurium*

• Habitats d'intérêt communautaire

D'après le FSD, non moins de 16 habitats d'intérêt communautaire, essentiellement de zones humides ont été inventoriés sur ce site. Parmi ceux-ci 4 sont prioritaires. L'ensemble figure dans le tableau suivant.

Tableau 3. Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC FR2200355 « Basse Vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly » (source : FSD)

Nom	Superficie (ha) (% de couverture)	Représentativité	Conservation	Globale
3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	1 (0,07 %)	Excellente	Bonne	Bonne
3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	2,5 (0,17 %)	Bonne	Bonne	Bonne
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	554 (38,13 %)	Bonne	Significative	Bonne
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	16,5 (1,14 %)	Significative	Significative	Significative
5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	5 (0,34 %)	Excellente	Bonne	Bonne
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	46 (3,17 %)	Significative	Significative	Significative
6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	2,5 (0,17 %)	Significative	Significative	Significative
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	257 (17,69 %)	Excellente	Excellente	Excellente
6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	15 (1,03 %)	Bonne	Bonne	Bonne
7140 - Tourbières de transition et tremblantes	0,01 (0 %)	Excellente	Excellente	Bonne
7210* - Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>	0,05 (0 %)	Bonne	Bonne	Bonne
7230 - Tourbières basses alcalines	31 (2,13 %)	Bonne	Significative	Significative
8160* - Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard	2 (0,14 %)	Bonne	Significative	Significative
91D0* - Tourbières boisées	2,5 (0,17 %)	Bonne	Bonne	Bonne
91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	50 (3,44 %)	Bonne	Bonne	Bonne

• Espèces d'intérêt communautaire

Ce site a également été désigné au titre de la présence de 14 espèces d'intérêt communautaire :

- 2 mollusques : le Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*) et la Planorbe naine (*Anisus vorticulus*),
- 3 insectes : l'Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*), le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) et la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*),
- 1 amphibien : le Triton crêté (*Triturus cristatus*),
- 2 poissons : la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) et la Bouvière (*Rhodeus amarus*),
- 3 chiroptères : le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), le Grand Murin (*Myotis myotis*) et le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*),
- 3 plantes : l'Ache rampante (*Helosciadium repens*), le Liparis de Loesel (*Liparis loeselii*) et le Sisymbre couché (*Sisymbrium supinum*).

■ ZPS FR2212007 « Étangs et marais du bassin de la Somme » (3 km)

• Présentation

Le Site Natura 2000 FR2212007 « Étangs et marais du bassin de la Somme » a été initialement inventorié en janvier 2006. Il a été officiellement désigné en tant que Zone de Protection Spéciale (ZPS) par arrêté ministériel le 9 février 2007. Il couvre une superficie totale de 5 243 ha.

Le site FR2212007 se compose des grands types de milieux suivants :

- Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes) : 30%,
- Marais (végétation de ceinture), bas-marais, tourbières : 30%,
- Forêts caducifoliées : 20%,
- Prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées : 10%,
- Forêts artificielles en monoculture (ex : plantations de peupliers) : 10%.

Ces portions de la vallée de la Somme entre Abbeville et Pargny comportent une zone de méandres entre Cléry-sur-Somme et Corbie et un profil plus linéaire entre Corbie et Abbeville ainsi qu'à l'amont de Cléry-sur-Somme. Le système de biefs formant les étangs de la Haute Somme constitue un régime des eaux particulier, où la Somme occupe la totalité de son lit majeur. Les hortillonnages d'Amiens constituent un exemple de marais apprivoisé intégrant les aspects historiques, culturels et culturels (maraîchage) à un vaste réseau d'habitats aquatiques. Le site comprend également l'unité tourbeuse de Boves (vallée de l'Avre qui présente les mêmes systèmes tourbeux que ceux de la vallée de la Somme). L'ensemble du site, au rôle évident de corridor fluvial migratoire, est une entité de forte cohésion et solidarité écologique des milieux aquatiques et terrestres.

L'expression du système tourbeux alcalin est marquée par un vieillissement généralisé avec accélération de la dynamique arbustive et préforestière, par une dégradation de la qualité des eaux, par un engorgement généralisé. Après une époque historique d'exploitation active, quasiment sans végétation arbustive et arborée, d'étangs de tourbage, de marais fauchés et pâturés, ce sont donc les tremblants, roselières, saulaies

et aulnaies, bétulaies sur tourbe, qui structurent aujourd'hui les paysages de la vallée (tandis que disparaissent les différents habitats ouverts).

Ce site constitue un ensemble exceptionnel avec de nombreux intérêts spécifiques, notamment ornithologiques : avifaune paludicole nicheuse (populations importantes de Blongios nain, Busard des roseaux, passereaux tels que la Gorgebleue à miroir ...), et plusieurs autres espèces d'oiseaux menacés au niveau national (Sarcelle d'hiver, Canard souchet...). Outre les lieux favorables à la nidification, le rôle des milieux aquatiques comme sites de halte migratoire est fondamental pour les oiseaux d'eau.

• Espèces aviaires d'intérêt communautaire

Dix espèces aviaires d'intérêt communautaire (inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux) sont à l'origine de la désignation de la ZPS (figurant au Formulaire Standard de Données –FSD). Ces espèces sont récapitulées dans le tableau suivant.

Il est à noter que 7 autres espèces sont mentionnées dans le DOCOB de la ZPS : le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*), le Milan noir (*Milvus migrans*), le Héron pourpré (*Ardea purpurea*), le Busard cendré (*Circus pygargus*), la Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*), la Grande Aigrette (*Casmerodius albus*) et la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*).

Tableau 4. Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire de la ZPS FR2212007 « Étangs et marais du bassin de la Somme » (source : FSD)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Population		Évaluation du site			
		Type	Taille	Population	Conservation	Isolement	Globale
Espèces d'intérêt communautaire figurant au Formulaire Standard de Données							
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	reproduction	3-5 couples	D			
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	reproduction	27-45 couples	B	C	C	C
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	reproduction	1-5 individus	D			
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	reproduction	14-24 couples	C	B	C	B
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	reproduction	2-5 individus	D			
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	reproduction	51-100 couples	C	B	C	B
Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>	reproduction	3 individus	D			
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	reproduction	11-50 couples	D			
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	reproduction	1-2 couples	D			
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	concentration	6-10 individus	D			

Légende :

Population : taille et densité de la population de l'espèce par rapport aux populations du territoire national. A : entre 15 et 100%. B : entre 2 et 15%. C : moins de 2%. D : population non significative

Conservation : degré de conservation des éléments de l'habitat importants pour l'espèce concernée et possibilité de restauration. A : excellente. B : bonne. C : moyenne

Isolement : degré d'isolement de la population présente sur le site par rapport à l'aire de répartition naturelle de l'espèce. A : population (presque) isolée. B : population non isolée, en marge de son aire de répartition. C : population non isolée dans sa pleine aire de répartition.

Globale : évaluation globale de la valeur du site pour la conservation des espèces concernées. A : valeur excellente. B : valeur bonne. C : valeur significative.

■ ZSC FR2200353 « Réseau de coteaux calcaires du Ponthieu méridional » (6,6 km)

• Description générale

Ce site a été proposé comme SIC en 1999 et a été désigné comme tel en 2004. Il a été classé en ZSC en 2010. S'étendant sur 41 ha le site du Réseaux de coteaux calcaires du Ponthieu méridional se compose des classes d'habitats suivantes :

- Pelouses sèches, Steppes : 30%
- Forêts caducifoliées : 30%
- Autres terres arables : 20%
- Prairies améliorées : 10%
- Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière) : 8%
- Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) : 2%

Il s'agit d'un site éclaté de deux noyaux de vallées sèches crayeuses du Ponthieu méridional : "vallée de Bouchon et de Villers" et "vallée de Nielle à Cocquerel", rassemblant deux séries calcicoles sèches, l'une thermo-continentale en limite d'aire nord-occidentale et centrée sur la pelouse de *Avenula pratensis-Festucetum lemanii* subass. *seselietosum montani* (pelouse du *Mesobromion*, endémique de l'îlot continental chaud dit du "sud-amiénois") et mêlant des affinités continentales et méditerranéennes ici en limite d'influence ; l'autre série présente un léger caractère submontagnard particulier au val de Somme et la pelouse est un type endémique picardo-normand rare et localisé (vallée de la Somme, de la Haute-Oise, du Thérain,...). Le site de la vallée de la Nielle est avant tout remarquable par son immense et originale junipéraie impénétrable, exemple probablement unique d'un seuil de blocage dynamique lié au genévrier.

Les deux vallées constituent un ensemble représentatif et exemplaire des potentialités de pelouses calcaires du plateau picard central : à ce titre, on insistera sur le réservoir faunistique spécifique au Genévrier (présent en populations importantes sur le site) et les paysages "monolithiques" particuliers et spectaculaires des coteaux à Genévriers. Les secteurs de pelouses et les jachères situées à proximité accueillent quelques espèces à fort enjeu de conservation en Picardie dont *Stenobothrus stigmaticus* et *Cupido minimus* pour la faune, et *Adonis aestivalis*, plante messicole.

• Habitats d'intérêt communautaire

Ce site a été désigné au titre de la présence de 2 habitats d'intérêt communautaire, décrits dans le tableau ci-dessous (d'après le FSD).

Tableau 5. Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZAC FR2200353 « Réseau de coteaux calcaires du Ponthieu méridional » (source : FSD)

Nom	Superficie (ha) (% de couverture)	Représentativité	Conservation	Globale
5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	10,02 (24,44 %)	Excellente	Excellente	Excellente
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (sites d'orchidées remarquables)	7,11 (17,34 %)	Excellente	Bonne	Excellente

• Espèces d'intérêt communautaire

L'Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*), un lépidoptère, est la seule espèce d'intérêt communautaire mentionnée pour ce site.

■ ZSC FR2200354 « Marais et Monts de Mareuil-Caubert » (7,4 km)

• Description générale

Ce site a été proposé comme SIC en 1999 et a été désigné comme tel en 2004. Il a été classé en ZSC en 2008. D'une superficie de 894 ha ce site Natura 2000 est composé des différentes classes d'habitats suivantes :

- Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) : 35%
- Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières : 30%
- Forêts caducifoliées : 10%
- Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées : 10%
- Pelouses sèches, Steppes : 5%
- Prairies améliorées : 4%
- Forêt artificielle en monoculture (ex : Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques) : 4%
- Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) : 1%
- Autres terres arables : 1%

Il s'agit d'un vaste complexe tourbeux de la Basse-Somme, offrant une extraordinaire panoplie zonale de systèmes d'étangs, de marais et de prés tourbeux. Il s'agit là d'une démonstration spatiale d'habitats des larges vallées tourbeuses en U à caractère atlantique/subatlantique, ayant fait l'objet d'un projet de Réserve Naturelle (non accepté localement).

En particulier, les habitats aquatiques connaissent un développement spatial important dans les marais de Caubert et montraient, de façon optimale sur le plan de la structure et de la texture des communautés, une grande diversité de biotopes aquatiques en fonction du courant, de la profondeur, des substrats, de la qualité chimique et trophique des eaux et des vitesses de sédimentation : grands herbiers de nénuphars, herbiers de charophytes des eaux basiques profondes, herbiers d'atterrissement, chenaux tourbeux envasés, chenaux rhéophiles avec de rares herbiers enrubanés à *Oenanthe fluviatilis* et *Potamogeton alpinus*, herbiers semi-sciaphiles de l'*Hottonietum palustris*,...

Il semble que récemment ce potentiel aquatique se soit appauvri conséquemment à la dégradation qualitative générale du cours de la Somme. Dans les marais d'Epagne et Saint-Gilles, l'exploitation herbagère domine et permet d'observer un vaste complexe de prés oligotrophes paratourbeux à tourbeux alcalins atlantiques/subatlantiques creusé de mares et de dépressions montrant sur leur pourtour un groupement amphibie oligomésotrophe. Les roselières et cariçaies, associées parfois aux secteurs de tremblants connaissent actuellement avec la régression du pâturage et de la fauche, un certain développement.

Associé aux Monts de Caubert, éperon crayeux constituant le flanc Nord-Ouest du marais, l'ensemble revêt en outre une importance géomorphologique et caténale accroissant encore la diversité coenotique : complexe de pelouses calcaires froides (versant Nord-Est) et thermophiles (versant Sud-Ouest) avec un chapeau jadis de prés acidoclines oligomésotrophes atlantiques célèbres pour la mycologie mondiale (détruit en grande partie après labour).

• Habitats d'intérêt communautaire

Au nombre de 12, dont 2 prioritaires (*), les habitats d'intérêt communautaire sont essentiellement liés aux milieux humides. Ces habitats sont listés dans le tableau suivant (source : FSD).

Tableau 6. Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC FR2200354 « Marais et monts de Mareuil Caubert » (source : FSD)

Nom	Superficie (ha) (% de couverture)	Représentativité	Conservation	Globale
3110 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)	3,5 (0,39 %)	Excellente	Excellente	Excellente
3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	12 (1,34 %)	Bonne	Bonne	Bonne
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	153 (17,11 %)	Bonne	Moyenne/réduite	Bonne
3160 - Lacs et mares dystrophes naturels	0,03 (0 %)	Bonne	Bonne	Bonne
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	12 (1,34 %)	Significative	Moyenne/réduite	Significative
5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	9 (1,01 %)	Excellente	Bonne	Bonne
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (sites d'orchidées remarquables)	12 (1,34 %)	Bonne	Moyenne/réduite	Significative
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	290 (32,44 %)	Excellente	Excellente	Excellente
7140 - Tourbières de transition et tremblantes	0,3 (0,03 %)	Excellente	Excellente	Bonne
7210 - Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i> *	1 (0,11 %)	Bonne	Bonne	Bonne
7230 - Tourbières basses alcalines	150 (16,78 %)	Bonne	Moyenne/réduite	Significative
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)*	50 (5,59 %)	Bonne	Bonne	Bonne

• Espèces d'intérêt communautaire

Un total de 7 espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat a justifié la désignation de ce site :

- 1 mollusque : le Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*),
- 2 insectes : l'Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*) et la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*),
- 3 chiroptères : le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), le Grand Murin (*Myotis myotis*) et le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*),
- 1 plante : l'Ache rampante (*Helosciadium repens*).

■ ZSC FR2200369 « Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis) » (8,8 km)

● Description générale

Le site Natura 2000 FR2200369 a été initialement proposé comme Site d'Importance Communautaire (SIC) en mars 1999, puis retenu comme tel en 2004. Il a été désigné comme Zone Spéciale de Conservation (ZSC) en 2009. Le site couvre une superficie de 415 ha (selon le Formulaire Standard de Données - FSD) et est constitué des grandes classes d'habitats suivantes :

- Forêts caducifoliées : 68%
- Pelouses sèches, Steppes : 18%
- Agriculture (en général) : 12%
- Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) : 1%
- Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente : 1%

Il s'agit d'un site éclaté constitué par un réseau complémentaire de coteaux crayeux méso-xérophiles représentant un échantillonnage exemplaire et typique des potentialités du plateau picard méridional, liées à la pelouse calcicole de l'*Avenula pratensis-Festucetum lemanii subass. polygaletosum calcareae*.

Le site englobe les coteaux froids de la Vallée du Thérain associés à une pelouse submontagnarde psychrophile sur craie, originale et endémique du plateau picardo-normand. Très localement, ces potentialités avoisinent celles du *Seslerio-Mesobromion* dont une dernière et unique relique persiste dans Beauvais même au Mont aux Lièvres.

De caractère mésotherme et xérophile et subcontinental, les phytocoenoses pelousaires, associées aux habitats des stades dynamiques qui leur succèdent constituent souvent de remarquables séries diversifiées sur le plan floristique : cortège caractéristique des pelouses du *Mesobromion* avec de nombreuses thermophytes subméditerranéennes, diversité orchidologique importante, 7 espèces protégées dont une de l'annexe II de la Directive Habitats (*Sisymbrium supinum*), nombreuses espèces menacées. Une diversité optimale est obtenue avec la continuité de forêts neutro-acidiclines de sommet et de plateau sur argile à silex et limons. Il convient de souligner complémentirement l'intérêt ornithologique (rapaces nicheurs), herpétologique (importante population de Vipère péliade) et la richesse entomologique de cet ensemble avec quatre espèces menacées au moins, dont une, le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) est inscrite à l'annexe II de la Directive.

Comme la plupart des autres systèmes pelousaires du plateau picard, ces coteaux sont hérités des traditions pastorales de parcours. Leur état d'abandon varie selon de nombreux facteurs (seuils de blocage dynamique, populations de lapins abondantes, etc), mais d'une manière globale, l'état de conservation du réseau est encore satisfaisant et ménage des possibilités fortes de restauration rapides mais urgentes. Un des coteaux (larris de Verte-Fontaine) est encore exploité par l'un des derniers troupeaux ovins de parcours du Nord de la France.

Les pressions sont nombreuses (carrières, décharges, boisements artificiels, en particulier pinèdes à Pin noir d'Autriche, plantations de merisiers, eutrophisation agricole de contact, moto-cross, etc.). À l'état d'abandon, le réseau pelousaire se densifie et s'embroussaille suite aux abandons d'exploitation traditionnelle et à la chute des effectifs des populations de lapin.

• Habitats d'intérêt communautaire

Les habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC sont au nombre de 5, dont 1 prioritaire (*), d'après le formulaire Standard de Données (FSD). Ils sont récapitulés, sous leur dénomination générique, dans le tableau suivant.

Tableau 7. Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC FR2200369 « Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis) » (source : FSD)

Nom	Superficie (ha) (% de couverture)	Représentativité	Conservation	Globale
5130 – Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	8,1 (1,95%)	Excellente	Moyenne/réduite	Significative
6210 – Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	46,9 (11,27%)	Bonne	Moyenne/réduite	Bonne
6510 – Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	2,4 (0,58%)	Bonne	Bonne	Significative
8160 – Éboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard *	0,3 (0,07%)	Excellente	Bonne	Excellente
9130 – Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	163,9 (39,4%)	Bonne	Bonne	Significative

• Espèces d'intérêt communautaire

Sept espèces d'intérêt communautaire ont justifié la désignation du site :

- 2 insectes : l'Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*) et le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) ;
- 4 mammifères (chiroptères) : le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), le Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) et le Grand murin (*Myotis myotis*),
- 1 plante : la Braya couchée (*Sisymbrium supinum*).

■ ZSC FR2300136 « La forêt d'Eu et les pelouses adjacentes » (10,6 km)

• Description générale

Le site Natura 2000 FR2300136 a été initialement proposé comme Site d'Importance Communautaire (SIC) en juillet 2003, puis retenu comme tel en décembre 2004. Il a été désigné comme Zone Spéciale de Conservation (ZSC) en juin 2011. Le site couvre une superficie de 778 ha (selon le Formulaire Standard de Données - FSD) et est constitué des grandes classes d'habitats suivantes :

- Forêts caducifoliées : 90%
- Agriculture (en général) : 4%

- Pelouses sèches, Steppes : 3%
- Landes, broussailles, recrus : 2%
- Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) : 1%

L'ensemble formé par le plateau du Petit Caux où se situent la forêt d'Eu et les deux vallées de l'Yères et de la Bresle constitue une entité écologique cohérente sur le plan fonctionnel. Le site, éclaté, est constitué par les différents éléments de la forêt d'Eu et les pelouses crayeuses adjacentes.

- La forêt d'Eu elle-même possède un habitat de la directive avec des stations mésoclines et calcicoles remarquables. Le secteur nord (trilage d'Eu) renferme de surcroît des milieux acides et humides (habitats de l'annexe I),
- Les pelouses calcicoles (habitat prioritaire de l'annexe I) du Petit Caux sont très riches, marquant une différence biogéographique - notamment dans leur composition spécifique - avec celles des vallées de la Seine et de l'Eure. Deux espèces de papillons de l'annexe II, dont une prioritaire, s'y développent, auxquelles s'ajoutent plusieurs espèces végétales intéressantes.

• Habitats d'intérêt communautaire

Les habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC sont au nombre de 6, dont 1 prioritaire (*), d'après le formulaire Standard de Données (FSD). Ils sont récapitulés, sous leur dénomination générique, dans le tableau suivant :

Tableau 8. Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC FR2300136 « Forêt d'Eu et pelouses adjacentes » (source : FSD)

Nom	Superficie (ha) (% de couverture)	Représentativité	Conservation	Globale
4010 – Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>	16,18 (2,08%)	Bonne	Moyenne/réduite	Significative
5130 – Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	8,69 (1,03%)	Bonne	Moyenne/réduite	Significative
6210 – Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	18,72 (2,41%)	Bonne	Moyenne/réduite	Bonne
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	13,49 (1,67%)	Présence non significative	/	/
9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	19,71 (2,44%)	Bonne	Bonne	Bonne
9130 – Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	662,63 (85,09%)	Excellente	Bonne	Bonne

• Espèces d'intérêt communautaire

Cinq espèces d'intérêt communautaire ont justifié la désignation du site :

- 3 insectes : l'Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*), le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) et le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*),

- 2 mammifères (chiroptères) : le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), et le Grand murin (*Myotis myotis*).

■ ZSC FR2300137 « L'Yères », à 10,8 km,

• Description générale

Le site Natura 2000 FR2300137 a été initialement proposé comme Site d'Importance Communautaire (SIC) en mars 1999, puis retenu comme tel en décembre 2004. Il a été désigné comme Zone Spéciale de Conservation (ZSC) en décembre 2008.

Le site couvre une superficie de 963 ha (selon le Formulaire Standard de Données - FSD) et est constitué des grandes classes d'habitats suivantes :

- Prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées : 35%
- Rivières et estuaires soumis à marées, vasières et bancs de sable, lagunes : 16%
- Autres terres arables : 15%
- Prairies améliorées : 15%
- Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes) : 12%
- Forêts caducifoliées : 4%
- Marais (végétation de ceinture, bas-marais, tourbières) : 3%

Ce site comprend le lit mineur de l'Yères et de ses affluents permanents, ainsi qu'une partie des zones humides du lit majeur en dehors des zones urbanisées traversées par les cours d'eau, plus un ensemble de secteurs prairiaux et boisés répartis sur l'ensemble du lit majeur de l'Yères.

Petit fleuve alcalin débouchant dans la Manche, l'Yères présente un fort potentiel piscicole en raison de son bon état de conservation. L'Yères abrite 3 espèces de l'annexe II et correspond à un habitat d'eau courante de l'annexe I. Ce fleuve présente également un potentiel pour une autre espèce de l'annexe II, le saumon atlantique, mais dont la remontée est actuellement rendue impossible par le busage du débouché en mer. Il est à noter que ce type de cours d'eau est plutôt rare à l'échelle européenne.

En dehors des zones urbanisées traversées par les cours d'eau, le site s'étend sur une partie des zones humides du lit majeur. Sans forcément abriter des habitats remarquables, cette zone a été désignée afin de constituer un corridor de protection autour des cours d'eau et des sources.

Le site est également constitué d'une partie des zones humides du lit majeur, et d'un ensemble de secteurs prairiaux, boisés abritant 6 habitats de l'annexe I, dont 1 prioritaire, les forêts alluviales résiduelles. Ces secteurs ne sont pas les plus représentatifs ni les plus remarquables pour ces habitats, mais ils abritent malgré tout une flore d'un fort intérêt patrimonial et deviennent rares à l'échelle de la région Haute-Normandie.

• Habitats d'intérêt communautaire

Les habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC sont au nombre de 9, dont 2 prioritaires (*), d'après le formulaire Standard de Données (FSD). Ils sont récapitulés, sous leur dénomination générique, dans le tableau suivant :

Tableau 9. Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC FR2300137
« L'Yères » (source : FSD)

Nom	Superficie (ha) (% de couverture)	Représentativité	Conservation	Globale
1130 - Estuaires	76 (7,89%)	Significative	Moyenne/réduite	Significative
1220 - Végétation vivace des rivages de galets	0,86 (0,09%)	Significative	Moyenne/réduite	Significative
3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	0,13 (0,01%)	Significative	Bonne	Significative
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	0,73 (0,08%)	Significative	Bonne	Significative
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculon fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	28 (2,91%)	Bonne	Moyenne/réduite	Bonne
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	19,72 (2,05%)	Bonne	Bonne	Bonne
6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	7,24 (0,75%)	Bonne	Moyenne/réduite	Bonne
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	21,64 (2,24%)	Bonne	Bonne	Bonne
9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	2,15 (0,22%)	Significative	Bonne	Bonne

• Espèces d'intérêt communautaire

Six espèces d'intérêt communautaire ont justifié la désignation de la ZSC FR2300137 (source : FSD) :

- 4 poissons : la Lamproie marine (*Petromyzon marinus*), la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*), la Lamproie de rivière (*Lampetra fluviatilis*) et le Chabot (*Cottus gobio*),
- 2 mammifères (chiroptères) : le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), et le Grand murin (*Myotis myotis*).

■ ZSC FR2300133 « Pays de Bray – Cuestas Nord et Sud », à 15 km,

• Description générale

Le site Natura 2000 FR2300133 a été initialement proposé comme Site d'Importance Communautaire (SIC) en août 1998, puis retenu comme tel en décembre 2004. Il a été désigné comme Zone Spéciale de Conservation (ZSC) en mai 2016.

Le site couvre une superficie de 1195 ha (selon le Formulaire Standard de Données - FSD) et est constitué des grandes classes d'habitats suivantes :

- Forêts caducifoliées : 55%

- Pelouses sèches, Steppes : 31%
- Prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées : 9%
- Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) : 2%
- Autres terres arables : 2%
- Landes, broussailles, recrus : 1%

Ce site est situé en partie sur des cuestas constituant les revers d'une cuvette issue de l'érosion d'un anticlinal dans les couches de craies. Les autres parties du site sont situées sur les versants des vallées partant de cette cuvette.

Les cuestas du Pays de Bray abritent un ensemble remarquable de pelouses sèches calcicoles, dont certaines présentent un très bon état de conservation. Certaines pelouses présentent un faciès particulier sur marne calcaire que l'on ne retrouve pas sur les autres grands secteurs de coteaux de la région. Ce site abrite également un très bel ensemble de forêts de ravin constituant la limite occidentale d'aire de répartition d'espèce continentales très rares en Haute-Normandie.

De plus, le Pays de Bray constitue un refuge important pour le Damier de la Succise. On retrouve des individus de cette espèce dans 14 secteurs répartis sur toute la longueur du site.

• Habitats d'intérêt communautaire

Les habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC sont au nombre de 4, dont 1 prioritaire 5μ°, d'après le formulaire Standard de Données (FSD). Ils sont récapitulés, sous leur dénomination générique, dans le tableau suivant :

Tableau 10. Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC FR2300133 « Pays de Bray – Cuestas Nord et Sud » (source : FSD)

Nom	Superficie (ha) (% de couverture)	Représentativité	Conservation	Globale
5130 – Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	2,8 (0,28%)	Significative	Moyenne/réduite	Significative
6210 – Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	310,8 (31,47%)	Excellente	Bonne	Bonne
9130 – Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	461,4 (46,8%)	Excellente	Bonne	Bonne
9180 – Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	2,1 (0,2%)	Significative	Bonne	Significative

• Espèces d'intérêt communautaire

Trois espèces d'intérêt communautaire ont justifié la désignation de la ZSC FR2300133 :

- 3 insectes : l'Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*), le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) et le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*),

■ ZSC FR2200356 « Marais de la Moyenne Somme entre Amiens et Corbie » (15,1 km)

● Présentation et contexte écologique

Le Site Natura 2000 FR2200356 « Marais de la moyenne Somme entre Amiens et Corbie » a été proposé comme Site d'Importance Communautaire (SIC) en mars 1999. Sa fiche descriptive a été mise à jour en juillet 2012. Il a été officiellement retenu en tant que SIC par la Commission européenne le 12 décembre 2004, puis désigné en tant que Zone Spéciale de Conservation (ZSC) par arrêté ministériel le 26 décembre 2008. Il couvre une superficie totale de 525 ha.

Le site FR2200356 se compose des grands types de milieux suivants :

- Marais (végétation de ceinture), bas-marais, tourbières : 25%,
- Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes) : 25%,
- Prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées : 20%,
- Prairies améliorées : 10%,
- Forêts caducifoliées : 10%,
- Forêts artificielles en monoculture (ex : plantations de peupliers) : 5%,
- Pelouses sèches, steppes : 3%,
- Autres terres (incluant les zones urbanisées et industrielles, routes, décharges...) : 2%.

Ce site éclaté de la Moyenne vallée de la Somme comporte plusieurs noyaux intégrant quelques aspects originaux du val de Somme : les Hortillonnages et le Marais de Daours. Le tronçon est de morphologie et d'affinités biogéographiques intermédiaires entre la basse vallée élargie et sublinéaire et la moyenne vallée méandreuse.

Les noyaux valléens de biotopes tourbeux alcalins de la Somme, à caractère subatlantique/subcontinental donnent bien entendu la toile de fond du site avec sa mosaïque d'étangs, de tremblants, de roselières, de saulaies et de boisements tourbeux plus matures. Les habitats turficoles basiphiles, en particulier les herbiers aquatiques, les herbiers de chenaux, les voiles flottants de lentilles, les bordures amphibies à *Eleocharis acicularis* sont particulièrement bien représentés ici. Quelques noyaux d'acidification superficielle de la tourbe conduisent à la formation d'habitats acidophiles ombrogènes d'intérêt exceptionnel avec diverses sphaignes, notamment la Boulaie à sphaignes et *Dryopteris* à crêtes. Aux extrémités du site, deux ensembles particuliers :

- Les hortillonnages d'Amiens, exemple de marais apprivoisé intégrant les aspects historiques, culturels et culturels (maraîchage) à un vaste réseau d'habitats aquatiques ;
- Le marais de Daours, ensemble de prés paratourbeux subatlantiques-subcontinentaux du *Selino carvifoliae* - *Juncetum subnodulosi*, dominés par une falaise abrupte d'éboulis calcaires à affinités submontagnardes et thermophiles.

La régression ou la disparition des pratiques de fauche, pâturage, étrépage, tourbage, l'exportation de nutriments est insuffisante pour maintenir un état trophique correct du système. Il en résulte des phénomènes d'atterrissement et de minéralisation de la tourbe, de vieillissement des roselières, cariçaies, moliniaies au profit des mégaphorbiaies et fourrés hygrophiles.

Ces processus ont été gravement accélérés par la pollution du cours de la Somme et les envasements qui l'accompagnent. Il s'en suit une perte importante de diversité et une régression progressive des intérêts biologiques. La recherche d'un équilibre dynamique et des flux de matière passe obligatoirement par un rajeunissement structural du système et la restauration de pratiques d'exportation de la matière organique telles que fauche avec enlèvement des foin, pâturage extensif, tourbage.

Cet équilibre pour être efficace ne peut se concevoir globalement qu'à l'échelle de l'ensemble de la vallée et de son bassin versant, puis à l'échelle de chaque marais et de sa périphérie.

• Habitats d'intérêt communautaire

Les habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC sont au nombre de 11, dont 3 prioritaires (d'après le FSD). Ils sont récapitulés, sous leur dénomination générique, dans le tableau page suivante.

Tableau 11. Habitats d'intérêt communautaire de la ZSC FR2200356 « Marais de la moyenne Somme entre Amiens et Corbie » (source : FSD)

Nom	Superficie (ha) et % de couverture	Représentativité	Conservation	Globale
3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	0,01 (< 0,01%)	Excellente	Bonne	Bonne
3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp	1 (0,19%)	Bonne	Bonne	Bonne
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>	125 (23,81%)	Bonne	Moyenne/réduite	Significative
3160 - Lacs et mares dystrophes naturels	0,01 (< 0,01%)	Bonne	Bonne	Bonne
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	20 (3,81%)	Significative	Moyenne/réduite	Significative
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	3 (0,57%)	Bonne	Moyenne/réduite	Bonne
6430 - Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	42,01 (8%)	Excellente	Excellente	Excellente
7230 - Tourbières basses alcalines	6,5 (1,24%)	Significative	Moyenne/réduite	Significative
91D0 - Tourbières boisées*	0,32 (0,06%)	Bonne	Bonne	Significative
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)*	5 (0,95%)	Bonne	Bonne	Bonne
9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> *	4 (0,78%)	Bonne	Bonne	Bonne

• Espèces d'intérêt communautaire

Sept espèces d'intérêt communautaire ont justifié la désignation du site :

- 2 insectes : la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) et l'Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*),
- 1 poisson : la Bouvière (*Rhodeus amarus*),
- 3 mollusques : le Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*), le Vertigo étroit (*Vertigo angustior*) et la Planorbe naine (*Anisus vorticulus*),
- 1 plante : le Liparis de Loesel (*Liparis loeselii*).

■ ZSC FR2200346 « Estuaires picards (baies de Somme et d'Authie) » (15,5 km)

• Description générale

Le site Natura 2000 FR2200346 a été initialement proposé comme Site d'Importance Communautaire (SIC) en mars 1999, puis officiellement retenu en tant que SIC en décembre 2004. Il a été désigné comme Zone Spéciale de Conservation (ZSC) par arrêté ministériel en décembre 2010. Il couvre une superficie de 15 662 ha (selon le Formulaire Standard de Données - FSD) et est constitué des grandes classes d'habitats suivantes :

- Dunes, plages de sables : 35%
- Rivières et estuaires soumis à la marée, vasières et bancs de sable, lagunes : 25%
- Prés salés : 10%
- Marais (végétation de ceinture), bas-marais, tourbières : 10%
- Prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées : 5%
- Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes) : 5%
- Autres terres arables : 2%
- Forêts caducifoliées : 2%
- Pelouses sèches, steppes : 1%

Le site comprend 67% de surface marine et 33% de surface terrestre (calcul effectué à partir de la limite des hautes mers).

Il représente une continuité exceptionnelle de systèmes littoraux nord-atlantiques, unique et exemplaire pour la façade maritime française et ouest-européenne, correspondant au littoral picard de la « Plaine Maritime Picarde » et aux estuaires historiques de la Somme et de l'Authie (partie sud). Au-delà de l'Authie et de la Bresle, le site est prolongé en concordance dans le Pas-de-Calais et en Normandie.

Cet ensemble maritime associe les unités géomorphologiques suivantes :

- Système dunaire (cordon bordier, xérosères internes et hygrosères intercalées) puissamment développées à l'intérieur des terres,
- Systèmes estuariens actifs (infra-littoral, slikke, schorre) de la Somme, de la Maye (avec engraisements dunaires importants et formation de lagunes) et de l'Authie ; séquences complètes d'habitats estuariens depuis la basse slikke jusqu'au schorre,

- Système des levées de galets (cordons successifs actifs et fossiles du poulieu de la Somme), entité rarissime et sans équivalent en France, comportant des habitats hyperspécialisés de galets littoraux du poulieu de la Somme, ainsi qu'une lagune, le Hâble d'Ault
- Système de falaises maritimes crayeuses cachoises, exemple typique de côte d'érosion, où peuvent être observés les algues et invertébrés marins littoraux propres aux côtes rocheuses nord-atlantiques,
- Système estuarien fossile (prairies des renclôtures et réseau de drainage avec un gradient d'halophilie décroissant vers l'intérieur et un gradient inverse de turbification).

La diversité d'habitats littoraux ici représentée est tout à fait exceptionnelle et les intérêts spécifiques sont en conséquence. Sur le plan floristique on note de très nombreuses espèces rares et menacées dont 2 de la directive, 40 espèces protégées, un cortège dunaire calcicole et un cortège estuarien particulièrement riches, ainsi qu'une flore originale des galets de silex.

Sur le plan faunistique la zone constitue un site majeur de reproduction en France pour le Phoque veau marin, une halte migratoire et zone d'hivernage de valeur internationale pour les estuaires, (avifaune nicheuse des zones humides, classement en ZICO et pour partie ZPS), une importante diversité faunistique estuarienne et marine, des espèces batrachologiques rares, des cortèges entomologiques spécialisés des biotopes salés à minéralisés et des cortèges xérothermophiles des dunes, ainsi que plusieurs espèces ichtyologiques menacées dont 1 de la directive (*Lampetra fluviatilis*).

En outre, les interdépendances fonctionnelles entre les différents systèmes sont nombreuses et confortent la cohésion d'ensemble du site.

• Habitats d'intérêt communautaire

Vingt-cinq habitats d'intérêt communautaire, dont 4 prioritaires (*) ont justifié la désignation de ce site (selon le FSD). Ils sont listés dans le tableau suivant :

Tableau 12. Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC FR2200346
« Estuaires et littoral picards » ([source](#) : FSD)

Nom	Superficie (ha) (% de couverture)	Représentativité	Conservation	Globale
1110 - Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	150 (0,96 %)	Excellente	Excellente	Excellente
1130 - Estuaires	2500 (15,98 %)	Excellente	Excellente	Excellente
1140 - Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1500 (9,59 %)	Excellente	Excellente	Excellente
1150 - Lagunes côtières	150 (0,96 %)	Excellente	Excellente	Excellente
1170 - Récifs	150 (0,96 %)	Significative	Excellente	Bonne
1210 - Végétation annuelle des laissés de mer	50 (0,32 %)	Excellente	Excellente	Excellente

Nom	Superficie (ha) (% de couverture)	Représentativité	Conservation	Globale
1220 - Végétation vivace des rivages de galets	800 (5,11 %)	Excellente	Excellente	Excellente
1230 - Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	25 (0,16 %)	Excellente	Bonne	Bonne
1310 - Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	1400 (8,95 %)	Excellente	Excellente	Excellente
1330 - Prés-salés atlantiques (<i>Glauco-Puccinellietalia maritima</i>)	2653 (16,96 %)	Excellente	Excellente	Excellente
2110 - Dunes mobiles embryonnaires	150 (0,96 %)	Excellente	Excellente	Bonne
2120 - Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	100 (0,64 %)	Excellente	Excellente	Excellente
2130 - Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises) *	150 (0,96 %)	Excellente	Bonne	Bonne
2160 - Dunes à <i>Hippophaë rhamnoides</i>	2000 (12,78 %)	Excellente	Excellente	Excellente
2170 - Dunes à <i>Salix repens</i> spp. <i>argentea</i> (<i>Salicion arenariae</i>)	15 (0,1 %)	Excellente	Bonne	Bonne
2180 - Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale	300 (1,92 %)	Excellente	Excellente	Bonne
2190 - Dépressions humides intradunaires	150 (0,96 %)	Excellente	Bonne	Bonne
3110 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)	150 (0,96 %)	Excellente	Excellente	Excellente
3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	150 (0,96 %)	Excellente	Excellente	Excellente
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	150 (0,96 %)	Excellente	Bonne	Bonne
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	10 (0,06 %)	Bonne	Moyenne/réduite	Significative
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	150 (0,96 %)	Bonne	Bonne	Bonne
6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	300 (1,92 %)	Bonne	Bonne	Bonne
7230 - Tourbières basses alcalines	200 (1,28 %)	Bonne	Excellente	Bonne
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	20 (0,13 %)	Significative	Bonne	Significative

Il est à noter que 4 habitats d'intérêt communautaire supplémentaires ont été identifiés sur le site lors de l'élaboration du DOCOB (Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde, juillet 2003) :

- 3130 – Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes, avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea*,
- 6210 – Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*),
- 7210 – Marais calcaires à *Cladium mariscus* et *Carex davalliana* (prioritaire),
- 9190 – Vieilles chênaies acidophiles à *Quercus robur* des plaines sablonneuses.

• Espèces d'intérêt communautaire

Dix espèces d'intérêt communautaire sont à l'origine de la désignation de la ZSC FR2200346 (source : FSD) :

- 2 espèces végétales : le Liparis de Loesel (*Liparis loeselii*) et l'Ache rampante (*Apium repens*),
- 1 insecte : l'Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*),
- 1 poisson : la Lamproie fluviatile (*Lampetra fluviatilis*),
- 1 amphibien : le Triton crêté (*Triturus cristatus*),
- 5 mammifères : le Phoque gris (*Halichoerus grypus*), le Phoque veau-marin (*Phoca vitulina*), le Marsouin commun (*Phocoena phocoena*), le Grand Dauphin (*Tursiops truncatus*) et le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*).

Il est à noter que le DOCOB mentionne 2 poissons supplémentaires : la Grande Alose (*Alosa alosa*) et l'Alose feinte (*Alosa falax*). En revanche, le Marsouin commun et le Grand Dauphin n'y sont pas traités.

■ ZSC FR2200352 « Réseau de coteaux calcaires du Ponthieu oriental » (16,6 km)

• Description générale

Ce site a été proposé comme SIC en 1999 et a été désigné comme tel en 2004. Il a été classé en ZSC en 2010. S'étendant sur 93 ha le site du Réseaux de coteaux calcaires du Ponthieu oriental se compose des classes d'habitats suivantes :

- Forêts caducifoliées : 65%
- Pelouses sèches, Steppes : 30%
- Autres terres arables : 5%

Le site se compose d'un réseau exemplaire de pelouses calcicoles originales et typiques avec : série marnicole du *Parnassio palustris-Thymetum praecocis* (pelouse endémique picardo-normande), série à affinités submontagnardes et médioeuropéennes de l'*Avenulo pratensis-Festucetum lemanii*, associées à des successions végétales remarquables s'inscrivant dans la directive : banquette cuniculigène à Hélianthème, ourlets marnicoles et submontagnards sur craie, lisières et pré-bois calcicoles, forêts de pente et de ravins (en particulier des exemples typiques de *Mercuriali perennis-Aceretum campestris* sous sylvo-faciès de hêtraie et de *Lunario redivivae-Acerion pseudoplatani* de type "Doullennais" riche en fougères).

Les habitats pelousaires présentent une importante diversité floristique (notamment des populations importantes de *Parnassia palustris*). La mosaïque de pelouses d'ourlets et de fourrés thermophiles permettent le développement d'une faune typique dont la Vipère péliade (*Vipera berus*) et le Muscardin (*Muscardinus avellanarius*). En outre, le site présente encore l'un des rares exemples régionaux de pelouses calcicoles pâturées par les bovins. L'ensemble participe à un échantillonnage représentatif des potentialités coenotiques, floristiques et faunistiques semi-naturelles du plateau picard médian.

L'état de conservation du réseau est convenable, compte tenu du degré général de dégradation des systèmes pelousaires des plaines nord-ouest européennes. Le Fossé du Halot est partiellement entamé par les activités d'extraction de la craie. Ailleurs, le réseau pelousaire se densifie et s'embroussaille suite aux abandons d'exploitation traditionnelle et à la chute des effectifs des populations de lapins. Quelques autres pratiques plutôt destructives (moto-cross) sont actuellement éteintes ou sporadiques. Une de ces vallées fait l'objet d'un programme de conservation.

Le réseau de cavées, inséré dans un cadre prairial protecteur, est dans un très bon état écologique, sauf en situation de tête de ravin où l'on observe encore des dépôts sauvages de matériaux.

• Habitats d'intérêt communautaire

Ce site a été désigné au titre de la présence de 6 habitats d'intérêt communautaire, essentiellement des habitats calcicoles forestiers et prairiaux. Ceux-ci sont décrits dans le tableau suivant (d'après le FSD).

Tableau 13. Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC FR2200352 « Réseau de coteaux calcaires du Ponthieu oriental » (source : FSD)

Nom	Superficie (ha) (% de couverture)	Représentativité	Conservation	Globale
5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	4,02 (4,32 %)	Excellente	Excellente	Excellente
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	6,75 (7,26 %)	Excellente	Moyenne/réduite	Bonne
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) *	0,27 (0,29 %)	Non significative	-	-
9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (<i>Quercion roburi-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	2,37 (2,55 %)	Bonne	Bonne	Bonne
9130 - Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	37,6 (40,43 %)	Excellente	Excellente	Excellente
9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> *	0,28 (0,3 %)	Non significative	-	-

• Espèces d'intérêt communautaire

L'Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*), un lépidoptère, est la seule espèce d'intérêt communautaire mentionnée sur ce site.

■ ZSC FR2300132 « Bassin de l'Arques » (16,9 km)

• Description générale

Ce site a été proposé comme SIC en 1999, il a été désigné comme tel en décembre 2004 puis a été classé en ZSC en 2016. Cette ZSC couvre une superficie totale de 338 ha, représentée par les classes d'habitats suivantes :

- Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) : 90%
- Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières, : 10%

Le site est constitué des lits mineurs et les berges de trois cours d'eau et de leurs affluents permanents.

Ces cours d'eau, et en particulier la Béthune, possèdent des caractéristiques physico-chimiques originales par rapport aux autres rivières de la région du fait qu'ils traversent la boutonnière du Pays de Bray constituée de terrains beaucoup plus anciens (argile et calcaire du jurassique pour la Béthune, craie du crétacé inférieur pour les deux autres cours d'eau).

Ils présentent un fort potentiel piscicole avec cinq espèces de l'annexe II et sont fréquentés par les grands salmonidés migrateurs. Le site est linéaire, il comporte les lits mineurs, les rives et le chevelu permanent.

• Habitats d'intérêt communautaire

D'après le FSD, 3 habitats d'intérêt communautaire, dont 1 prioritaire (*) ont justifié la désignation de cette ZSC. Ils figurent dans le tableau suivant :

Tableau 14. Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC FR2300132 « Bassin de l'Arques » (source : FSD)

Nom	Superficie (ha) (% de couverture)	Représentativité	Conservation	Globale
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculus fluitans</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	169 (50%)	Bonne	Moyenne/réduite	Bonne
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	24,05 (7,12%)	Significative	Bonne	Bonne
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)*	3,38 (1%)	Significative	Moyenne/réduite	Significative

• Espèces d'intérêt communautaire

Ce site a également été désigné au titre de la présence de 6 espèces d'intérêt communautaire :

- 1 crustacé : l'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*),
- 5 poissons : le Chabot (*Cottus perifretum*), la Lamproie marine (*Petromyzon marinus*), la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*), la Lamproie de rivière (*Lampetra fluviatilis*) et le Saumon atlantique (*Salmo salar*).

■ ZSC FR2200359 « Tourbières et marais de l'Avre » (18,7 km)

• Description générale

Ce site a été proposé comme SIC en 1999, il a été désigné comme tel en 2004 puis a été classé en ZSC en 2008. Cette ZSC est constituée de 3 entités couvrant une superficie totale de 322 ha, représentée par les classes d'habitats suivantes :

- Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) : 30%
- Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières, : 25%
- Forêts caducifoliées : 20%
- Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées : 10%
- Pelouses sèches, Steppes : 10%
- Forêt artificielle en monoculture (ex : Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques) : 4%
- Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) : 1%

Il s'agit de 3 unités tourbeuses de la vallée de l'Avre : tourbière de Boves et prairies de Fortmanoir, Marais de Thézy-Glimont, Marais de Moreuil avec le coteau crayeux adjacent de Génonville. La vallée de l'Avre (affluent de la Somme) présente les mêmes systèmes alluviaux tourbeux alcalins de type transitoire subatlantique que ceux de la vallée médiane de la Somme. L'intérêt du site est qu'il condense en un espace relativement restreint l'éventail des potentialités aquatiques, amphibies et hygrophiles du système, grâce à un réseau bien préservé d'étangs, vases et tremblants tourbeux, roselières, cariçaies et stades de boisement. En particulier, les habitats aquatiques, les roselières et cariçaies associées aux secteurs de tremblants ont ici un développement spatial important et coenotiquement saturé, tandis que persistent quelques-uns des derniers lambeaux de tourbière active alcaline et de pré oligotrophe tourbeux alcalin subatlantique subcontinental.

Une autre originalité est la juxtaposition de deux voies évolutives des systèmes tourbeux alluviaux dans une même unité biogéographique, l'une répandue et restant alcaline, l'autre par suite de processus ombrogènes aboutissant à un système acidiphile ombrotrophe par taches (notamment la Boulaie à sphaignes et Dryopteris à crêtes).

En outre, la présence d'un coteau calcaire en périphérie du marais de Moreuil, apporte d'intéressantes complémentarités coenotiques, floristiques et faunistiques.

Le cortège floristique du site est particulièrement remarquable puisqu'il comprend de nombreuses plantes rares et menacées, 16 espèces protégées, une flore aquatique particulièrement riche et exemplaire pour le plateau picard. Cependant deux disparitions récentes dont le rarissime *Huperzia selago* sont à déplorer.

Sur le plan faunistique, le site abrite de nombreuses espèces rares de lépidoptère, dont le *Lycaena dispar*, et une grande diversité d'odonates. L'avifaune paludicole est riche de plusieurs oiseaux menacés au niveau national (site pour partie en ZICO).

Actuellement, les marais de l'Avre ne fonctionnent plus comme un système exportateur : avec la régression ou la disparition des pratiques de fauche, pâturage, étrépage, tourbage, l'exportation de nutriments est insuffisante pour maintenir un état trophique correct du système. En conséquence, les phénomènes d'atterrissement et de minéralisation de la tourbe, de vieillissement des roselières, cariçaies, moliniaies au profit des mégaphorbiaies et fourrés hygrophiles indiquent les tendances évolutives générales des marais. Il

s'en suit une perte importante de diversité et une régression progressive des intérêts biologiques. La recherche d'un équilibre dynamique et des flux de matière passe obligatoirement par un rajeunissement structural du système et la restauration de pratiques d'exportation de la matière organique telles que fauche avec enlèvement des foin, pâturage extensif, tourbage. Cet équilibre pour être efficace ne peut se concevoir qu'à l'échelle de l'ensemble des marais et de leur périphérie. Un tel projet est actuellement en place sur le site de la Réserve Naturelle de l'Etang Saint-Ladre à Boves et devrait être étendu aux autres marais.

• Habitats d'intérêt communautaire

D'après le FSD, 14 habitats d'intérêt communautaire, essentiellement de zones humides (rivières, herbiers aquatiques, tourbières, etc.), ont justifié la désignation de ce site. Parmi ceux-ci 2 sont prioritaires (*). L'ensemble figure dans le tableau suivant.

Tableau 15. Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de la ZSC
FR2200359 « Tourbières et marais de l'Avre »

Nom	Superficie (ha) (% de couverture)	Représentativité	Conservation	Globale
3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	2,11 (0,66 %)	Bonne	Bonne	Bonne
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	10,62 (3,3 %)	Bonne	Bonne	Bonne
3160 - Lacs et mares dystrophes naturels	0,24 (0,07 %)	Bonne	Bonne	Bonne
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	2,98 (0,93 %)	Bonne	Bonne	Bonne
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	3,06 (0,95 %)	Excellente	Bonne	Excellente
6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	0,49 (0,15 %)	Excellente	Bonne	Excellente
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	37,2 (11,55 %)	Significative	Bonne	Significative
6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	1,46 (0,45 %)	Bonne	Bonne	Bonne
7140 - Tourbières de transition et tremblantes	0,09 (0,03 %)	Bonne	Moyenne / réduite	Bonne
7210 - Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i> *	0,18 (0,06 %)	Bonne	Bonne	Bonne
7230 - Tourbières basses alcalines	7,15 (2,22 %)	Excellente	Bonne	Bonne
91D0 - Tourbières boisées *	1,29 (0,4 %)	Excellente	Excellente	Excellente
9130 - Hêtraies de l' <i>Asperulo fagetum</i>	3 (0,93%)	Bonne	Bonne	Bonne
9160 - Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>	50,42 (15,66 %)	Bonne	Bonne	Bonne

- **Espèces d'intérêt communautaire**

Ce site a également été désigné au titre de la présence de 11 espèces inscrites à l'Annexe II de la DHFF :

- 3 mollusques : le Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*), le Vertigo étroit (*Vertigo angustior*) et la Planorbe naine (*Anisus vorticulus*) ;
- 3 insectes : l'Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*), La Leucorrhine à gros thorax (*Leucorrhinia pectoralis*) et la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) ;
- 1 poisson : la Bouvière (*Rhodeus amarus*) ;
- 4 chiroptères : le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), le Grand Murin (*Myotis myotis*), le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) et le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*).

2.2.3 Synthèse des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Les habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur les sites Natura 2000 du territoire du PLUi et dans un périmètre de 20 km autour de celui-ci, pris en compte dans l'évaluation, sont synthétisés dans les tableaux pages suivantes.

Tableau 16. Synthèse des habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 décrits

Type	Nom	FR2200362 Réseau de coteaux et vallée du bassin de la Selle	FR2200363 Vallée de la Bresle	FR2200355 Basse vallée de la Somme de Pont Rémy à Breilly	FR2212007 Etangs et marais du bassin de la Somme	FR2200353 Réseau de coteaux calcaires du Ponthieu méridional	FR2200354 Marais et Monts de Mareuil- Caubert	FR2200369 Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis)	FR2300136 La forêt d'Eu et les pelouses adjacentes	FR2300137 L'Yères	FR2300133 Pays de Bray – Cuestas Nord et Sud	FR2200356 Marais de la Moyenne Somme entre Amiens et Corbie	FR2200346 Estuaires picards (baies de Somme et d'Authie)	FR2200352 Réseau de coteaux calcaires du Ponthieu oriental	FR2300132 Bassin de l'Arques	FR2200359 Tourbières et marais de l'Avre
		0	0	3 km	3 km	6,6 km	7,4 km	8,8 km	10,6 km	10,8 km	15 km	15,1 km	15,5 km	16,6 km	16,9 km	18,7 km
Côtier	1110 - Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine				NC								X			
Côtier	1130 - Estuaires									X			X			
Côtier	1140 - Replats boueux ou sableux exondés à marée basse												X			
Côtier	1150 - Lagunes côtières												X			
Côtier	1170 - Récifs												X			
Côtier	1210 - Végétation annuelle des laissés de mer												X			
Côtier	1220 - Végétation vivace des rivages de galets									X			X			
Côtier	1230 - Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques												X			
Côtier	1310 - Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses												X			
Côtier	1330 - Prés-salés atlantiques (<i>Glauco-Puccinellietalia maritima</i>)												X			
Côtier	2110 - Dunes mobiles embryonnaires												X			
Côtier	2120 - Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)												X			
Côtier	2130 - Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)*												X			
Côtier	2160 - Dunes à <i>Hippophae rhamnoides</i>												X			
Côtier	2170 - Dunes à <i>Salix repens</i> spp. <i>argentea</i> (<i>Salicion arenariae</i>)												X			
Côtier	2180 - Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale												X			
Côtier	2190 - Dépressions humides intradunaires												X			
Aquatique/humide	3110 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)						X						X			
Aquatique/humide	3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>			X								X				
Aquatique/humide	3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp			X			X			X		X	X			X
Aquatique/humide	3150 – Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	X		X			X			X			X			X
Aquatique/humide	3160 - Lacs et mares dystrophes naturels						X					X				X
Aquatique/humide	3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>		X	X			X			X		X	X		X	X
Aquatique/humide	4010 – Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>								X							
Prairies/pelouses	5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	X	X	X		X	X	X	X		X			X		
Prairies/pelouses	6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	X	X	X		X	X	X	X		X	X		X		X
Aquatique/humide	6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)			X												X

Type	Nom	FR2200362 Réseau de coteaux et vallée du bassin de la Selle	FR2200363 Vallée de la Bresle	FR2200355 Basse vallée de la Somme de Pont Rémy à Breilly	FR2212007 Etangs et marais du bassin de la Somme	FR2200353 Réseau de coteaux calcaires du Ponthieu méridional	FR2200354 Marais et Monts de Mareuil- Caubert	FR2200369 Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis)	FR2300136 La forêt d'Eu et les pelouses adjacentes	FR2300137 L'Yères	FR2300133 Pays de Bray – Cuestas Nord et Sud	FR2200356 Marais de la Moyenne Somme entre Amiens et Corbie	FR2200346 Estuaires picards (baies de Somme et d'Authie)	FR2200352 Réseau de coteaux calcaires du Ponthieu oriental	FR2300132 Bassin de l'Arques	FR2200359 Tourbières et marais de l'Avre
		0	0	3 km	3 km	6,6 km	7,4 km	8,8 km	10,6 km	10,8 km	15 km	15,1 km	15,5 km	16,6 km	16,9 km	18,7 km
Aquatique/ humide	6430 - Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaies et des étages montagnard à alpin	X	X	X			X			X		X	X		X	X
Prairies/pel ouses	6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	X		X				X		X			X			X
Aquatique/ humide	7140 - Tourbières de transition et tremblantes			X			X									X
Aquatique/ humide	7210 - Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i> *			X			X									X
Aquatique/ humide	7230 - Tourbières basses alcalines			X			X					X	X			X
Rocheux	8160 – Éboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard*			X				X								
Forestier non humide	9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)		X						X					X		
Forestier non humide	9130 - Hêtraies de l' <i>Asperulo Fagetum</i>	X	X					X	X		X			X		X
Forestier non humide	9160 - Chênaies pédonculées ou chênaies charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>															X
Forestier non humide	9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio- Acerion</i>									X	X	X		X		
Forestier humide	91D0 - Tourbières boisées*			X								X				X
Forestier humide	91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	X	X	X			X		X	X		X	X	X	X	

NC : non concerné (site de la Directive Oiseaux)

* : habitat prioritaire

Tableau 17. Synthèse des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 décrits

Groupe	Nom	FR2200362 Réseau de coteaux et vallée du bassin de la Selle	FR2200363 Vallée de la Bresle	FR2200355 Basse vallée de la Somme de Pont Rémy à Breilly	FR2212007 Etangs et marais du bassin de la Somme	FR2200353 Réseau de coteaux calcaires du Ponthieu méridional	FR2200354 Marais et Monts de Mareuil- Caubert	FR2200369 Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis)	FR2300136 La forêt d'Eu et les pelouses adjacentes	FR2300137 L'Yères	FR2300133 Pays de Bray – Cuestas Nord et Sud	FR2200356 Marais de la Moyenne Somme entre Amiens et Corbie	FR2200346 Estuaires picards (baies de Somme et d'Authie)	FR2200352 Réseau de coteaux calcaires du Ponthieu oriental	FR2300132 Bassin de l'Arques	FR2200359 Tourbières et marais de l'Avre
		0	0	3 km	3 km	6,6 km	7,4 km	8,8 km	10,6 km	10,8 km	15 km	15,1 km	15,5 km	16,6 km	16,9 km	18,7 km
Plantes	Ache rampante - <i>Helosciadium repens</i>			X			X						X			
Plantes	Braya couchée - <i>Sisymbrium supinum</i>			X				X								
Plantes	Liparis de Loesel - <i>Liparis loeselii</i>			X								X	X			
Insectes	Damier de la Succise - <i>Euphydryas aurinia</i>	X	X					X	X		X					
Insectes	Lucane cerf-volant - <i>Lucanus cervus</i>	X		X					X		X					
Insectes	Écaille chinée - <i>Euplagia quadripunctaria</i>	X		X		X	X	X	X		X	X	X	X		X
Insectes	Agrion de Mercure - <i>Coenagrion mercuriale</i>		X													
Insectes	Cordulie à corps fin - <i>Oxygastra curtisii</i>			X			X					X				X
Insectes	Leucomhine à gros thorax - <i>Leucorrhinia pectoralis</i>															X
Mollusques	Vertigo de Des Moulins - <i>Vertigo moulinsiana</i>	X		X			X					X				X
Mollusques	Planorbe naine - <i>Anisus vorticulus</i>			X								X				X
Mollusques	Vertigo étroit - <i>Vertigo angustior</i>											X				X
Crustacés	Écrevisse à pieds blancs - <i>Austropotamobius pallipes</i>	X	X												X	
Poissons	Lamproie de Planer - <i>Lampetra planeri</i>	X	X	X						X					X	
Poissons	Chabot celtique - <i>Cottus perifretum</i>	X													X	
Poissons	Lamproie de rivière - <i>Lampetra fluviatilis</i>		X							X			X		X	
Poissons	Lamproie marine - <i>Petromyzon marinus</i>		X							X					X	
Poissons	Saumon atlantique - <i>Salmo salar</i>		X												X	
Poissons	Chabot commun - <i>Cottus gobio</i>		X							X						
Poissons	Bouvière - <i>Rhodeus amarus</i>			X								X				X
Amphibiens	Triton crêté - <i>Triturus cristatus</i>			X									X			
Oiseaux	Bihoreau gris - <i>Nycticorax nycticorax</i>				X											
Oiseaux	Blongios nain - <i>Ixobrychus minutus</i>				X											
Oiseaux	Bondrée apivore - <i>Pernis apivorus</i>				X											
Oiseaux	Busard des roseaux - <i>Circus aeruginosus</i>				X											
Oiseaux	Busard Saint-Martin - <i>Circus cyaneus</i>				X											
Oiseaux	Gorgebleue à miroir - <i>Luscinia svecica</i>				X											
Oiseaux	Marouette ponctuée - <i>Porzana porzana</i>				X											
Oiseaux	Martin-pêcheur d'Europe - <i>Alcedo atthis</i>				X											
Oiseaux	Sterne pierregarin - <i>Sterna hirundo</i>				X											
Oiseaux	Aigrette garzette - <i>Egretta garzetta</i>				X											
Mammifères	Phoque gris - <i>Halichoerus grypus</i>												X			
Mammifères	Phoque veau marin - <i>Phoca vitulina</i>												X			
Mammifères	Marsouin commun - <i>Phocoena phocoena</i>												X			
Mammifères	Grand Dauphin - <i>Tursiops truncatus</i>												X			
Chiroptères	Murin à oreilles échancrées - <i>Myotis emarginatus</i>	X	X	X			X						X			X
Chiroptères	Murin de Bechstein - <i>Myotis bechsteinii</i>	X	X					X								X
Chiroptères	Grand Murin - <i>Myotis myotis</i>	X	X	X			X	X	X	X						X
Chiroptères	Grand Rhinolophe - <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	X	X	X			X	X	X	X						X
Chiroptères	Petit Rhinolophe - <i>Rhinolophus hipposideros</i>							X								

2.3 État initial des secteurs ciblés pour le développement de l'habitat et/ou d'activités économiques

Les secteurs ciblés pour le développement de l'habitat et/ou d'activités économiques tels que définis en date de rédaction du présent document sont au nombre de 35 et sont localisés sur les communes d'AIRAINES, BEAUCAMPS-LE-VIEUX, BUSSY-LES-POIX, CROIXRAULT, FRESNOY-AU-VAL, HORNOY-LE-BOURG, LE QUESNE, LIOMER, MOLLIENS-DREUIL, POIX-DE-PICARDIE, QUEVAUVILLERS ET THIEULLOY-L'ABBAYE.

2.3.1 Flore et habitats naturels

2.3.1.1 Données bibliographiques

Les bases de données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) et du Conservatoire Botanique National de Bailleul (DIGITALE 2) ont été consultées pour chaque commune concernée par les secteurs étudiés, pour la période 2010-2020. Les résultats sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 18. Synthèse des données floristiques de l'INPN et du CBNBI pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2010-2020)

Commune	Nb. espèces citées	Nb. espèces protégées	Nb espèces menacées ou quasi-menacées
Airaines	381	0	2
Beaucamps-le-Vieux	222	0	0
Bussy-lès-Poix	315	0	1
Croixrault	237	0	1
Fresnoy-au-Val	283	0	2
Hornoy-le-Bourg	307	0	7
Le Quesne	381	1	2
Liomer	255	1	1
Molliens-Dreuil	306	1	7
Poix-de-Picardie	493	1	7
Quevauvillers	226	0	2
Thieulloy-l'Abbaye	208	0	2

Les données relatives aux espèces protégées observés depuis 2010 révèlent la présence de 2 espèces protégées en Picardie sur les communes concernées par les secteurs étudiés :

- La Lathrée écailleuse (*Lathraea squamaria*), mentionnée sur les communes de Liomer, Poix-de-Picardie et Le Quesne,
- La Phalangère rameuse (*Anthericum ramosum*), mentionnée sur la commune de Molliens-Dreuil.

En revanche, aucune espèce végétale d'intérêt communautaire (annexe II de la Directive Habitats) n'est mentionnée.

Par ailleurs, 20 espèces menacées ou quasi-menacées sont également citées. Elles sont répertoriées dans le tableau suivant :

Tableau 19. Espèces végétales menacées ou quasi-menacées mentionnées dans les bases de données pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2010-2020)

Nom scientifique Nom vernaculaire	Rareté HDF	LR HDF	ZNIEFF	Communes
<i>Adonis annua</i> L., 1753 Adonis d'automne	E	EN	Oui	Hornoy-le-Bourg
<i>Ajuga chamaepitys</i> (L.) Schreb., 1773 Bugle petit-pin	R	NT	Oui	Molliens-Dreuil
<i>Anthericum ramosum</i> L., 1753 Phalangère rameuse	RR	NT	Oui	Molliens-Dreuil
<i>Buglossoides arvensis</i> (L.) I.M.Johnst., 1954 Grémil des champs	R	NT	Oui	Airaines
<i>Cyanus segetum</i> Hill, 1762 Bleuet	AR	NT	Oui	Molliens-Dreuil, Airaines, Hornoy-le-Bourg
<i>Daphne mezereum</i> L., 1753 Daphné bois-joli	RR	VU	Oui	Poix-de-Picardie
<i>Galeopsis angustifolia</i> Ehrh. ex Hoffm., 1804 Galéopsis à feuilles étroites	AR	NT	Oui	Molliens-Dreuil, Bussy-les-Poix, Thieulloy-l'Abbaye, Poix-de-Picardie
<i>Gentianella germanica</i> (Willd.) Börner, 1912 Gentiane d'Allemagne	PC	NT	Oui	Hornoy-le-Bourg, Le Quesne
<i>Glebionis segetum</i> (L.) Fourr., 1869 Chrysanthème des moissons	PC	NT	Oui	Molliens-Dreuil, Thieulloy-l'Abbaye, Poix-de-Picardie
<i>Lactuca perennis</i> L., 1753 Laitue vivace	AR	NT	Oui	Fresnoy-au-Val, Poix-de-Picardie
<i>Lathraea squamaria</i> L., 1753 Lathrée écailleuse	R	NT	Oui	Liomer, Poix-de-Picardie, Le Quesne
<i>Legousia hybrida</i> (L.) Delarbre, 1800 Petite spéculaire	R	VU	Oui	Hornoy-le-Bourg
<i>Misopates orontium</i> (L.) Raf., 1840 Muflier des champs	RR	VU	Oui	Poix-de-Picardie
<i>Papaver hybridum</i> L., 1753 Coquelicot hispide	R	NT	Oui	Molliens-Dreuil
<i>Scandix pecten-veneris</i> L., 1753 Scandix peigne-de-Vénus	R	NT	Oui	Hornoy-le-Bourg
<i>Schoenoplectus lacustris</i> (L.) Palla, 1888 Scirpe des lacs	PC	NT	Oui	Quevauvillers
<i>Stachys arvensis</i> (L.) L., 1763 Épiaire des champs	AR	NT	Oui	Fresnoy-au-Val, Quevauvillers
<i>Teucrium botrys</i> L., 1753 Germandrée botryde	AR	NT	Oui	Molliens-Dreuil, Croixrault, Poix-de-Picardie
<i>Valerianella dentata</i> (L.) Pollich, 1776 Mâche dentée	AR	NT	Oui	Hornoy-le-Bourg
<i>Vicia lutea</i> L., 1753 Vesce jaune (s.l.)	RR	NT	Oui	Hornoy-le-Bourg

Source et légende :

HAUGUEL, J.-C. & TOUSSAINT, B. (coord.), 2019 – La Liste rouge des espèces menacées en Hauts-de-France : Flore vasculaire et bryophytes. Conservatoire botanique national de Bailleul. 36 p

Rareté HDF.

E : Exceptionnel / RR : Très Rare
R : Rare / AR : Assez Rare
PC : Peu commun / AC : Assez commun
C : Commun / CC : Très commun
? : Rareté estimée à confirmer
: Définition de rareté non adaptée

LR HDF

CR : taxon gravement menacé d'extinction
EN : taxon menacé d'extinction
VU : taxon vulnérable
NT : taxon quasi-menacé
LC : Préoccupation mineure
NA : Définition de menace non-adaptée
DD : Insuffisamment documenté

ZNIEFF

Oui : espèce déterminante de ZNIEFF pour la région Hauts-de-France
Non : espèce non déterminante

Par ailleurs, la base de données DIGITALE 2 du Conservatoire Botanique National de Bailleul mentionne la présence de plusieurs espèces exotiques envahissantes. Ces espèces sont synthétisées dans le tableau suivant :

Tableau 20. Espèces végétales exotiques envahissantes mentionnées dans les bases de données pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2010-2020)

Nom complet Nom vernaculaire	Type d'EEE	Communes
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916 Ailante glanduleux	Avérée	Airaines
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887 Buddléia de David	Avérée	Airaines, Molliens-Dreuil, Poix-de-Picardie, Quevauvillers
<i>Cornus gr. glabra</i> Cornouiller blanc (grpe)	Avérée	Le Quesne
<i>Cornus sericea</i> L., 1771 Cornouiller soyeux	Avérée	Quevauvillers
<i>Datura stramonium</i> L., 1753 Stramoine commune	Avérée	Bussy-les-Poix, Fresnoy-au-Val
<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier, 1895 Berce du Caucase	Avérée	Hornoy-le-Bourg, Quevauvillers
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922 Vigne-vierge commune	Avérée	Airaines, Poix-de-Picardie, Le Quesne
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777 Renouée du Japon	Avérée	Airaines, Beaucamps-le-Vieux, Liomer, Molliens-Dreuil, Quevauvillers
<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789 Solidage géant	Avérée	Airaines
<i>Symphotrichum lanceolatum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995 Aster lancéolé	Avérée	Poix-de-Picardie
<i>Berberis aquifolium</i> Pursh, 1814 Mahonia à feuilles de houx	Potentielle	Airaines, Molliens-Dreuil
<i>Bromus catharticus</i> Vahl, 1791 Brome purgatif	Potentielle	Quevauvillers
<i>Cotoneaster horizontalis</i> Decne., 1879 Cotonéaster horizontal	Potentielle	Le Quesne
<i>Laburnum anagyroides</i> Medik., 1787 Cytise faux-ébénier	Potentielle	Airaines, Croixrault, Fresnoy-au-Val, Molliens-Dreuil
<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838 Séneçon du Cap	Potentielle	Airaines, Poix-de-Picardie
<i>Symphoricarpos albus</i> (L.) S.F.Blake, 1914 Symphorine blanche	Potentielle	Poix-de-Picardie

2.3.1.2 Résultats de terrain

■ Habitats en place sur les secteurs étudiés

Plusieurs habitats naturels ou semi-naturels sont observés sur les secteurs étudiés. Ils sont récapitulés dans le tableau de synthèse en annexe 1 et les cartes en annexe 2.

● Parcelles cultivées (EUNIS I1.1)

La moitié des secteurs AU sont entièrement ou partiellement constitués de champs cultivés (AIRAINES_1, AIRAINES_4, AIRAINES_6, BEAUCAMPS_4, CROIXRAULT_1, CROIXRAULT_2, POIX_3 ...). Les parcelles sont occupées par une seule espèce cultivée et la végétation spontanée est très pauvre voire inexistante. Les espèces qualifiées d'adventices, autrefois fréquemment rencontrées dans les cultures, sont devenues plus rares aujourd'hui du fait de l'intensification de l'agriculture et des traitements phytosanitaires destinés à les éliminer.

On rencontre encore ponctuellement quelques espèces adventices communes telles que la Matricaire camomille (*Matricaria chamomilla*), le Fumeterre officinal (*Fumaria officinalis*), le Vulpin des champs (*Alopecurus myosuroides*), le Liseron des champs (*Convolvulus arvensis*), le Grand Coquelicot (*Papaver rhoeas*), la Folle Avoine (*Avena fatua*), la Prêle des champs (*Equisetum arvense*), l'Euphorbe réveil-matin (*Euphorbia helioscopia*), le Lamier pourpre (*Lamium purpureum*) ...



Photo 1. Parcelle cultivée (AIRAINES_6)



Photo 2. Parcelle cultivée (BEAUCAMPS_4)

À ces champs cultivés sont généralement associés d'autres biotopes présentant un cortège floristique différent, en particulier les accotements des chemins agricoles et des bords de route. La flore y est banalisée par la forte pression anthropique (pesticides, engrais, passage d'engins agricoles ...).

Quelques chemins sont également concernés par certains secteurs. En substrat naturel (terre), ils présentent une flore adaptée aux substrats régulièrement tassés. On y relève le Plantain majeur (*Plantago major*), l'Ivraie vivace (*Lolium perenne*), la Matricaire discoïde (*Matricaria discoidea*), la Renouée des oiseaux (*Polygonum aviculare*), le Liseron des champs (*Convolvulus arvensis*).

Leurs accotements sont occupés par des espèces de friches prairiales telles que le Fromental (*Arrhenatherum elatius*), la Grande Marguerite (*Leucanthemum vulgare*), le Trèfle des prés (*Trifolium pratense*), le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), la Grande Berce (*Heracleum sphondylium*), le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*).

- **Prairies pâturées (EUNIS E2.1), prairies de fauche calciclinales (EUNIS E2.22), prairies méso-eutrophes (EUNIS E2.7) et prairies améliorées (EUNIS E2.6)**

Plusieurs secteurs sont en partie composés de prairies pâturées (C-LIO-2, D_MOL-1, BEAUCAMPS_3, BEAUCAMPS_6, BUSSY_1, HORNOY_1, HORNOY_2, HORNOY_3). Ces prairies sont caractéristiques des pâturages mésophiles à mésohygrophiles et régulièrement pâturés.

Floristiquement assez peu diversifié, ce type de prairies est largement répandu dans les régions d'élevage. Le sol en est tassé et relativement imperméabilisé par le piétinement animal. Les espèces caractéristiques des prairies pâturées des secteurs étudiés sont le Ray-grass anglais (*Lolium perenne*), la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), la Renoncule âcre (*Ranunculus acris*), l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), le Pâturin commun (*Poa trivialis*), le Pissenlit (*Taraxacum* sp), le Trèfle rampant (*Trifolium repens*), le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), la Pâquerette (*Bellis perennis*) ...

Par endroit on observe des touffes d'herbes plus hautes correspondant aux zones non pâturées (« refus »), où on relève la Patience à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*), le Cirse des champs (*Cirsium arvense*), l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*).



Photo 3. Prairie pâturée (HORNOY_3)



Photo 4. Prairie pâturée (D_MOL-1)

Par ailleurs, des prairies de fauche calciclinales sont présentes sur les secteurs AIRAINES_3, AIRAINES_5 et POIX_2. Leur cortège floristique est dominé par le Fromental (*Arrhenatherum elatius*), la Carotte sauvage (*Daucus carota*), le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), le Trèfle des prés (*Trifolium pratense*), le Gaillet blanc (*Galium album*), le Géranium découpé (*Geranium dissectum*), le Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*), l'Orobanche de la Picride (*Orobancha picridis*), le Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*). Certaines abritent l'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*) ou l'Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*), deux espèces d'orchidées.

Ces prairies se rapportent à l'habitat d'intérêt communautaire (inscrit à l'annexe 1 de la Directive européenne « Habitats-faune-flore ») 6510 « Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) ».



Photo 5. Prairie de fauche calcicline (AIRAINES_3)



Photo 6. Prairie de fauche calcicline (AIRAINES_3)

On note également des prairies méso-eutrophes (prairies mixtes traitées à la fois par fauche et pâturage) sur les secteurs BEAUCAMPS_2, CROIXRAULT_3, HORNOY_3 et HORNOY_4. Ces prairies présentent un cortège tenant à la fois des prairies de fauche et des prairies pâturées, avec la Renoncule rampante (*Ranunculus*

repens), la Patience à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*), l'Ivraie vivace (*Lolium perenne*), le Fromental (*Arrhenatherum elatius*), le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*) ...

Enfin, plusieurs secteurs (BEAUCAMPS_1, MOLLIENS_1, MOLLIENS_2, POIX_1) comportent des prairies améliorées, correspondant à des prairies fertilisées et régulièrement ressemées, généralement exploitées par fauche. Elles présentent une diversité floristique faible, dominée par l'espèce semée : l'Ivraie vivace (*Lolium perenne*), accompagnée de quelques espèces prairiales classiques telles que la Berce commune (*Heracleum sphondylium*), le Pissenlit (*Taraxacum* sp.), la Carotte sauvage (*Daucus carota*), le Trèfle rampant (*Trifolium repens*) ...



Photo 7. Prairie méso-eutrophe (BEAUCAMPS_2)



Photo 8. Prairie améliorée (POIX_1)

- **Friches herbacées / jachères (EUNIS E5.1 / I1.53) et friches prairiales (EUNIS E5.1)**

Les secteurs B_HOR-5, AIRAINES_2, AIRAINES_3, BEAUCAMPS_5, CROIXRAULT_1, LE_QUESNE_1, POIX_1 et POIX_2 sont en partie ou en totalité occupés par des friches herbacées, des friches prairiales ou des jachères qui se sont spontanément développées sur d'anciennes parcelles cultivées.

Les jachères sont dominées par la Picride fausse-épervière (*Picris hieracioides*), la Porcelle enracinée (*Hypochaeris radicata*), le Brome stérile (*Anisantha sterilis*), le Séneçon jacobée (*Senecio jacobaea*), la Vesce des moissons (*Vicia segetalis*), et des adventices de cultures telles que le Mouron rouge (*Lysimachia arvensis*), le Myosotis des champs (*Myosotis arvensis*), la Matricaire inodore (*Tripleurospermum inodorum*) ...



Photo 9. Jachère (AIRAINES_3)



Photo 10. Friche nitrophile sur talus (POIX_1)

Les friches herbacées nitrophiles sont quant à elles constituées l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), la Patience à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*), le Lamier pourpre (*Lamium purpureum*), le Cirse des champs (*Cirsium arvense*) ...

Enfin, les friches prairiales présentent un cortège floristique bien diversifié, où les graminées prédominent : Fétuque des prés (*Schedonorus pratensis*), Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), Fromental (*Arrhenatherum elatius*), accompagnées de diverses espèces prairiales telles que la Centaurée trompeuse (*Centaurea decipiens*), l'Ail des vignes (*Allium vineale*), la Tanaisie vulgaire (*Tanacetum vulgare*), la Grande Marguerite (*Leucanthemum ircutianum*), la Potentille rampante (*Potentilla reptans*), le Compagnon blanc (*Silene latifolia*), la Gesse sans feuille (*Lathyrus aphaca*), la Luzerne lupuline (*Medicago lupulina*) ...



Photo 11. Friche prairiale (CROIXRAULT_1)



Photo 12. Friche prairiale (CROIXRAULT_1)

• **Friches et formations arbustives (EUNIS F3.11)**

Des friches arbustives, issues de la colonisation spontanée de friches herbacées par les ligneux, sont implantées sur les secteurs HORNOY_2 et HORNOY_3. Des formations arbustives de type fourré sont également présentes sur les secteurs AIRAINES_3, AIRAINES_4 et BEAUCAMPS_3.

Ces friches présentent une strate herbacée à dominante nitrophile, comme décrit ci-dessus, et une strate arbustive composée de Sureau noir (*Sambucus nigra*), Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), Prunellier (*Prunus spinosa*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*). La Ronce (*Rubus* sp.) et la Clématite des haies (*Clematis vitalba*) sont parfois abondantes.



Photo 13. Friche arbustive (HORNOY_2)

Ce type de végétation colonise notamment les espaces non bâtis des anciens sites industriels (AIRAINES_2, LE_QUESENE_1, BEAUCAMPS_5).

- **Jardins privés arborés (EUNIS E7.1), jardins abandonnés (EUNIS I2.3), potagers (EUNIS I2.2)**

Quelques secteurs sont en partie ou en totalité des jardins privés : B_HOR-5, BEAUCAMPS_4, BEAUCAMPS_6 et HORNOY_2.

Ils comportent en général des pelouses régulièrement tondues, des arbres et arbustes ornementaux, des massifs fleuris, des potagers... La flore indigène spontanée n'est généralement que peu représentée dans ces jardins.

Les jardins abandonnés (secteur B_HOR-5) s'identifient par l'abondance d'espèces ornementales telles que le Laurier cerise (*Prunus laurocerasus*), la Vigne (*Vitis vinifera*), le Pommier domestique (*Malus domestica*), le Cassissier (*Ribes nigrum*), l'Euphorbe des jardins (*Euphorbia lathyris*) ... auxquelles se mêlent des espèces indigènes telles que l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), le Saule marsault (*Salix caprea*), le Merisier (*Prunus avium*), l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), le Fromental (*Arrhenatherum elatius*).



Photo 14. Jardin potager (BEAUCAMPS_4)



Photo 15. Jardin d'agrément (BEAUCAMPS_6)

- **Boisements (G1.A), bosquets anthropiques (G5.2), haies (FA.1, FA.2, FA.3), bandes boisées (G5.1) et alignements d'arbres (G5.1)**

Les boisements ou bosquets sont très peu représentés sur les secteurs étudiés. Ils ne concernent que les secteurs A_FRE-2, AIRAINES_2, CROIXRAULT_3, LE_QUESENE_1 et POIX_1. Il s'agit généralement de bosquets anthropiques de superficies limitées.

Toutefois, le secteur POIX_1 englobe deux zones boisées de superficies significatives et faisant partie d'un massif boisé plus vaste (le « Bois du Parc », situé entre Croixrault et Poix-de-Picardie).

Ces boisements et bosquets présentent une strate arborée dominée par l'Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), le Charme (*Carpinus betulus*), le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), parfois le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*).

La strate arbustive est constituée d'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), de Prunellier (*Prunus spinosa*), d'Érable champêtre (*Acer campestre*), de Noisetier (*Corylus avellana*), de Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*).

En strate herbacée, on relève des espèces typiquement forestières telles que la Primevère élevée (*Primula elatior*), la Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*), la Petite Pervenche (*Vinca minor*), la Benoîte commune (*Geum urbanum*), le Lierre (*Hedera helix*), la Mercuriale vivace (*Mercurialis perennis*).



Photo 16. Bosquet anthropique (A_FRE-2)



Photo 17. Boisement (POIX_1)

Les formations ligneuses linéaires : bandes arborées, alignements d'arbres, haies diverses... sont en revanche présentes sur plusieurs secteurs (C_LIO-2, D_MOL-1, AIRAINES_3, BEAUCAMPS_2, BEAUCAMPS_3, BEAUCAMPS_6, CROIXRAULT_1, CROIXRAULT_2, CROIXRAULT_3, HORNOY_1, HORNOY_2, HORNOY_3, POX_2, QUEVAU_1).

En fonction des localisations, il s'agit :

- D'alignements d'arbres à vocation ornementale essentiellement, en accompagnement de routes. Ces alignements sont monospécifiques et ne comportent pas de strate arbustive entre les arbres de haut jet. À noter toutefois un alignement d'arbres têtards au niveau du secteur HORNOY_2,
- De haies basses (parfois coplantées d'arbres de haut jet à intervalles réguliers), souvent taillées, composées d'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), de Noisetier (*Corylus avellana*), de Houx (*Ilex aquifolium*)



Photo 18. Haie coplantée (HORNOY_1)

- De haies libres, généralement moins régulièrement entretenues et plus diversifiées que les précédentes, avec parfois quelques arbres de haut jet tels que le Charme (*Carpinus betulus*), et des espèces arbustives supplémentaires : Prunellier (*Prunus spinosa*), Églantier (*Rosa canina*), Érable

champêtre (*Acer campestre*), Troène (*Ligustrum vulgare*), Orme champêtre (*Ulmus minor*), Viorne obier (*Viburnum opulus*) ...



Photo 19. Haie libre (CROIXRAULT_3)

- De haies ornementales, en bordure de jardins, quasi-monospécifiques (Thuyas ou autres espèces cultivées),
- De bandes arborées, composées de 3 strates bien développées (herbacée, arbustive, arborée), et présentant une diversité significative d'arbres de haut jet avec notamment le Charme (*Carpinus betulus*), le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), le Hêtre (*Fagus sylvatica*), l'Érable champêtre (*Acer campestre*) ...

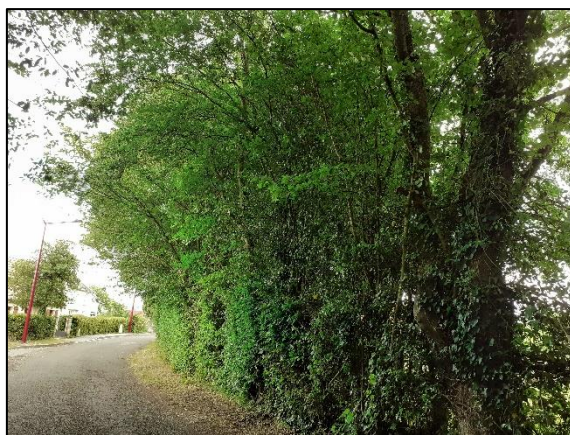


Photo 20. Bande arborée (BEAUCAMPS_6)

■ Résultats des inventaires floristiques

Un total de 219 espèces végétales a été inventorié sur les secteurs d'étude lors des investigations de terrain réalisées en 2020. Ces espèces figurent, avec leurs statuts, dans le tableau en annexe 3.

Annexe 3 – Résultats des inventaires floristiques

2.3.1.3 Évaluation des enjeux floristiques

■ Bioévaluation patrimoniale

Une part significative des secteurs étudiés est occupée par des parcelles cultivées. La diversité d'espèces spontanées dans ces milieux est faible, voire très faible, et ils ne présentent pas d'intérêt particulier d'un point de vue floristique ou phytocénotique.

Les autres secteurs sont composés majoritairement de friches herbacées / jachères, de friches prairiales, de prairies pâturées, de friches arbustives. Quelques jardins privés (entretenus ou abandonnés) sont également présents. Ces milieux présentent une diversité floristique supérieure, bien que l'influence anthropique y soit toujours significative. Ils restent toutefois communément rencontrés en Picardie.

À noter néanmoins la présence de prairies de fauche calciclines sur les secteurs AIRAINES_3, AIRAINES_5 et POIX_2. Ces prairies peuvent être rattachées à l'habitat d'intérêt communautaire 6510 « Prairies maigres de fauche de basse altitude » (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*).

D'autre part, les secteurs A_FRE-2, AIRAINES_2, CROIXRAULT_3, LE_QUESNE_1 et POIX_1 comportent des bosquets ou des boisements, qui participent à la diversité locale des habitats et offrent des potentialités non négligeables pour la faune (voir § 2.4).

Le diagramme ci-dessous présente la répartition des espèces végétales relevées en fonction de leur statut de rareté en Hauts-de-France (CBNBI, 2019).

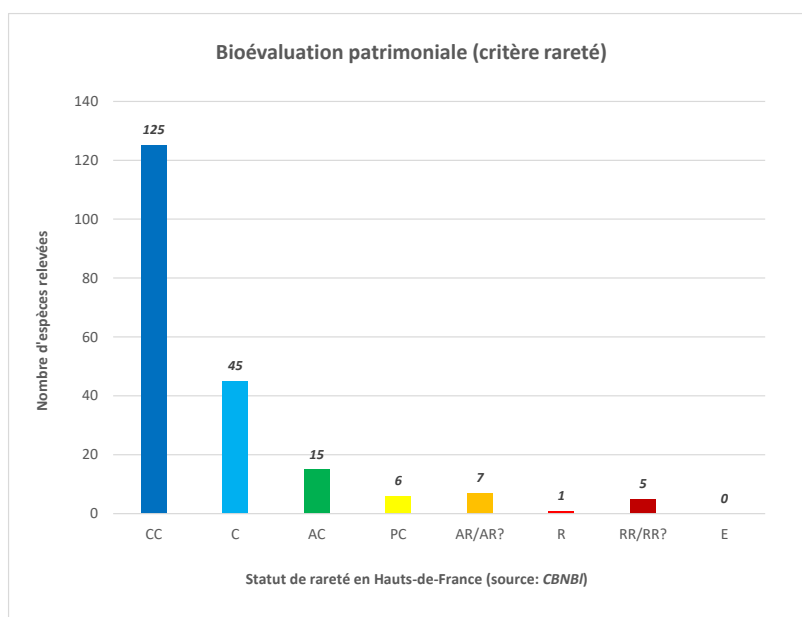


Figure 1. Répartition des espèces relevées en fonction de leur statut de rareté en Hauts-de-France (CBNBI, 2019)

CC = Très commun, C = commun, AC = assez commun, PC = peu commun, AR = assez rare, AR ? = assez rare (statut à confirmer), R = rare, RR = très rare, RR ? = très rare (statut à confirmer), E = exceptionnel

À l'examen de ce diagramme, il apparaît que la grande majorité des espèces observées sont assez communes à très communes en Hauts-de-France. On note néanmoins la présence de 19 espèces de statut de rareté supérieur ou égal à « assez rare ».

Parmi ces espèces, 3 sont considérées comme patrimoniales en Hauts-de-France :

- La Gesse sans feuilles (*Lathyrus aphaca*), peu commune et déterminante de ZNIEFF. Cette espèce a été observée au niveau de la friche prairiale du secteur CROIXRAULT_1 (à proximité de l'aire de repos),
- L'Orobanche de la Picride (*Orobanche picridis*), assez rare et déterminante de ZNIEFF. Cette espèce a été observée dans une prairie calcicole sur le secteur AIRAINES_3, où elle est abondante,
- Le Cassis ou Groseillier noir (*Ribes nigrum*), peu commun et déterminant de ZNIEFF. Cette espèce a été notée dans un ancien jardin du secteur B_HOR-5. Elle y a toutefois été plantée et ne présente donc pas d'intérêt dans ce cas.

Par ailleurs, 8 espèces exotiques envahissantes ont été notées sur les secteurs étudiés :

- 5 espèces exotiques envahissantes avérées : le Buddléia (*Buddleja davidii*), le Cornouiller soyeux (*Cornus sericea*), la Vigne-vierge commune (*Parthenocissus inserta*), la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) et le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*),
- 3 espèces exotiques envahissantes potentielles : le Cytise faux-ébénier (*Laburnum anagyroides*), le Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*) et la Symphorine blanche (*Symphoricarpos albus*).

■ Interprétation légale

Aucune espèce végétale protégée en Picardie (arrêté du 17 août 1989), en France (arrêté du 20 janvier 1982) ou figurant aux annexes de la Directive Habitats n'a été notée lors des inventaires de terrain. Les habitats et les cortèges floristiques présents au niveau des secteurs étudiés ne présentent pas de potentialités significatives pour de telles espèces.

Les espèces patrimoniales citées dans les données bibliographiques communales n'ont pas été observées.

Synthèse des enjeux floristiques

Au vu des résultats des inventaires de terrain et des données bibliographiques disponibles, les enjeux floristiques apparaissent très faibles au niveau des champs cultivés et des secteurs anthropisés. Ils sont également faibles au niveau des prairies pâturées, ainsi que des friches herbacées, jachères, friches arbustives. Ces habitats, bien que présentant un cortège floristique plus varié, restent constitués d'espèces communes à très communes.

Les enjeux floristiques sont en revanche moyens au niveau des prairies de fauche, celles-ci se rapportant à un habitat d'intérêt communautaire au titre de la Directive européenne « Habitats, faune, flore ». Ils sont également moyens au niveau des friches prairiales, des boisements, des haies et des bandes boisées, en raison de la diversité floristique plus importante.

2.3.2 Faune

Remarque : Ne sont traités ci-dessous que les groupes faunistiques auxquels appartiennent les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 situés sur le territoire du PLUI ou à proximité (insectes, mollusques, poissons, amphibiens, oiseaux et chiroptères).

2.3.2.1 Insectes

■ Données bibliographiques relatives aux espèces d'intérêt communautaire

Les bases de données de l'INPN et de Picardie Nature (Clic Nat) répertorient 43 espèces de lépidoptères rhopalocères, 15 espèces d'odonates et 23 espèces d'orthoptères sur les communes concernées par les secteurs étudiés (sur la période 2010-2020).

Parmi ces espèces, plusieurs sont patrimoniales de par leur statut de menace en Picardie, ou leur statut d'espèce déterminante de ZNIEFF.

En revanche, aucune **espèces inscrites à l'annexe 2 de la Directive européenne « Habitats-faune-flore »** n'est mentionnée pour ces communes.

■ Investigations de terrain

● Résultats

Un total de 14 espèces de lépidoptères rhopalocères ont été notées lors des investigations de terrain (observations fortuites). Ces espèces figurent dans le tableau suivant :

Tableau 21. Insectes identifiés sur les secteurs étudiés lors des investigations de terrain

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rar. Pic	LRR	LRN	ZNIEFF	Protection
<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)	Paon-du-jour	TC	LC	LC	-	-
<i>Aglais urticae</i> (Linnaeus, 1758)	Petite Tortue	TC	LC	LC	-	-
<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)	Fadet commun	C	LC	LC	-	-
<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)	Citron	C	LC	LC	-	-
<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	Myrtil	TC	LC	LC	-	-
<i>Melanargia galathea</i> (Linnaeus, 1758)	Demi-Deuil	C	LC	LC	-	-
<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)	Tircis	TC	LC	LC	-	-
<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	Piérade du Chou	C	LC	LC	-	-
<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)	Piérade du Navet	C	LC	LC	-	-
<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	Piérade de la Rave	TC	LC	LC	-	-
<i>Polygonia c-album</i> (Linnaeus, 1758)	Robert-le-diable	C	LC	LC	-	-
<i>Thymelicus lineola</i> (Ochsenheimer, 1808)	Hespérie du Dactyle	PC	LC	LC	-	-
<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	Vulcain	TC	LC	LC	-	-
<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)	Belle-Dame	C	LC	LC	-	-

LÉGENDE :

Rareté en Picardie (Picardie Nature, 2016) : AC = assez commun / PC = peu commun / AR = assez rare / R = rare / TR = très rare

LRR : Liste rouge régionale (Picardie Nature, 2016). CR = en danger critique, VU = vulnérable NT = quasi-menacé, LC = préoccupation mineure

LR Dom biogéo : Liste rouge par domaine biogéographique -orthoptères- (SARDET E. & B. DEFAUT (coordinateurs), 2004. 4 = espèce non menacée

ZNIEFF : espèces déterminantes de ZNIEFF en Picardie. Z1 = espèce déterminante de ZNIEFF

Protection : arrêté du 232 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. - = espèce non protégée

Les secteurs essentiellement constitués de parcelles cultivées sont très peu favorables à l'entomofaune. Toutefois, les habitats en place au niveau de certains autres secteurs, en particulier les friches herbacées, friches prairiales, prairies de fauche calciclines, prairies pâturées entourées de haies... peuvent accueillir une certaine diversité de lépidoptères rhopalocères (papillons de jours) et d'orthoptères (criquets et sauterelles) communs.

Ces secteurs restent cependant globalement peu favorables à la présence des insectes patrimoniaux cités dans les données bibliographiques, les habitats de ces espèces (pelouses sèches et milieux xériques) n'étant pas représentés sur les secteurs étudiés.

D'autre part, aucun milieu aquatique favorable aux odonates n'est concerné par les secteurs étudiés ni présent à proximité. Les potentialités pour ce groupe sont donc très faibles et ne concernent que des individus en déplacement ou en recherche alimentaire.

- **Potentialités pour les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 pris en compte**

Aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été observé lors des investigations de terrain.

L'Écaille chinée fréquente un grand nombre de milieux humides ou xériques, ainsi que des milieux anthropisés. Elle pourrait fréquenter les secteurs comportant des friches herbacées, des friches prairiales ou arbustives. Toutefois, cette espèce est commune et ne nécessite pas d'être prise en compte dans l'évaluation d'incidences, le groupe d'experts sur les invertébrés de la Convention de Berne considérant que seule la sous-espèce endémique de l'île de Rhodes (*Euplagia quadripunctaria rhodonensis*) est menacée en Europe.

D'autre part, aucun milieu aquatique favorable aux odonates n'est concerné par les secteurs étudiés. Les potentialités pour les espèces d'intérêt communautaire de ce groupe, notamment la Cordulie à corps fin, l'Agrion de Mercure et la Leucorrhine à gros thorax, sont donc nulles.

La dernière espèce d'insecte d'intérêt communautaire mentionné est le Lucane cerf-volant. Ce coléoptère affectionne les vieilles forêts comportant du bois mort sur pied ou au sol. Ce type d'habitat n'est pas représenté sur les secteurs étudiés. Leurs potentialités pour cette espèce sont donc également nulles.

2.3.2.2 Mollusques

■ Données bibliographiques

Les bases de données de l'INPN et de Picardie Nature répertorient 7 espèces de mollusques sur les communes concernées par les secteurs étudiés (sur la période 2010/2020).

Parmi ces espèces ne figurent aucune espèce inscrite à l'annexe 2 de la Directive européenne « Habitats-faune-flore ».

■ Investigations de terrain

Les habitats en place sur les secteurs étudiés (hors parcelles cultivées) peuvent accueillir des espèces communes de mollusques citées dans les données bibliographiques.

En revanche, ils ne présentent aucune potentialité pour le Vertigo de Des Moulins ni le Vertigo étroit ou la Planorbe naine, mollusques d'intérêt communautaire strictement inféodés aux zones humides, habitats non représentés sur les secteurs étudiés.

2.3.2.3 Poissons

■ Données bibliographiques

Les bases de données de l'INPN et de Picardie Nature répertorient 8 espèces de poissons sur les communes concernées par les secteurs étudiés (sur la période 2010-2020).

Ces données concernent exclusivement la rivière de Poix (commune de Poix-de-Picardie) et l'Airaines (commune d'Airaines). La grande majorité des espèces citées sont communes et ne présentent pas d'intérêt particulier.

On note toutefois la présence du Chabot commun (*Cottus gobio*), de la Lamproie de rivière (*Lampetra fluviatilis*) et de la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*), inscrits à l'annexe II de la Directive Habitats, sur la commune de Poix-de-Picardie. L'Anguille (*Anguilla anguilla*), en danger critique d'extinction au niveau national, européen et mondial, est également citée pour les communes de Poix-de-Picardie et Airaines.

Les données des résultats des pêches électriques de l'ONEMA ont également été consultées. Toutefois, aucune donnée récente de pêche électrique n'est disponible pour la rivière de Poix, l'Airaines, le Liger, les Évoissons, le ruisseau de Saint-Landon, et les résultats pour la Bresle concernent des stations situées à plusieurs kilomètres en aval du territoire du PLUi. Ces données n'apparaissent donc pas pertinentes dans le cadre de la présente étude.

Dans les données relatives aux ZNIEFF, le Chabot est cité pour la rivière de Poix (ZNIEFF « Haute vallée et cours de la rivière de Poix »).

■ Investigations de terrain

Aucun milieu aquatique susceptible d'accueillir une faune piscicole n'est présent sur la quasi-totalité de secteurs étudiés. La grande majorité se trouvent à plusieurs centaines de mètres des cours d'eau du territoire du PLUi.

Seul le secteur AIRAINES_2 est longé par l'Airaines et traversé par celle-ci dans sa partie Ouest.

2.3.2.4 Amphibiens

■ Données bibliographiques

Les bases de données de l'INPN et de Picardie Nature (Clic Nat) répertorient 7 espèces d'amphibiens pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2010-2020). Ces espèces sont toutes concernées par l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

Elles figurent dans le tableau suivant :

Tableau 22. Amphibiens mentionnés dans les bases de données pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2010-2020)

Nom scientifique Nom vernaculaire	Rar Picardie	LRR	LRN	ZNIEFF	Prot. / DHFF	Communes
<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768) Alyte accoucheur	AC	LC	LC	Z1	Art 2 / DHIV	Beaucamps-le-Vieux, Bussy-les-Poix, Croixrault, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg, Poix-de-Picardie, Quevauvillers
<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758) Crapaud commun	C	LC	LC		Art 3 / -	Airaines, Bussy-les-Poix, Croixrault, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg, Liomer, Poix-de-Picardie, Quevauvillers, Thieulloy-l'Abbaye
<i>Ichthyosaura alpestris</i> (Laurenti, 1768) Triton alpestre	AC	LC	LC	Z1	Art 3 / -	Croixrault, Hornoy-le-Bourg, Quevauvillers
<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789) Triton palmé	AC	LC	LC		Art 3 / -	Croixrault, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg, Poix-de-Picardie, Quevauvillers, Thieulloy-l'Abbaye
<i>Pelophylax kl. esculentus</i> (Linnaeus, 1758) Grenouille commune	C	DD	NT		Art 5 / DHV	Airaines
<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758 Grenouille rousse	C	LC	LC		Art 5 / DHV	Beaucamps-le-Vieux, Croixrault, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg, Liomer, Poix-de-Picardie, Quevauvillers, Thieulloy-l'Abbaye
<i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758) Salamandre tachetée	PC	NT	LC		Art 3 / -	Beaucamps-le-Vieux, Liomer

LÉGENDE :

Rareté en Picardie (Picardie Nature, 2016) : C = commun / AC = assez commun / PC = peu commun

LRN / LRR : Liste Rouge Nationale (UICN, 2015) et Régionale (Picardie Nature, 2016) : LC : Préoccupation mineure (faible risque de disparition), NT : quasi-menacé, DD = insuffisamment documenté

Protection : Arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des Amphibiens et Reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français :

Art. 3 : espèce strictement protégée

Art. 5 : espèce dont l'utilisation est réglementée

DHFF : Directive « Habitats-Faune-Flore » n° 92/43/CEE du Conseil du 21/05/92 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (JOCE du 22/07/1992) :

H5 : annexe V/a => espèces animales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

En termes législatifs, en référence à l'arrêté du 19 novembre 2007 :

- L'article 2 interdit notamment la destruction des individus, pontes et larves, de même que celle des habitats de vie de ces espèces,
- L'article 3 interdit notamment la destruction des individus, pontes et larves est interdite, mais pas celle des habitats de vie,
- L'article 5 interdit notamment la mutilation.

Il est à noter que la Salamandre tachetée est « quasi-menacée » en Picardie. Elle est mentionnée sur les communes de Beaucamps-le-Vieux et Liomer. La Grenouille verte est considérée comme « quasi-menacée » en France. Elle est mentionnée pour la commune d'Airaines.

Il est à noter qu'aucune espèce d'amphibien d'intérêt communautaire (annexe II de la Directive Habitats), notamment le Triton crêté, n'est mentionné dans les bases de données pour les communes concernées par les secteurs étudiés.

■ Investigations de terrain

• Résultats

Aucun amphibien n'a été observé sur les secteurs étudiés lors des investigations de terrain. Les secteurs étudiés ne comportent aucun milieu favorable à la reproduction de ces espèces (mares, fossés...) et ne sont pas localisés à proximité immédiate de tels milieux.

La quasi-totalité des secteurs étudiés sur les communes traversées par les cours d'eau du territoire (Airaines, ruisseau Saint-Landon, rivière de Poix, rivière des Évoissons, Bresle, Liger ...) est également située à distance des cours d'eau et des milieux humides et/ou en sont séparés par des zones urbanisées.

Seul le secteur AIRAINES_2 jouxte l'Airaines et est en partie traversé par celle-ci. Les potentialités de ce cours d'eau pour les amphibiens sont néanmoins très faibles, de par le contexte urbanisé, le courant significatif et les berges abruptes.

- **Potentialités pour les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 pris en compte**

Compte-tenu des résultats présentés ci-dessus, on peut conclure que les secteurs d'étude ne présentent pas non plus de potentialités pour le Triton crêté.

2.3.2.5 Oiseaux

■ Données bibliographiques

Les bases de données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) et de Picardie Nature (Clic Nat) répertorient un total de 132 espèces d'oiseaux sur les communes concernées par les secteurs étudiés (sur la période 2010-2020).

Ces espèces se répartissent de la manière suivante :

Tableau 23. Synthèse des données bibliographiques avifaunistiques mentionnées les bases de données pour les communes concernées par les secteurs étudiés

Commune	Nb espèces d'oiseaux citées	Nb d'espèces d'oiseaux de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux (DO)	Nb d'espèces d'oiseaux patrimoniaux* en France ou en Picardie (hors DO)
Airaines	72	5	25
Beaucamps-le-Vieux	44	1	11
Bussy-les-Poix	71	2	23
Croixrault	80	8	27
Fresnoy-au-Val	68	3	24
Hornoy-le-Bourg	87	5	33
Liomer	30	1	9
Molliens-Dreuil	72	5	20
Poix-de-Picardie	101	9	38
Le Quesne	45	3	15
Quevauvillers	81	6	33
Thieulloy-l'Abbaye	74	5	25

* Sont considérées comme patrimoniales les espèces menacées ou quasi-menacées selon les listes rouges en vigueur, ainsi que les espèces déterminantes de ZNIEFF

Sur l'ensemble des communes consultées, 16 espèces d'intérêt communautaire (inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux) sont mentionnées. Elles figurent dans le tableau suivant :

Tableau 24. Oiseaux d'intérêt communautaire mentionnés dans les bases de données pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2010-2020)

Nom scientifique Nom vernaculaire	LRR Nicheurs	LRN Nicheurs	Communes
<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758) Martin-pêcheur d'Europe	LC	VU	Poix-de-Picardie
<i>Ardea alba</i> Linnaeus, 1758 Grande Aigrette	NA	NT	Airaines, Croixrault, Poix-de-Picardie, Le Quesne
<i>Burhinus oedecnemus</i> (Linnaeus, 1758) Œdicnème criard	VU	LC	Airaines, Poix-de-Picardie
<i>Ciconia ciconia</i> (Linnaeus, 1758) Cigogne blanche	EN	LC	Hornoy-le-Bourg, Poix-de-Picardie, Thieulloy-l'Abbaye
<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758) Busard des roseaux	VU	NT	Airaines, Fresnoy-au-Val, Quevauvillers
<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1758) Busard Saint-Martin	NT	LC	Airaines, Bussy-les-Poix, Croixrault, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg, Molliens-Dreuil, Poix-de-Picardie, Quevauvillers, Thieulloy-l'Abbaye
<i>Circus pygargus</i> (Linnaeus, 1758) Busard cendré	VU	NT	Airaines, Croixrault, Molliens-Dreuil
<i>Crex crex</i> (Linnaeus, 1758) Râle des genêts	EN	EN	Croixrault
<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758) Pic noir	NT	LC	Croixrault, Hornoy-le-Bourg, Molliens-Dreuil, Poix-de-Picardie, Quevauvillers
<i>Egretta garzetta</i> (Linnaeus, 1766) Aigrette garzette	VU	LC	Croixrault, Liomer, Poix-de-Picardie, Le Quesne, Thieulloy-l'Abbaye
<i>Falco peregrinus</i> Tunstall, 1771 Faucon pèlerin	EN	LC	Poix-de-Picardie
<i>Ichthyophaga melanocephala</i> (Temminck, 1820) Mouette mélanocéphale	NT	LC	Molliens-Dreuil
<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783) Milan noir	CR	LC	Hornoy-le-Bourg, Quevauvillers

Nom scientifique Nom vernaculaire	LRR Nicheurs	LRN Nicheurs	Communes
<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758) Bondrée apivore	NT	LC	Beaucamps-le-Vieux, Croixrault, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg, Molliens-Dreuil, Poix-de-Picardie, Le Quesne, Thieulloy-l'Abbaye
<i>Pluvialis apricaria</i> (Linnaeus, 1758) Pluvier doré	NE	-	Bussy-les-Poix, Croixrault, Quevauvillers, Thieulloy-l'Abbaye
<i>Tadorna ferruginea</i> (Pallas, 1764) Tadorné casarca	-	NA	Quevauvillers

Légende et sources

LRR nicheurs : liste rouge des oiseaux nicheurs de Picardie - Référentiel de la faune de Picardie - Picardie Nature - 23/11/2009

LRN nicheurs : liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine - UICN France, MNHN, LPO, SEO & ONCFS (2016)

CR = En danger critique, / EN = En danger / VU = Vulnérable / NT = Quasi menacée / LC = Préoccupation mineure / DD = Données insuffisantes / NA = Non applicable / NE = Non évalué

Plusieurs espèces sont inféodées aux milieux aquatiques et humides : Martin-pêcheur d'Europe, Grande Aigrette, Busard des roseaux, Râle des genêts, Aigrette garzette, Mouette mélanocéphale, Tadorné casarca...

Certaines sont liées aux milieux forestiers : Pic noir, Bondrée apivore, Milan noir... tandis que d'autres fréquentent préférentiellement les milieux ouverts, telles que le Busard Saint-Martin, le Busard cendré, le Faucon pèlerin, le Pluvier doré, l'Édicnème criard...

Les bases de données consultées mentionnent également d'autres espèces, non concernées par la Directive Oiseaux, mais qui figurent sur la Liste Rouge des oiseaux nicheurs de Picardie (Picardie Nature, 2016). Elles sont récapitulées dans le tableau suivant :

Tableau 25. Oiseaux menacés ou quasi-menacés en Picardie mentionnés dans les bases de données pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2010-2020)

Nom scientifique Nom vernaculaire	LRR Nicheurs	LRN Nicheurs	Communes
<i>Anas crecca</i> Linnaeus, 1758 Sarcelle d'hiver	EN	VU	Quevauvillers
<i>Athene noctua</i> (Scopoli, 1769) Chouette chevêche	VU	LC	Poix-de-Picardie, Quevauvillers, Beaucamps-le-Vieux, Croixrault, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg, Molliens-Dreuil
<i>Aythya ferina</i> (Linnaeus, 1758) Fuligule milouin	EN	VU	Quevauvillers
<i>Emberiza cirrus</i> Linnaeus, 1758 Bruant zizi	VU	LC	Poix-de-Picardie,
<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758 Faucon hobereau	NT	LC	Poix-de-Picardie, Quevauvillers, Airaines, Bussy-les-Poix, Croixrault, Hornoy-le-Bourg
<i>Gallinago gallinago</i> (Linnaeus, 1758) Bécassine des marais	EN	CR	Poix-de-Picardie, Quevauvillers, Thieulloy-l'Abbaye, Hornoy-le-Bourg
<i>Hippolais icterina</i> (Vieillot, 1817) Hypolaïs icterine	EN	VU	Poix-de-Picardie, Airaines
<i>Larus fuscus</i> Linnaeus, 1758 Goéland brun	VU	LC	Poix-de-Picardie, Quevauvillers, Thieulloy-l'Abbaye, Airaines, Beaucamps-le-Vieux, Bussy-les-Poix, Croixrault, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg, Liomer, Molliens-Dreuil
<i>Mareca strepera</i> (Linnaeus, 1758) Canard chipeau	VU	LC	Quevauvillers
<i>Oenanthe oenanthe</i> (Linnaeus, 1758) Traquet motteux	CR	NT	Poix-de-Picardie, Airaines, Bussy-les-Poix, Croixrault, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg
<i>Phoenicurus phoenicurus</i> (Linnaeus, 1758) Rougequeue à front blanc	NT	LC	Poix-de-Picardie
<i>Saxicola rubicola</i> (Linnaeus, 1766) Tarier pâtre	NT	NT	Poix-de-Picardie, Bussy-les-Poix, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg

Nom scientifique Nom vernaculaire	LRR Nicheurs	LRN Nicheurs	Communes
<i>Scolopax rusticola</i> Linnaeus, 1758 Bécasse des bois	NT	LC	Croixrault
<i>Spatula clypeata</i> (Linnaeus, 1758) Canard souchet	VU	LC	Quevauvillers
<i>Tachybaptus ruficollis</i> (Pallas, 1764) Grèbe castagneux	NT	LC	Hornoy-le-Bourg
<i>Tadorna tadorna</i> (Linnaeus, 1758) Tadorne de Belon	NT	LC	Quevauvillers
<i>Tringa totanus</i> (Linnaeus, 1758) Chevalier gambette	RE	LC	Quevauvillers
<i>Turdus pilaris</i> Linnaeus, 1758 Grive litorne	EN	LC	Poix-de-Picardie, Le Quesne, Quevauvillers, Thieulloy-l'Abbaye, Airaines, Bussy-les-Poix, Croixrault, Hornoy-le-Bourg, Liomer, Molliens-Dreuil
<i>Vanellus vanellus</i> (Linnaeus, 1758) Vanneau huppé	VU	NT	Poix-de-Picardie, Quevauvillers, Thieulloy-l'Abbaye, Airaines, Beaucamps-le-Vieux, Croixrault, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg

Légende et sources

LRR nicheurs : liste rouge des oiseaux nicheurs de Picardie - Référentiel de la faune de Picardie - Picardie Nature - 23/11/2009

LRN nicheurs : liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine - UICN France, MNHN, LPO, SEO & ONCFS (2016)

RE = Disparu en tant que nicheur / CR = En danger critique, / EN = En danger / VU = Vulnérable / NT = Quasi menacée / LC = Préoccupation mineure / DD = Données insuffisantes / NA = Non applicable / NE = Non évalué

Ces espèces se répartissent entre les milieux aquatiques / humides (Sarcelle d'hiver, Fuligule milouin, Bécassine des marais, Goéland brun, Canard chipeau, Canard souchet, Grèbe castagneux, Tadorne de Belon, Chevalier gambette), les milieux boisés (Bécasse des bois, Grive litorne), les milieux semi-ouverts (Chouette chevêche, Bruant zizi, Faucon hobereau, Hypolaïs icterine, Tarier pâtre...), et les milieux ouverts (Traquet motteux, Vanneau huppé).

Enfin, d'autres espèces, non concernées par la Liste Rouge des oiseaux nicheurs de Picardie, sont menacées ou quasi-menacées en France. Elles figurent dans le tableau suivant :

Tableau 26. Oiseaux non menacés en Picardie mais menacés ou quasi-menacés en France, mentionnés dans les bases de données pour les communes concernées par les secteurs étudiés (période 2010-2020)

Nom scientifique Nom vernaculaire	LRR Nicheurs	LRN Nicheurs	Communes
<i>Actitis hypoleucos</i> (Linnaeus, 1758) Chevalier guignette	NA	NT	Hornoy-le-Bourg
<i>Alauda arvensis</i> Linnaeus, 1758 Alouette des champs	LC	NT	Airaines, Bussy-les-Poix, Croixrault, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg, Molliens-Dreuil, Poix-de-Picardie, Le Quesne, Quevauvillers, Thieulloy-l'Abbaye
<i>Anser anser</i> (Linnaeus, 1758) Oie cendrée	NA	VU	Croixrault, Poix-de-Picardie, Quevauvillers
<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758) Pipit farlouse	LC	VU	Airaines, Bussy-les-Poix, Croixrault, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg, Poix-de-Picardie, Quevauvillers, Thieulloy-l'Abbaye
<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758) Martinet noir	LC	NT	Airaines, Beaucamps-le-Vieux, Croixrault, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg, Liomer, Molliens-Dreuil, Poix-de-Picardie, Le Quesne, Quevauvillers, Thieulloy-l'Abbaye
<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758) Chardonneret élégant	LC	VU	Airaines, Beaucamps-le-Vieux, Bussy-les-Poix, Croixrault, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg, Molliens-Dreuil, Poix-de-Picardie, Le Quesne, Quevauvillers, Thieulloy-l'Abbaye

Nom scientifique Nom vernaculaire	LRR Nicheurs	LRN Nicheurs	Communes
<i>Chroicocephalus ridibundus</i> (Linnaeus, 1766) Mouette rieuse	LC	NT	Bussy-les-Poix, Croixrault, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg, Poix-de-Picardie, Quevauvillers, Thieulloy-l'Abbaye
<i>Delichon urbicum</i> (Linnaeus, 1758) Hirondelle de fenêtre	LC	NT	Airaines, Beaucamps-le-Vieux, Bussy-les-Poix, Croixrault, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg, Liomer, Molliens-Dreuil, Poix-de-Picardie, Le Quesne, Quevauvillers, Thieulloy-l'Abbaye
<i>Dendrocopos minor</i> (Linnaeus, 1758) Pic épeichette	LC	VU	Molliens-Dreuil, Poix-de-Picardie, Le Quesne
<i>Emberiza citrinella</i> Linnaeus, 1758 Bruant jaune	LC	VU	Airaines, Beaucamps-le-Vieux, Bussy-les-Poix, Croixrault, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg, Molliens-Dreuil, Poix-de-Picardie, Le Quesne, Quevauvillers, Thieulloy-l'Abbaye
<i>Emberiza schoeniclus</i> (Linnaeus, 1758) Bruant des roseaux	LC	EN	Airaines, Bussy-les-Poix, Hornoy-le-Bourg, Poix-de-Picardie
<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758 Faucon crécerelle	LC	NT	Airaines, Beaucamps-le-Vieux, Bussy-les-Poix, Croixrault, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg, Liomer, Molliens-Dreuil, Poix-de-Picardie, Le Quesne, Quevauvillers, Thieulloy-l'Abbaye
<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758 Hirondelle rustique	LC	NT	Airaines, Beaucamps-le-Vieux, Bussy-les-Poix, Croixrault, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg, Liomer, Molliens-Dreuil, Poix-de-Picardie, Le Quesne, Quevauvillers, Thieulloy-l'Abbaye
<i>Larus argentatus</i> Pontoppidan, 1763 Goéland argenté	LC	NT	Airaines, Bussy-les-Poix, Croixrault, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg, Molliens-Dreuil, Poix-de-Picardie, Le Quesne, Quevauvillers, Thieulloy-l'Abbaye
<i>Larus canus</i> Linnaeus, 1758 Goéland cendré	NA	EN	Molliens-Dreuil, Thieulloy-l'Abbaye
<i>Locustella naevia</i> (Boddaert, 1783) Locustelle tachetée	LC	NT	Bussy-les-Poix, Fresnoy-au-Val
<i>Muscicapa striata</i> (Pallas, 1764) Gobemouche gris	LC	NT	Beaucamps-le-Vieux, Croixrault, Molliens-Dreuil, Poix-de-Picardie, Le Quesne, Quevauvillers
<i>Phylloscopus trochilus</i> (Linnaeus, 1758) Pouillot fitis	LC	NT	Airaines, Bussy-les-Poix, Croixrault, Fresnoy-au-Val, Molliens-Dreuil, Poix-de-Picardie, Thieulloy-l'Abbaye
<i>Pyrrhula pyrrhula</i> (Linnaeus, 1758) Bouvreuil pivoine	LC	VU	Croixrault, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg, Liomer, Molliens-Dreuil, Poix-de-Picardie, Le Quesne, Quevauvillers, Thieulloy-l'Abbaye
<i>Rallus aquaticus</i> Linnaeus, 1758 Râle d'eau	DD	NT	Hornoy-le-Bourg
<i>Regulus regulus</i> (Linnaeus, 1758) Roitelet huppé	LC	NT	Bussy-les-Poix, Croixrault, Hornoy-le-Bourg, Molliens-Dreuil, Poix-de-Picardie, Le Quesne, Quevauvillers, Thieulloy-l'Abbaye
<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766) Serin cini	LC	VU	Bussy-les-Poix, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg, Molliens-Dreuil, Poix-de-Picardie, Thieulloy-l'Abbaye
<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758) Tourterelle des bois	LC	VU	Airaines, Bussy-les-Poix, Croixrault, Fresnoy-au-Val, Hornoy-le-Bourg, Molliens-Dreuil, Le Quesne, Thieulloy-l'Abbaye
<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783) Fauvette des jardins	LC	NT	Airaines, Beaucamps-le-Vieux, Bussy-les-Poix, Croixrault, Fresnoy-au-Val, Molliens-Dreuil, Thieulloy-l'Abbaye

Légende et sources

LRR nicheurs : liste rouge des oiseaux nicheurs de Picardie - Référentiel de la faune de Picardie - Picardie Nature - 23/11/2009

LRN nicheurs : liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine - UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016)

CR = En danger critique, / EN = En danger / VU = Vulnérable / NT = Quasi menacée / LC = Préoccupation mineure / DD = Données insuffisantes / NA = Non applicable / NE = Non évalué

Ces espèces sont, pour certaines, inféodées aux milieux humides / aquatiques : Chevalier guignette, Mouette rieuse, Bruant des roseaux, Goéland argenté, Goéland cendré, Râle d'eau...

Plusieurs fréquentent les milieux semi-ouverts : Chardonneret élégant, Bruant jaune, Locustelle tachetée, Gobemouche gris, Bouvreuil pivoine, Serin cini, Fauvette des jardins ... ou les milieux ouverts : Alouette des champs, Pipit farlouse, Faucon crécerelle. D'autres sont liées aux milieux boisés : Pic épeichette, Roitelet huppé, Tourterelle des bois ...

Enfin, plusieurs espèces sont liées aux milieux anthropiques : Martinet noir, Hirondelle de fenêtre, Hirondelle rustique.

■ Investigations de terrain

● Résultats

Un total de 42 espèces aviaires a été noté lors des investigations de terrain réalisées en période de nidification. La liste complète figure en annexe.

Les secteurs majoritairement constitués de parcelles cultivées (AIRAINES_1, AIRAINES_4, AIRAINES_6, BEAUCAMPS_4, CROIXRAULT_1, CROIXRAULT_2, POIX_3 ...) sont globalement peu favorables à l'avifaune et la diversité observée est faible.

Ils sont principalement fréquentés par des espèces typiques des milieux ouverts tels que la Corneille noire (*Corvus corone*), le Corbeau freux (*Corvus frugelegus*), le Pigeon ramier (*Columba palumbus*), l'Étourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*), l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*), le Bruant proyer (*Emberiza calandra*).

Diverses espèces les survolent lors de leurs déplacements ou recherches alimentaires, en particulier les Hirondelles rustique (*Hirundo rustica*) et de fenêtre (*Delichon urbicum*), le Martinet noir (*Apus apus*) ...

Toutefois, plusieurs secteurs comportent des zones arbustives ou sont bordés de haies leur conférant un aspect bocager (C_LIO-2, D_MOL-1, AIRAINES_3, BEAUCAMPS_2, BEAUCAMPS_3, BEAUCAMPS_6, CROIXRAULT_1, CROIXRAULT_2, CROIXRAULT_3, HORNOY_1, HORNOY_2, HORNOY_3, POX_2, QUEVAU_1).

Ils accueillent une avifaune plus variée, avec notamment la Linotte mélodieuse (*Linaria cannabina*), la Mésange bleue (*Cyanistes caeruleus*), le Verdier d'Europe (*Chloris chloris*), la Mésange charbonnière (*Parus major*), le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*), la Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*), la Fauvette grisette (*Sylvia communis*), le Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*), le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) ...

Ces espèces se retrouvent au niveau des secteurs occupés par des friches herbacées à arbustives, ou des jachères, de superficies parfois importantes (B_HOR-5, AIRAINES_2, AIRAINES_3, BEAUCAMPS_5, CROIXRAULT_1, LE_QUEUNE_1, POIX_1, POIX_2).

Les secteurs en partie boisés (A_FRE-2, AIRAINES_2, CROIXRAULT_3, LE_QUEUNE_1 et POIX_1) sont également favorables à la diversification du cortège avifaunistique. On y observe notamment le Pic vert (*Picus viridis*), le Roitelet huppé (*Regulus regulus*), le Pouillot véloce (*Phylloscopus collybita*), la Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*), l'Hypolaïs polyglotte (*Hippolais polyglotta*), le Troglodyte mignon (*Troglodytes troglodytes*), le Geai des chênes (*Garrulus glandarius*) ...

Le contexte urbanisé dans lequel s'inscrivent certains secteurs amène également la présence d'espèces anthropophiles, telles que la Tourterelle turque (*Streptopelia decaocto*), le Choucas des tours (*Corvus monedula*), la Pie bavarde (*Pica pica*) ou le Rougequeue noir (*Phoenicurus ochruros*).

■ Bioévaluation patrimoniale

Sont considérées comme patrimoniales, les espèces d'oiseaux considérées « quasi-menacée », « vulnérables » ou « en danger » au niveau national ou en Picardie. Les espèces inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux 79/409/CE sont également prises en compte.

Parmi les 42 espèces aviaires observées lors des investigations de terrain, 14 présentent un intérêt patrimonial : l'**Alouette des champs** (*Alauda arvensis*), le **Bruant jaune** (*Emberiza citrinella*), le **Busard Saint-Martin** (*Circus cyaneus*), le **Chardonneret élégant** (*Carduelis carduelis*), le **Faucon crécerelle** (*Falco tinnunculus*), le **Gobemouche gris** (*Muscicapa striata*), le **Goéland brun** (*Larus fuscus*), l'**Hirondelle de fenêtre** (*Delichon urbicum*), l'**Hirondelle rustique** (*Hirundo rustica*), la **Linotte mélodieuse** (*Linaria cannabina*), Le **Martinet noir** (*Apus apus*), la **Mouette rieuse** (*Chroicocephalus ridibundus*), le **Tarier pâle** (*Saxicola rubicola*) et le **Verdier d'Europe** (*Chloris chloris*).

L'Hirondelle rustique est l'espèce patrimoniale plus représentée, puisque contactée sur 19 secteurs. Elle n'a toutefois été observée qu'en vol et n'est pas nicheuse sur les secteurs d'étude. Il en est de même pour le Martinet noir, également observé en chasse au-dessus de 10 secteurs, le Faucon crécerelle (3 secteurs), le Goéland brun (1 secteur) et la Mouette rieuse (1 secteur).

La Linotte mélodieuse est quant à elle présente sur 13 secteurs. Observée posée ou en vol (déplacement local), sa nidification est probable, particulière au niveau des haies et des zones arbustives. De même, le Chardonneret élégant niche probablement au niveau des 9 secteurs où il a été contacté. Tout comme le Verdier d'Europe (3 secteurs) et le Bruant jaune (2 secteurs).

L'Alouette des champs est quant à elle une espèce nicheuse certaine au niveau des parcelles cultivées où elle a été observée (4 secteurs).



Photo 21. Alouette des champs



Photo 22. Chardonneret élégant

Ces espèces sont décrites dans le tableau ci-après et localisées sur les cartes en annexe 4.

Annexe 4 – Utilisation des secteurs étudiés par l'avifaune patrimoniale en période de nidification

Tableau 27. Avifaune d'intérêt patrimonial observée lors des inventaires ornithologiques

Période d'observation	Espèces	Listes rouges en période de nidification			Directive « Oiseaux »	Effectif max contacté sur les secteurs	Localisation des observations au sein des secteurs d'étude	Statut de nidification
		Picardie	France	Europe				
O	Alouette des champs	LC	NT	LC	DOII	5	POIX_3, CROIXRAULT_1, CROIXRAULT_2 (à proximité), AIRAINES_1	C
O	Bruant jaune	LC	VU	LC	-	1	POIX_2, CROIXRAULT_1	Pr
O	Busard Saint-Martin	NT	LC	NT	DOI	1	CROIXRAULT_1 (à proximité), CROIXRAULT_2 (à proximité)	Po
O	Chardonneret élégant	LC	VU	LC	-	4	C_LIO-2, POIX_1, HORNOY_1 (à proximité), HORNOY_2 (à proximité), HORNOY_5, HORNOY_3, HORNOY_4 (à proximité), B_HOR-5, AIRAINES_1	Pr
O	Faucon crécerelle	LC	NT	LC	-	2	E_POI-4 (à proximité), AIRAINES_1, AIRAINES_6 (à proximité)	Po
O	Gobemouche gris	LC	NT	LC	-	1	A_FRE-2	Po
O	Goéland brun	VU	LC	LC	DOII	2	A_FRE-2 (à proximité)	NN
O	Hirondelle de fenêtre	LC	NT	LC	-	3	D_MOL-1, A_FRE-2, CROIXRAULT_3, HORNOY_1, HORNOY_2, AIRAINES_4	NN
O	Hirondelle rustique	LC	NT	LC	-	6	BEAUCAMPS_2, BEAUCAMPS_3, BEAUCAMPS_4, BEAUCAMPS_5, D_MOL-1, MOLLIENS_1, MOLLIENS_2, A_FRE-2, QUEVAU_2, QUEVAU_3, POIX_1, E_POI-4, CROIXRAULT_3, HORNOY_2, B_HOR-5, AIRAINES_4, AIRAINES_6, AIRAINES_3, AIRAINES_5	NN
O	Linotte mélodieuse	LC	VU	LC	-	6	BEAUCAMPS_3, MOLLIENS_1, MOLLIENS_2, A_FRE-2, QUEVAU_2, POIX_2, E_POI-4, CROIXRAULT_3, CROIXRAULT_1, HORNOY_5, HORNOY_3, HORNOY_4 (à proximité), AIRAINES_3	Pr
O	Martinet noir	LC	NT	LC	-	14	BEAUCAMPS_4, BEAUCAMPS_5, C_LIO-2, D_MOL-1, A_FRE-2, POIX_2 (à proximité), POIX_1, E_POIX-6, HORNOY_2, AIRAINES_1	NN
O	Mouette rieuse	LC	NT	LC	DOII	3	C_LIO-2 (à proximité)	NN
O	Tarier pâtre	NT	NT	LC	-	1	CROIXRAULT_1	Po
O	Verdier d'Europe	LC	VU	LC	-	1	C_LIO-2, QUEVAU_3 (à proximité), E_POIX-6, AIRAINES_1	Pr

Statut Liste rouge (critères IUCN)

Picardie	Picardie : Référentiel de la faune de Picardie - Picardie Nature - 23/11/2009
France Nicheur	UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.
France Hivernants/De passage	UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2011). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.
Europe	Europe : BirdLife International (2015) European Red List of Birds. Luxembourg : Office for official Publications of the European Communities

RE	éteinte	Menacée
CR	en danger critique d'extinction	
EN	en danger	
VU	vulnérable	
NT	Quasi menacé	
LC	préoccupation mineure	
DD	données insuffisantes	
NA	non applicable	
NE	non évalué	

Directive "Oiseaux" n°79/409/CEE du Conseil du 02/04/79 concernant la conservation des oiseaux sauvage

OI = Espèces faisant l'objet de mesures de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (ZPS).

OII = Espèces pouvant être chassées.

OIII = Espèces pouvant être commercialisées.

Statut de nidification

C : nicheur certain Pr : nicheur probable Po : nicheur possible NN : non-nicheur

■ Interprétation légale

En France, l'arrêté du 29/10/09 établit la liste des espèces d'oiseaux protégées sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection. Il instaure notamment la notion de protection des habitats de repos et de reproduction de ces espèces.

Au niveau européen, la conservation des oiseaux sauvages est prise en compte par la Directive "Oiseaux" n°79/409/CEE du Conseil du 02/04/79.

Sur les secteurs étudiés, a été constatée lors des inventaires la présence de 32 espèces protégées sur l'ensemble du territoire national. **Une espèce inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux a été contactée : le Busard Saint-Martin, en vol au-dessus des parcelles cultivées à proximité des secteurs CROIXRAULT_1 et CROIXRAULT_2.**

Il est à noter qu'à l'exception du Busard Saint-Martin, les espèces d'intérêt communautaire citées dans les données bibliographiques n'ont pas été observées. En effet, comme mentionné dans l'analyse bibliographique, les espèces mentionnées sont essentiellement inféodées aux milieux aquatiques ou aux milieux forestiers. Aucun milieu aquatique n'est présent au niveau des secteurs étudiés, et les quelques zones boisées sont de superficie trop faible et/ou en contexte trop anthropisé pour accueillir ces espèces.

Les autres espèces d'intérêt communautaire des milieux ouverts, mentionnées dans les bases de données, sont le Busard cendré, le Faucon pèlerin, le Pluvier doré, l'Œdicnème criard. Le Busard cendré ayant les mêmes exigences écologiques que le Busard Saint-Martin, sa présence occasionnelle au niveau des parcelles de grande culture ne peut être exclue. Il est toutefois beaucoup moins répandu en Picardie que le Busard Saint-Martin.

Le Faucon pèlerin ne niche pas en contexte de grande culture (il s'installe sur des immeubles et autres bâtiments hauts notamment), et n'utilise les parcelles cultivées qu'en tant que zones de chasse.

Le Pluvier doré ne niche pas en Picardie (sa zone de nidification correspond à la toundra arctique, de l'Islande à la Sibérie) et n'est présent qu'en tant qu'hivernant ou migrateur. Il fréquente alors les parcelles cultivées, en groupes monospécifiques ou associés à des Vanneaux huppés. Sa présence dans les grandes cultures des secteurs d'étude en périodes de migration ou en période hivernale reste possible.

Enfin, l'Œdicnème criard fréquente les plaines sablonneuses, arides ou à végétation pauvre. En Picardie, il niche typiquement dans les jachères ou les cultures ouvertes sur sols caillouteux secs. Ce type de substrat n'est pas représenté au niveau des secteurs d'étude et l'espèce n'a pas été contactée, bien que les inventaires aient été réalisés à la période propice à son observation.

■ Secteurs d'intérêt avifaunistique

Parmi les 35 secteurs ayant fait l'objet d'investigations de terrain, 8 se distinguent pour leur intérêt et/ou leurs potentialités avifaunistiques, en particulier en période de nidification. Il s'agit des secteurs suivants :

- A_FRE-2 : ce secteur en contexte forestier et arbustif est favorable à une grande diversité d'oiseaux (22 espèces observées), dont de nombreuses espèces qui viennent s'y alimenter. Les arbustes

accueillent la Linotte mélodieuse et diverses autres espèces de passereaux non patrimoniaux mais néanmoins protégés,

- C LIO-2 : ce secteur en contexte prairial et de reliquat bocager est propice à la présence d'un cortège avifaunistique diversifié (13 espèces contactées). Quelques passereaux patrimoniaux nichent dans les haies (Chardonneret élégant, Verdier d'Europe),
- HORNOY 1 et HORNOY 2 : ces 2 secteurs sont également en contexte prairial et bocager relictuel. Les haies qui les entourent accueillent une diversité significative de passereaux, dont des espèces patrimoniales (Chardonneret élégant notamment),
- POIX 2 : ce secteur présente dans sa partie Nord une physionomie d'ancienne pelouse calcicole dégradée par l'enfrichement, bordée d'une bande arbustive dense. Cette végétation ligneuse est favorable à la présence de passereaux dont certains sont patrimoniaux (Bruant jaune, Linotte mélodieuse),
- CROIXRAULT 3 : ce secteur en contexte prairial et bocager relictuel est propice à la présence d'un cortège aviaire diversifié (11 espèces observées). Plusieurs espèces de passereaux nichent probablement dans les haies, dont la Linotte mélodieuse, patrimoniale,
- HORNOY 3 : ce secteur présente une certaine diversité d'habitats, avec des haies et des zones prairiales accueillant une diversité aviaire assez significative. Plusieurs espèces de passereaux nichent probablement dans les haies, dont la Linotte mélodieuse, patrimoniale.

2.3.2.6 Chiroptères

■ Données bibliographiques

Les bases de données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) et de Picardie Nature (Clic Nat) répertorient 8 espèces de chiroptères pour les communes concernées par les secteurs étudiés. Elles figurent dans le tableau suivant :

Nom scientifique Nom vernaculaire	LRR	LRN	Prot.	DHFF	Communes
<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774) Sérotine commune	NT	NT	PII	DHIV	Bussy-les-Poix, Hornoy-le-Bourg, Poix-de-Picardie, Le Quesne
<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817) Murin de Daubenton	LC	LC	PII	DHIV	Beaucamps-le-Vieux, Hornoy-le-Bourg, Poix-de-Picardie, Le Quesne
<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817) Murin à moustaches	LC	LC	PII	DHIV	Beaucamps-le-Vieux, Poix-de-Picardie
<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817) Murin de Natterer	LC	LC	PII	DHIV	Hornoy-le-Bourg, Poix-de-Picardie, Le Quesne
<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817) Noctule de Leisler	NT	NT	PII	DHIV	Airaines, Hornoy-le-Bourg
<i>Nyctalus noctula</i> (Schreber, 1774) Noctule commune	VU	VU	PII	DHIV	Hornoy-le-Bourg
<i>Pipistrellus nathusii</i> (Keyserling & Blasius, 1839) Pipistrelle de Nathusius	NT	NT	PII	DHIV	Hornoy-le-Bourg

Nom scientifique Nom vernaculaire	LRR	LRN	Prot.	DHFF	Communes
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774) Pipistrelle commune	LC	NT	PII	DHIV	Airaines, Beaucamps-le-Vieux, Bussy-les-Poix, Croixrault, Hornoy-le-Bourg, Liomer, Molliens-Dreuil Poix-de-Picardie, Le Quesne, Quevauvillers, Thieulloy-l'Abbaye

LÉGENDE :

LRR / LRN : Liste Rouge Nationale LRN (UICN, 2015) et Régionale LRR (Picardie Nature, 2016) : LC : Préoccupation mineure (faible risque de disparition), NT : quasi-menacé, VU : Vulnérable,

Prot : Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des Mammifères protégés sur l'ensemble du territoire français :

Art. 2 : espèce, aire de repos et aire de reproduction strictement protégées

DHFF : Directive « Habitats-Faune-Flore » n° 92/43/CEE du Conseil du 21/05/92 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (JOCE du 22/07/1992) :

H2 : Annexe II/a => espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation ;

H4 : annexe IV/a => espèces animales d'intérêt communautaire qui nécessite une protection stricte ;

Plusieurs espèces sont concernées par la Liste rouge de Picardie, et/ou la Liste rouge nationale : la Noctule commune est « vulnérable » à la fois en Picardie et en France, la Noctule de Leisler, la Sérotine commune et la Pipistrelle de Nathusius sont « quasi-menacées » à la fois en Picardie et en France, tandis que la Pipistrelle commune est « quasi-menacée » au niveau national.

■ Investigations de terrain

• Résultats

Le groupe des Chiroptères est également potentiellement représenté sur les secteurs étudiés ou à proximité de ceux-ci. En effet, plusieurs espèces de chauves-souris sont susceptibles d'utiliser les haies et bandes boisées en tant que zones de chasse ou axes de déplacement. Il est également possible que les boisements bien développés, en particulier ceux du secteur POIX_1, comportent des arbres à cavités pouvant constituer des gîtes.

Au vu des milieux en place, toutes les espèces citées dans les données bibliographiques sont potentielles. Elles figurent dans le tableau suivant :

Tableau 28. Chiroptères potentiels sur les secteurs étudiés

Nom scientifique Nom vernaculaire	LRR	LRN	Prot.	DHFF
<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774) Sérotine commune	NT	NT	PII	DHIV
<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817) Murin de Daubenton	LC	LC	PII	DHIV
<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817) Murin à moustaches	LC	LC	PII	DHIV
<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817) Murin de Natterer	LC	LC	PII	DHIV
<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817) Noctule de Leisler	NT	NT	PII	DHIV
<i>Nyctalus noctula</i> (Schreber, 1774) Noctule commune	VU	VU	PII	DHIV

Nom scientifique Nom vernaculaire	LRR	LRN	Prot.	DHFF
<i>Pipistrellus nathusii</i> (Keyserling & Blasius, 1839) Pipistrelle de Nathusius	NT	NT	PII	DHIV
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774) Pipistrelle commune	LC	NT	PII	DHIV

Légende : voir tableau précédent.

Les secteurs comportant un intérêt pour ces espèces sont plus particulièrement ceux localisés sur les communes de Beaucamps-le-Vieux, Poix-de-Picardie, Airaines, et Hornoy-le-Bourg, qui regroupent la majorité des données bibliographiques concernant les chiroptères.

Il est à noter que la commune d'Hornoy-le-Bourg comporte une ZNIEFF de type 1 spécifiquement inventoriée pour les chiroptères (« Site souterrain à chauves-souris d'Hornoy-le-Bourg »).

■ Bioévaluation patrimoniale

Toutes les espèces de mammifères (hors chiroptères) observées ou potentielles sont communes dans la région et ne présentent pas d'intérêt patrimonial particulier. Le Lapin de garenne est « quasi-menacé » au niveau français mais n'en reste pas moins commun au niveau local.

En ce qui concerne les chiroptères, la Noctule commune est « vulnérable » à la fois en Picardie et en France, tandis que la Sérotine commune, la Noctule de Leisler et la Pipistrelle de Nathusius sont « quasi-menacées » en Picardie et en France. La Pipistrelle commune, bien que non menacée en Picardie, est quant à elle « quasi-menacée » au niveau national.

■ Interprétation légale

Comme tous les chiroptères, les espèces potentiellement présentes sur les secteurs étudiés sont protégées en France au titre de l'arrêté du 23 avril 2007.

2.4 Espèces et habitats d'intérêt communautaire retenus dans l'évaluation

2.4.1 Règlement graphique et réseau Natura 2000

2.4.1.1 Localisation de la zone urbaine U et de la zone à urbaniser AU par rapport au réseau Natura 2000

Aucun des sites Natura 2000 présentés au paragraphe 2.2, n'est directement concerné par la zone urbaine U ni par la zone à urbaniser AU. Néanmoins, plusieurs secteurs (parmi les secteurs ayant fait l'objet d'investigations de terrain) se trouvent à moins de 3 km :

Tableau 29. Synthèse des secteurs situés à moins de 3 km d'un site Natura 2000

Secteur	Distance (en m)	Intitulé de la zone
HORNOY_5	1100	FR2200363 Vallée de la Bresle (ZSC)
POIX_2	1140	FR2200362 Réseau de coteaux et vallée du bassin de la Selle (ZSC)
POIX_3	1310	FR2200362 Réseau de coteaux et vallée du bassin de la Selle (ZSC)
HORNOY_1	1490	FR2200363 Vallée de la Bresle (ZSC)
HORNOY_2	1530	FR2200363 Vallée de la Bresle (ZSC)
LE_QUESNE_1	1600	FR2200363 Vallée de la Bresle (ZSC)
HORNOY_3	1620	FR2200363 Vallée de la Bresle (ZSC)
HORNOY_4	1660	FR2200363 Vallée de la Bresle (ZSC)
E_POI-4	1750	FR2200362 Réseau de coteaux et vallée du bassin de la Selle (ZSC)
POIX_1	2030	FR2200362 Réseau de coteaux et vallée du bassin de la Selle (ZSC)
C_LIO-2	2100	FR2200363 Vallée de la Bresle (ZSC)
BEAUCAMPS_6	2110	FR2200363 Vallée de la Bresle (ZSC)
BEAUCAMPS_4	2410	FR2200363 Vallée de la Bresle (ZSC)
BEAUCAMPS_5	2650	FR2200363 Vallée de la Bresle (ZSC)
BEAUCAMPS_3	2800	FR2200363 Vallée de la Bresle (ZSC)

Carte 3 - Secteurs étudiés et réseau Natura 2000 – p.91

2.4.1.2 Localisation de la zone agricole A par rapport au réseau Natura 2000

Les sites Natura 2000 du territoire du PLUi ne sont pas concernés par la zone agricole A, à l'exception d'une petite zone du site FR2200363 « Vallée de la Bresle », sur la commune de Neuville-Coppegueule (limite Ouest du territoire du PLUi).

Les parcelles concernées sont toutefois des parcelles cultivées et des prairies en lisière d'un boisement, à distance de toute construction ou exploitation agricole existante.

Communauté de Communes Somme Sud-Ouest
PLUi du Sud-Ouest-Amiénois
Etude d'incidences Natura 2000

Secteurs étudiés et réseau Natura 2000

Secteurs étudiés

● Site

Limites administratives

--- Limite départementale

— Communauté de communes Somme Sud-Ouest

— Périumètre du PLUi

— Limite communale

Périumètre

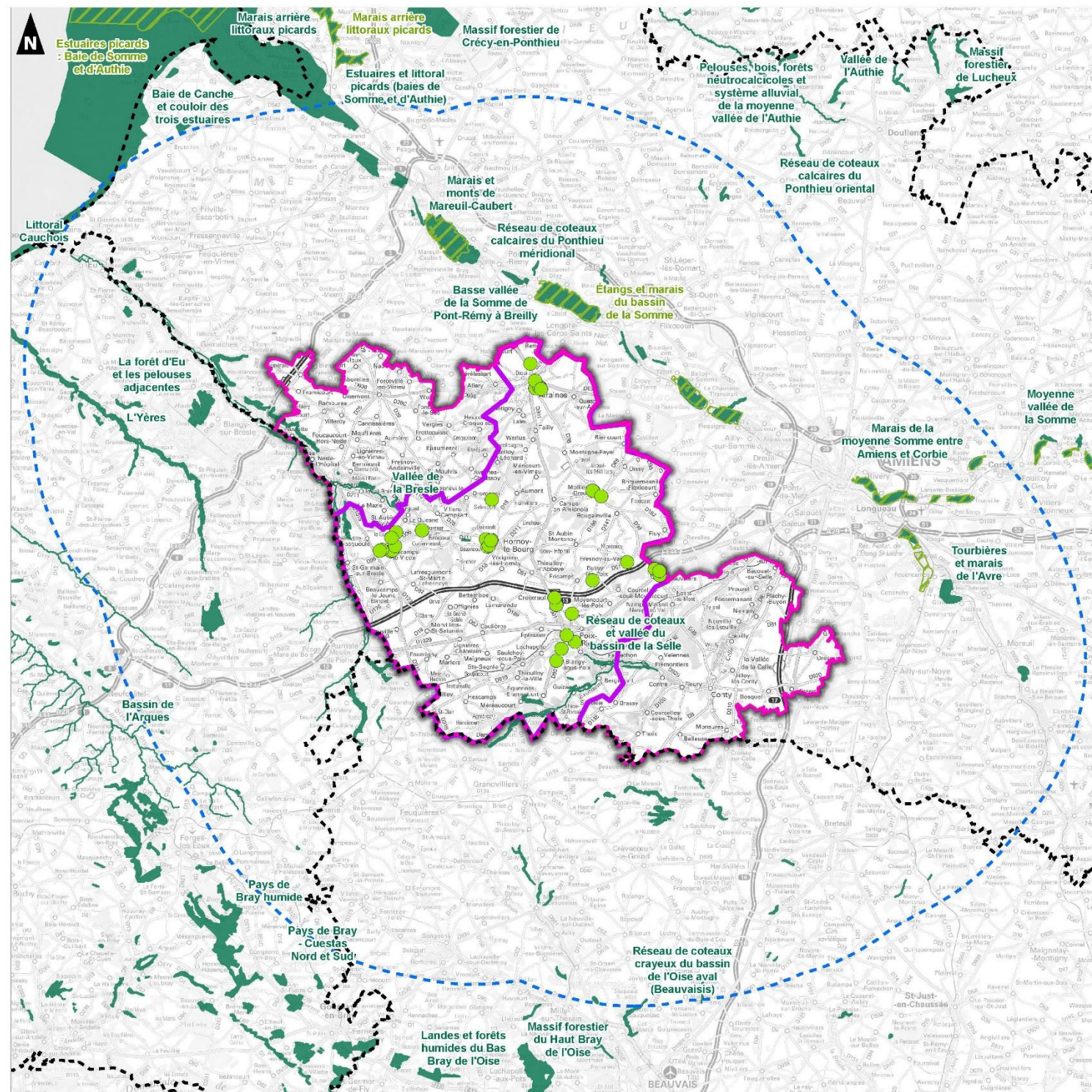
— Périumètre de 20 km

NATURA 2000

■ Zone Spéciale de Conservation

■ Zone de Protection Spéciale

0 5 10
Kilomètres



2.4.1.3 Localisation de la zone naturelle N par rapport au réseau Natura 2000

La très grande majorité des sites Natura 2000 du territoire du PLUi est incluse dans la zone N. non indiquée. Une partie est également identifiée en tant que « Patrimoine éco-paysager protégé au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme » ou en tant qu'« Espace Boisé Classé ».

Aucun secteur Ne (où sont autorisés les locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés, et les équipements sportifs, avec une emprise au sol limitée à 20% de l'unité foncière) **n'est situé dans le périmètre d'un site Natura 2000.**

Toutefois, **3 de ces secteurs sont situés en bordure de cours d'eau**, sur la commune de Poix-de-Picardie (rivière de Poix). **En partie occupés par des équipements existants** (terrains de sport, camping, station d'épuration...), ils comportent pour certains quelques **espaces de végétations naturelles ou semi-naturelles** (haies, friches, zones boisées...).

Ces secteurs sont **localisés à moins de 2 km en amont du site Natura 2000 FR2200362 « Réseau de coteaux et vallée du bassin de la Selle »** (distance suivant le réseau hydrographique) **et sont donc en relation hydraulique avec celui-ci.**

Il est à noter que, sur la commune d'Airaines, un secteur (terrain de sport) est localisé en bordure de la rivière de Dreuil, et un second (station d'épuration) est à proximité immédiate de l'Airaines. L'Airaines se jette dans la Somme à environ 8,3 km en aval (distance suivant le réseau hydrographique), au niveau du site Natura 2000 FR2200355 « Basse vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly ».

De par cette distance importante, et la traversée de la zone urbaine de Longpré-les-Corps-Saints avant la confluence avec la Somme (où l'Airaines est busée à plusieurs reprises), on peut considérer que ces secteurs ne sont pas en relation hydraulique avec le site Natura 2000 FR2200355.

2.4.2 Habitats et espèces d'intérêt communautaire retenus dans l'évaluation

Sont considérés comme « à retenir dans l'évaluation » les habitats et les espèces d'intérêt communautaire susceptibles d'être concernés directement ou indirectement par le projet de PLUi, du fait de leur écologie, de leur domaine vital, de leurs sensibilités.

2.4.2.1 Habitats d'intérêt communautaire

Plusieurs secteurs AU ou concernés par une OAP densification de la zone U sont localisés à moins de 3 km des limites des ZSC FR2200362 ou FR2200363. **Les habitats constituant ces secteurs ne sont toutefois pas d'intérêt communautaire, et ces secteurs sont tous localisés à distance du réseau hydrographique. Ils ne sont donc pas en relation hydraulique avec les sites Natura 2000.**

Comme présenté ci-dessus, les 2 ZSC du territoire de la Communauté de Communes sont quasi-exclusivement concernées par le zonage N. Certaines parcelles périphériques du site FR2200363 « Vallée de la Bresle », d'usage agricole (cultures, prairies) sont concernées par le zonage A.

Dans cette zone N sont uniquement autorisés :

- La création de logements, la création d'hébergements hôteliers et touristiques, uniquement dans le cadre d'un changement de destination pour les bâtiments identifiés,
- Les aménagements, installations et constructions nécessaires à la réalisation des projets inscrits dans les emplacements réservés,
- La reconstruction après sinistre des bâtiments existants,
- Les travaux visant à améliorer le confort ou la solidité des bâtiments à vocation d'habitation existants,
- Les extensions des bâtiments d'habitation existants (dans la limite de 50 m² supplémentaires), et les annexes d'habitation (de moins de 60 m² d'emprise au sol et à moins de 30 m de l'habitation principale sur la même unité foncière), sous réserve qu'elles ne remettent pas en cause le caractère naturel de la zone,
- Le changement de destination des bâtiments répertoriés sur le règlement graphique,
- Les extensions de bâtiments agricoles existants (mais pas la création de nouveaux bâtiments).

La grande majorité des parcelles concernées par la zone N dans le périmètre des sites Natura 2000 du territoire du PLUi ne comporte aucun bâtiment à usage d'habitation. Les extensions ou constructions d'annexes resteront donc exceptionnelles.

De plus, aucun emplacement réservé défini dans le règlement graphique n'est situé dans le périmètre d'un site Natura 2000 ou à proximité de celui-ci (la plupart de ces emplacements sont dans des zones U ou AU).

Compte-tenu des caractéristiques du règlement de la zone N, énoncées ci-dessus, les habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des ZSC FR2200363 et FR2200362 ne sont pas susceptibles

d'être directement concernés par des projets d'aménagement sur une très grande partie du périmètre de celle-ci.

Toutefois, 3 secteurs Ne de la commune de Poix-de-Picardie, autorisant certains types d'aménagements ou d'installations, sont localisés en bordure de la rivière de Poix et donc à l'amont hydraulique du site Natura 2000 FR2200362 « Réseau de coteaux et vallée du bassin de la Selle ».

D'après le document d'objectifs du site Natura 2000 (DOCOB – AMEVA, mars 2012), les habitats d'intérêt communautaire les plus proches sont les suivants :

- 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion* (plus particulièrement l'habitat élémentaire 3260-4 « Rivières à Renoncles »),
- 6430 – Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin (plus particulièrement les habitats élémentaires 6430-4 « Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces » et 6430-7 « Végétation des lisières forestières semi-sciaphiles »),
- 6510 – Prairies maigres de fauche de basse altitude (plus particulièrement l'habitat élémentaire 6510-4 « Prairies fauches méso-hygrophiles »),
- 9130 – Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum* (plus particulièrement l'habitat élémentaire 9130-2 « Frênaie – érablière à Mercuriale »),
- 91E0* – Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*).

Parmi ces habitats, 3 sont directement liés à la ressource en eau et sont donc retenus, compte-tenu de leur proximité avec les secteurs Ne présents en amont :

- **3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion***
- **6430 – Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin**
- **91E0* – Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*.**

2.4.2.2 Espèces d'intérêt communautaire

Pour déterminer les espèces à retenir dans l'évaluation, les « aires d'évaluation spécifiques » définies dans les guides mis à disposition par l'ex-DREAL Picardie, ont été utilisées (Fiche EI2 « Méthodes et techniques des inventaires et de caractérisation des éléments nécessaires à l'évaluation d'incidences Natura 2000 sur les espèces animales et leurs habitats », Fiche EI5 « Aires d'évaluation spécifiques des espèces floristiques inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats et présents en Picardie »).

Sont pris en compte dans l'analyse ci-dessous, pour l'évaluation des distances et des potentialités, les secteurs appartenant aux zonages AU et Ne, et les secteurs de la zone U concernés par une OAP de densification ayant fait l'objet d'investigations de terrain (voir §1.2.1.2).

Tableau 30. Détermination des espèces d'intérêt communautaire à retenir dans l'évaluation

Groupe	Nom	Site(s) Natura 2000 concerné(s)	Distance minimale entre la zone du site Natura 2000 comportant l'espèce et les secteurs autorisant des aménagements ou installations les plus proches	Aire d'évaluation spécifique	Observation et/ou présence d'habitats favorables sur les secteurs autorisant des aménagements ou installations les plus proches ou à proximité	Retenu dans l'évaluation
Plantes	Liparis de Loesel - <i>Liparis loeselii</i>	FR2200355 / FR2200356 / FR2200346	11700 (donnée DOCOB)	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat	Non	NON
Plantes	Ache rampante - <i>Hebescadium repens</i>	FR2200355 / FR2200354 / FR2200346	11600 (donnée DOCOB)	Zone influençant les conditions hydriques favorables à l'habitat	Non	NON
Plantes	Braya couchée - <i>Sisymbrium supinum</i>	FR2200355 / FR2200369	7700 (donnée DOCOB)	3 km autour du périmètre de la station	Non	NON
Insectes	Agrion de Mercure - <i>Coenagrion mercuriale</i>	FR2200363	2900 (donnée DOCOB)	Bassin versant Nappe phréatique liée à l'habitat	Non	NON
Insectes	Lucane cerf-volant - <i>Lucanus cervus</i>	FR2200362 / FR2200355 / FR2300136 / FR2300133	12600 (donnée DOCOB)	1 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux	Non	NON
Insectes	Leuconrhine à gros thorax - <i>Leuconrhina pectoralis</i>	FR2200359	18700 (donnée DOCOB)	Bassin versant Nappe phréatique liée à l'habitat	Non	NON
Insectes	Cordulie à corps fin - <i>Oxygastra curtisii</i>	FR2200355 / FR2200354 / FR2200356 / FR2200359	3500 (donnée DOCOB)	Bassin versant Nappe phréatique liée à l'habitat	Non	NON
Insectes	Damier de la Succise - <i>Euphydryas aurinia</i>	FR2200362 / FR2200363 / FR2200369 / FR2300136 / FR2300133	3500 (donnée DOCOB)	1 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux	Non	NON
Insectes	Écaille chinée - <i>Euplogia quadripunctaria</i>	FR2200362 / FR2200355 / FR2200353 / FR2200354 / FR2200369 / FR2300136 / FR2300133 / FR2200356 / FR2200346 / FR2200352 / FR2200359	Pas d'évaluation particulière. Le groupe d'experts sur les invertébrés de la convention de Berne considère que seule la sous-espèce endémique de l'île de Rhodes est menacée en Europe			
Mollusques	Vertigo étroit - <i>Vertigo angustior</i>	FR2200356 / FR2200359	15100 (donnée DOCOB)	Bassin versant Nappe phréatique liée à l'habitat	Non	NON
Mollusques	Planorbe naine - <i>Anisus vorticulus</i>	FR2200355 / FR2200356 / FR2200359	11300 (donnée DOCOB)	Bassin versant Nappe phréatique liée à l'habitat	Non	NON
Mollusques	Vertigo de Des Moulins - <i>Vertigo moulinsiana</i>	FR2200362 / FR2200355 / FR2200354 / FR2200356 / FR2200359	5800 (donnée DOCOB)	Bassin versant Nappe phréatique liée à l'habitat	Non	NON
Crustacés	Écrevisse à pattes blanches - <i>Austropotamobius pallipes</i>	FR2200362 / FR2200363 / FR2300132	Absence d'informations	Bassin versant Nappe phréatique liée à l'habitat	Non	NON
Poissons	Lamproie de Planer - <i>Lampetra planeri</i>	FR2200362 / FR2200363 / FR2200355 / FR2300137 / FR2300132	1400	Bassin versant Nappe phréatique liée à l'habitat	Oui	OUI
Poissons	Chabot commun - <i>Cottus gobio</i> Chabot celtique - <i>Cottus perifretum</i>	FR2200362 / FR2200363 / FR2300132 / FR2300137	4000 (donnée DOCOB)	Bassin versant Nappe phréatique liée à l'habitat	Oui	OUI
Poissons	Lamproie de rivière - <i>Lampetra fluviatilis</i>	FR2200363 / FR2300137 / FR2200346 / FR2300132	2900 (donnée DOCOB)	Bassin versant Nappe phréatique liée à l'habitat	Non	NON
Poissons	Lamproie marine - <i>Petromyzon marinus</i>	FR2200363 / FR2300137 / FR2300132	2900	Estuaires, bassin versant Nappe phréatique liée à l'habitat	Non	NON
Poissons	Saumon atlantique - <i>Salmo salar</i>	FR2200363 / FR2300132	2900	Bassin versant Nappe phréatique liée à l'habitat	Non	NON
Poissons	Bouvière - <i>Rhodeus amarus</i>	FR2200355 / FR2200356 / FR2200359	11300 (donnée DOCOB)	Bassin versant Nappe phréatique liée à l'habitat	Non	NON
Amphibiens	Triton crêté - <i>Triturus cristatus</i>	FR2200355 / FR2200346	3500 (donnée DOCOB)	1 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux	Non	NON
Oiseaux	Aigrette garzette - <i>Egretta garzetta</i>	FR2212007	6000 (donnée DOCOB)	5 km autour des sites de reproduction	Non	NON
Oiseaux	Bihoreau gris - <i>Nycticorax nycticorax</i>	FR2212007	11100 (donnée DOCOB)	5 km autour des sites de reproduction	Non	NON
Oiseaux	Blongios nain - <i>Ixobrychus minutus</i>	FR2212007	5000 (donnée DOCOB)	3 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux	Non	NON
Oiseaux	Bondrée apivore - <i>Pernis paporus</i>	FR2212007	5800 (donnée DOCOB)	3,5 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux	Non	NON
Oiseaux	Busard des roseaux - <i>Circus aeruginosus</i>	FR2212007	5700 (donnée DOCOB)	3 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux	Non	NON
Oiseaux	Busard Saint-Martin - <i>Circus cyaneus</i>	FR2212007	11400 (donnée DOCOB)	5 km autour des sites de reproduction	Oui	NON

Groupe	Nom	Site(s) Natura 2000 concerné(s)	Distance minimale entre la zone du site Natura 2000 comportant l'espèce et les secteurs autorisant des aménagements ou installations les plus proches	Aire d'évaluation spécifique	Observation et/ou présence d'habitats favorables sur les secteurs autorisant des aménagements ou installations les plus proches ou à proximité	Retenu dans l'évaluation
Oiseaux	Gorgebleue à miroir - <i>Luscinia svecica</i>	FR2212007	5700 (donnée DOCOB)	1 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux	Non	NON
Oiseaux	Marouette ponctuée - <i>Porzana porzana</i>	FR2212007	12600 (donnée DOCOB)	3 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux	Non	NON
Oiseaux	Martin-pêcheur d'Europe - <i>Alcedo atthis</i>	FR2212007	5000 (donnée DOCOB)	Bassin versant. 1 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux	Non	NON
Oiseaux	Sterne pierregarin - <i>Sterna hirundo</i>	FR2212007	5200 (donnée DOCOB)	3 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux	Non	NON
Mammifères	Phoque gris - <i>Halichoerus grypus</i>	FR2200346	15500	Baie de Somme et façade littorale	Non	NON
Mammifères	Phoque veau marin - <i>Phoca vitulina</i>	FR2200346	15500	Baie de Somme et façade littorale	Non	NON
Mammifères	Marsouin commun - <i>Phocaena phocaena</i>	FR2200346	15500	Zone littorale	Non	NON
Mammifères	Grand Dauphin - <i>Tursiops truncatus</i>	FR2200346	15500	Zone littorale	Non	NON
Chiroptères	Murin à oreilles échancrées - <i>Myotis emarginatus</i>	FR2200362 / FR2200363 / FR2200355 / FR2200354 / FR2200346 / FR2200359	1100	5 km autour des gîtes de parturition / 10 km autour des gîtes d'hibernation	Non mais présence d'habitats de chasse et/ou de déplacement	OUI
Chiroptères	Grand Murin - <i>Myotis myotis</i>	FR2200362 / FR2200363 / FR2200355 / FR2200354 / FR2200369 / FR2300136 / FR2300137 / FR2200359	1100	5 km autour des gîtes de parturition / 10 km autour des gîtes d'hibernation	Non mais présence d'habitats de chasse et/ou de déplacement	OUI
Chiroptères	Grand Rhinolophe - <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	FR2200362 / FR2200363 / FR2200355 / FR2200354 / FR2200369 / FR2300136 / FR2300137 / FR2200359	1100	5 km autour des gîtes de parturition / 10 km autour des gîtes d'hibernation	Non mais présence d'habitats de chasse et/ou de déplacement	OUI
Chiroptères	Murin de Bechstein - <i>Myotis bechsteinii</i>	FR2200362 / FR2200363 / FR2200369 / FR2200359	1100	5 km autour des gîtes de parturition / 10 km autour des gîtes d'hibernation	Non mais présence d'habitats de chasse et/ou de déplacement	OUI
Chiroptères	Petit Rhinolophe - <i>Rhinolophus hipposideros</i>	FR2200369	31000 (donnée DOCOB)	5 km autour des gîtes de parturition / 10 km autour des gîtes d'hibernation	Non	NON

D'après cette analyse, **6 espèces d'intérêt communautaire (espèces de l'annexe II de la Directive Habitats)** parmi celles ayant justifié la désignation des ZSC prises en compte dans l'évaluation **sont à retenir dans l'évaluation : la Lamproie de Planer (poisson), le Chabot commun / celtique (poisson), le Murin à oreilles échancrées (chiroptère), le Grand Murin (chiroptère), le Murin de Bechstein (chiroptère) et le Grand Rhinolophe (chiroptère).**

Des zones favorables au Chabot sont en effet présentes dans la rivière de Poix (dans le périmètre du site Natura 2000 FR2200362) à environ 1400 m en aval des secteurs Ne de la commune de Poix-de-Picardie. Par extension, il est possible que la Lamproie de Planer fréquente aussi ce cours d'eau (le DOCOB n'apporte pas d'informations sur cette espèce), elle est donc également retenue.

D'autre part, un secteur du site Natura 2000 FR2200363 (« Vallée de la Bresle ») est présent à environ 1100 m des secteurs AU de la commune d'Hornoy-le-Bourg. Ce site Natura 2000 abrite le Grand Murin, le Grand Rhinolophe, le Murin de Bechstein et le Murin à oreilles échancrées. En l'absence de données plus précises sur la localisation de ces espèces (le DOCOB, ancien, n'apporte pas d'informations à ce sujet), et compte-tenu de la présence d'un gîte de chiroptères sur la commune d'Hornoy-le-Bourg (voir inventaire des ZNIEFF), ces 4 espèces sont également retenues.

En revanche, les localisations du Triton crêté, du Damier de la Succise, du Lucane cerf-volant, du Petit Rhinolophe ainsi que celles de la Braya couchée, mentionnées dans les données disponibles (DOCOB en particulier), sont à des distances excédant leurs aires d'évaluation spécifiques par rapport aux secteurs autorisant des aménagements ou installations les plus proches des limites des ZSC. Ces espèces ne sont donc pas retenues.

Il en est de même pour les mammifères marins (aire d'évaluation spécifique limitée à la zone littorale et/ou la baie de Somme), et pour les autres espèces d'intérêt communautaire liées aux milieux aquatiques ou humides :

- L'Agrion de Mercure, la Leucorrhine à gros thorax, la Cordulie à corps fin, le Vertigo de Des Moulins, le Vertigo étroit, la Planorbe naine, l'Écrevisse à pattes blanches, le Liparis de Loesel et l'Ache rampante : aucun habitat favorable à ces espèces n'est représenté sur les secteurs ayant fait l'objet d'investigations de terrain (AU en particulier), et les quelques mentions de ces espèces dans les DOCOB sont localisées à plusieurs kilomètres de ces secteurs, sans relation hydraulique significative avec ceux-ci,
- La Lamproie de rivière, la Lamproie marine, le Saumon atlantique et la Bouvière : ces 4 espèces de poissons ne sont pas retenues, leur présence au niveau des cours d'eau proches de certains secteurs Ne du PLUi étant très peu probable compte-tenu de leur écologie et des caractéristiques des cours d'eau concernés. Aucune donnée précise ne mentionne pas ailleurs leurs localisations exactes ou leurs effectifs (à l'exception de la Bouvière, localisée à plus de 11 km du secteur AU le plus proche d'après le DOCOB du site FR2200355).

D'autre part, aucune espèce aviaire d'intérêt communautaire parmi celles ayant justifié la désignation de la ZPS FR2212007 « Étangs et marais du bassin de la Somme » (espèces inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux) n'est à retenir dans l'évaluation : toutes les localisations connues de ces espèces (mentionnées dans le DOCOB) sont à des distances excédant leurs aires d'évaluation spécifiques par rapport aux secteurs autorisant des aménagements ou installations les plus proches des limites de la ZPS.

Synthèse des habitats et des espèces retenus dans l'évaluation

L'analyse a mise en évidence le fait que 3 habitats d'intérêt communautaire sont à retenir dans l'évaluation :

- 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitriche-Batrachion*
- 6430 – Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin
- 91E0* – Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*.

De même, 6 espèces animales ont été retenues :

- 2 poissons : la Lamproie de Planer, le Chabot commun / celtique,
- 4 chiroptères : le Murin à oreilles échancrées, le Grand Murin, le Murin de Bechstein et le Grand Rhinolophe.

CHAPITRE 3. ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET ET DÉFINITION DES MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION

3.1 Incidences et mesures relatives aux orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Les incidences prévisibles globales des différentes orientations du PADD (version de décembre 2019) sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire retenues dans l'évaluation sont récapitulées dans le tableau en annexe 7.

Une synthèse en est présentée ci-dessous.

Comme le montre ce tableau, les orientations du PADD n'ont que très peu d'incidences négatives potentielles notables sur le réseau Natura 2000.

Sur les 13 orientations qui composent le PADD, **6 ne génèrent aucune incidence positive ou négative sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire**. Il s'agit les orientations 7 « Penser le développement économique et la transition énergétique en encourageant l'innovation », 9 « Poursuivre l'amélioration de la qualité du parc de logements anciens », 10 « Permettre aux jeunes de bien grandir sur le territoire », 11 « Proposer une offre de logements diversifiée répondant aux différents besoins », 12 « Articuler politique de santé et amélioration du cadre de vie » et 13 « Diversifier l'offre de transports pour favoriser une mobilité durable ».

Les seules orientations pouvant avoir des impacts négatifs des habitats et/ou des espèces d'intérêt communautaire sont liées à des projets de constructions ou d'aménagements (logements, développement des activités économiques et commerciales, équipements publics, équipements touristiques...). Les incidences vont dépendre de la localisation des projets de développement de l'habitat et des projets de développement économiques, mais également des infrastructures touristiques ou de services.

Les orientations concernées sont : **l'orientation 1** « Conforter un maillage de bourgs au service du territoire et de ses habitants », **l'orientation 5** « Maintenir l'attractivité résidentielle du territoire », **l'orientation 6** « Organiser et développer l'offre économique, commerciale et artisanale en renforçant l'attractivité territoriale » et **l'orientation 8** « Développer et valoriser les atouts touristiques du territoire ».

Ces incidences sont traitées dans les paragraphes ci-après.

En revanche, **les orientations 2** « Respecter la ruralité du territoire », **3** « Valoriser les espaces naturels et maintenir la diversité paysagère » **et 4** « Porter attention aux risques sur le territoire, préserver les ressources », de par leurs objectifs, **sont positives, voire très positif pour la conservation de l'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire retenus dans l'évaluation**.

3.2 Incidences et mesures relatives au zonage

3.2.1 Habitats d'intérêt communautaire

3.2.1.1 Incidences

L'analyse réalisée au chapitre précédent a montré que 3 habitats d'intérêt communautaire étaient à retenir dans l'évaluation :

- 3260 – Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*,
- 6430 – Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin,
- 91E0* - Forêts alluviales résiduelles à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*

Ces habitats sont en effet localisés en aval des secteurs Ne localisés sur la commune de Poix-de-Picardie en bordure de la rivière de Poix, laquelle devient, environ 1400 m en aval, une partie du site Natura 2000 FR2200362.

Ces habitats ne sont pas directement concernés par ces secteurs, mais sont sensibles du point de vue de la ressource en eau (qualitativement et quantitativement). La nature et l'origine de l'incidence est donc la même pour tous : une dégradation / modification de leur alimentation en eau du fait de l'aménagement ou du fonctionnement des secteurs Ne les plus proches.

Tableau 31. Analyse des incidences sur les habitats d'intérêt communautaire

Habitat (* prioritaire)	Enjeu régional (ex-DREAL Picardie)	Sensibilité	Nature et origine de l'incidence
3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	Majeur	Modification de la ressource en eau (qualitative ou quantitative)	Dégradation / modification de l'alimentation en eau par l'aménagement ou le fonctionnement des secteurs Ne situés à l'amont hydraulique
6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Important	Modification de la ressource en eau (qualitative ou quantitative)	Dégradation / modification de l'alimentation en eau par l'aménagement ou le fonctionnement des secteurs Ne situés à l'amont hydraulique
91E0* Forêts alluviales résiduelles (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	Majeur	Modification de la ressource en eau (qualitative ou quantitative)	Dégradation / modification de l'alimentation en eau par l'aménagement ou le fonctionnement des secteurs Ne situés à l'amont hydraulique

3.2.1.2 Mesures

Afin d'éviter tout impact négatif indirect sur les habitats hygrophiles d'intérêt communautaire, localisés dans le secteur de la ZSC FR2200362 correspondant à la rivière de Poix et ses milieux attenants, 1400 m environ à l'aval des secteurs Ne de la commune de Poix-de-Picardie, et en relation avec ceux-ci par l'intermédiaire de cette rivière, **une attention particulière devra être portée à la localisation, et aux modalités de réalisation et de fonctionnement des futurs aménagements.**

Ces modalités devront être définies lors des études préalables à ces aménagements, de manière à éviter tout risque de dégradation ou pollution de la ressource en eau, et plus particulièrement de la rivière de Poix, qui s'écoule à proximité immédiate des secteurs concernés.

Il est toutefois à rappeler que le règlement de la zone Ne impose le respect d'un recul de 20 m minimum de la berge des cours d'eau pour toute construction, ce qui permet d'ores-et-déjà de réduire le risque de dégradation du cours d'eau.

3.2.2 Espèces d'intérêt communautaire

L'analyse réalisée au chapitre précédent a montré que 6 espèces d'intérêt communautaire étaient à retenir dans l'évaluation : la Lamproie de Planer, le Chabot commun / celtique, le Grand Murin, le Murin à oreilles échancrées, le Grand Rhinophe et le Murin de Bechstein.

3.2.2.1 Lamproie de Planer

■ Présentation

• Bioévaluation patrimoniale et interprétation légale

La Lamproie de Planer est inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats. Elle est néanmoins considérée comme « de préoccupation mineure » (LC) en France (UICN, 2019).

• Écologie

La Lamproie de Planer fréquente les ruisseaux et les secteurs supérieur des rivières, les œufs sont pondus sur un sol de sable et de gravier en eau peu profonde. La larve enfouie dans la vase filtre les microorganismes : diatomées, algues bleues. Après la métamorphose, qui s'accompagne d'une atrophie de l'appareil digestif, l'adulte qui en résulte ne se nourrit plus.

De légères migrations amont vers les sites propices sont observées chez la lamproie de planer qui peut effectuer des déplacements de quelques centaines de mètres avant la reproduction en mars-avril (février-juin), pour rechercher des zones favorables dans des eaux à 8-11°C.

• Distribution

Sa distribution actuelle s'étend des rivières de l'Europe de l'Est et du Nord (Danube, Golfe de Bosnie, côtes britanniques, irlandaises et du Sud de la Norvège) jusqu'aux côtes portugaises et italiennes.

En France, l'espèce est présente dans les rivières du Nord et de l'Est de la France, en Normandie, en Bretagne, en Loire, en Charente, en Dordogne, Garonne, dans l'Adour et dans certains affluents du Rhône.

La Lamproie de Planer est bien représentée sur les cours d'eau de bonne qualité, notamment au niveau des têtes de bassin. Dans la Somme, l'espèce est bien représentée dans la Nièvre et les Évoissons. Dans l'Oise, la Lamproie de Planer est bien représentée dans l'Avelon et l'Aronde. Dans l'Aisne, la Lamproie de Planer est bien représentée dans le Grand Riaux et le Gland notamment (ONEMA).

- **Effectif, dynamique et tendance**

La Lamproie de planer est peu commune en Picardie, mais elle a fait l'objet de plusieurs observations dans les trois départements.

- **Menaces en France et en Europe**

L'importance de la durée de la phase larvaire rend cette espèce très sensible à la pollution des milieux continentaux qui s'accumulent dans les sédiments et les micro-organismes dont se nourrissent les larves. Les ouvrages sur les cours d'eau empêchent à cette espèce d'accéder aux zones de frayères.

■ **Impacts et mesures**

Aucune donnée précise quant à la localisation de la Lamproie de Planer n'est mentionnée dans les DOCOB des sites Natura 2000, notamment ceux des sites FR2200362 et FR2200363. Néanmoins, elle pourrait être présente au niveau du tronçon de la rivière de Poix appartenant au site FR2200362, à environ 1400 m en aval des secteurs Ne de la commune de Poix-de-Picardie localisés en bordure de cette rivière. *Un risque d'impact sur les habitats de cette espèce sont donc à considérer, si de futurs aménagements sur ces zones Ne engendraient une perturbation de la rivière.*

Une attention particulière devra donc être portée à la localisation, et aux modalités de réalisation et de fonctionnement des futurs aménagements sur ces secteurs Ne.

Ces modalités devront être définies lors des études préalables à ces aménagements, de manière à éviter tout risque de dégradation ou pollution de la ressource en eau, et plus particulièrement de la rivière de Poix, qui s'écoule à proximité immédiate des secteurs concernés.

Il est toutefois à rappeler que le règlement de la zone Ne impose le respect d'un recul de 20 m minimum de la berge des cours d'eau pour toute construction, ce qui permet d'ores-et-déjà de réduire le risque de dégradation du cours d'eau.

3.2.2.2 Chabot commun / celtique

■ Présentation

• Bioévaluation patrimoniale et interprétation légale

Le Chabot est inscrit à l'annexe II de la Directive Habitats. Il est néanmoins considéré comme « de préoccupation mineure » (LC) en France (UICN, 2019).

• Écologie

Le Chabot est un petit poisson dont le corps a une forme générale de massue. Il affectionne les rivières et fleuves à fond rocailleux. D'activité plutôt nocturne, le Chabot est un petit prédateur de larves et invertébrés benthiques affectionne les rivières et fleuves à fond rocailleux. La qualité de l'eau ainsi que la diversité et la quantité des caches possibles sont des facteurs importants pour cette espèce amatrice d'eau fraîche et oxygénée.

La femelle pond en mars-avril 100 à 500 œufs au plafond de l'abri aménagé par le mâle. Ce dernier s'occupe alors de les protéger et de les nettoyer durant le mois que dure l'incubation et ce dans une eau à 11°C.

• Distribution

L'espèce est répandue dans toute l'Europe (surtout au nord des Alpes). Elle est par contre absente d'Irlande, d'Ecosse et du sud de l'Italie.

Le Chabot présente une très vaste répartition en France, depuis le niveau de la mer jusqu'à des altitudes de 2380 m dans les Alpes. Sa distribution est néanmoins discontinue, notamment dans le Midi. Il est absent de Corse notamment.

En Picardie, le Chabot est présent sur une bonne partie du réseau hydrographique où les cours d'eau sont bien oxygénés et le fond pourvu de cailloux. Dans la Somme, il est bien représenté sur la Nièvre et les Évoissons. Dans l'Oise, il est bien représenté sur l'Avelon et le Thérain. Dans l'Aisne, il est bien représenté sur le Clignon et le Vilpion (ONEMA).

• Effectif, dynamique et tendance

L'espèce n'est globalement pas menacée, mais ses populations locales le sont souvent par la pollution, les recalibrages, les pompages (voir ci-dessous).

• Menaces en France et en Europe

Le Chabot est très sensible à la modification des paramètres du milieu, notamment les ralentissements des vitesses du courant, les apports de sédiments fins, l'eutrophisation. La pollution de l'eau provoque une baisse de fécondité, voire la stérilité ou la mort des individus.

■ Impacts et mesures

Des zones favorables au Chabot ont été identifiées dans le DOCOB du site FR2200362 au niveau de la rivière de Poix, à environ 1400 m en aval des secteurs Ne de la commune de Poix-de-Picardie, localisés en bordure

de cette rivière. *Un risque d'impact sur les habitats de cette espèce sont donc à considérer, si de futurs aménagements sur ces zones Ne engendraient une perturbation de la rivière.*

Une attention particulière devra donc être portée à la localisation, et aux modalités de réalisation et de fonctionnement des futurs aménagements sur ces secteurs Ne.

Ces modalités devront être définies lors des études préalables à ces aménagements, de manière à éviter tout risque de dégradation ou pollution de la ressource en eau, et plus particulièrement de la rivière de Poix, qui s'écoule à proximité immédiate des secteurs concernés.

Il est toutefois à rappeler que le règlement de la zone Ne impose le respect d'un recul de 20 m minimum de la berge des cours d'eau pour toute construction, ce qui permet d'ores-et-déjà de réduire le risque de dégradation du cours d'eau.

3.2.2.3 Grand Murin

■ Présentation

● Bioévaluation patrimoniale et interprétation légale

Cette espèce et ses habitats sont strictement protégés sur l'ensemble du territoire national. Elle est également inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats. Elle est considérée comme « en danger » en Picardie (Picardie Nature, 2016) et « de préoccupation mineure » en France métropolitaine (2017).

● Écologie

Le Grand Murin chasse dans les zones où le sol est très accessible : prairies fraîchement fauchées (notamment prairies attenantes aux milieux forestiers), pelouses, forêts avec peu de sous-bois. Les futaies feuillues ou mixtes avec peu ou pas de végétation herbacée sont les milieux les plus fréquentés en Europe méridionale. Les gîtes d'hivernation sont des cavités souterraines, tandis que les gîtes d'estivage peuvent être des toitures, combles d'églises, greniers, carrières souterraines...

● Distribution

En Europe, le Grand murin se rencontre de la péninsule ibérique jusqu'en Turquie. Il est absent au nord des îles britanniques et en Scandinavie. Il convient également de signaler la présence de l'espèce en Afrique du Nord. En France, l'espèce est présente dans pratiquement tous les départements français hormis dans certains départements de la région parisienne.

En Picardie, l'espèce est présente le long de certaines vallées alluviales et à proximité de forêt (Forêt de Compiègne). On le rencontre dans les trois départements. L'espèce est rare et peu de gîtes de parturition sont connus (p. ex. château de Compiègne), ils totalisent entre 50 et 200 individus par gîte. En hiver, le nombre d'individus recensés peut s'élever à 596 individus (2008).

● Effectif, dynamique et tendance

L'espèce est encore bien présente dans le sud de l'Europe. Elle est en revanche éteinte en Angleterre et au seuil d'extinction aux Pays-Bas, tandis qu'elle régresse en Belgique. En France, les populations les plus importantes sont localisées dans les départements du Nord-Est, ainsi que dans le sud.

En Picardie, l'état de conservation de ses populations est qualifié de mauvais.

• Menaces en France et en Europe

Les dérangements et les destructions, intentionnels ou non, des gîtes, sont une des principales menaces pour l'espèce. Il en est de même pour le développement des éclairages publics.

Les modifications ou les destructions des zones de chasse ou de développement des proies lui sont également néfastes : labourage des prairies pour réensemencement ou mise en culture, enrésinement, épandage d'insecticides, fermetures des milieux ouverts par le développement des ligneux...

■ Impacts et mesures

Les DOCOB des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation, et abritant le Grand Murin, sont relativement anciens et n'apportent pas d'informations précises quant à la localisation actuelle de cette espèce.

Plusieurs secteurs AU comportent des haies et des bandes arborées pouvant être utilisées comme zones de chasse et/ou axes de déplacement par les chiroptères, dont le Grand Murin. C'est notamment le cas pour les secteurs de la commune d'Hornoy-le-Bourg, sur laquelle un gîte souterrain de chauves-souris est identifié en ZNIEFF.

Un risque d'impact sur les zones de chasse des chiroptères en général, et notamment du Grand Murin, est à considérer en cas de suppression de ces haies. Il est néanmoins à noter que la quasi-totalité des secteurs AU du PLUi font l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP), qui prévoient notamment la préservation de haies, formations arbustives, alignements d'arbres, boisements, bandes arborées... ainsi que la plantation de haies en essences locales.

Toutefois, d'autres haies, bandes arborées et alignements d'arbres ne sont pas repris dans les OAP. Il s'agit des éléments suivants :

- Le bosquet anthropique localisé au niveau de l'extrémité Est du secteur AIRAINES_2,
- La haie libre située le long du chemin existant (destiné à devenir une liaison douce), et le bosquet anthropique sur le secteur CROIXRAULT_3,
- L'alignement d'arbres têtards en limite Ouest du secteur HORNOY_2, et l'alignement d'arbres en limite Sud de ce même secteur,
- Les haies en bordure du chemin existant (destiné à devenir une liaison douce) sur le secteur HORNOY_3,
- Les haies et bandes arborées existantes sur le secteur POIX_2 (ces éléments sont concernés par la dénomination « traitement végétale qualitatif des franges mais leur préservation n'est pas explicite).

Ces éléments devront être préservés et intégrés aux futurs aménagements de ces secteurs au titre des mesures d'évitement. Cette mesure permettra de préserver les habitats de chasse et de déplacement des chiroptères.

En complément, il est préconisé de délimiter une bande tampon de 2 m minimum de part et d'autre des haies préservées (bande non bâtie à gérer préférentiellement par fauche). Cette bande tampon devra être portée à 5 m le long des lisières des boisements du secteur POIX_1, compte-tenu de l'enjeu écologique plus élevé de celui-ci.

Par ailleurs, **les mesures de réduction d'impact suivantes devront être mises en œuvre :**

Limitation des coupes de ligneux et adaptation de la période d'intervention

Les secteurs AIRAINES_2, POIX_1 et POIX_2 notamment, comportent des friches arbustives à arborées et des boisements ou bosquets avec arbres de haut jet. Ces éléments constituent des habitats de chasse pour les chiroptères. Les végétations similaires présentes dans les environs de ces secteurs permettront à ces espèces de trouver d'autres habitats favorables à proximité.

Toutefois, les coupes de ligneux devront être réduites au strict nécessaire et l'intégration des arbres de haut jet dans les opérations d'aménagement devra être prioritairement recherchée.

Tout linéaire de haie retiré devra faire l'objet d'une nouvelle plantation équivalent à 3 fois le linéaire supprimé. Ces nouvelles plantations devront être réalisées en essences locales (tel que précisé dans le règlement de la zone AU).

De plus, les interventions sur les végétations ligneuses (en cas de coupe indispensable) devront prendre en compte les périodes de sensibilité de la faune. Elle devra ainsi éviter la période d'hibernation des chiroptères, et avoir lieu en septembre / octobre. Cette mesure concerne l'ensemble des secteurs comportant des éléments de végétation ligneuse ne pouvant être préservés dans le cadre des opérations.

Limitation de la pollution lumineuse

La mise en place d'un éclairage au niveau des nouvelles constructions peut perturber la faune en général à différents niveaux (perturbation de l'activité des chauves-souris, disparition d'insectes-proies d'oiseaux insectivores et de chauves-souris...).

Certaines adaptations peuvent être réalisées afin de limiter cette pollution lumineuse. Elles devront être appliquées aux espaces publics des nouveaux aménagements et devront être obligatoirement être conformes à l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.

Nature du lampadaire :

La forme du bafflage doit permettre de diriger et de concentrer le halo de lumière vers le bas. Il est ainsi conseillé de disposer de bafflages plats plutôt que bombés afin que la lumière ne soit pas réfractée en dehors de la zone à éclairer. Ainsi, les luminaires installés devront obligatoirement avoir un ULR installé de 0%.

De plus, la disposition d'un focalisateur sur les lampes permettra de diriger la lumière vers les trottoirs et les zones que l'on désire éclairer uniquement.

Nature des ampoules :

Les ampoules à iodures métalliques engendrent une production importante de rayons ultraviolets qui attirent et déstabilisent l'entomofaune. Elles sont à proscrire. L'utilisation d'ampoules dont le spectre

n'induit pas la production d'ultra-violets, est donc préférable (ampoules sodium basse ou haute pression peu puissantes, par exemple). En cas d'utilisation de Led alors celles-ci devront avoir une température de couleur ≤ 2700 K voire ≤ 2400 K.

Périodes d'illumination :

L'illumination des futures zones urbanisées pourra être stoppée à partir de 23 heures ou l'intensité de l'éclairage fortement réduite afin de ne pas induire de perturbations sur l'avifaune nocturne et les chiroptères. Un profil nocturne pourra être appliqué selon cette proposition :

- EPO à minuit : baisse de l'intensité de 50 %
- Minuit à 6h00 : baisse de l'intensité de 70 % voire coupure
- 6h00 à EPO : intensité à 100 %

3.2.2.4 Murin à oreilles échancrées

■ Présentation

• Bioévaluation patrimoniale et interprétation légale

Cette espèce et ses habitats sont strictement protégés sur l'ensemble du territoire national. Elle est également inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats. Elle est considérée comme « de préoccupation mineure » en Picardie (Picardie Nature, 2016) et en France métropolitaine (2017).

• Écologie

Le Murin à oreilles échancrées fréquente préférentiellement les zones de faible altitude et s'installe près des vallées alluviales, des massifs forestiers. Il est présent dans les milieux bocagers, près des vergers mais également dans les milieux péri-urbains avec jardins. Ses terrains de chasse sont assez diversifiés : forêts, bocage, jardins, parcs, rivières...

Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries, caves, tunnels, viaducs...). Les gîtes de reproduction sont variés. L'espèce ne semble pas particulièrement sensible au bruit comme à la lumière.

• Distribution

Le Murin à oreilles échancrées est présent du Maghreb au sud de la Hollande. Sa limite de répartition s'arrête au sud de la Pologne et va de la Roumanie au sud de la Grèce et de la Turquie. En France, on le rencontre dans pratiquement tous les départements, à l'exception de la région parisienne. Dans quelques zones géographiques localisées comme les vallées du Cher ou de la Loire et en Charente-Maritime, l'espèce peut être localement abondante, voire représenter l'espèce majeure parmi les chiroptères présents.

Le Murin à oreilles échancrées est réparti inégalement en Picardie. On le retrouve principalement le long des vallées alluviales (vallée de l'Oise, de la Somme, de l'Authie...). Il est quasiment absent des secteurs où l'agriculture est intensive. C'est pourquoi, aucune donnée d'hibernation n'existe dans l'est de la Somme, le nord ou l'extrême sud de l'Aisne. Actuellement, environ 90 sites sont connus comme accueillant des Murins à oreilles échancrées en hiver (1 à 113 individus par site). Les effectifs maxima cumulés lors de l'hiver 2007/2008 atteignent les 967 individus.

• Effectifs, dynamique et tendance

En Europe, l'espèce est peu abondante et les densités sont extrêmement variables. En France, elle peut être localement abondante (vallées du Cher et de la Loire...). Les comptages montrent une lente mais constante progression des effectifs depuis 1990, mais cette dynamique reste localement très variable.

• Menaces en France et en Europe

Les menaces sur cette espèce proviennent de 4 principaux facteurs : la fermeture des sites souterrains, la disparition des gîtes de reproduction (rénovation des combles, perturbations...), la disparition des milieux de chasse ou des proies par l'extension de la monoculture céréalière ou forestière, et par la disparition de l'élevage extensif, et les chocs avec les voitures.

■ Incidences et mesures

Les DOCOB des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation, et abritant le Murin à oreilles échancrées, sont relativement anciens et n'apportent pas d'informations précises quant à sa localisation actuelle.

Plusieurs secteurs AU comportent des haies et des bandes arborées pouvant être utilisées comme zones de chasse et/ou axes de déplacement par les chiroptères, dont le Murin à oreilles échancrées. C'est notamment le cas pour les secteurs de la commune d'Hornoy-le-Bourg, sur laquelle un gîte souterrain de chauves-souris est identifié en ZNIEFF.

Un risque d'impact sur les zones de chasse des chiroptères en général, et notamment du Murin à oreilles échancrées, est à considérer en cas de suppression de ces haies. Il est néanmoins à noter que la quasi-totalité des secteurs AU du PLUi font l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), qui prévoient notamment la préservation de haies, formations arbustives, alignements d'arbres, boisements, bandes arborées... ainsi que la plantation de haies en essences locales.

Toutefois, d'autres haies, bandes arborées et alignements d'arbres ne sont pas repris dans les OAP. Il s'agit des éléments suivants :

- Le bosquet anthropique localisé au niveau de l'extrémité Est du secteur AIRAINES_2,
- La haie libre située le long du chemin existant (destiné à devenir une liaison douce), et le bosquet anthropique sur le secteur CROIXRAULT_3,
- L'alignement d'arbres têtards en limite Ouest du secteur HORNOY_2, et l'alignement d'arbres en limite Sud de ce même secteur,
- Les haies en bordure du chemin existant (destiné à devenir une liaison douce) sur le secteur HORNOY_3,
- Les haies et bandes arborées existantes sur le secteur POIX_2 (ces éléments sont concernés par la dénomination « traitement végétale qualitatif des franges mais leur préservation n'est pas explicite).

Les mesures d'évitement et de réduction déjà annoncées pour le Grand Murin, seront également valables pour le Murin à oreilles échancrées.

3.2.2.5 Murin de Bechstein

■ Présentation

• Bioévaluation patrimoniale et interprétation légale

Cette espèce et ses habitats sont strictement protégés sur l'ensemble du territoire national. Elle est également inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats. Le Murin de Bechstein est considéré comme « quasi-menacé » sur la Liste rouge mondiale de l'UICN (2016) et sur la Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2017). Il est « vulnérable » en Picardie (Picardie Nature, 2016).

• Écologie

Le Murin de Bechstein préfère les forêts de feuillus âgées, à sous-bois dense, avec ruisseaux, mares ou étangs. Il peut également exploiter la strate herbacée des milieux forestiers ouverts : clairières, parcelles en début de régénération, allées forestières, prairies à proximité des forêts. Il hiberne dans les arbres, tandis que les colonies de reproduction occupent des gîtes variés : arbres creux, nichoirs plats, bâtiments... Les individus isolés peuvent se rencontrer dans les falaises ou trous de rochers.

• Distribution

Le Murin de Bechstein est présent dans l'Europe de l'Ouest des régions chaudes à tempérées : sud de l'Angleterre, Suède, Espagne, Italie. En France, on le rencontre dans la plupart des départements. Il semble toutefois très rare en bordure méditerranéenne et en Corse. Des effectifs plus importants se rencontrent dans l'Ouest de la France.

En Picardie, l'espèce est rare et localisée aux grands massifs forestiers. Sa répartition en période de parturition est mal connue du fait de son écologie cavicole.

• Effectifs, dynamique et tendance

L'état et l'importance de ses populations sont mal connus, en raison de ses mœurs forestières. Le Murin de Bechstein est bien présent, sans être abondant, en Allemagne, Autriche, France, République Tchèque et Slovaquie. Les populations sont plus faibles en Angleterre, et en déclin aux Pays-Bas. En France, les régions Bretagne et Pays-de-Loire abritent les populations les plus importantes.

• Menaces en France et en Europe

L'une des principales menaces pour l'espèce est la conversion à grand échelle des peuplements forestiers autochtones vers des monocultures. Les traitements phytosanitaires lui sont également défavorables, de même que le développement des éclairages publics.

■ Incidences et mesures

Les DOCOB des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation, et abritant le Murin de Bechstein, sont relativement anciens et n'apportent pas d'informations précises quant à la localisation actuelle de cette espèce.

Plusieurs secteurs AU comportent des haies et des bandes arborées pouvant être utilisées comme zones de chasse et/ou axes de déplacement par les chiroptères, dont le Murin de Bechstein. C'est notamment le cas

pour les secteurs de la commune d'Hornoy-le-Bourg, sur laquelle un gîte souterrain de chauves-souris est identifié en ZNIEFF.

Un risque d'impact sur les zones de chasse des chiroptères en général, et notamment du Murin de Bechstein, est à considérer en cas de suppression de ces haies. Il est néanmoins à noter que la quasi-totalité des secteurs AU du PLUi font l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), qui prévoient notamment la préservation de haies, formations arbustives, alignements d'arbres, boisements, bandes arborées... ainsi que la plantation de haies en essences locales.

Toutefois, d'autres haies, bandes arborées et alignements d'arbres ne sont pas repris dans les OAP. Il s'agit des éléments suivants :

- Le bosquet anthropique localisé au niveau de l'extrémité Est du secteur AIRAINES_2,
- La haie libre située le long du chemin existant (destiné à devenir une liaison douce), et le bosquet anthropique sur le secteur CROIXRAULT_3,
- L'alignement d'arbres têtards en limite Ouest du secteur HORNOY_2, et l'alignement d'arbres en limite Sud de ce même secteur,
- Les haies en bordure du chemin existant (destiné à devenir une liaison douce) sur le secteur HORNOY_3,
- Les haies et bandes arborées existantes sur le secteur POIX_2 (ces éléments sont concernés par la dénomination « traitement végétale qualitatif des franges mais leur préservation n'est pas explicite).

Les mesures d'évitement et de réduction déjà annoncées pour le Grand Murin, seront également valables pour le Murin de Bechstein.

3.2.2.6 Grand Rhinolophe

■ Présentation

• Bioévaluation patrimoniale et interprétation légale

Cette espèce et ses habitats sont strictement protégés sur l'ensemble du territoire national. Elle est également inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats. Le Grand Rhinolophe est considéré comme « de préoccupation mineure » sur la Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2017). Il est « vulnérable » en Picardie (Picardie Nature, 2016).

• Écologie

Le Grand Rhinolophe utilise les mosaïques de prairies pâturées et boisements à sous-bois clair en tant que territoire de chasse.

Il hiberne dans des cavités souterraines. Ses gîtes d'estivage sont localisés dans des combles de bâtiments ou des cavités.

• Distribution

L'espèce est présente en Europe occidentale, méridionale et centrale, du sud du Pays de Galles et de la Pologne à la Crète et au Maghreb, de la façade atlantique au delta du Danube et aux îles de l'Egée.

Le Grand Rhinolophe est connu dans toutes les régions de France, Corse comprise, et dans les pays limitrophes (Bénélux, Suisse, ouest de l'Allemagne, Espagne, Italie).

L'espèce est rare en Picardie et se concentre sur deux pôles distincts : la partie centrale de l'Aisne et l'ouest de la Somme. Environ 110 sites sont connus pour héberger le Grand Rhinolophe, avec 1 à 121 individus par site. Les maxima enregistrés en hivernage sont de 477 individus en 2008. Seulement quatre sites sont connus en estivage, tous dans l'Aisne, ils totalisent 100 individus.

• Effectifs, dynamique et tendance

L'espèce est rare et en fort déclin dans le Nord-Ouest de l'Europe : Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne, Suisse...

En France, un recensement partiel en 1997 comptabilisait 25 760 individus répartis dans 1230 gîtes d'hivernation et environ 8000 dans 196 gîtes d'été. De petites populations subsistent en Picardie, dans le Nord, en Haute-Normandie, en Île-de-France... L'espèce a atteint en Alsace le seuil d'extinction. La situation de l'espèce est plus favorable dans le Centre, dans les Ardennes, en Lorraine, Franche-Comté et Bourgogne.

Même si l'ouest de la France (Bretagne, Pays-de-Loire et Poitou-Charentes) regroupe encore près de 50% des effectifs hivernaux et 30% des effectifs estivaux, un déclin semble perceptible.

• Menaces en France et en Europe

Les principales menaces pour l'espèce sont la banalisation des milieux, l'agriculture intensive, la disparition des haies arborées, des pâtures, le dérangement ou la disparition des gîtes.

■ Incidences et mesures

Les DOCOB des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation, et abritant le Grand Rhinolophe, sont relativement anciens et n'apportent pas d'informations précises quant à la localisation actuelle de cette espèce.

Plusieurs secteurs AU comportent des haies et des bandes arborées pouvant être utilisées comme zones de chasse et/ou axes de déplacement par les chiroptères, dont le Grand Rhinolophe. C'est notamment le cas pour les secteurs de la commune d'Hornoy-le-Bourg, sur laquelle un gîte souterrain de chauves-souris est identifié en ZNIEFF.

Un risque d'impact sur les zones de chasse des chiroptères en général, et notamment du Grand Rhinolophe, est à considérer en cas de suppression de ces haies. Il est néanmoins à noter que la quasi-totalité des secteurs AU du PLUi font l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), qui prévoient notamment la préservation de haies, formations arbustives, alignements d'arbres, boisements, bandes arborées... ainsi que la plantation de haies en essences locales.

Toutefois, d'autres haies, bandes arborées et alignements d'arbres ne sont pas repris dans les OAP. Il s'agit des éléments suivants :

- Le bosquet anthropique localisé au niveau de l'extrémité Est du secteur AIRAINES_2,
- La haie libre située le long du chemin existant (destiné à devenir une liaison douce), et le bosquet anthropique sur le secteur CROIXRAULT_3,
- L'alignement d'arbres têtards en limite Ouest du secteur HORNOY_2, et l'alignement d'arbres en limite Sud de ce même secteur,
- Les haies en bordure du chemin existant (destiné à devenir une liaison douce) sur le secteur HORNOY_3,
- Les haies et bandes arborées existantes sur le secteur POIX_2 (ces éléments sont concernés par la dénomination « traitement végétale qualitatif des franges mais leur préservation n'est pas explicite).

Les mesures d'évitement et de réduction déjà annoncées pour le Grand Murin, seront également valables pour le Grand Rhinolophe.

3.3 Conclusion

3.3.1 Incidences sur les Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

Trois habitats d'intérêt communautaire ont été retenus dans l'évaluation :

- 3260 – Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitriche-Batrachion*,
- 6430 – Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin,
- 91E0* - Forêts alluviales résiduelles à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*

Six espèces animales d'intérêt communautaire ont également été retenues :

- La Lamproie de Planer,
- Le Chabot,
- Le Grand Murin,
- Le Murin à oreilles échancrées,
- Le Murin de Bechstein,
- Le Grand Rhinolophe.

Pour ces 3 habitats d'intérêt communautaire, tous aquatiques ou humides, situés à l'aval de 3 secteurs Ne bordés par la rivière de Poix sur la commune de Poix-de-Picardie, le risque d'impact est le même : une atteinte à ressource en eau (qualitativement ou quantitativement) du fait de l'aménagement ou du fonctionnement de ces secteurs (par l'intermédiaire de la rivière de Poix).

Il en est de même pour les 2 espèces piscicole d'intérêt communautaire retenues, la Lamproie de Planer et le Chabot, dont les habitats sont également tous liés aux milieux aquatiques et humides.

De ce fait, les modalités de réalisation et de fonctionnement des futurs aménagements devront être définies de manière à éviter tout risque de dégradation ou pollution de la ressource en eau (pollution accidentelle, apport de matières en suspension, rejets...).

Pour les 4 espèces de chiroptères d'intérêt communautaire retenues, le Grand Murin, le Murin à oreilles échancrées, le Murin de Bechstein et le Grand Rhinolophe, le risque d'impact est lié à la suppression de végétations ligneuses (haies, bandes arborées, bosquets, alignements d'arbres ...) lors de l'aménagement des secteurs AU qui comportent ces éléments.

Les OAP prévues permettent déjà d'en préserver une partie. Les autres éléments de végétation ligneuses devront être autant que possible préservés et intégrés aux projets d'aménagement des secteurs concernés, au titre des mesures d'évitement. De plus, au titre des mesures de réduction d'impact, les coupes de ligneux devront être réduites au strict nécessaire et réalisées en septembre/octobre (hors période d'hibernation des chiroptères), et les éventuels futurs éclairages devront respecter des préconisations destinées à limiter leur influence sur la faune nocturne.

Le respect de ces mesures permettra de réduire les incidences du PLUi sur les habitats et les espèces ayant justifié la désignation des ZSC prises en compte dans l'évaluation, à un niveau très faible et non significatif.

3.3.2 Incidences sur la Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR2212007

L'analyse a montré qu'aucune espèce aviaire d'intérêt communautaire n'était à retenir dans l'évaluation (voir § 2.4.2).

Par conséquent, on peut conclure que l'incidence du PLUi du Sud-Ouest Amiénois, sur le réseau Natura 2000 sera très faible et non significative au regard de la conservation des espèces et des habitats ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 localisés dans un périmètre de 20 km.

ANNEXES

Annexe 1 – Synthèse des habitats identifiés par secteur étudié

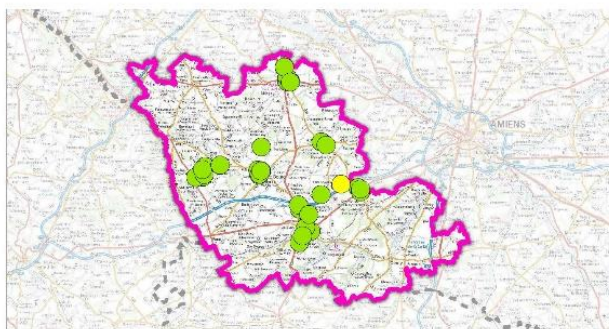
Tableau 32. Synthèse des habitats identifiés sur les secteurs étudiés

Habitat	Code EUNIS	OAP densification					AIRAINES						BEAUCAMPS						BUSSY	CROIXRAULT			HORNOY					LE QUESNE	MOLLIENS		POIX			QUEVAU		
		A_F RE-2	B_H OR-5	C_LI O-2	D_M OL-1	E_P OI-4	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	1	1	2	3	1	2	3	4	5	1	1	2	1	2	3	1	2	3
Accotement routier enherbé	J4.2 x E2.2						x													x																
Accotement routier nitrophile	J4.2 x E2.6																																			
Alignement d'arbres	G5.1																																			
Alignement d'arbres têtards	G5.1																																			
Arbre remarquable	-	x																																		
Bande arborée	G5.1			x														x	x																	
Bande boisée plantée	FB.3					x																														
Boisement de feuillus	G1.A																																			
Bosquet anthropique	G5.2	x																																		
Chemin enherbé	E2.6 x I1.53						x																													x
Cours d'eau	C2.34																																			
Cultures et adventices	I1.1						x																													
Formation arbustive	F3.11																																			
Friche arbustive	F3.11																																			
Friche herbacée à arbustive	E5.1 x F3.11																																			
Friche herbacée nitrophile	E5.1		x																																	
Friche prairiale	E5.1																																			
Haie basse	FA.2					x																														
Haie coplantée	FA.3 x G5.1																																			
Haie libre	FA.3			x	x																															

Habitat	Code EUNIS	OAP densification					AIRAINES						BEAUCAMPS						BUSSY	CROIXRAULT			HORNOY					LE QUESNE	MOLLIENS		POIX			QUEVAU		
		A_F RE-2	B_H OR-5	C_LI O-2	D_M OL-1	E_P OI-4	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	1	1	2	3	1	2	3	4	5	1	1	2	1	2	3	1	2	3
Haie ornementale	FA.1								x					x	x																		x			
Jachère agricole	I1.53								x										x																	
Jardin abandonné	I2.3		x																				x													
Jardin arboré	E7.1																x																			
Jardin potager	I2.2															x																				
Plantation de Robinier faux-acacia	G1.C3		x																																	
Prairie améliorée	E2.6											x																x	x	x						
Prairie de fauche calcicole	E2.22								x		x																				x					
Prairie méso-eutrophe	E2.7												x							x				x	x											
Prairie pâturée	E2.1			x	x									x			x	x				x	x	x												
Roncier/fourré	F3.11	x																																		
Talus herbacé calcicole	E1.26																															x				
Voirie, parking, bâtiments	J2							x								x							x	x			x	x		x						
Voirie, parking, etc.	J4.2						x		x		x	x	x	x				x	x				x								x	x	x			
Zone de travaux et en partie aménagée	-					x																														

Annexe 2 – Cartographies des habitats des secteurs étudiés

Habitats naturels site : A FRE-2



Secteurs étudiés

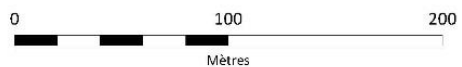
- Site
- Limite du site

Limites administratives

- Limite départementale
- Communauté de communes
- Somme Sud-Ouest

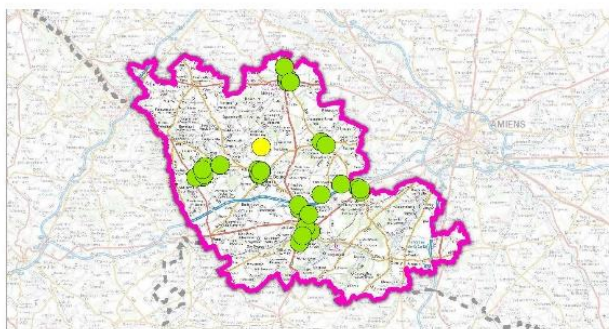
Habitats (Code EUNIS)

- ✕ Arbre remarquable
- Bosquet anthropique (G5.2)
- Roncier/fourré (F3.11)



Communauté de Communes Somme-Sud-Ouest
PLUi du Sud-Ouest-Amiénois
Etude d'incidences Natura 2000

Habitats naturels
site : B HOR-5



Secteurs étudiés

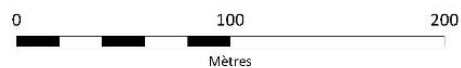
- Site
- Limite du site

Limites administratives

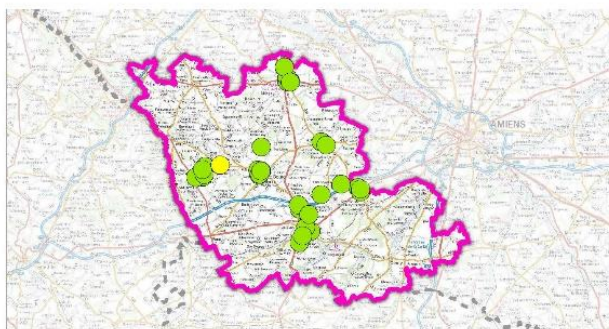
- Limite départementale
- Communauté de communes
Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Friche herbacée nitrophile (E5.1)
- Jardin abandonné (I2.3)
- Plantation de Robinier faux-acacia (G1.C3)



Habitats naturels site : C LIO-2



Secteurs étudiés

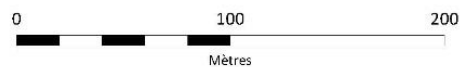
- Site
- Limite du site

Limites administratives

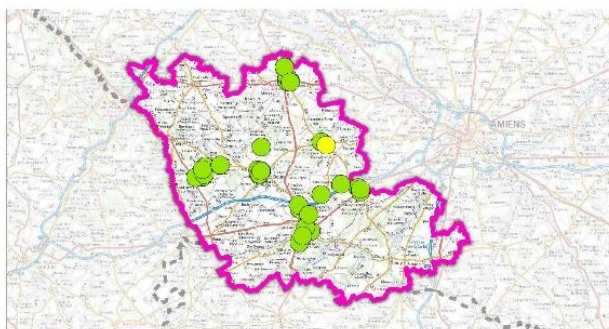
- Limite départementale
- Communauté de communes
Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Bande arborée (G5.1)
- Haie libre (FA.3)
- Prairie pâturée (E2.1)



Habitats naturels
site : D MOL-1



Secteurs étudiés

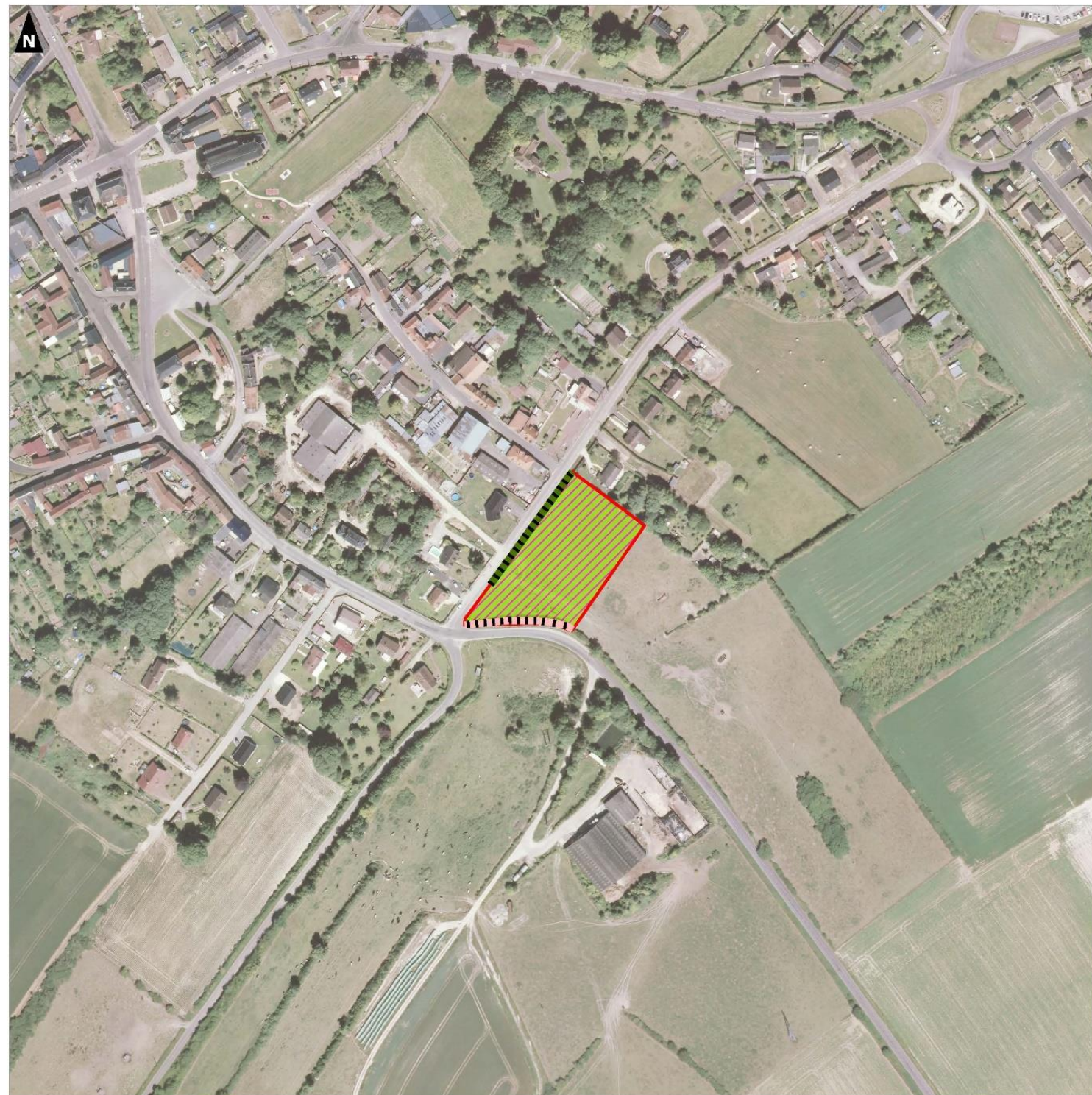
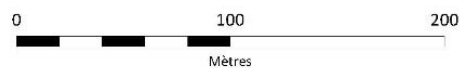
- Site
- Limite du site

Limites administratives

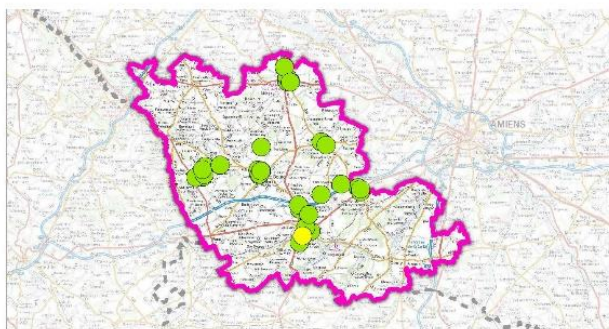
- Limite départementale
- Communauté de communes
Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Haie basse (FA.2)
- Haie libre (FA.3)
- Prairie pâturée (E2.1)



Habitats naturels
site : E POI-4



Secteurs étudiés

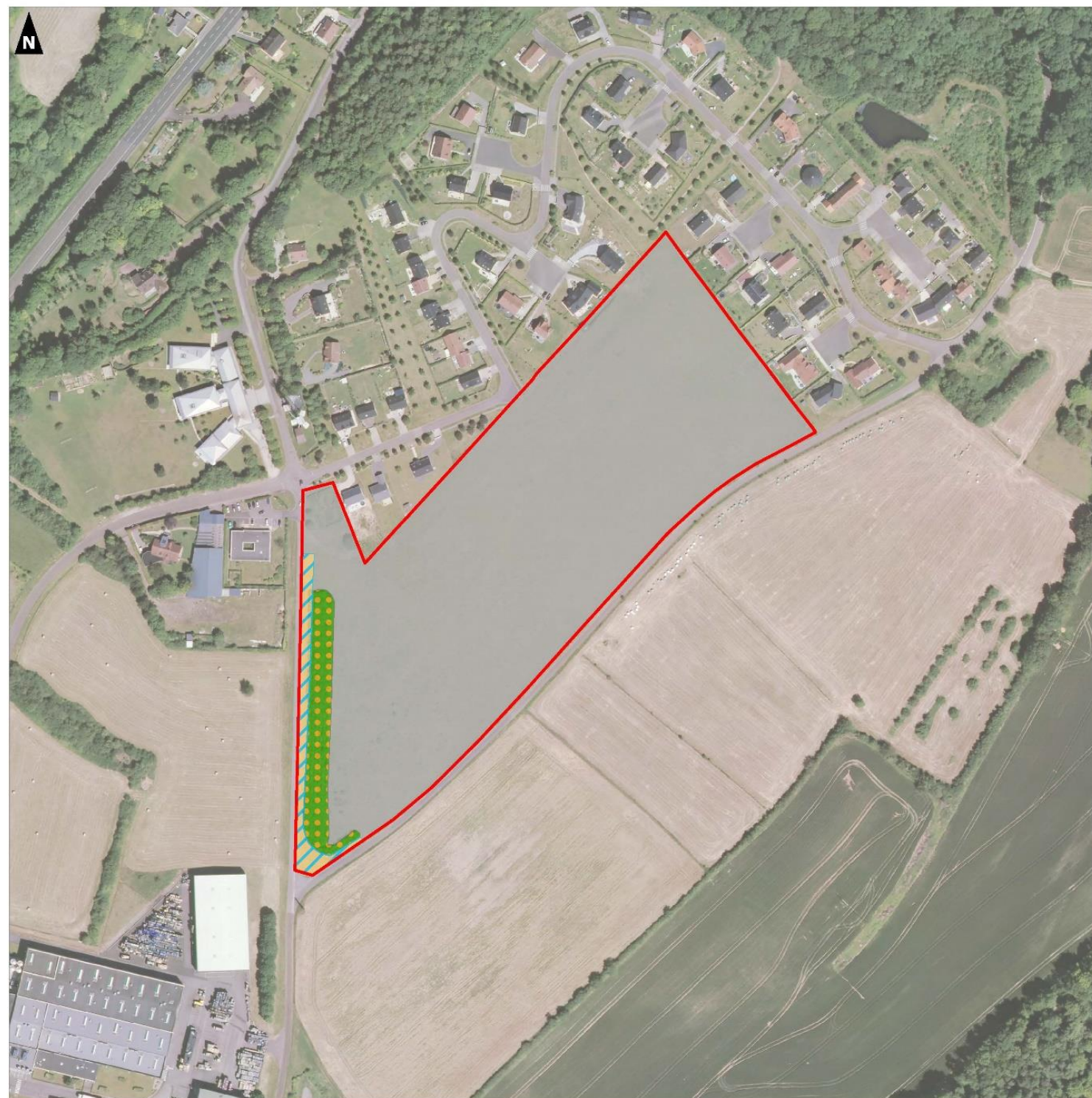
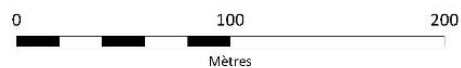
- Site
- Limite du site

Limites administratives

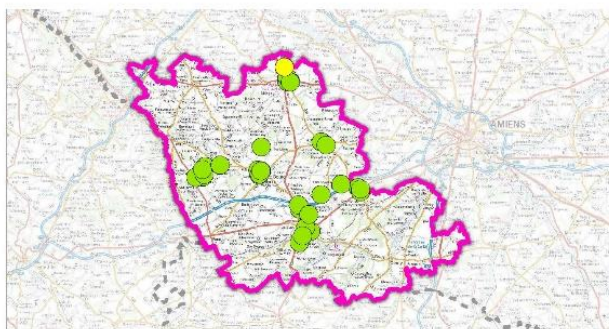
- Limite départementale
- Communauté de communes
- Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Bande boisée plantée (FB.3)
- Friche prairiale (E5.1)
- Zone de travaux et en partie aménagée



Habitats naturels
site : AIRAINES 1



Secteurs étudiés

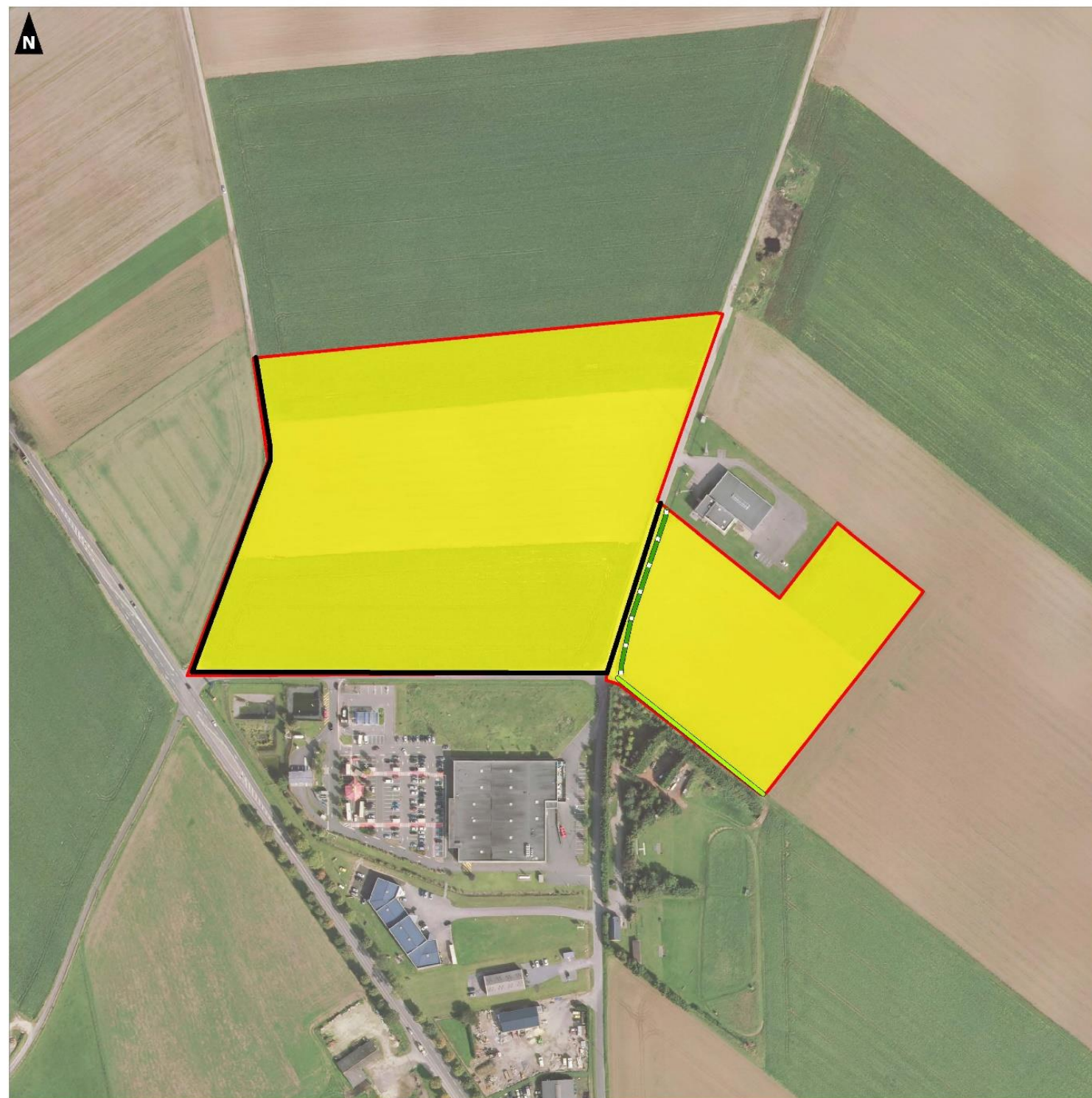
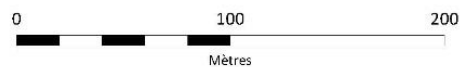
- Site
- Limite du site

Limites administratives

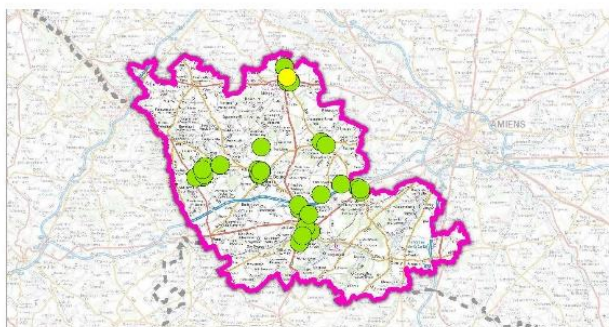
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- ▬ Accotement routier enherbé (J4.2 x E2.2)
- ▬ Chemin enherbé (E2.6 x I1.53)
- ▬ Voirie, parking, etc. (J4.2)
- ▬ Cultures et adventices (I1.1)



Habitats naturels site : AIRAINES 2



Secteurs étudiés

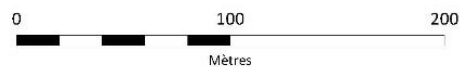
- Site
- Limite du site

Limites administratives

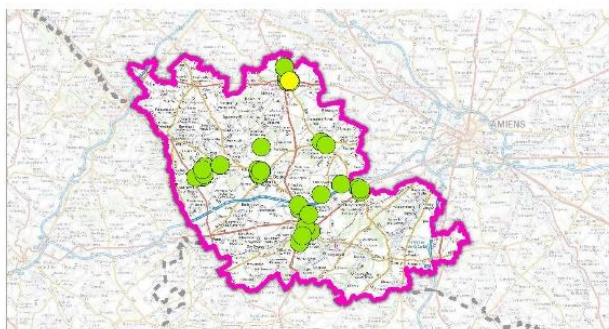
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Cours d'eau (C2.34)
- Bosquet anthropique (G5.2)
- Friche herbacée (E5.1 x F3.11)
- Friche herbacée nitrophile (E5.1)
- Friche herbacée à arbustive (E5.1 x F3.11)
- Voirie, parking, bâtiments (J2)



Habitats naturels site : AIRAINES 3



Secteurs étudiés

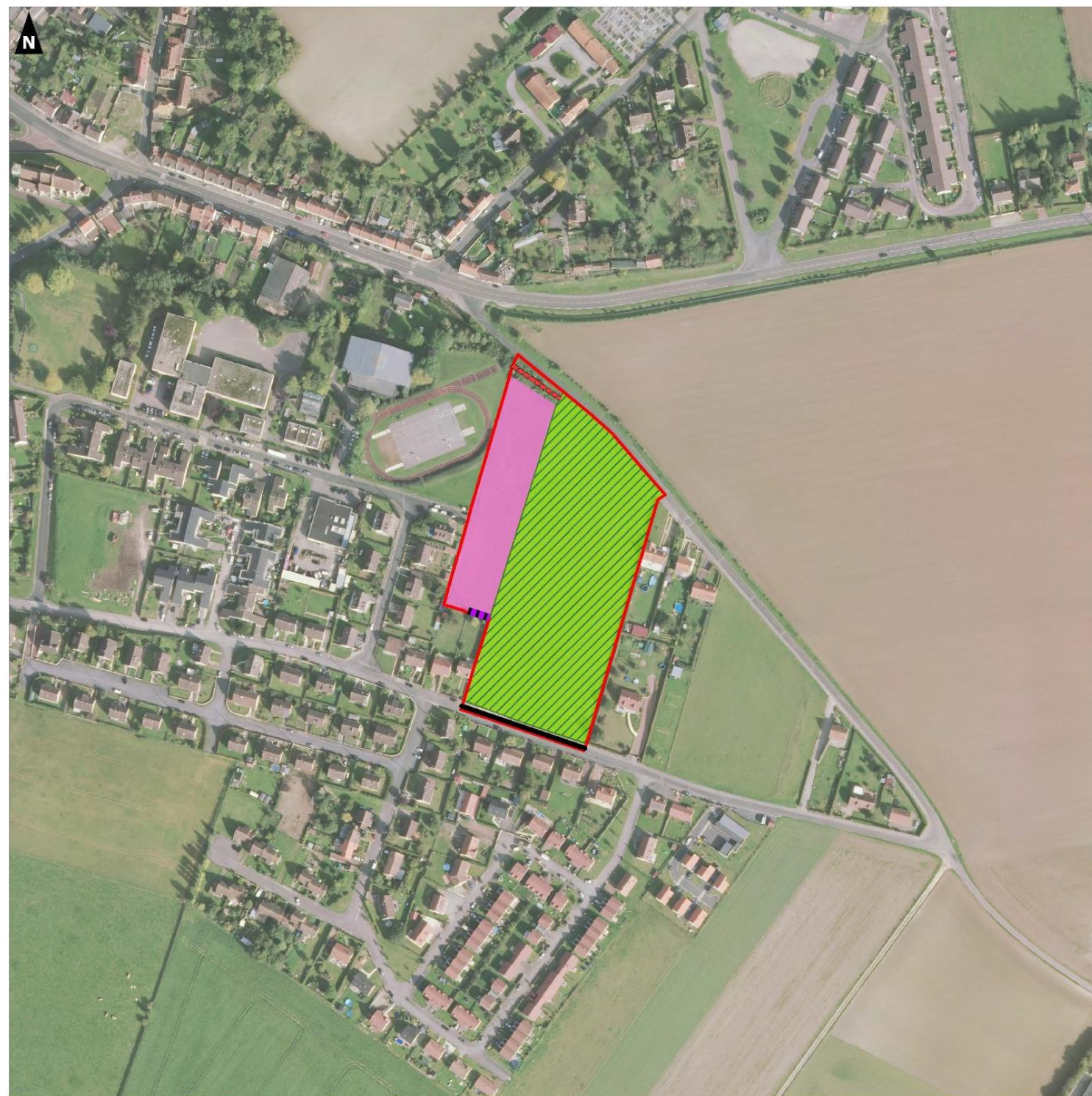
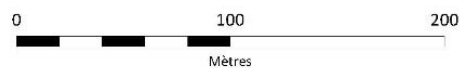
- Site
- Limite du site

Limites administratives

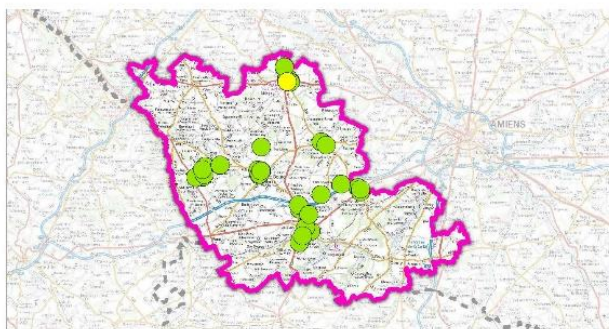
- Limite départementale
- Communauté de communes
- Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Formation arbustive (F3.11)
- Haie ornementale (FA.1)
- Voirie, parking, etc. (J4.2)
- Jachère (I1.53)
- Prairie de fauche calcicole (E2.22)



Habitats naturels
site : AIRAINES 4



Secteurs étudiés

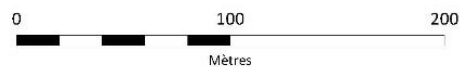
- Site
- Limite du site

Limites administratives

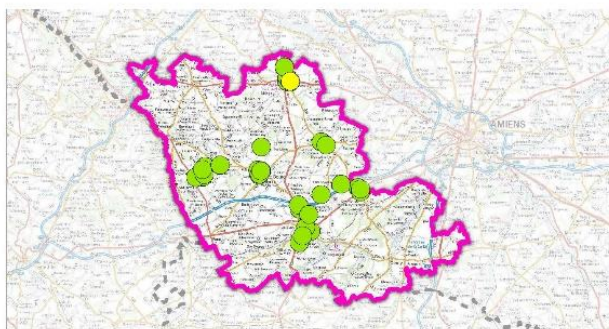
- Limite départementale
- Communauté de communes
Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Formation arbustive (F3.11)
- Cultures et adventices (I1.1)



Habitats naturels
site : AIRAINES 5



Secteurs étudiés

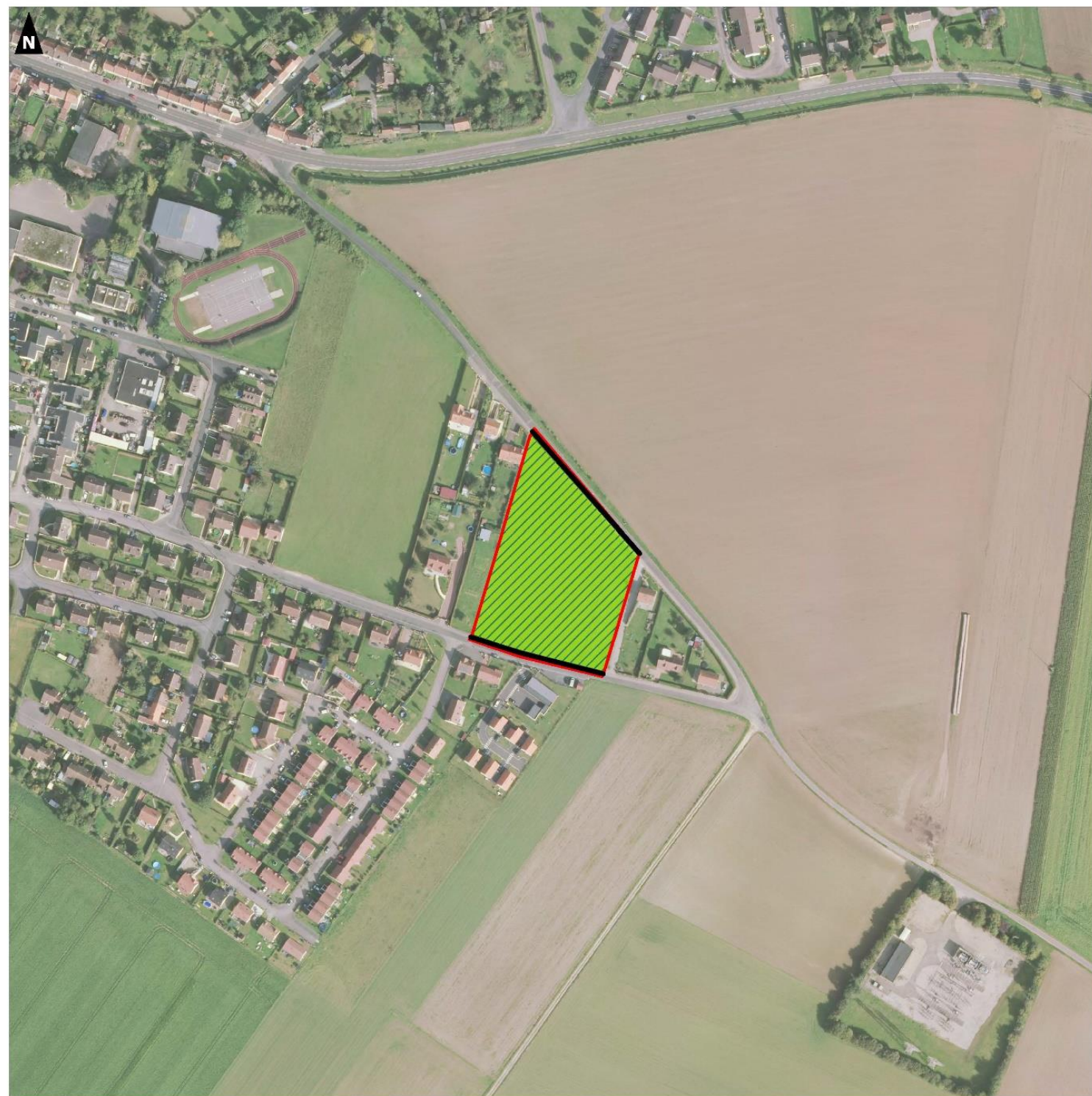
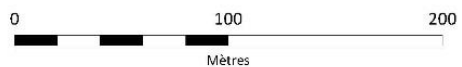
- Site
- Limite du site

Limites administratives

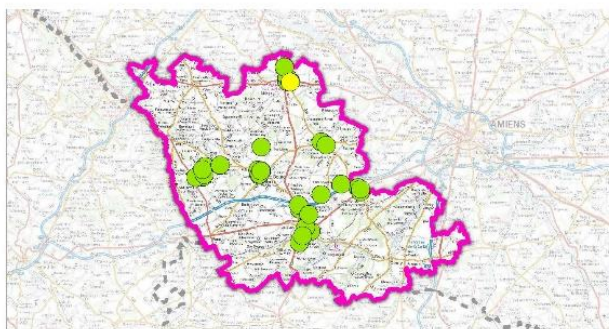
- Limite départementale
- Communauté de communes
- Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Voirie, parking, etc. (J4.2)
- ▨ Prairie de fauche calcicole (E2.22)



Habitats naturels
site : AIRAINES 6



Secteurs étudiés

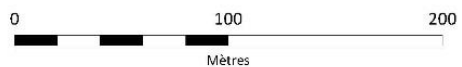
- Site
- Limite du site

Limites administratives

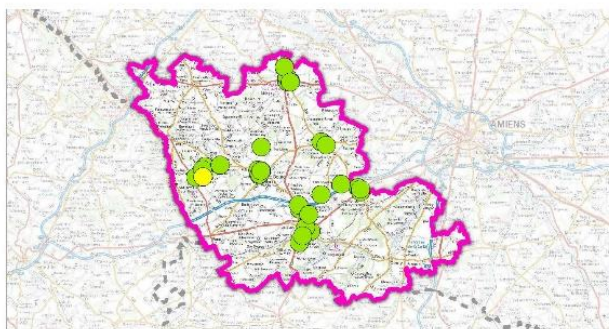
- Limite départementale
- Communauté de communes
Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Voirie, parking, etc. (J4.2)
- Cultures et adventices (I1.1)



Habitats naturels
site : BEAUCAMPS 1



Secteurs étudiés

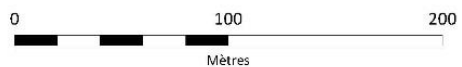
- Site
- Limite du site

Limites administratives

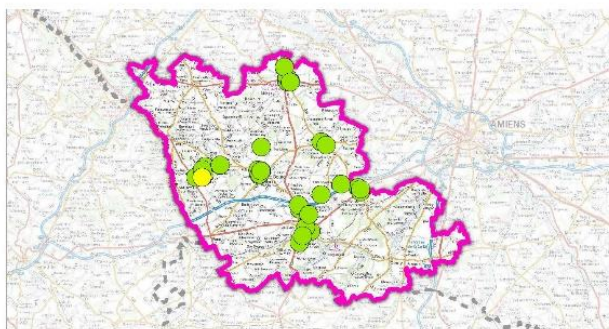
- Limite départementale
- Communauté de communes
Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Voirie, parking, etc. (J4.2)
- Prairie améliorée (E2.6)



Habitats naturels
site : BEAUCAMPS 2



Secteurs étudiés

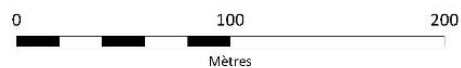
- Site
- Limite du site

Limites administratives

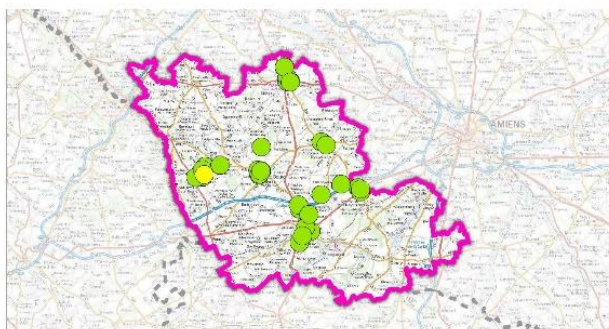
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Haie basse (FA.2)
- Haie libre (FA.3)
- Haie ornementale (FA.1)
- Prairie méso-eutrophe (E2.7)



Habitats naturels
site : BEAUCAMPS 3



Secteurs étudiés

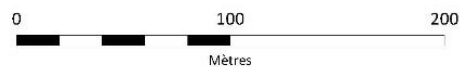
- Site
- Limite du site

Limites administratives

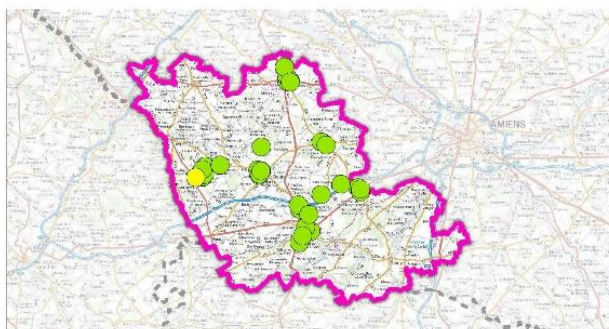
- Limite départementale
- Communauté de communes
- Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Alignement d'arbres (G5.1)
- Chemin enherbé (E2.6 x I1.53)
- Formation arbustive (F3.11)
- Haie ornementale (FA.1)
- Voirie, parking, etc. (J4.2)
- Prairie pâturée (E2.1)



Habitats naturels
site : BEAUCAMPS 4



Secteurs étudiés

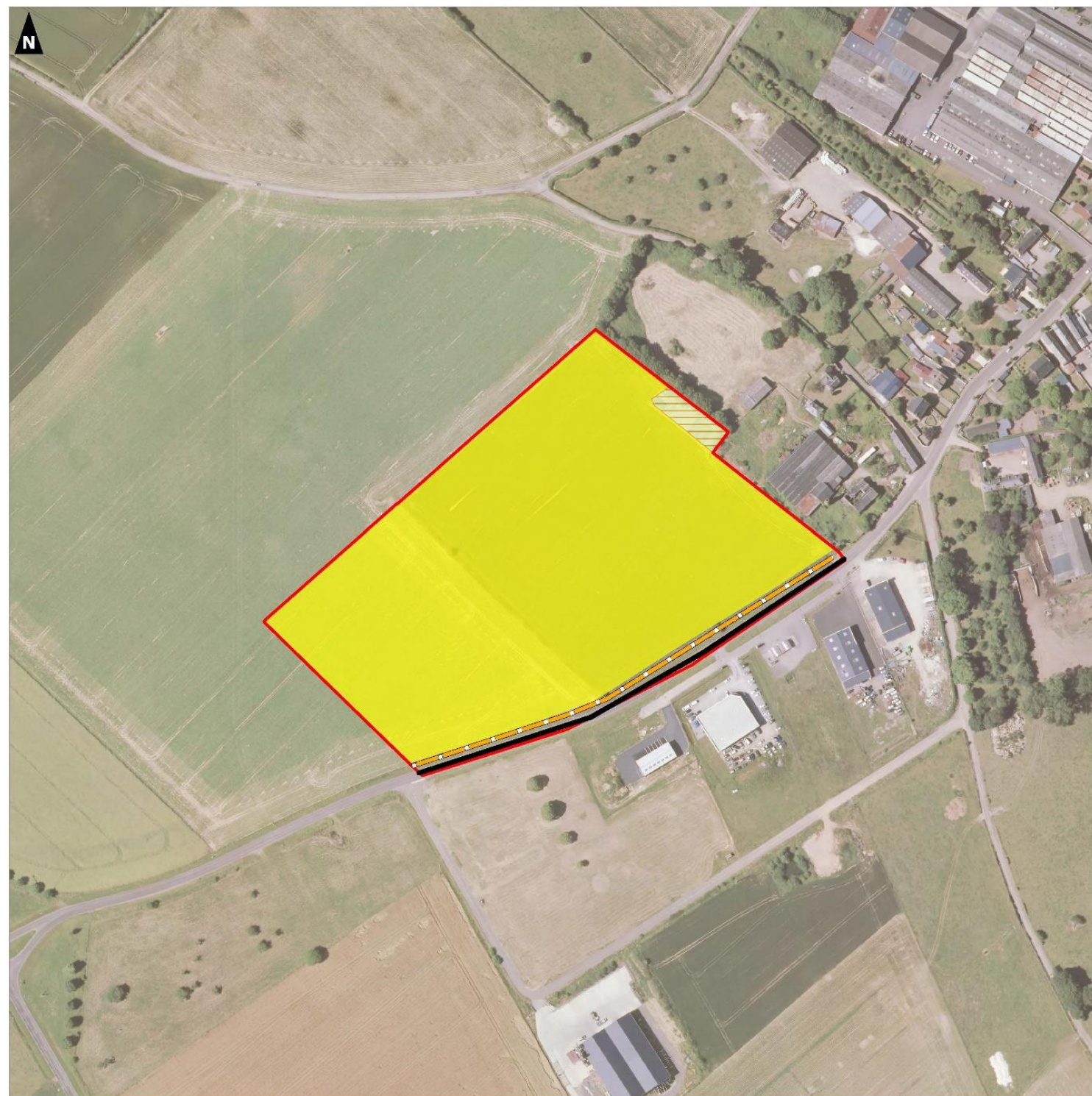
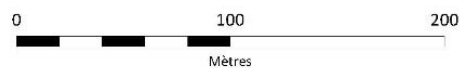
- Site
- Limite du site

Limites administratives

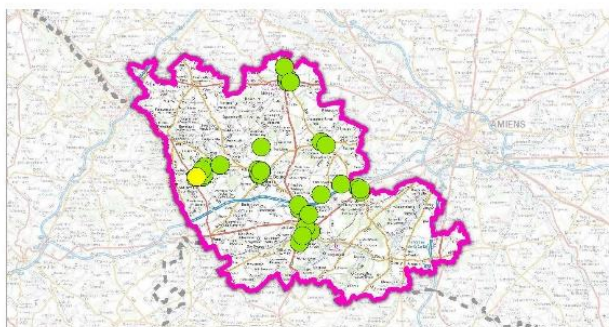
- Limite départementale
- Communauté de communes
Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Accotement routier nitrophile (J4.2 x E2.6)
- Voirie, parking, etc. (J4.2)
- Cultures et adventices (I1.1)
- Jardin potager (I2.2)



Habitats naturels
site : BEAUCAMPS 5



Secteurs étudiés

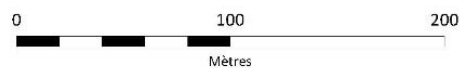
- Site
- Limite du site

Limites administratives

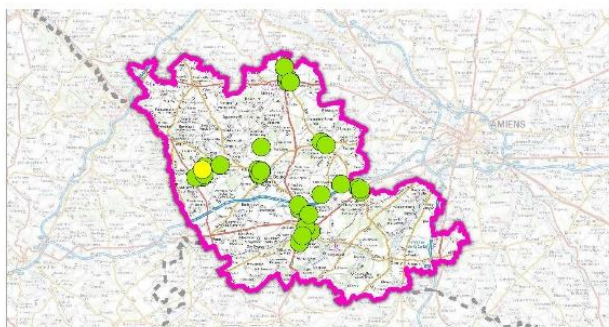
- Limite départementale
- Communauté de communes
- Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Voirie, parking, etc. (J4.2)
- Friche herbacée nitrophile (E5.1)
- Voirie, parking, bâtiments (J2)



Habitats naturels
site : BEAUCAMPS 6



Secteurs étudiés

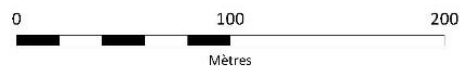
- Site
- Limite du site

Limites administratives

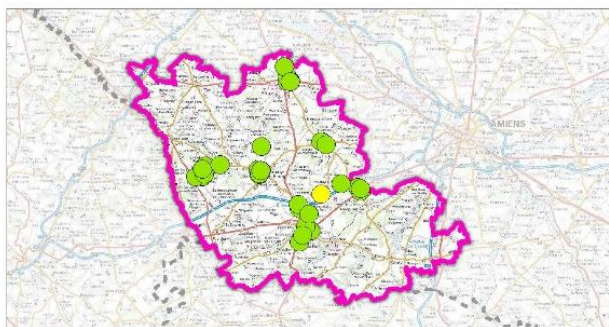
- Limite départementale
- Communauté de communes
Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Bande arborée (G5.1)
- Haie basse (FA.2)
- Voirie, parking, etc. (J4.2)
- Jardin arboré (E7.1)
- Prairie pâturée (E2.1)



Habitats naturels
site : BUSSY 1



Secteurs étudiés

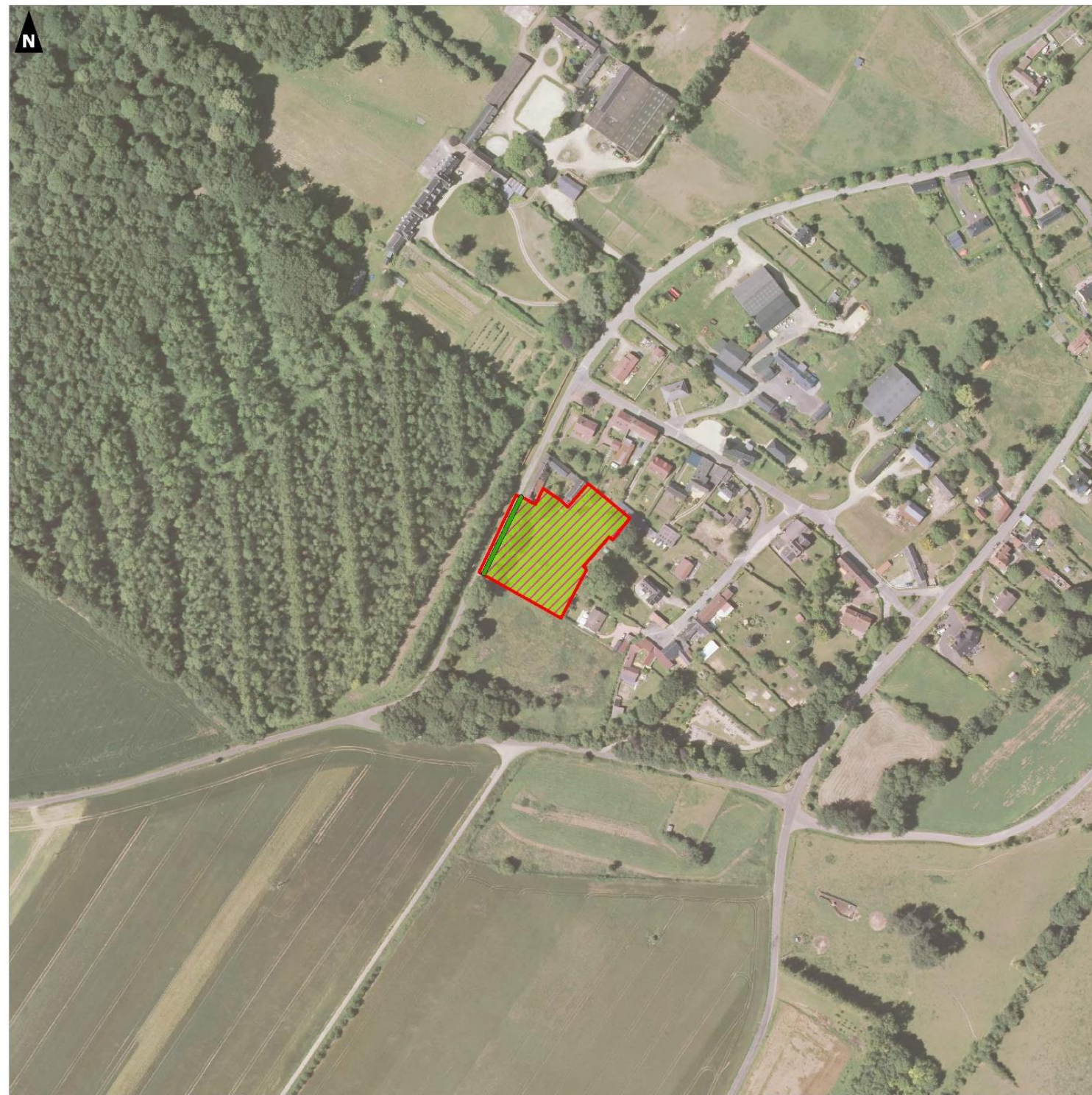
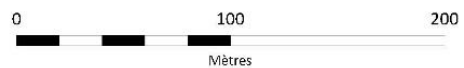
- Site
- Limite du site

Limites administratives

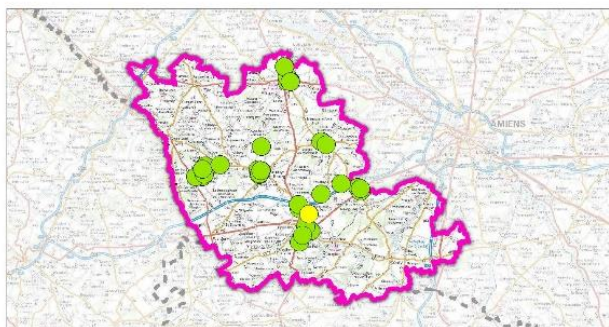
- Limite départementale
- Communauté de communes
Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Bande arborée (G5.1)
- Prairie pâturée (E2.1)



Habitats naturels
site : CROIXRAULT 3



Secteurs étudiés

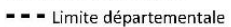


Site

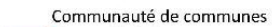


Limite du site

Limites administratives



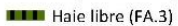
Limite départementale



Communauté de communes

Somme Sud-Ouest

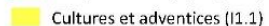
Habitats (Code EUNIS)



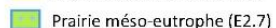
Haie libre (FA.3)



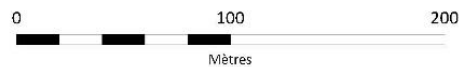
Bosquet anthropique (G5.2)



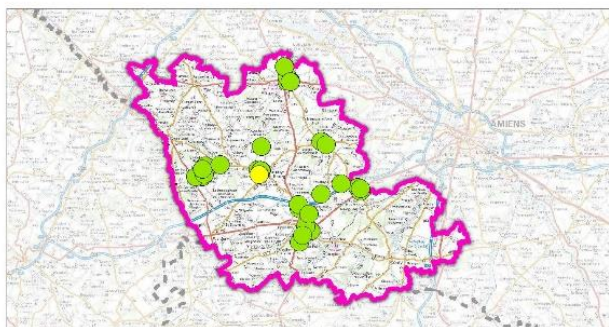
Cultures et adventices (I1.1)



Prairie méso-eutrophe (E2.7)



Habitats naturels site : HORNOY 1



Secteurs étudiés

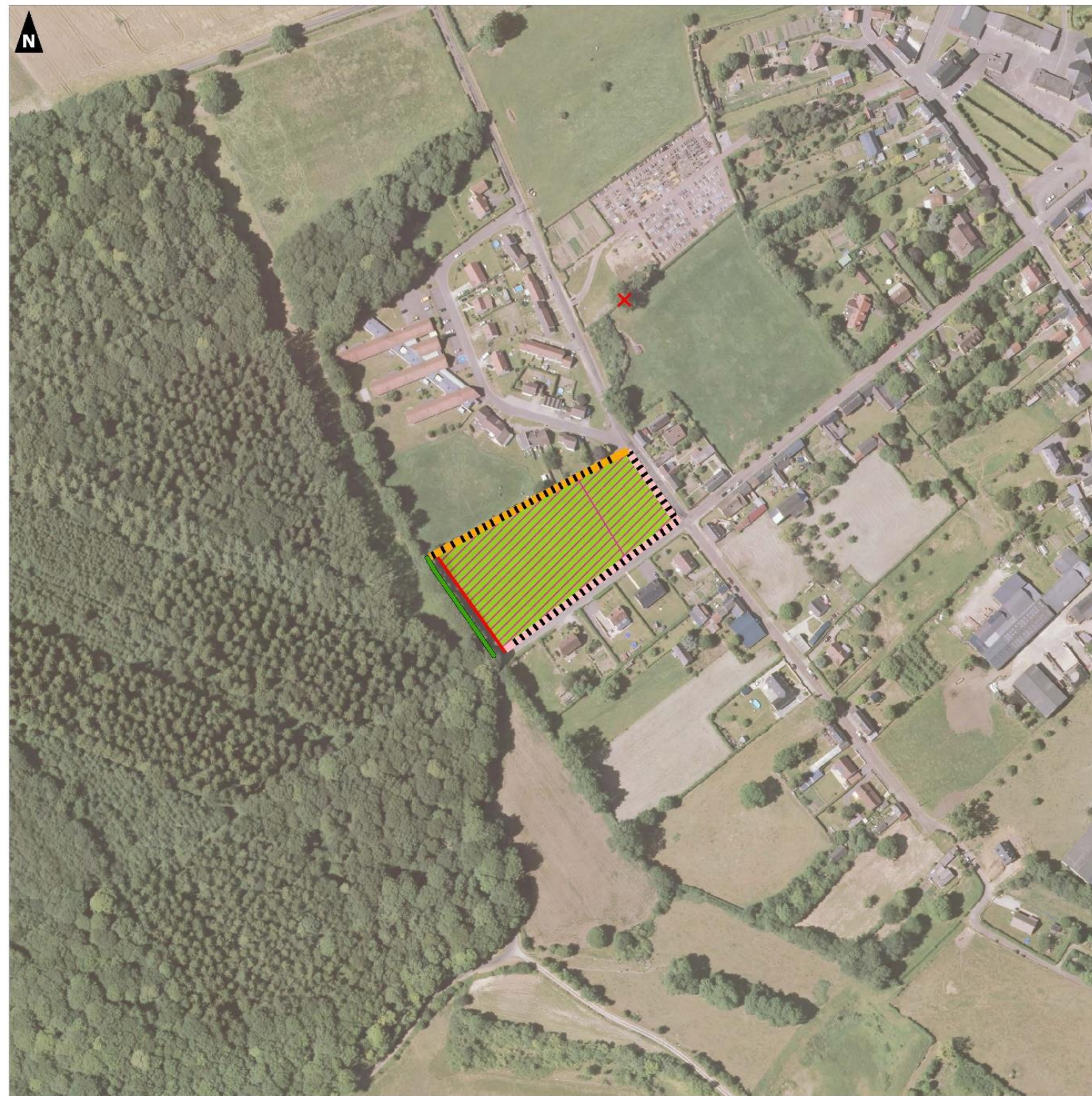
- Site
- Limite du site

Limites administratives

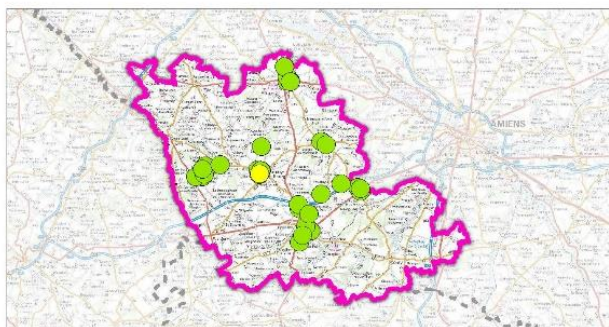
- Limite départementale
- Communauté de communes
Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- ✕ Arbre remarquable
- Bande arborée (G5.1)
- Haie basse (FA.2)
- Haie coplantée (FA.3 x G5.1)
- Prairie pâturée (E2.1)



Habitats naturels site : HORNOY 2



Secteurs étudiés

- Site
- Limite du site

Limites administratives

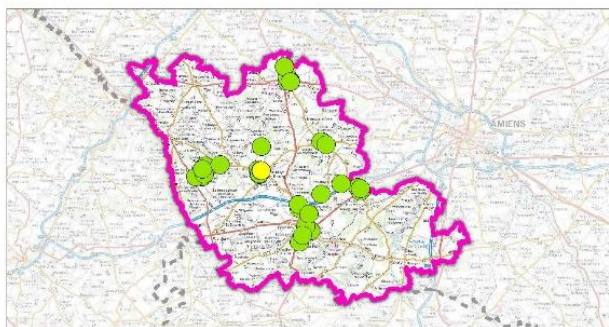
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- ✕ Arbre remarquable
- Alignement d'arbres (G5.1)
- Alignement d'arbres têtards (G5.1)
- Bande arborée (G5.1)
- Haie basse (FA.2)
- Voirie, parking, etc. (J4.2)
- Friche arbustive (F3.11)
- Jardin abandonné (I2.3)
- Prairie pâturée (E2.1)



Habitats naturels site : HORNOY 3



Secteurs étudiés

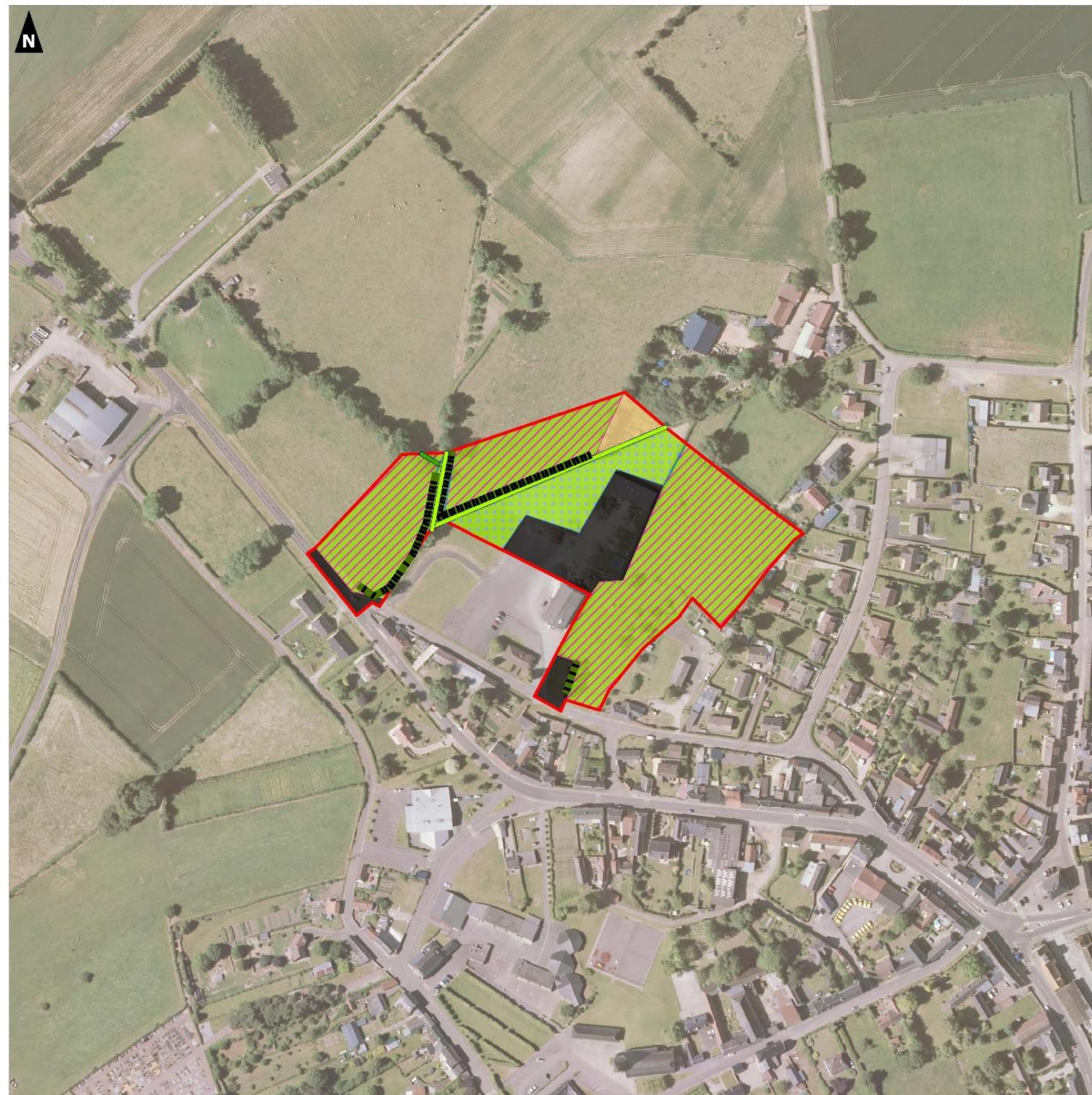
- Site
- Limite du site

Limites administratives

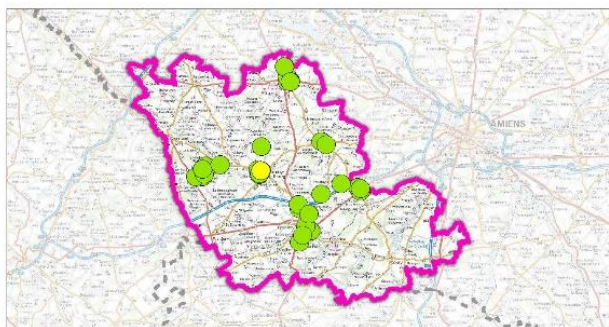
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Bande arborée (G5.1)
- Chemin enherbé (E2.6 x I1.53)
- Haie libre (FA.3)
- Friche arbustive (F3.11)
- Prairie méso-eutrophe (E2.7)
- Prairie pâturée (E2.1)
- Voirie, parking, bâtiments (J2)



Habitats naturels
site : HORNOY 4



Secteurs étudiés

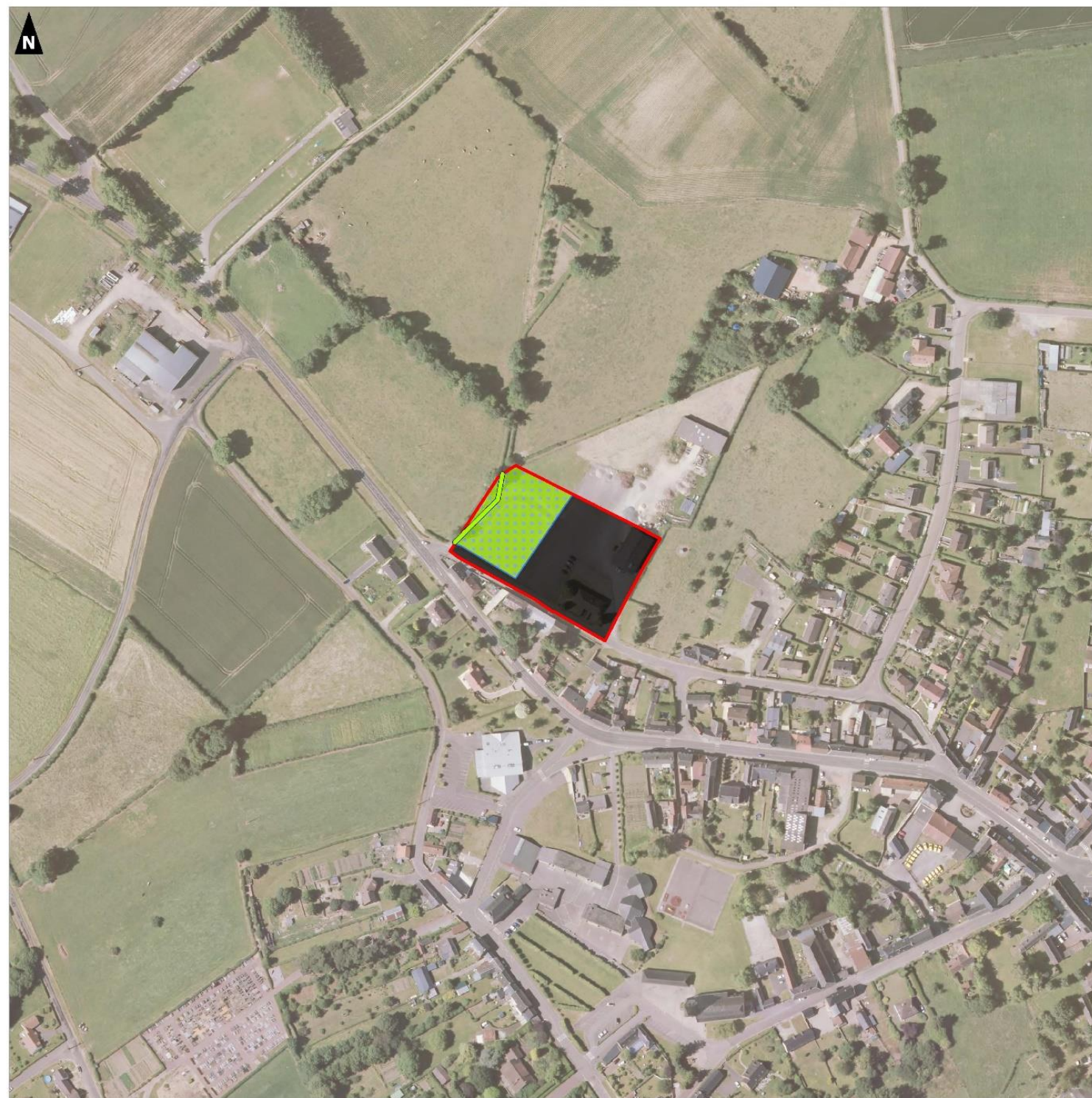
- Site
- Limite du site

Limites administratives

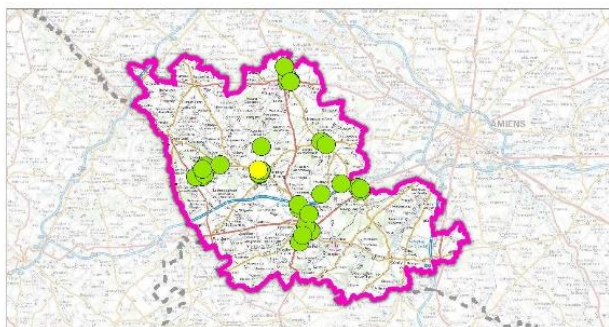
- Limite départementale
- Communauté de communes
- Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Chemin enherbé (E2.6 x I1.53)
- Prairie méso-eutrophe (E2.7)
- Voirie, parking, bâtiments (J2)



Habitats naturels site : HORNOY 5



Secteurs étudiés

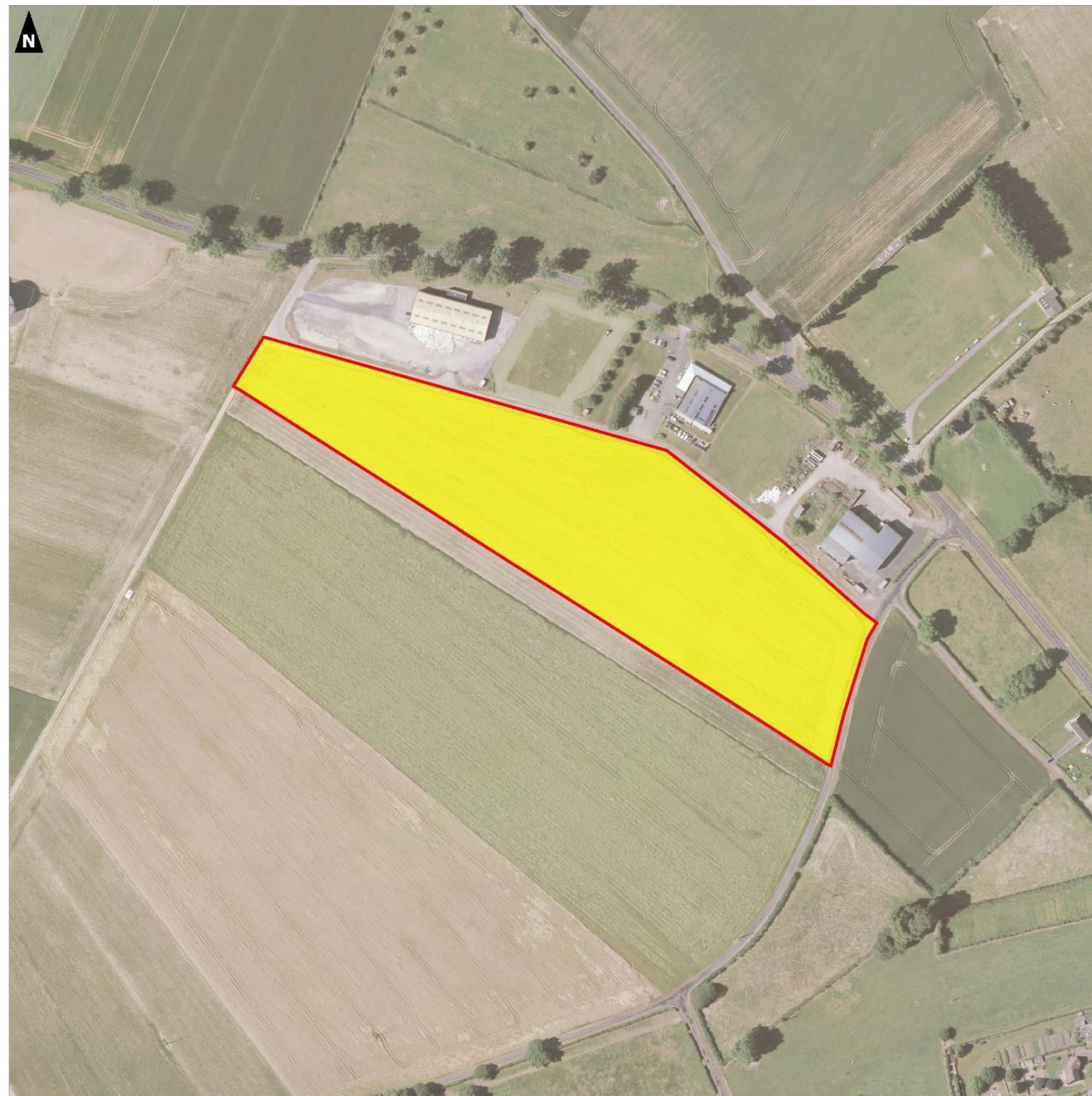
- Site
- Limite du site

Limites administratives

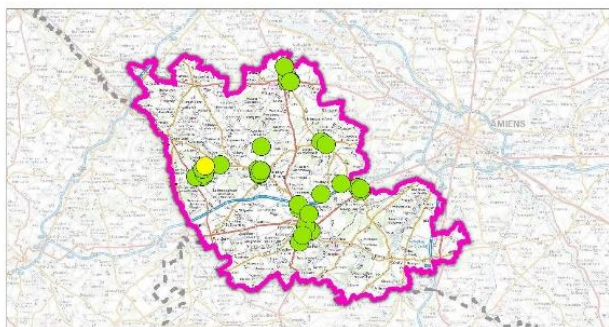
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Cultures et adventices (I1.1)



Habitats naturels
site : LE QUESNE 1



Secteurs étudiés

- Site
- Limite du site

Limites administratives

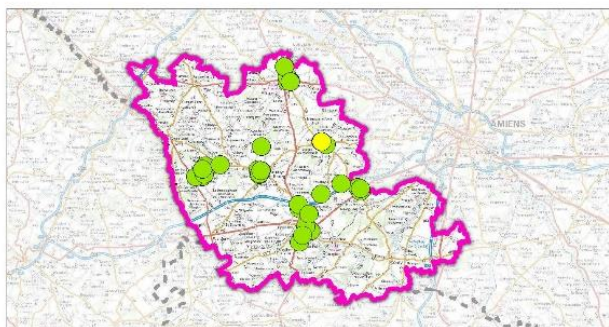
- Limite départementale
- Communauté de communes
Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Bosquet anthropique (G5.2)
- Friche herbacée nitrophile (E5.1)
- Voirie, parking, bâtiments (J2)



Habitats naturels
site : MOLLIENS 1



Secteurs étudiés

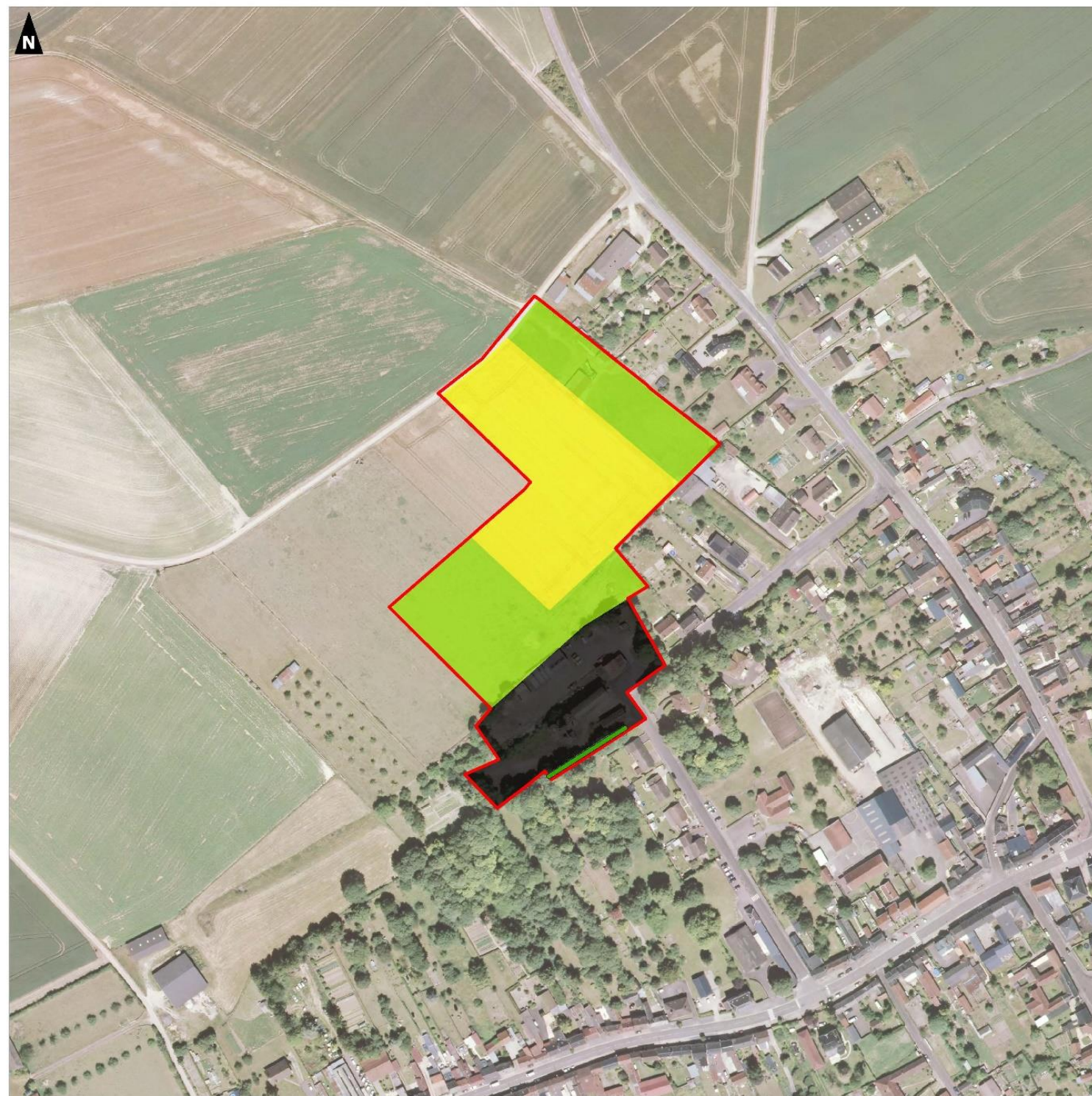
- Site
- Limite du site

Limites administratives

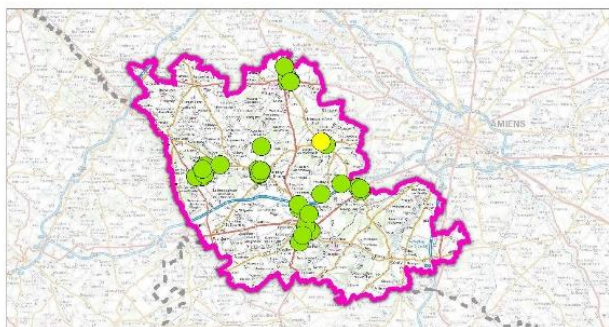
- Limite départementale
- Communauté de communes
- Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Bande arborée (G5.1)
- Cultures et adventices (I1.1)
- Prairie améliorée (E2.6)
- Voirie, parking, bâtiments (J2)



Habitats naturels site : MOLLIENS 2



Secteurs étudiés

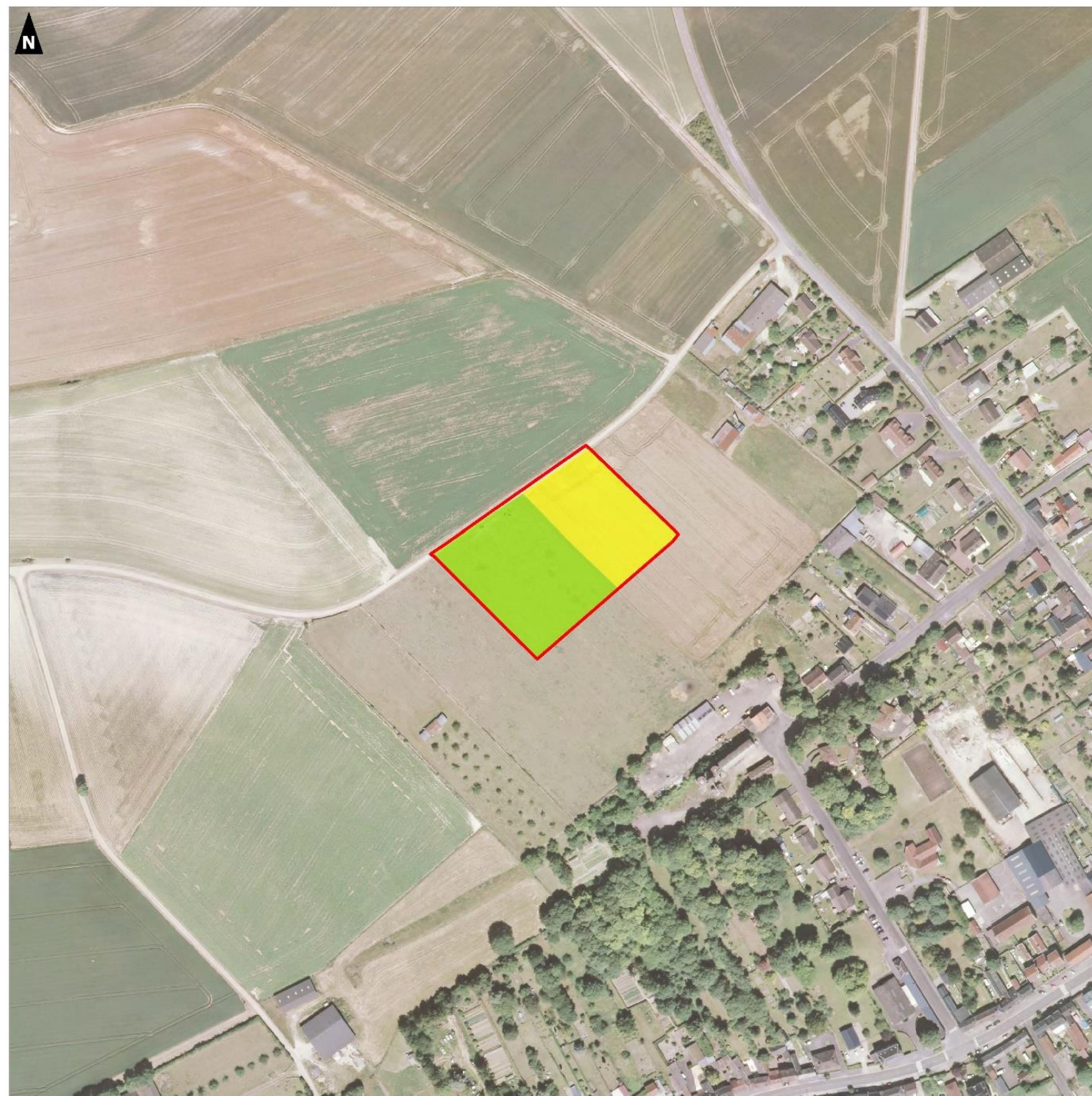
- Site
- Limite du site

Limites administratives

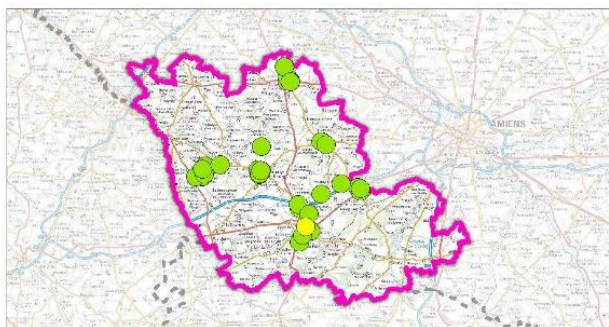
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Cultures et adventices (I1.1)
- Prairie améliorée (E2.6)



Habitats naturels site : POIX 1



Secteurs étudiés

- Site
- Limite du site

Limites administratives

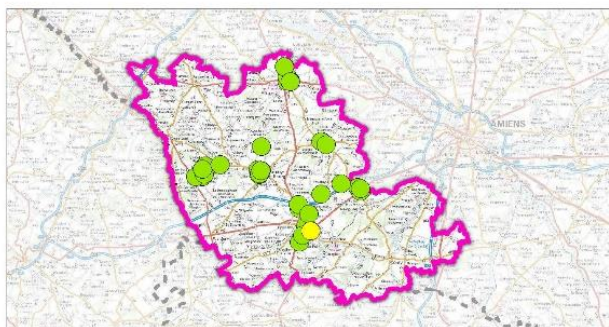
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Boisement de feuillus (G1.A)
- Friche herbacée nitrophile (E5.1)
- Prairie améliorée (E2.6)
- Voirie, parking, bâtiments (J2)



Habitats naturels site : POIX 2



Secteurs étudiés

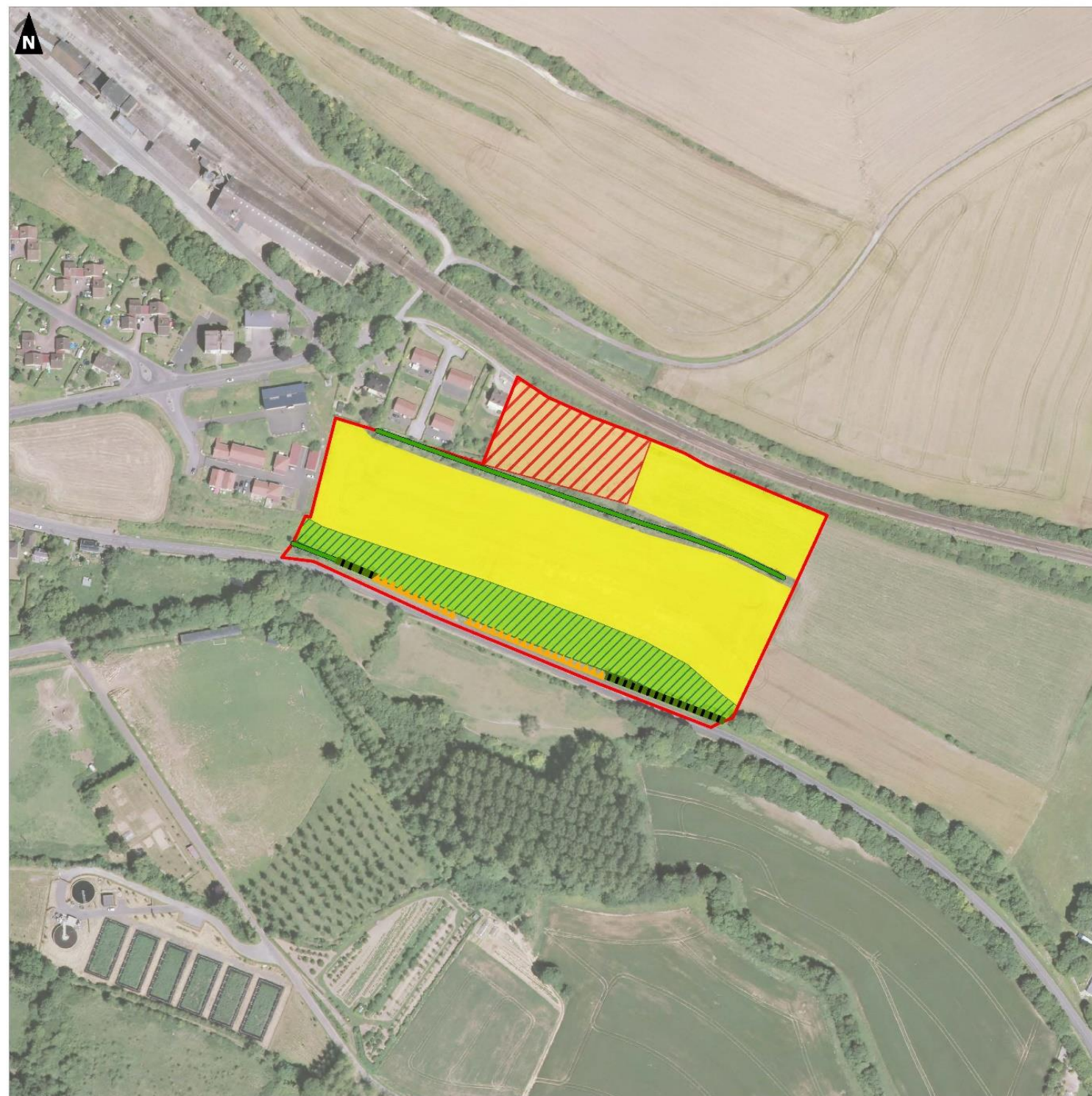
- Site
- Limite du site

Limites administratives

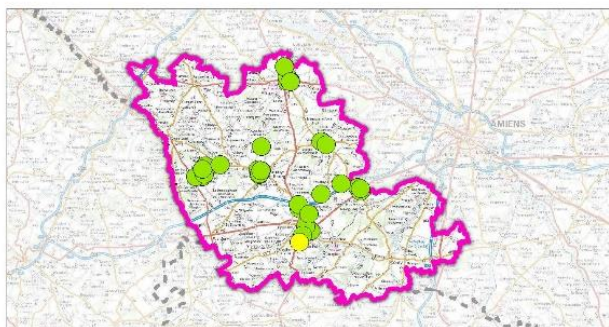
- Limite départementale
- Communauté de communes
Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Bande arborée (G5.1)
- Haie libre (FA.3)
- ▲▲▲ Talus herbacé calcicole (E1.26)
- Cultures et adventices (I1.1)
- Friche herbacée à arbustive (E5.1 x F3.11)
- Prairie de fauche calcicole (E2.22)



Habitats naturels site : POIX 3



Secteurs étudiés

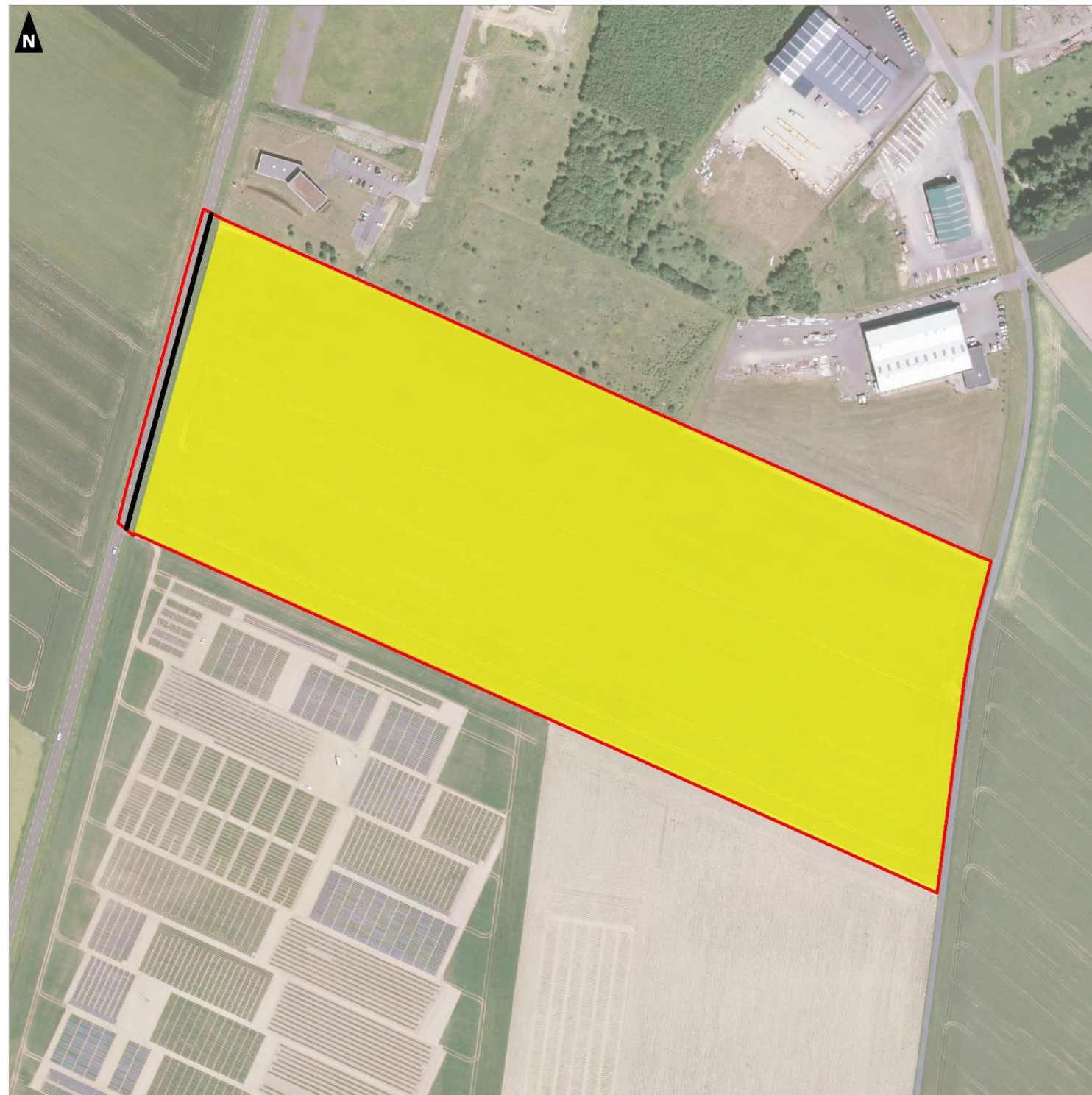
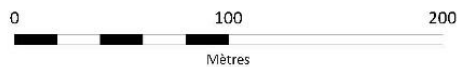
- Site
- Limite du site

Limites administratives

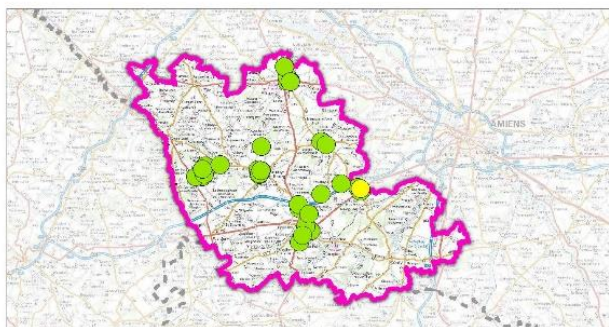
- Limite départementale
- Communauté de communes
Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Voirie, parking, etc. (J4.2)
- Cultures et adventices (I1.1)



Habitats naturels
site : QUEVAU 1



Secteurs étudiés

- Site
- Limite du site

Limites administratives

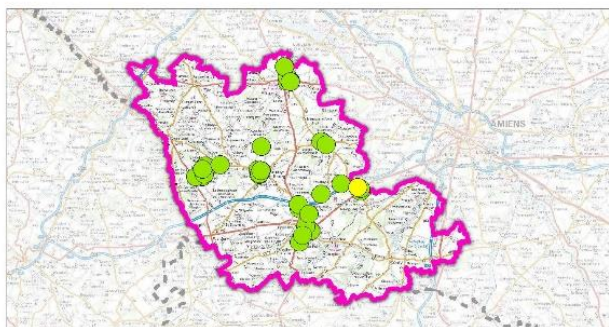
- Limite départementale
- Communauté de communes
Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Haie ornementale (FA.1)
- Voirie, parking, etc. (J4.2)
- Cultures et adventices (I1.1)



Habitats naturels site : QUEVAU 2



Secteurs étudiés

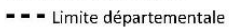


Site

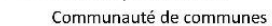


Limite du site

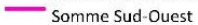
Limites administratives



Limite départementale



Communauté de communes

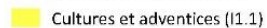


Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)



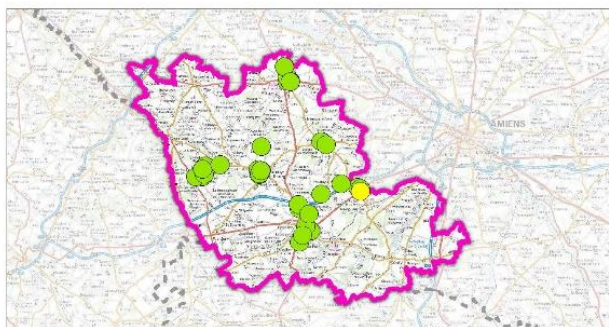
Voirie, parking, etc. (J4.2)



Cultures et adventices (I1.1)



Habitats naturels site : QUEVAU 3



Secteurs étudiés

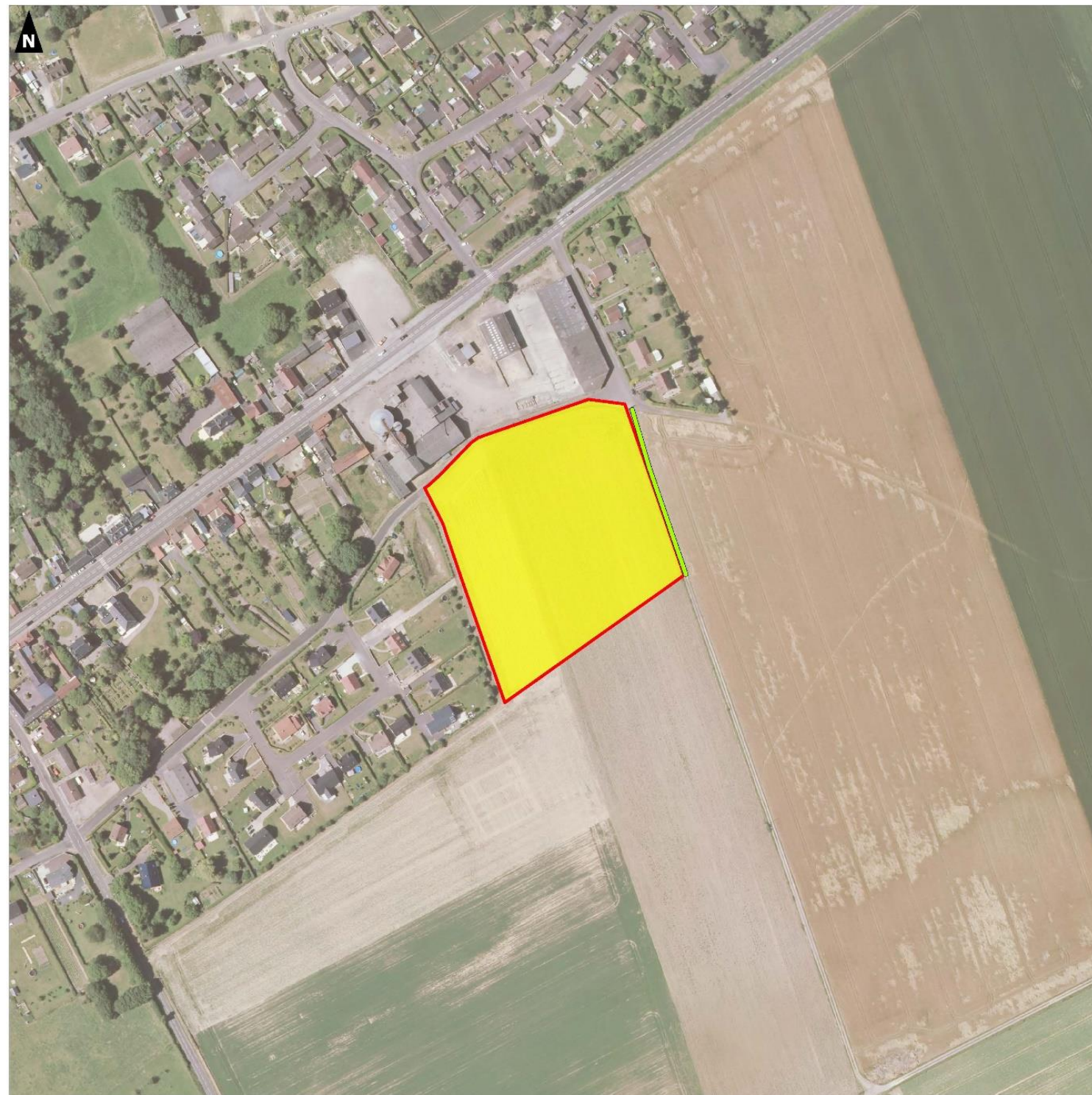
- Site
- Limite du site

Limites administratives

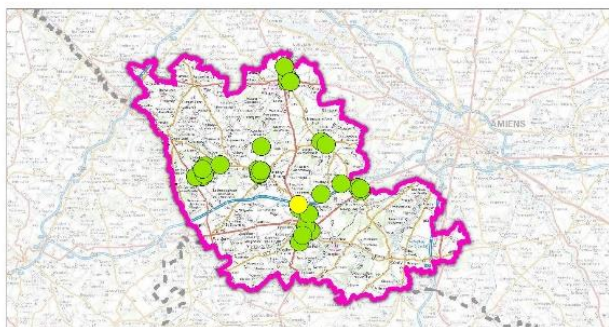
- Limite départementale
- Communauté de communes
- Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Chemin enherbé (E2.6 x I1.53)
- Cultures et adventices (I1.1)



Habitats naturels
site : CROIXRAULT 1



Secteurs étudiés

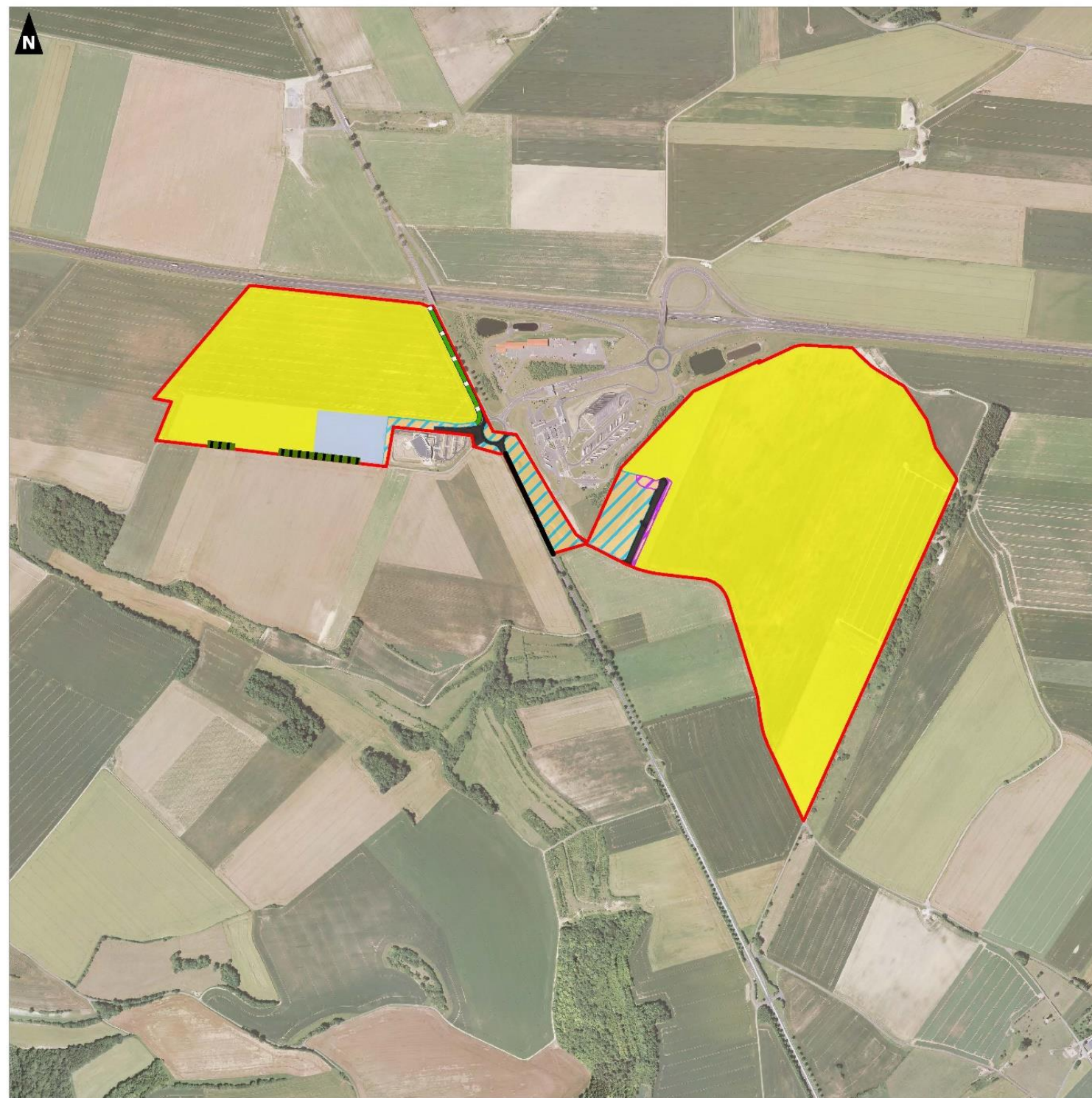
- Site
- Limite du site

Limites administratives

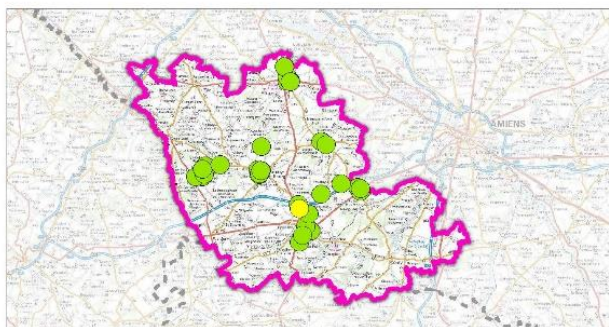
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Accotement routier enherbé (J4.2 x E2.2)
- Haie libre (FA.3)
- Voirie, parking, etc. (J4.2)
- Cultures et adventices (I1.1)
- Friche herbacée nitrophile (E5.1)
- Friche prairiale (E5.1)
- Jachère agricole (I1.53)
- Voirie, parking, bâtiments (J2)



Habitats naturels
site : CROIXRAULT 2



Secteurs étudiés

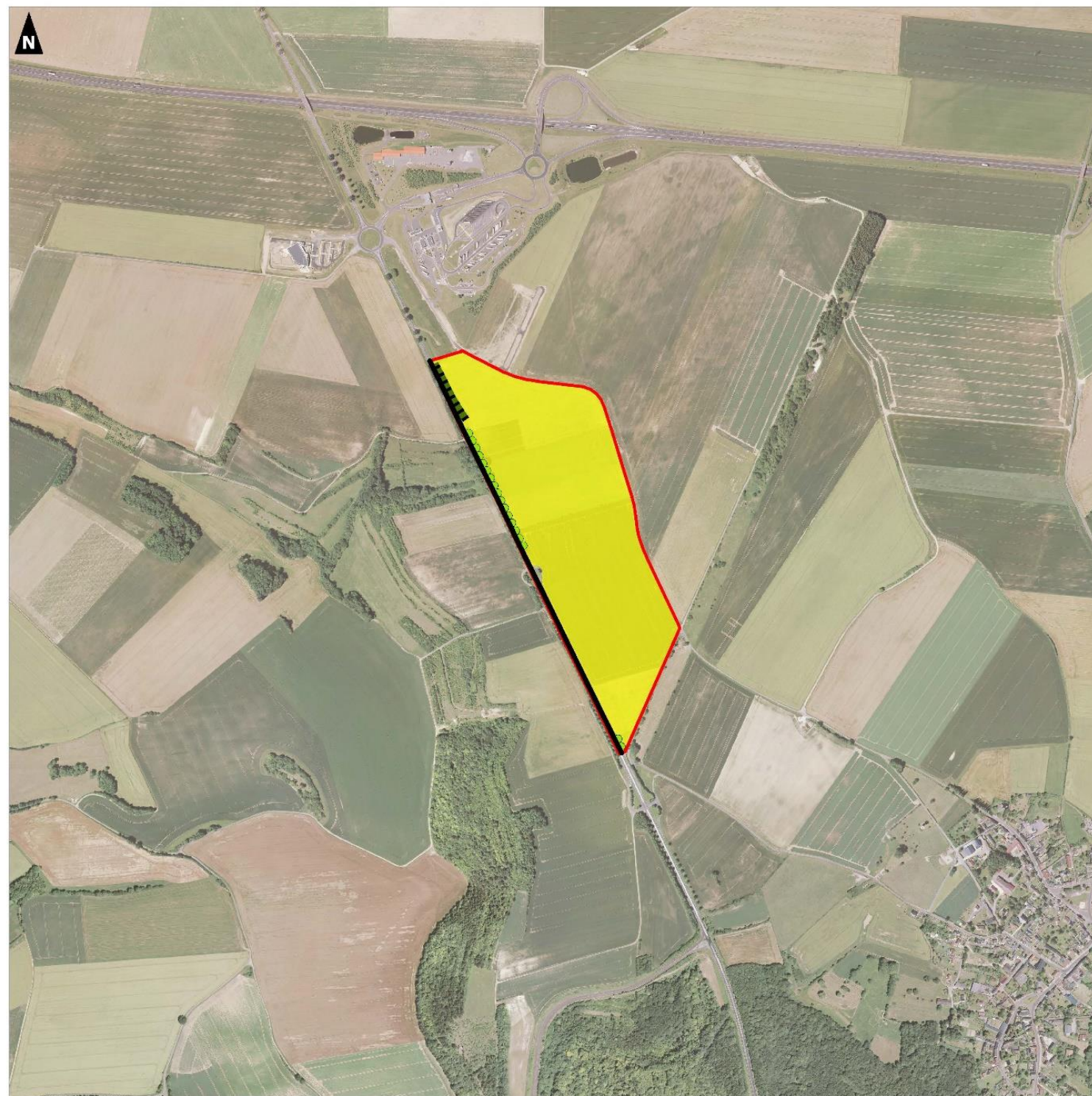
- Site
- Limite du site

Limites administratives

- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Habitats (Code EUNIS)

- Alignement d'arbres (G5.1)
- Haie libre (FA.3)
- Voirie, parking, etc. (J4.2)
- Cultures et adventices (I1.1)



Annexe 3 – Résultats des inventaires floristiques

Tableau 33. Espèces végétales relevées sur les secteurs étudiés lors des investigations de terrain (printemps 2020)

Nom complet	Nom vernaculaire	Indigénat	Statuts de rareté HDF	LR HDF	Protection	Patrimonialité	ZNIEFF	ZH	EEE
<i>Acer campestre</i> L., 1753	Érable champêtre	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Acer platanoides</i> L., 1753	Érable plane	I ?;Z	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Érable sycomore ; Sycomore	I ?;Z	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Aegopodium podagraria</i> L., 1753	Égopode podagraire	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Aesculus hippocastanum</i> L., 1753	Marronnier d'Inde	C	AC	NA°	-	Non	Non	Non	N
<i>Agrostis capillaris</i> L., 1753	Agrostide capillaire	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Agrostis gigantea</i> Roth, 1788	Agrostide géante	I	?	DD	-	Non	Non	Nat	N
<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire ; Alliaire officinale	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Allium vineale</i> L., 1753	Ail des vignes	I	AC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Alopecurus myosuroides</i> Huds., 1762	Vulpin des champs (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817	Orchis pyramidal	I	AC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	Flouve odorante	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois (s.l.) ; Cerfeuil sauvage	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Aphanes arvensis</i> L., 1753	Alchémille des champs	I	AC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Arabidopsis thaliana</i> (L.) Heynh., 1842	Arabette de Thalius	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Beta vulgaris</i> L., 1753	Betterave commune (s.l.)	I ;C	PC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	Armoise commune ; Herbe à cent goûts	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Avena fatua</i> L., 1753	Folle-avoine (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Avena sativa</i> L., 1753	Avoine cultivée (s.l.)	C	AR ?	NA°	-	Non	Non	Non	N
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette vivace	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	Brome mou (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Borago officinalis</i> L., 1753	Bourrache	C	AR	NA°	-	Non	Non	Non	N
<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) P.Beauv., 1812	Brachypode penné	I ?	?	DD	-	Non	Non	Non	N
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	Brachypode des bois	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Bryonia cretica</i> L.	Bryone	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddléia de David ; Arbre aux papillons	Z	C	NA ^a	-	Non	Non	Non	A
<i>Campanula rapunculus</i> L., 1753	Campanule raiponce	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Campanula rotundifolia</i> L., 1753	Campanule à feuilles rondes (s.l.)	I	AC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Carduus crispus</i> L., 1753	Chardon crépu (s.l.)	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Carex hirta</i> L., 1753	Laîche hérissée ; Laîche velue	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N

Nom complet	Nom vernaculaire	Indigénat	Statuts de rareté HDF	LR HDF	Protection	Patrimonialité	ZNIEFF	ZH	EEE
<i>Carpinus betulus</i> L., 1753	Charme commun	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Centaurea decipiens</i> Thuill., 1799	Centaurée trompeuse	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Centaurea scabiosa</i> L., 1753	Centaurée scabieuse (s.l.)	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Centaureum erythraea</i> Rafn., 1800	Petite-centaurée commune (s.l.)	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Cerastium fontanum</i> Baumg., 1816	Céraiste commun (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Chaerophyllum temulum</i> L., 1753	Cerfeuil penché	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Chelidonium majus</i> L., 1753	Grande chélidoine (s.l.) ; Herbe aux verrues	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Chenopodium album</i> L., 1753	Chénopode blanc (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies ; Herbe aux gueux	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des champs	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	Liseron des haies	I	CC	LC	-	Non	Non	Nat	N
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Cornus sericea</i> L., 1771	Cornouiller soyeux	C	AR	NA ^a	-	Non	Non	Non	A
<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier commun ; Noisetier ; Coudrier	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gailliet gratteron (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Dioscorea communis</i> (L.) Caddick & Wilkin, 2002	Tamier commun	I	AC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	Cardère sauvage ; Cabaret des oiseaux	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Elytrigia repens</i> (L.) Desv. Ex Nevski, 1934	Chiendent commun (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Epilobium angustifolium</i> L., 1753	Épilobe en épi ; Laurier de Saint-Antoine	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Epilobium ciliatum</i> Raf., 1808	Épilobe cilié	Z	AC	NA ^a	-	Non	Non	Non	N
<i>Epilobium hirsutum</i> L., 1753	Épilobe hérissé	I	CC	LC	-	Non	Non	Nat	N
<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb., 1771	Épilobe à petites fleurs	I	CC	LC	-	Non	Non	Nat	N
<i>Equisetum arvense</i> L., 1753	Prêle des champs	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	Vergerette du Canada	Z	CC	NA ^a	-	Non	Non	Non	N
<i>Eryngium campestre</i> L., 1753	Panicaut champêtre ; Chardon roulant	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Euonymus europaeus</i> L., 1753	Fusain d'Europe	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Eupatorium cannabinum</i> L., 1753	Eupatoire chanvrine (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Nat	N
<i>Euphorbia helioscopia</i> L., 1753	Euphorbe réveil-matin (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Euphorbia lathyris</i> L., 1753	Euphorbe épurge ; Épurge	Z	C	NA ^a	-	Non	Non	Non	N
<i>Fagus sylvatica</i> L., 1753	Hêtre commun ; Hêtre	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Medicago sativa</i> L., 1753	Luzerne cultivée (s.l.)	I ; S ; C	C	LC	-	Non		Non	N

Nom complet	Nom vernaculaire	Indigénat	Statuts de rareté HDF	LR HDF	Protection	Patrimonialité	ZNIEFF	ZH	EEE
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne commun	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Fumaria officinalis</i> L., 1753	Fumeterre officinale	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Galium album</i> Mill., 1768	Gaillet dressé ; Caillie-lait blanc	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Tragopogon pratensis</i> L., 1753	Salsifis des prés (s.l.)	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium mou	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Geranium pyrenaicum</i> Burm.f., 1759	Géranium des Pyrénées	Z	CC	NA ^a	-	Non	Non	Non	N
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Géranium herbe-à-Robert ; Herbe à Robert	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte commune	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre ; Gléchome lierre terrestre	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	Picride fausse-vipérine	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753	Berce commune (s.l.) ; Berce des prés ; Grande berce	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Hordeum vulgare</i> L., 1753	Orge commune ; Orge cultivée	C	PC	NA ^o	-	Non	Non	Non	N
<i>Hyacinthoides non-scripta</i> (L.) Chouard ex Rothm., 1944	Jacinthe des bois	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Hypericum hirsutum</i> L., 1753	Millepertuis hérissé ; Millepertuis velu	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé ; Herbe à mille trous	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	Porcelle enracinée	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	Houx	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Inula conyza</i> DC., 1836	Inule conyze	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Arctium</i> L., 1753	Bardane (G)	/	P	/	-	/		/	
<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn., 1791	Séneçon jacobée (s.l.) ; Jacobée	I	CC	LC	-	Non	Non	/	N
<i>Juglans regia</i> L., 1753	Noyer commun ; Noyer royal	Z ; C	C	NA ^a	-	Non	Non	/	N
<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coult., 1828	Knautie des champs	I	CC	LC	-	Non	Non	/	N
<i>Laburnum anagyroides</i> Medik., 1787	Cytise faux-ébénier ; Aubour	Z	AC	NA ^a	-	Non	Non	/	P
<i>Lactuca serriola</i> L., 1756	Laitue scariote	I	CC	LC	-	Non	Non	/	N
<i>Lamium album</i> L., 1753	Lamier blanc ; Ortie blanche	I	CC	LC	-	Non	Non	/	N
<i>Lamium galeobdolon</i> (L.) L., 1759	Lamier jaune (s.l.) ; Ortie jaune	I	CC	LC	-	Non	Non	/	N
<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre ; Ortie rouge	I	CC	LC	-	Non	Non	/	N
<i>Lapsana communis</i> L., 1753	Lampsane commune (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	/	N
<i>Lathyrus aphaca</i> L., 1753	Gesse sans feuilles ; Pois de serpent	I	PC	LC	-	Oui	Oui	/	N
<i>Lathyrus pratensis</i> L., 1753	Gesse des prés	I	CC	LC	-	Non	Non	/	N
<i>Fragaria</i> L., 1753	Fraisier (G)	/	P	/	-	/		/	
<i>Leucanthemum ircutianum</i> DC., 1838	Grande marguerite (tétraploïde)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	Troène commun	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N

Nom complet	Nom vernaculaire	Indigénat	Statuts de rareté HDF	LR HDF	Protection	Patrimonialité	ZNIEFF	ZH	EEE
<i>Linaria vulgaris</i> Mill., 1768	Linaire commune	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Linum catharticum</i> L., 1753	Lin purgatif	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Linum usitatissimum</i> L., 1753	Lin cultivé (s.l.)	S ;C	AR	NA ^a	-	Non	Non	Non	N
<i>Lolium multiflorum</i> Lam., 1779	Ray-grass d'Italie	N ;C	C	NA ^a	-	Non	Non	Non	N
<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Ray-grass anglais ; Ray-grass commun ; Ivraie vivace	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron rouge (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Lysimachia punctata</i> L., 1753	Lysimaque ponctuée	C	RR	NA ^a	-	Non	Non	Non	N
<i>Malus pumila</i> Mill., 1768	Pommier commun ; Pommier cultivé	C	AR	NA ^o	-	Non	Non	Non	N
<i>Malva sylvestris</i> L., 1753	Mauve sauvage	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Matricaria chamomilla</i> L., 1753	Matricaire camomille	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	Matricaire discoïde	Z	CC	NA ^a	-	Non	Non	Non	N
<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline ; Minette ; Mignonnette	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Iris</i> L., 1753	Iris (G)	/	P	/	-	/	/	/	
<i>Melica uniflora</i> Retz., 1779	Mélique uniflore	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Mercurialis perennis</i> L., 1753	Mercuriale vivace	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Myosotis arvensis</i> (L.) Hill, 1764	Myosotis des champs (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Odontites vernus</i> subsp. <i>serotinus</i> (Coss. & Germ.) Corb., 1894	Odontite tardive	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Ophrys apifera</i> Huds., 1762	Ophrys abeille	I	AC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	Origan commun (s.l.) ; Origan ; Marjolaine sauvage	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Orobancha minor</i> Sm., 1797	Orobancha à petites fleurs	I	PC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Orobancha picridis</i> F.W.Schultz, 1830	Orobancha de la picride	I	AR	LC	-	Oui	Oui	Non	N
<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	Grand coquelicot	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune	Z ;S ;C	C	NA ^a	-	Non	Non	Non	A
<i>Pastinaca sativa</i> L., 1753	Panais cultivé (s.l.)	I ;Z	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Persicaria maculosa</i> Gray, 1821	Renouée persicaire ; Persicaire	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Phleum pratense</i> L., 1753	Fléole des prés	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Picea abies</i> (L.) H.Karst., 1881	Épicéa commun ; Pesse	C	RR	NA ^o	-	Non	Non	Non	N
<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	Picride fausse-épervière (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Pilosella officinarum</i> F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862	Piloselle ; Épervière piloselle	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Leontodon</i> L., 1753	Liondent (G)	/	P	/	-	/		/	
<i>Pisum sativum</i> L., 1753	Pois cultivé	C	RR	NA ^o	-	Non	Non	Non	N
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain à larges feuilles (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Natpp	N
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N

Nom complet	Nom vernaculaire	Indigénat	Statuts de rareté HDF	LR HDF	Protection	Patrimonialité	ZNIEFF	ZH	EEE
<i>Polygonum aviculare</i> L., 1753	Renouée des oiseaux (s.l.) ; Traînasse	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Populus x canescens</i> (Aiton) Sm., 1804	Peuplier grisard	C	C	NA°	-	Non	Non	Non	N
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante ; Quintefeuille	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Pisum</i> L., 1753	Pois (G)	/	P	/	-	/		/	
<i>Primula elatior</i> (L.) Hill, 1765	Primevère élevée (s.l.)	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	Brunelle commune	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	Merisier (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Laurier-cerise	C	AR	NA°	-	Non	Non	Non	P
<i>Prunus mahaleb</i> L., 1753	Bois de Sainte-Lucie	I	AC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Prunellier ; Épine noire	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Quercus petraea</i> Liebl., 1784	Chêne sessile (s.l.)	I	AC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Renoncule âcre (s.l.)	I ; Z ?	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante	I	CC	LC	-	Non	Non	Nat	N
<i>Reseda luteola</i> L., 1753	Réséda des teinturiers ; Gaude	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	Renouée du Japon	Z	CC	NA°	-	Non	Non	Non	A
<i>Primula</i> L., 1753	Primevère (G)	/	P	/	-	/		/	
<i>Ribes nigrum</i> L., 1753	Cassis ; Groseillier noir	I ? ; C	PC	LC	-	Oui	Oui	Nat	N
<i>Ribes rubrum</i> L., 1753	Groseillier rouge ; Groseillier à grappes	I ; C	CC	LC	-	Non	Non	Nat	N
<i>Ribes uva-crispa</i> L., 1753	Groseillier à maquereaux	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia	Z ; C	C	NA°	-	Non	Non	Non	A
<i>Rosa canina</i> L., 1753	Rosier des chiens	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Rhus</i> L., 1753	Sumac (G)	/	P	/	-	/		/	
<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	Grande oseille (s.l.) ; Oseille des prés	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Rumex acetosella</i> L., 1753	Petite oseille (s.l.)	I	AC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Rumex conglomeratus</i> Murray, 1770	Patience agglomérée	I	C	LC	-	Non	Non	Nat	N
<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Patience crépue	I	CC	LC	-	Non	Non	Natpp	N
<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	Patience à feuilles obtuses (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Salix caprea</i> L., 1753	Saule marsault ; Saule des chèvres	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Schedonorus arundinaceus</i> (Schreb.) Dumort., 1824	Fétuque roseau (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Schedonorus pratensis</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	Fétuque des prés (s.l.)	I	AC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Senecio viscosus</i> L., 1753	Séneçon visqueux	I	AC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Silene latifolia</i> Poir., 1789	Silène à larges feuilles ; Compagnon blanc	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke, 1869	Silène enflé (s.l.)	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753	Morelle douce-amère	I	CC	LC	-	Non	Non	Nat	N

Nom complet	Nom vernaculaire	Indigénat	Statuts de rareté HDF	LR HDF	Protection	Patrimonialité	ZNIEFF	ZH	EEE
<i>Solanum tuberosum</i> L., 1753	Pomme de terre	C	R	NA°	-	Non	Non	Non	N
<i>Sonchus arvensis</i> L., 1753	Laiteron des champs (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769	Laiteron rude (s.l.) ; Laiteron épineux	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Sonchus oleraceus</i> L., 1753	Laiteron maraîcher ; Laiteron potager	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Stachys sylvatica</i> L., 1753	Épiaire des forêts ; Épiaire des bois	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Symphoricarpos albus</i> (L.) S.F.Blake, 1914	Symphorine blanche ; Arbre aux perles	S ; C	AC	NA°	-	Non	Non	Non	P
<i>Symphytum officinale</i> L., 1753	Consoude officinale (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Nat	N
<i>Tanacetum vulgare</i> L., 1753	Tanaisie commune ; Herbe aux vers	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Rubus</i> L., 1753	Ronce (G)	/	P	/	-	/		/	
<i>Teucrium scorodonia</i> L., 1753	Germandrée scorodoine	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Taraxacum</i> F.H.Wigg.	Pissenlit (G)	/	P	/	-	/		/	
<i>Tilia cordata</i> Mill., 1768	Tilleul à petites feuilles ; Tilleul à feuille en cœur	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Torilis japonica</i> (Houtt.) DC., 1830	Torilis du Japon (s.l.) ; Torilis faux-cerfeuil	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Thuja</i> L., 1753	Thuya (G)	/	#	/	-	/	/	/	
<i>Trifolium campestre</i> Schreb., 1804	Trèfle des champs	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Trifolium dubium</i> Sibth., 1794	Trèfle douteux	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Trifolium incarnatum</i> L., 1753	Trèfle incarnat	C	RR	NA°	-	Non	Non	Non	N
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle blanc ; Trèfle rampant	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Trigonella</i> L., 1753	Trigonelle / Mélilot (G)	/	P	/	-	/		/	
<i>Tripleurospermum inodorum</i> (L.) Sch.Bip., 1844	Matricaire inodore	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Trisetum flavescens</i> (L.) P.Beauv., 1812	Avoine dorée (s.l.) ; Trisetum jaunâtre (s.l.)	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Triticum</i> L., 1753	Blé ; Froment (G)	/	P	/	-	/		/	
<i>Tussilago farfara</i> L., 1753	Tussilage ; Pas-d'âne	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	Orme champêtre	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Grande ortie (s.l.) ; Ortie dioïque (s.l.)	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Verbascum lychnitis</i> L., 1753	Molène lychnite	I	PC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Verbascum thapsus</i> L., 1753	Molène bouillon-blanc (s.l.) ; Bouillon blanc	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Verben officinalis</i> L., 1753	Verveine officinale	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	Véronique petit-chêne	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse ; Véronique commune	Z	CC	NA°	-	Non	Non	Non	N
<i>Viburnum lantana</i> L., 1753	Viorne mancienne	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Viburnum opulus</i> L., 1753	Viorne obier	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Vicia cracca</i> L., 1753	Vesce à épis	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Vicia hirsuta</i> (L.) Gray, 1821	Vesce hérissée	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Vicia segetalis</i> Thuill., 1799	Vesce des moissons	I	CC	LC	-	Non	Non	Non	N

Nom complet	Nom vernaculaire	Indigénat	Statuts de rareté HDF	LR HDF	Protection	Patrimonialité	ZNIEFF	ZH	EEE
<i>Vinca minor L., 1753</i>	Petite pervenche	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Viola L., 1753</i>	Violette ; Pensée (G)	/	P	/	-	/		/	
<i>Viola hirta L., 1753</i>	Violette hérissée	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N
<i>Vitis vinifera L., 1753</i>	Vigne (s.l.)	C	RR ?	NA°	-	Non	Non	Non	N
<i>Vulpia myuros (L.) C.C.Gmel., 1805</i>	Vulpie queue-de-rat	I	C	LC	-	Non	Non	Non	N

SOURCES :

HAUGUEL, J.-C. & TOUSSAINT, B. (coord.), 2019 – La Liste rouge des espèces menacées en Hauts-de-France : Flore vasculaire et bryophytes. Conservatoire botanique national de Bailleul. Brochure éditée avec le soutien de l'Union européenne, de l'État (DREAL Hauts-de-France), du Conseil régional des Hauts-de-France et des Conseils départementaux de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme, 36 p.

Indigénat HDF :

I : Indigène / Z = Eurynaturalisé – Plante non indigène introduite fortuitement ou volontairement par les activités humaines après 1500 et ayant colonisé un territoire nouveau à grande échelle en s'y mêlant à la flore indigène.
/ N = Sténonaturalisé – Plante non indigène introduite fortuitement ou volontairement par les activités humaines après 1500 et se propageant localement comme une espèce indigène en persistant au moins dans certaines de ses stations. / **A = Adventice** – Plante non indigène qui apparaît sporadiquement à la suite d'une introduction fortuite liée aux activités humaines et qui ne persiste que peu de temps dans ses stations. / **S = Subspontané** – Plante, indigène ou non, faisant l'objet d'une culture intentionnelle dans les jardins, les parcs, les bords de route, les prairies et forêts artificielles, etc. et s'échappant de ces espaces mais ne se mêlant pas ou guère à la flore indigène et ne persistant généralement que peu de temps / **C = Cultivé** – Plante faisant l'objet d'une culture intentionnelle dans les espaces naturels, semi-naturels ou artificiels (champs, jardins, parcs...).
 ? = indication complémentaire de statut douteux ou incertain se plaçant après le code de statut (I ?, Z ?, N ?, S ?, A ?, E ?).

Statuts de rareté HDF

E : Exceptionnel
 RR : Très Rare
 R : Rare
 AR : Assez Rare
 PC : Peu commun
 AC : Assez commun
 C : Commun
 CC : Très commun
 ? : Rareté estimée à confirmer
 # : Définition de rareté non adaptée

LR HDF

CR : taxon gravement menacé d'extinction
 EN : taxon menacé d'extinction
 VU : taxon vulnérable
 NT : taxon quasi-menacé
 LC : Préoccupation mineure
 NA : Définition de menace non-adaptée
 DD : Insuffisamment documenté

Prot.

N1 : taxon protégé au niveau national
 NPDC : taxon protégé en Picardie
 - : taxon non protégé

Patrim.

Oui : espèce patrimoniale en région Hauts-de-France
 Non : espèce non patrimoniale en région Hauts-de-France

Déterminant ZNIEFF

Oui : espèce déterminante de ZNIEFF pour la région Hauts-de-France
 Non : espèce non déterminante

ZH

Nat : espèce caractéristique de zone humide au niveau national
 Non : espèce non caractéristique de zone humide

EEE.

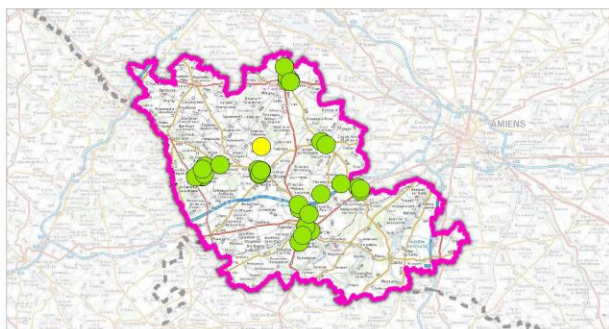
A : espèce exotique envahissante avérée en région Hauts-de-France
 P : espèce exotique envahissante potentielle en région Hauts-de-France
 - : espèce non invasive en région Hauts-de-France

Annexe 4 – Cartographie de la flore patrimoniale et de la flore exotique envahissante

Remarque :

Ne sont présentées ci-après que les cartographies des secteurs comportant des espèces végétales patrimoniales et/ou exotiques envahissantes. Les secteurs non cartographiés ne comportent aucune de ces espèces.

**Flore patrimoniale et flore exotique envahissante
des secteurs étudiés
site : B HOR-5**



Secteurs étudiés

- Site
- Limite du site

Limites administratives

- Limite départementale
- Communauté de communes
Somme Sud-Ouest

Espèces patrimoniales (menaces, raretés)

- Gesse sans feuilles
(*Lathyrus aphaca*, PC, LC)
- Orobanche de la picride
(*Orobanche picridis*, AR, LC)

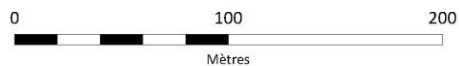
Espèces exotiques envahissantes

Avérées

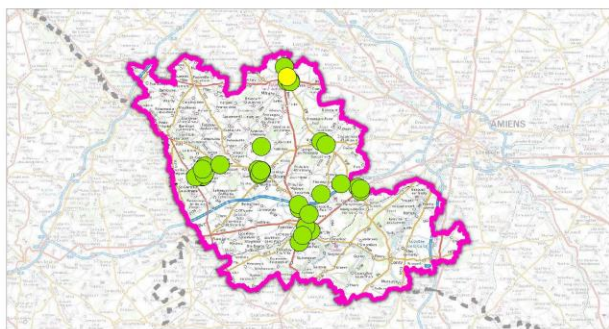
- Buddléia de David
(*Buddleia davidii*)
- Cornouiller soyeux
(*Cornus sericea*)
- Vigne-vierge commune
(*Parthenocissus inserta*)
- Renouée du Japon
(*Reynoutria japonica*)
- Renouée du Japon
(*Reynoutria japonica*)
- Robinier faux-acacia
(*Robinia pseudoacacia*)

Potentielle

- Cytise faux-ébénier
(*Laburnum anagyroides*)
- Laurier-cerise
(*Prunus laurocerasus*)
- Symphorine blanche
(*Symphoricarpos albus*)



**Flore patrimoniale et flore exotique envahissante
des secteurs étudiés
site : AIRAINES 2**



Secteurs étudiés



Limite du site



Limites administratives

--- Limite départementale

--- Limite communautaire
Communauté de communes
Somme Sud-Ouest

Espèces patrimoniales (menaces, raretés)

● Gesse sans feuilles
(*Lathyrus aphaca*, PC, LC)

■ Orobanche de la picride
(*Orobanche picridis*, AR, LC)

Espèces exotiques envahissantes

Avérées

■ Buddléia de David
(*Buddleia davidii*)

■ Cornouiller soyeux
(*Cornus sericea*)

■ Vigne-vierge commune
(*Parthenocissus inserta*)

■ Renouée du Japon
(*Reynoutria japonica*)

■ Renouée du Japon
(*Reynoutria japonica*)

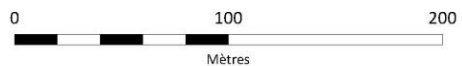
■ Robinier faux-acacia
(*Robinia pseudoacacia*)

Potentielle

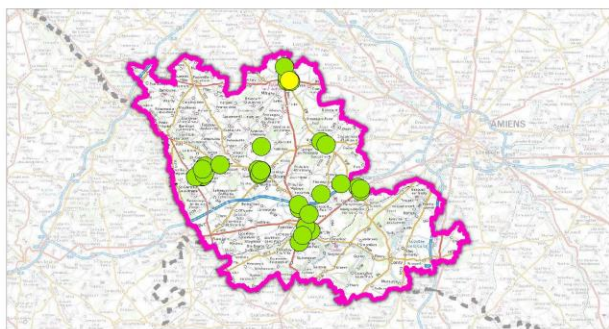
■ Cytise faux-ébénier
(*Laburnum anagyroides*)

■ Laurier-cerise
(*Prunus laurocerasus*)

■ Symphorine blanche
(*Symphoricarpos albus*)



**Flore patrimoniale et flore exotique envahissante
des secteurs étudiés
site : AIRAINES 3**



Secteurs étudiés



Limite du site

Limites administratives

--- Limite départementale

--- Communauté de communes
Somme Sud-Ouest

Espèces patrimoniales (menaces, raretés)

● Gesse sans feuilles
(*Lathyrus aphaca*, PC, LC)

■ Orobanche de la picride
(*Orobanche picridis*, AR, LC)

Espèces exotiques envahissantes

Avérées

■ Buddléia de David
(*Buddleia davidii*)

■ Cornouiller soyeux
(*Cornus sericea*)

■ Vigne-vierge commune
(*Parthenocissus inserta*)

■ Renouée du Japon
(*Reynoutria japonica*)

■ Renouée du Japon
(*Reynoutria japonica*)

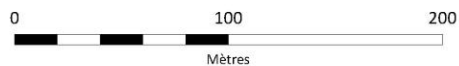
■ Robinier faux-acacia
(*Robinia pseudoacacia*)

Potentielle

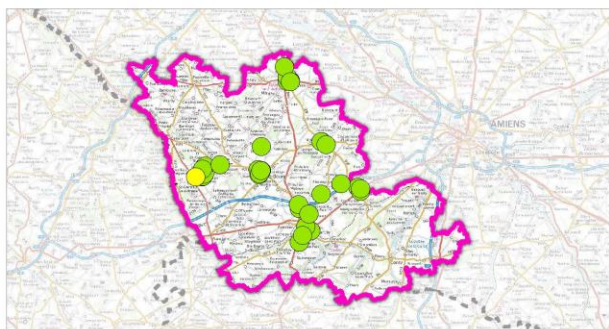
■ Cytise faux-ébénier
(*Laburnum anagyroides*)

■ Laurier-cerise
(*Prunus laurocerasus*)

■ Symphorine blanche
(*Symphoricarpos albus*)



**Flore patrimoniale et flore exotique envahissante
des secteurs étudiés
site : BEAUCAMPS 4**



Secteurs étudiés



Limite du site



Limites administratives

--- Limite départementale

--- Communauté de communes

--- Somme Sud-Ouest

Espèces patrimoniales (menaces, raretés)

● Gesse sans feuilles
(*Lathyrus aphaca*, PC, LC)

■ Orobanche de la picride
(*Orobanche picridis*, AR, LC)

Espèces exotiques envahissantes

Avérées

■ Buddléia de David
(*Buddleia davidii*)

■ Cornouiller soyeux
(*Cornus sericea*)

■ Vigne-vierge commune
(*Parthenocissus inserta*)

■ Renouée du Japon
(*Reynoutria japonica*)

■ Renouée du Japon
(*Reynoutria japonica*)

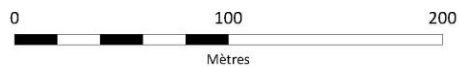
■ Robinier faux-acacia
(*Robinia pseudoacacia*)

Potentielle

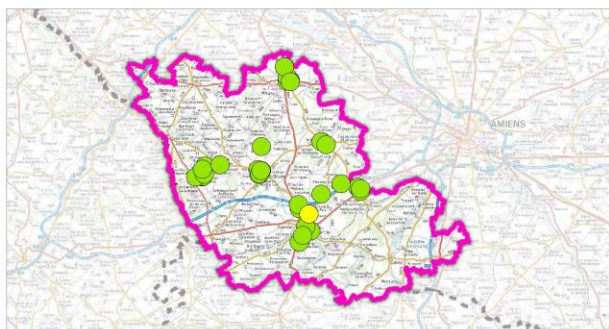
■ Cytise faux-ébénier
(*Laburnum anagyroides*)

■ Laurier-cerise
(*Prunus laurocerasus*)

■ Symphorine blanche
(*Symphoricarpos albus*)



**Flore patrimoniale et flore exotique envahissante
des secteurs étudiés
site : CROIXRAULT 3**



Secteurs étudiés



Limite du site



Limites administratives

--- Limite départementale

--- Communauté de communes
Somme Sud-Ouest

Espèces patrimoniales (menaces, raretés)

● Gesse sans feuilles
(*Lathyrus aphaca*, PC, LC)

■ Orobanche de la picride
(*Orobanche picridis*, AR, LC)

Espèces exotiques envahissantes

Avérées

■ Buddléia de David
(*Buddleia davidii*)

■ Cornouiller soyeux
(*Cornus sericea*)

■ Vigne-vierge commune
(*Parthenocissus inserta*)

■ Renouée du Japon
(*Reynoutria japonica*)

■ Renouée du Japon
(*Reynoutria japonica*)

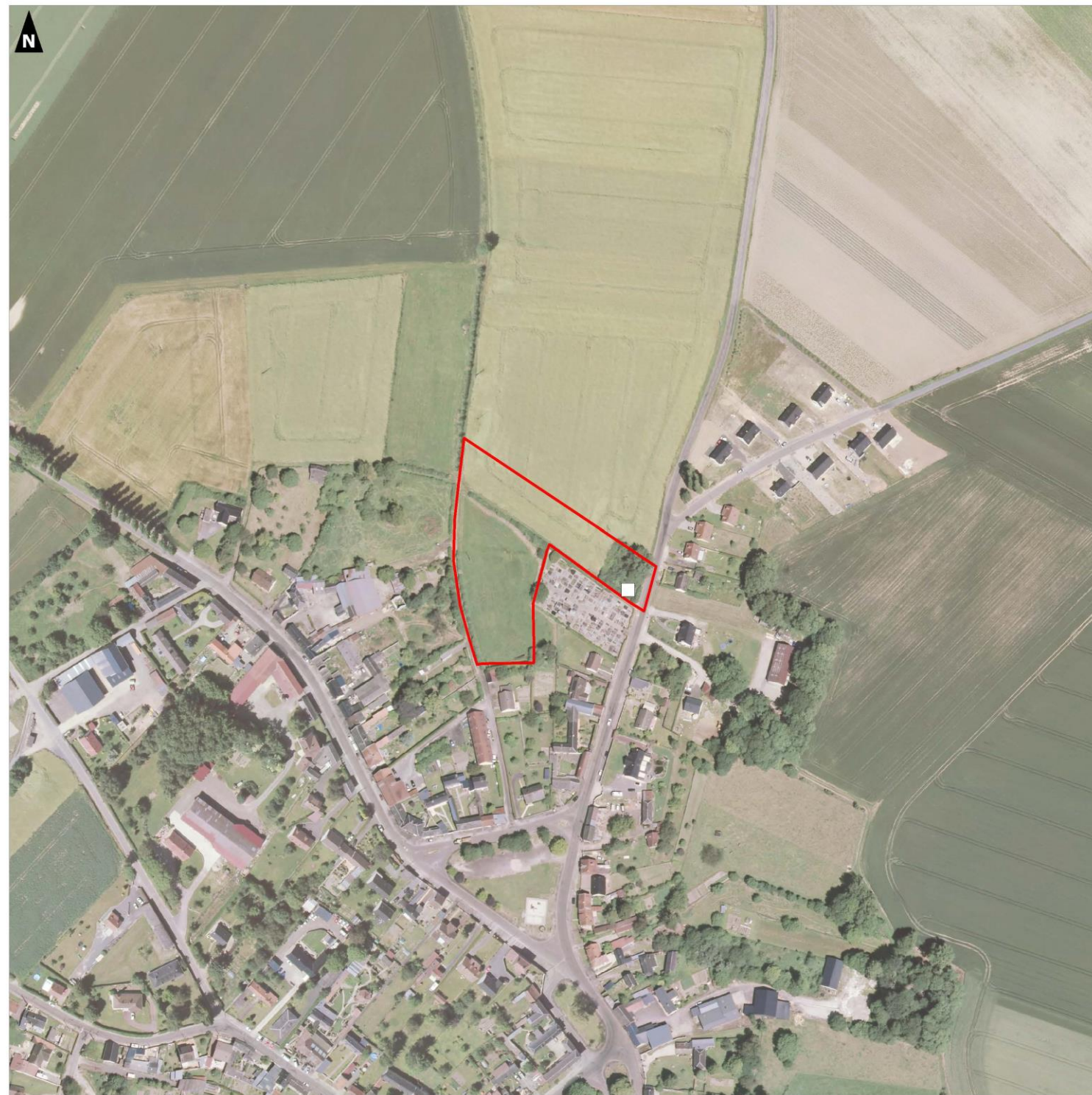
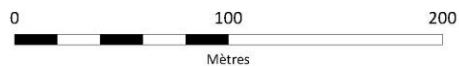
■ Robinier faux-acacia
(*Robinia pseudoacacia*)

Potentielle

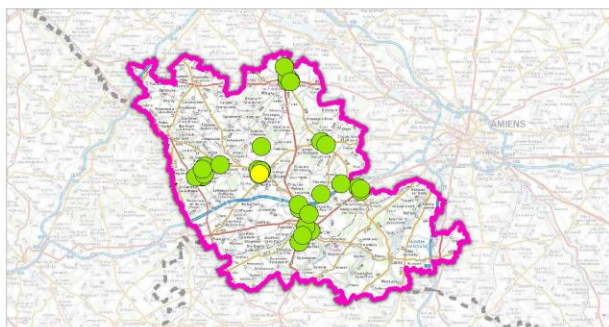
■ Cytise faux-ébénier
(*Laburnum anagyroides*)

■ Laurier-cerise
(*Prunus laurocerasus*)

■ Symphorine blanche
(*Symphoricarpos albus*)



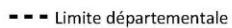
**Flore patrimoniale et flore exotique envahissante
des secteurs étudiés
site : HORNOY 2**



Secteurs étudiés

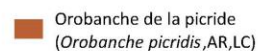
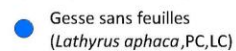


Limites administratives



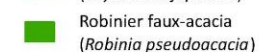
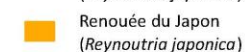
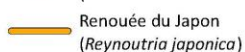
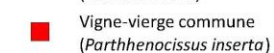
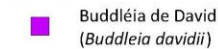
Communauté de communes
Somme Sud-Ouest

Espèces patrimoniales (menaces, raretés)

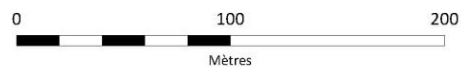
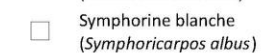
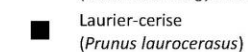
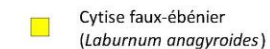


Espèces exotiques envahissantes

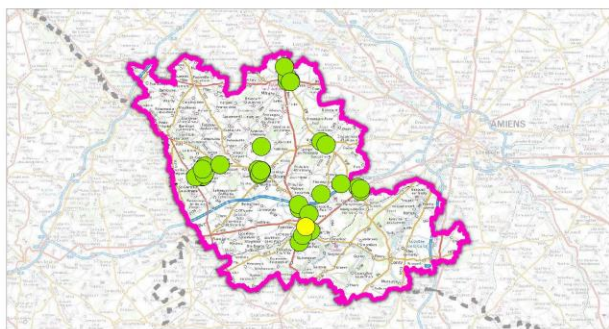
Avérées



Potentielle



**Flore patrimoniale et flore exotique envahissante
des secteurs étudiés
site : POIX 1**



Secteurs étudiés



Limite du site



Limites administratives

--- Limite départementale

--- Limite communautaire
Communauté de communes
Somme Sud-Ouest

Espèces patrimoniales (menaces, raretés)

● Gesse sans feuilles
(*Lathyrus aphaca*, PC, LC)

■ Orobanche de la picride
(*Orobanche picridis*, AR, LC)

Espèces exotiques envahissantes

Avérées

■ Buddléia de David
(*Buddleia davidii*)

■ Cornouiller soyeux
(*Cornus sericea*)

■ Vigne-vierge commune
(*Parthenocissus inserta*)

■ Renouée du Japon
(*Reynoutria japonica*)

■ Renouée du Japon
(*Reynoutria japonica*)

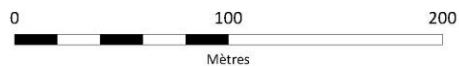
■ Robinier faux-acacia
(*Robinia pseudoacacia*)

Potentielle

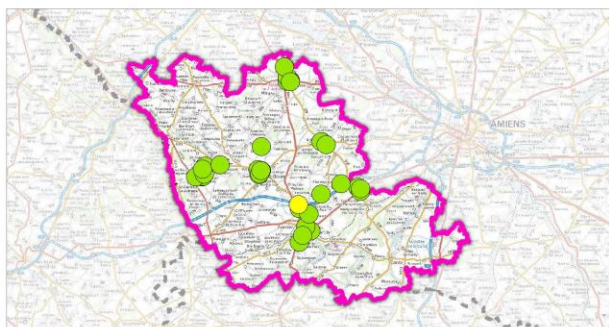
■ Cytise faux-ébénier
(*Laburnum anagyroides*)

■ Laurier-cerise
(*Prunus laurocerasus*)

■ Symphorine blanche
(*Symphoricarpos albus*)



**Flore patrimoniale et flore exotique envahissante
des secteurs étudiés
site : CROIXRAULT 1**



Secteurs étudiés



Limite du site

Limites administratives

--- Limite départementale

--- Communauté de communes
Somme Sud-Ouest

Espèces patrimoniales (menaces, raretés)

● Gesse sans feuilles
(*Lathyrus aphaca*, PC, LC)

■ Orobanche de la picride
(*Orobanche picridis*, AR, LC)

Espèces exotiques envahissantes

Avérées

■ Buddléia de David
(*Buddleia davidii*)

■ Cornouiller soyeux
(*Cornus sericea*)

■ Vigne-vierge commune
(*Parthenocissus inserta*)

■ Renouée du Japon
(*Reynoutria japonica*)

■ Renouée du Japon
(*Reynoutria japonica*)

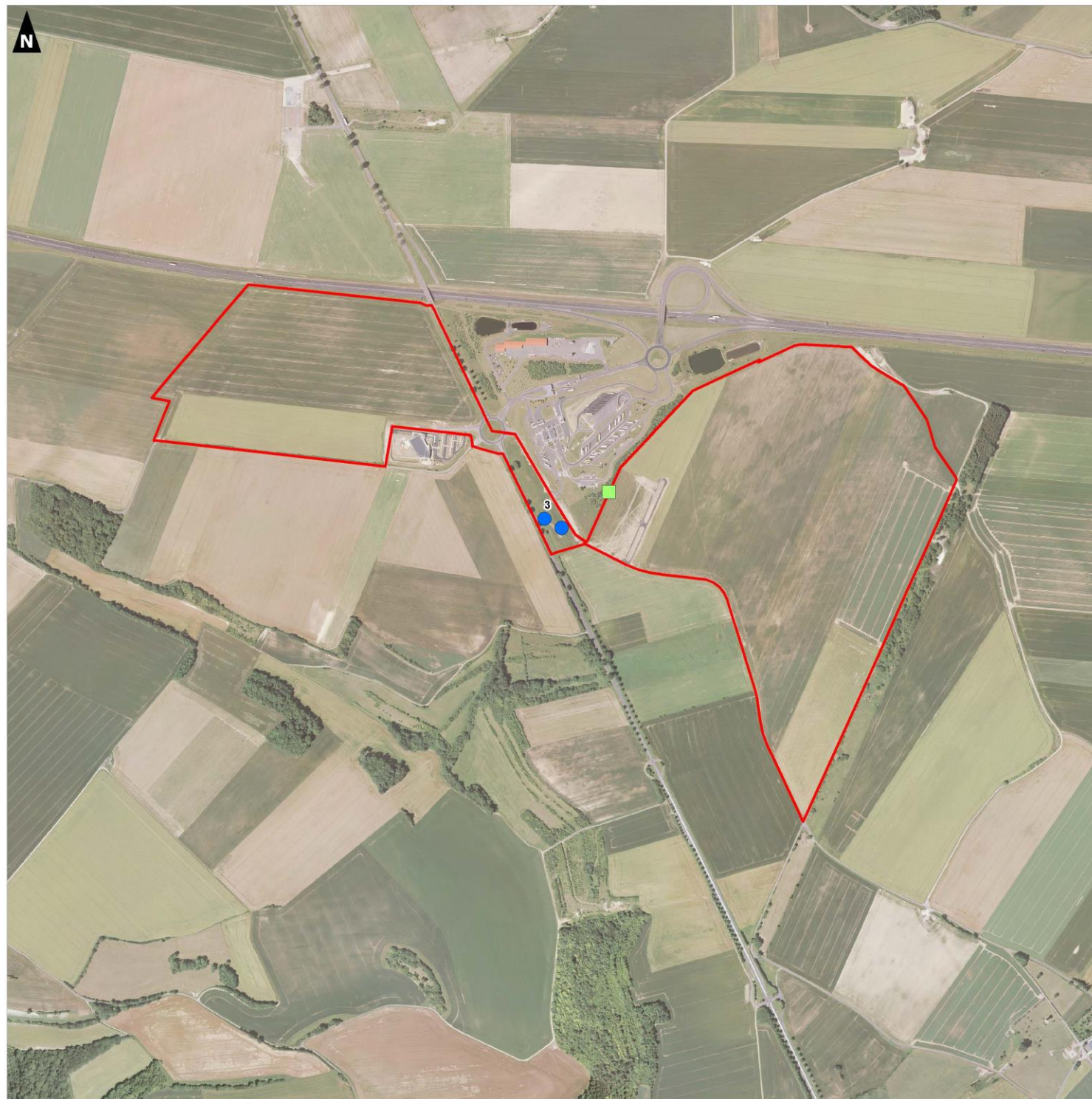
■ Robinier faux-acacia
(*Robinia pseudoacacia*)

Potentielle

■ Cytise faux-ébénier
(*Laburnum anagyroides*)

■ Laurier-cerise
(*Prunus laurocerasus*)

■ Symphorine blanche
(*Symphoricarpos albus*)

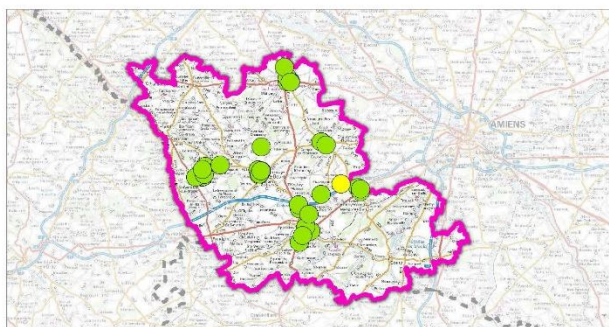


Annexe 5 - Cartographies de l'utilisation des secteurs étudiés par l'avifaune patrimoniale en période de nidification

Remarque :

Ne sont présentées ci-après que les cartographies des secteurs comportant des espèces d'oiseaux patrimoniaux. Les secteurs non cartographiés ne comportent aucune de ces espèces.

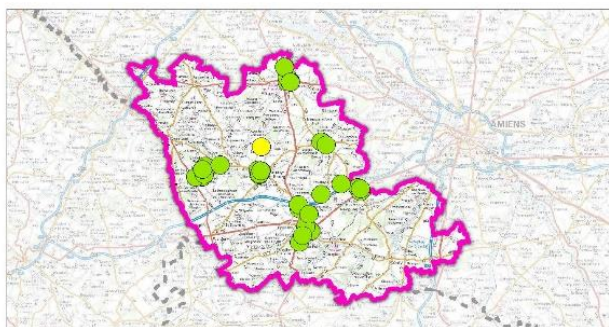
Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : A FRE-2



Secteurs étudiés		Avifaune	
●	Site	●	Posés
 	Limite du site	●	Bruant jaune
	Limites administratives	●	Chardonneret élégant
	Communauté de communes Somme Sud-Ouest	●	Linotte mélodieuse
		●	Tarier pâle
		●	Verdier d'Europe
		●	Gobemouche gris
		→	En vol
		→	Alouette des champs
		→	Busard Saint-Martin
		→	Chardonneret élégant
		→	Faucon crécerelle
		→	Goéland brun
		→	Hirondelle de fenêtre
		→	Hirondelle rustique
		→	Linotte mélodieuse
		→	Martinet noir
		→	Mouette rieuse
		→	Verdier d'Europe



Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : B HOR-5



Secteurs étudiés

- Site
- Limite du site
- Limites administratives**
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

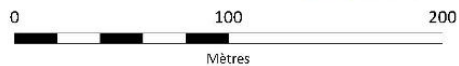
Avifaune

Posés

- ⚡ Bruant jaune
- Chardonneret élégant
- Linotte mélodieuse
- Tarier pâle
- Verdier d'Europe

En vol

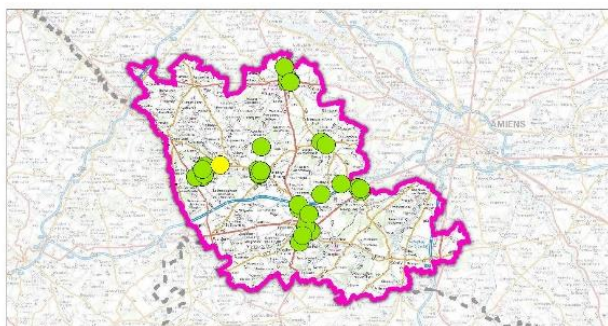
- ➡ Alouette des champs
- ➡ Busard Saint-Martin
- ➡ Chardonneret élégant
- ➡ Faucon crécerelle
- ➡ Goéland brun
- ➡ Hirondelle de fenêtre
- ➡ Hirondelle rustique
- ➡ Linotte mélodieuse
- ➡ Martinet noir
- ➡ Mouette rieuse
- ➡ Verdier d'Europe





Communauté de Communes Somme-Sud-Ouest
PLUi du Sud-Ouest-Amiénois
Etude d'incidences Natura 2000

Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : C LIO-2



Secteurs étudiés

- Site
- Limite du site
- Limites administratives**
- - - Limite départementale
- Communauté de communes
- Somme Sud-Ouest

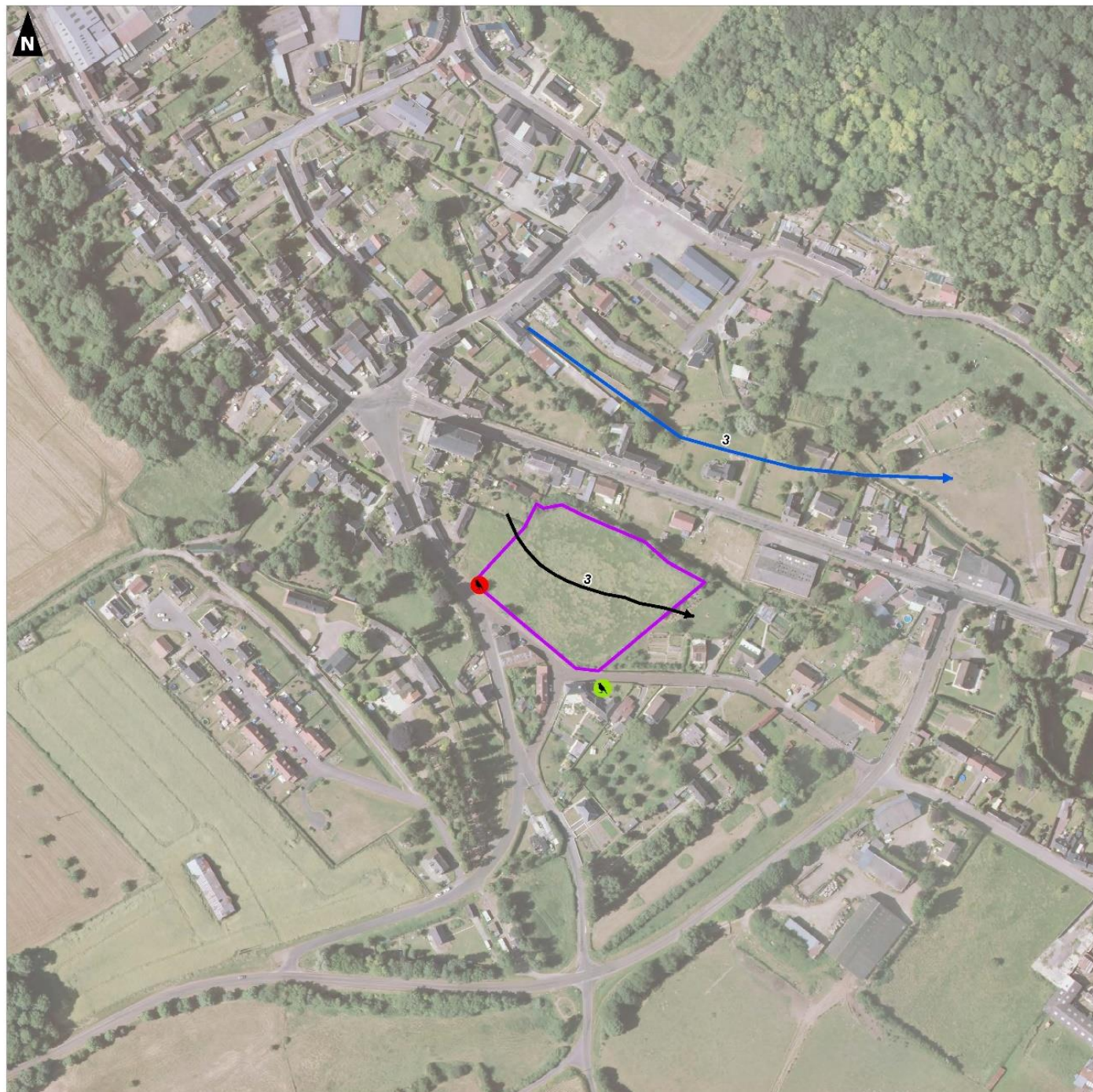
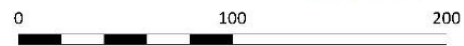
Avifaune

Posés

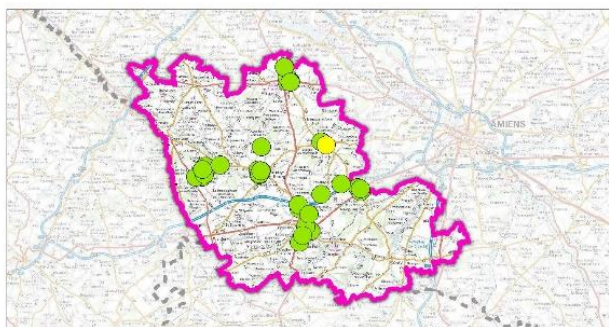
- Bruant jaune
- Chardonneret élégant
- Linotte mélodieuse
- Tarier pâtre
- Verdier d'Europe

En vol

- Alouette des champs
- Busard Saint-Martin
- Chardonneret élégant
- Faucon crécerelle
- Goéland brun
- Hirondelle de fenêtre
- Hirondelle rustique
- Linotte mélodieuse
- Martinet noir
- Mouette rieuse
- Verdier d'Europe



Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : D MOL-1



Secteurs étudiés

-  Site
-  Limite du site
- Limites administratives**
-  Limite départementale
-  Communauté de communes Somme Sud-Ouest

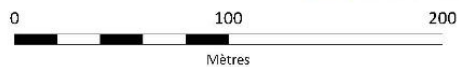
Avifaune

Posés

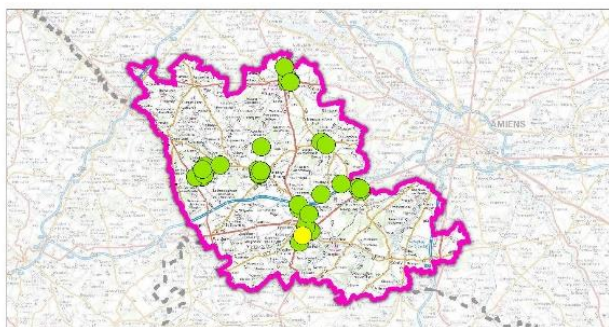
-  Bruant jaune
-  Chardonneret élégant
-  Linotte mélodieuse
-  Tarier pâtre
-  Verdier d'Europe

En vol

-  Alouette des champs
-  Busard Saint-Martin
-  Chardonneret élégant
-  Faucon crécerelle
-  Goéland brun
-  Hirondelle de fenêtre
-  Hirondelle rustique
-  Linotte mélodieuse
-  Martinet noir
-  Mouette rieuse
-  Verdier d'Europe



Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : E POI-4



Secteurs étudiés

-  Site
-  Limite du site
- Limites administratives**
-  Limite départementale
-  Communauté de communes Somme Sud-Ouest

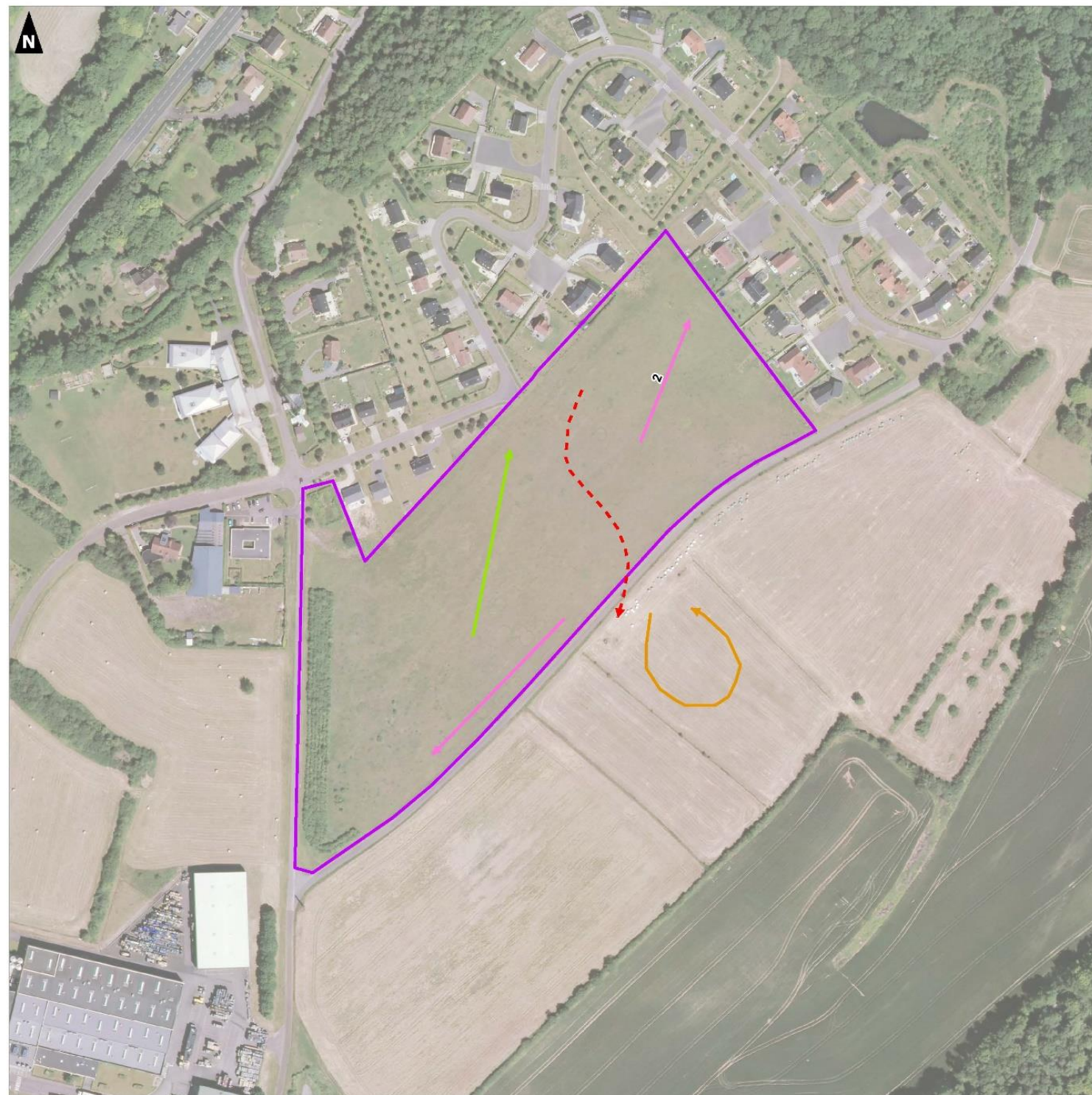
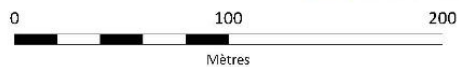
Avifaune

Posés

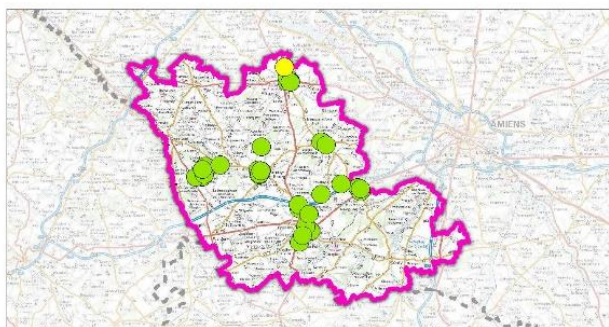
-  Bruant jaune
-  Chardonneret élégant
-  Linotte mélodieuse
-  Tarier pâle
-  Verdier d'Europe

En vol

-  Alouette des champs
-  Busard Saint-Martin
-  Chardonneret élégant
-  Faucon crécerelle
-  Goéland brun
-  Hirondelle de fenêtre
-  Hirondelle rustique
-  Linotte mélodieuse
-  Martinet noir
-  Mouette rieuse
-  Verdier d'Europe



Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : AIRAINES 1



Secteurs étudiés

-  Site
-  Limite du site
- Limites administratives**
-  Limite départementale
-  Communauté de communes Somme Sud-Ouest

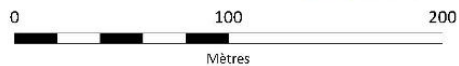
Avifaune

Posés

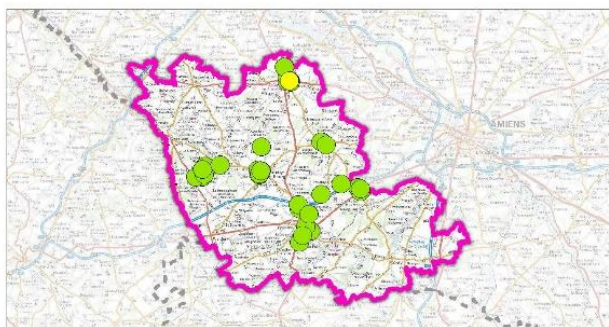
-  Bruant jaune
-  Chardonneret élégant
-  Linotte mélodieuse
-  Tarier pâtre
-  Verdier d'Europe

En vol

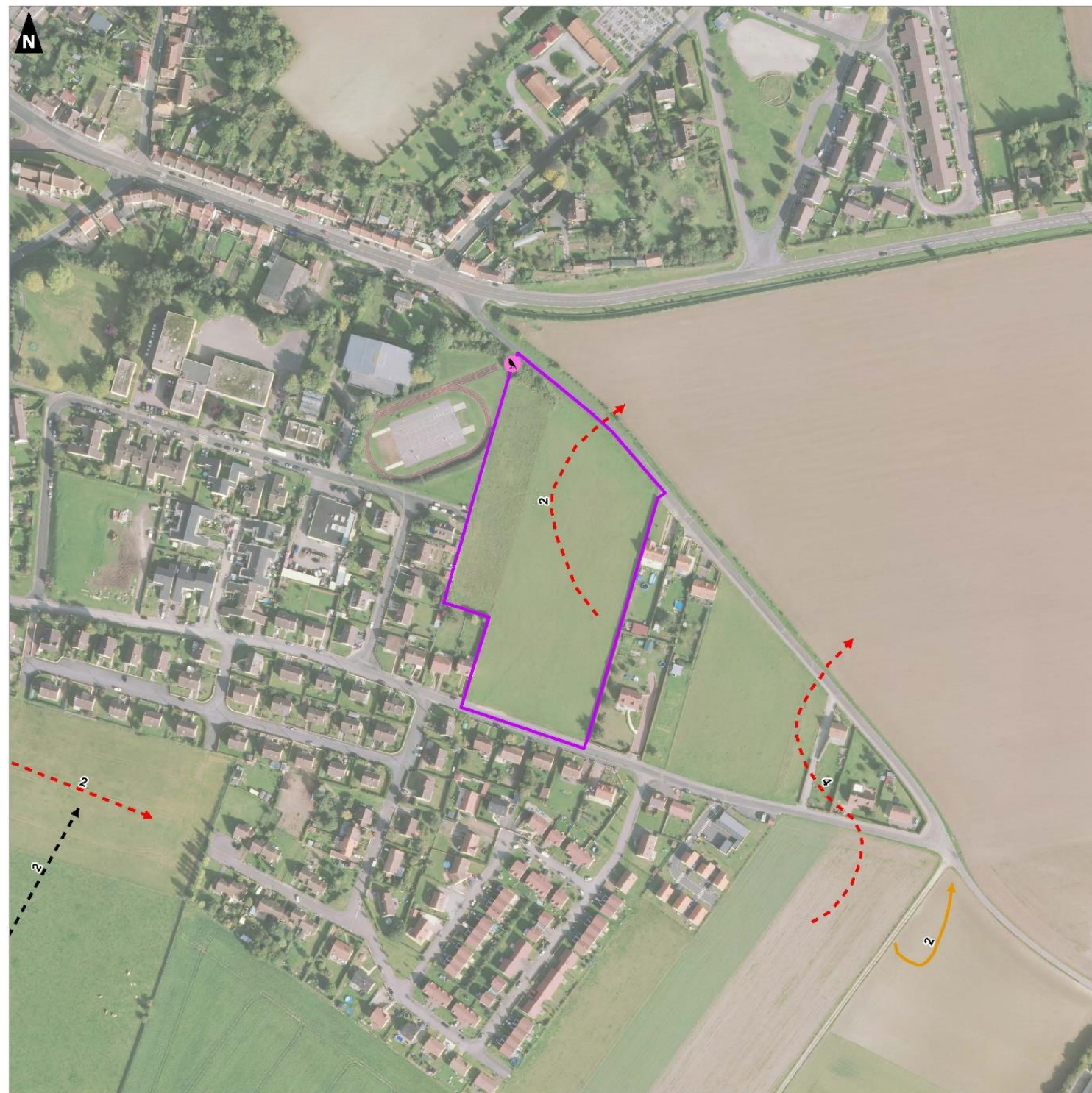
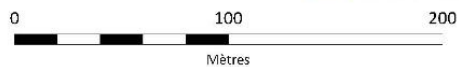
-  Alouette des champs
-  Busard Saint-Martin
-  Chardonneret élégant
-  Faucon crécerelle
-  Goéland brun
-  Hirondelle de fenêtre
-  Hirondelle rustique
-  Linotte mélodieuse
-  Martinet noir
-  Mouette rieuse
-  Verdier d'Europe



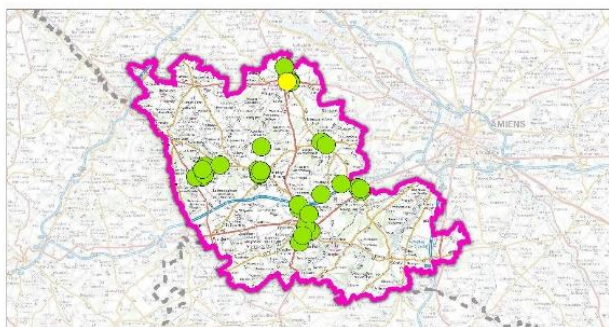
Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : AIRAINES 3



Secteurs étudiés	Avifaune
● Site	Posés
 Limite du site	● Bruant jaune
Limites administratives	● Chardonneret élégant
 Limite départementale	● Linotte mélodieuse
 Communauté de communes	● Tarier pâle
 Somme Sud-Ouest	● Verdier d'Europe
	En vol
	→ Alouette des champs
	→ Busard Saint-Martin
	→ Chardonneret élégant
	→ Faucon crécerelle
	→ Goéland brun
	→ Hirondelle de fenêtre
	→ Hirondelle rustique
	→ Linotte mélodieuse
	→ Martinet noir
	→ Mouette rieuse
	→ Verdier d'Europe



Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : AIRAINES 4



Secteurs étudiés

-  Site
-  Limite du site
- Limites administratives**
 -  Limite départementale
 -  Communauté de communes Somme Sud-Ouest

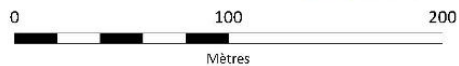
Avifaune

Posés

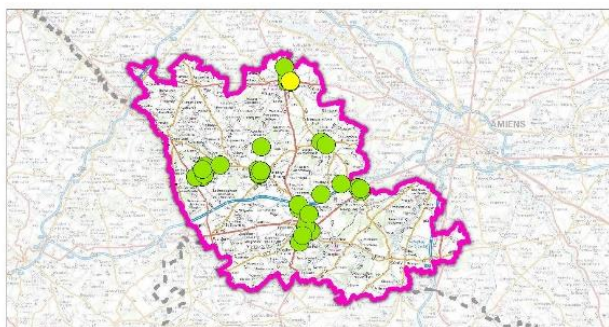
-  Bruant jaune
-  Chardonneret élégant
-  Linotte mélodieuse
-  Tarier pâle
-  Verdier d'Europe

En vol

-  Alouette des champs
-  Busard Saint-Martin
-  Chardonneret élégant
-  Faucon crécerelle
-  Goéland brun
-  Hirondelle de fenêtre
-  Hirondelle rustique
-  Linotte mélodieuse
-  Martinet noir
-  Mouette rieuse
-  Verdier d'Europe



Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : AIRAINES 5



Secteurs étudiés

-  Site
-  Limite du site
- Limites administratives**
 -  Limite départementale
 -  Communauté de communes Somme Sud-Ouest

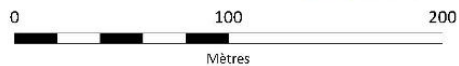
Avifaune

Posés

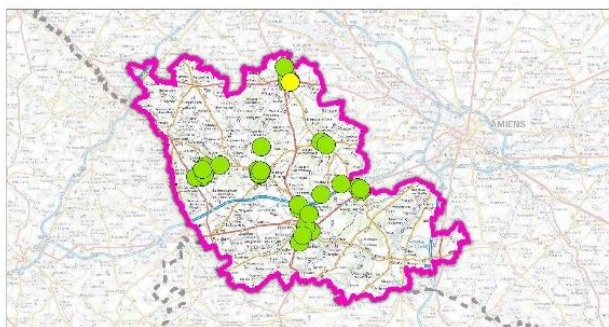
-  Bruant jaune
-  Chardonneret élégant
-  Linotte mélodieuse
-  Tarier pâle
-  Verdier d'Europe

En vol

-  Alouette des champs
-  Busard Saint-Martin
-  Chardonneret élégant
-  Faucon crécerelle
-  Goéland brun
-  Hirondelle de fenêtre
-  Hirondelle rustique
-  Linotte mélodieuse
-  Martinet noir
-  Mouette rieuse
-  Verdier d'Europe



Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : AIRAINES 6



Secteurs étudiés

- Site
- Limite du site
- Limites administratives**
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

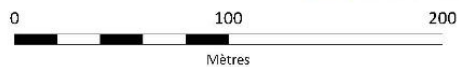
Avifaune

Posés

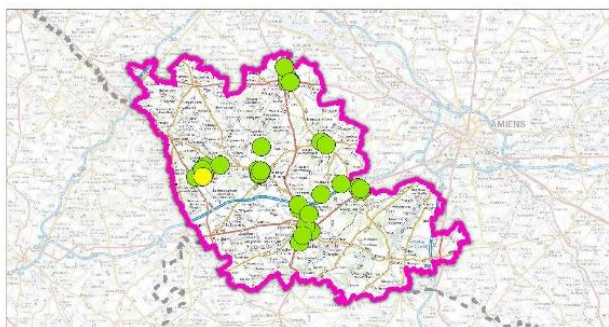
- 🐦 Bruant jaune
- 🐦 Chardonneret élégant
- 🐦 Linotte mélodieuse
- 🐦 Tarier pâtre
- 🐦 Verdier d'Europe

En vol

- ➡ Alouette des champs
- ➡ Busard Saint-Martin
- ➡ Chardonneret élégant
- ➡ Faucon crécerelle
- ➡ Goéland brun
- ➡ Hirondelle de fenêtre
- ➡ Hirondelle rustique
- ➡ Linotte mélodieuse
- ➡ Martinet noir
- ➡ Mouette rieuse
- ➡ Verdier d'Europe



Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : BEAUCAMPS 1



Secteurs étudiés

- Site
- Limite du site
- Limites administratives**
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

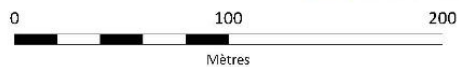
Avifaune

Posés

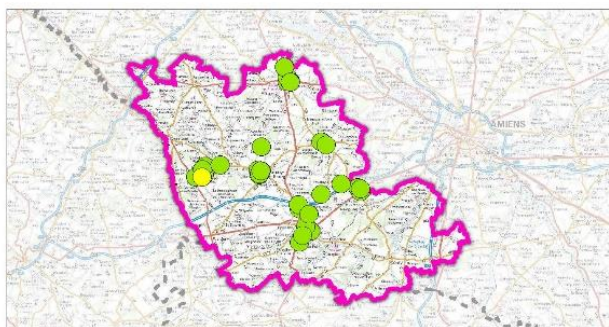
- ⚡ Bruant jaune
- Chardonneret élégant
- Linotte mélodieuse
- Tarier pâtre
- Verdier d'Europe

En vol

- ➡ Alouette des champs
- ➡ Busard Saint-Martin
- ➡ Chardonneret élégant
- ➡ Faucon crécerelle
- ➡ Goéland brun
- ➡ Hirondelle de fenêtre
- ➡ Hirondelle rustique
- ➡ Linotte mélodieuse
- ➡ Martinet noir
- ➡ Mouette rieuse
- ➡ Verdier d'Europe



Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : BEAUCAMPS 2



Secteurs étudiés

-  Site
-  Limite du site
- Limites administratives**
-  Limite départementale
-  Communauté de communes Somme Sud-Ouest

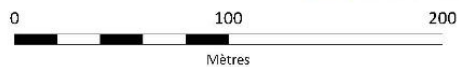
Avifaune

Posés

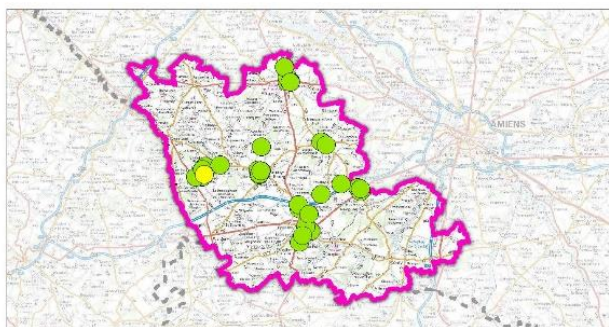
-  Bruant jaune
-  Chardonneret élégant
-  Linotte mélodieuse
-  Tarier pâle
-  Verdier d'Europe

En vol

-  Alouette des champs
-  Busard Saint-Martin
-  Chardonneret élégant
-  Faucon crécerelle
-  Goéland brun
-  Hirondelle de fenêtre
-  Hirondelle rustique
-  Linotte mélodieuse
-  Martinet noir
-  Mouette rieuse
-  Verdier d'Europe



Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : BEAUCAMPS 3



Secteurs étudiés

- Site
- Limite du site
- Limites administratives**
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

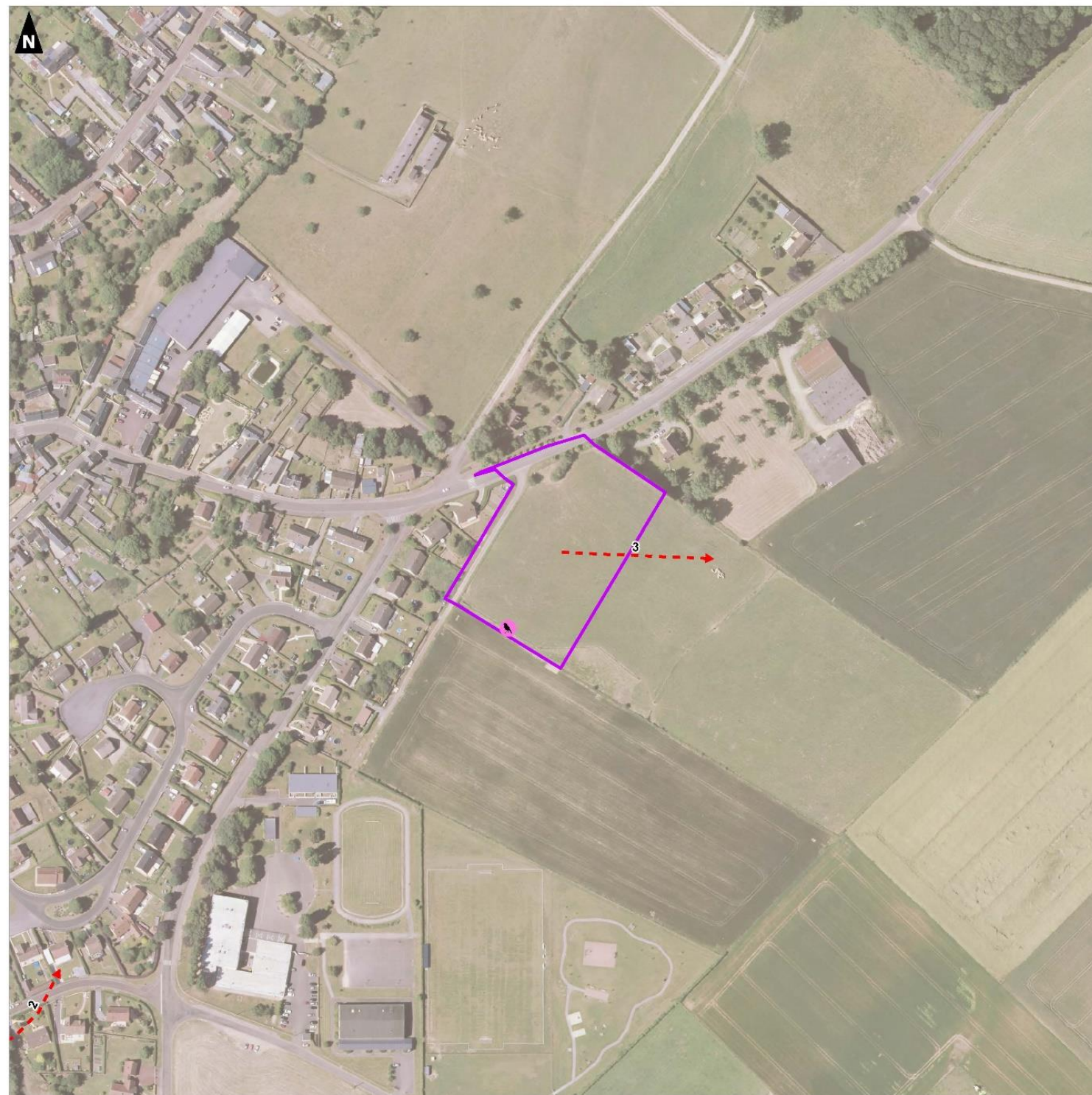
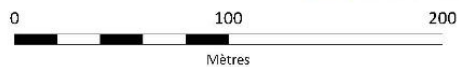
Avifaune

Posés

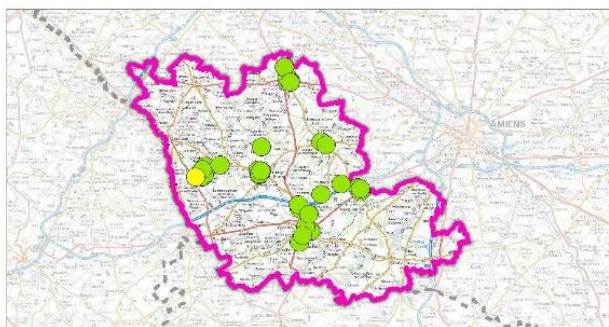
- 🐦 Bruant jaune
- 🐦 Chardonneret élégant
- 🐦 Linotte mélodieuse
- 🐦 Tarier pâtre
- 🐦 Verdier d'Europe

En vol

- ➡ Alouette des champs
- ➡ Busard Saint-Martin
- ➡ Chardonneret élégant
- ➡ Faucon crécerelle
- ➡ Goéland brun
- ➡ Hirondelle de fenêtre
- ➡ Hirondelle rustique
- ➡ Linotte mélodieuse
- ➡ Martinet noir
- ➡ Mouette rieuse
- ➡ Verdier d'Europe



Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : BEAUCAMPS 4



Secteurs étudiés

- Site
- Limite du site
- Limites administratives**
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

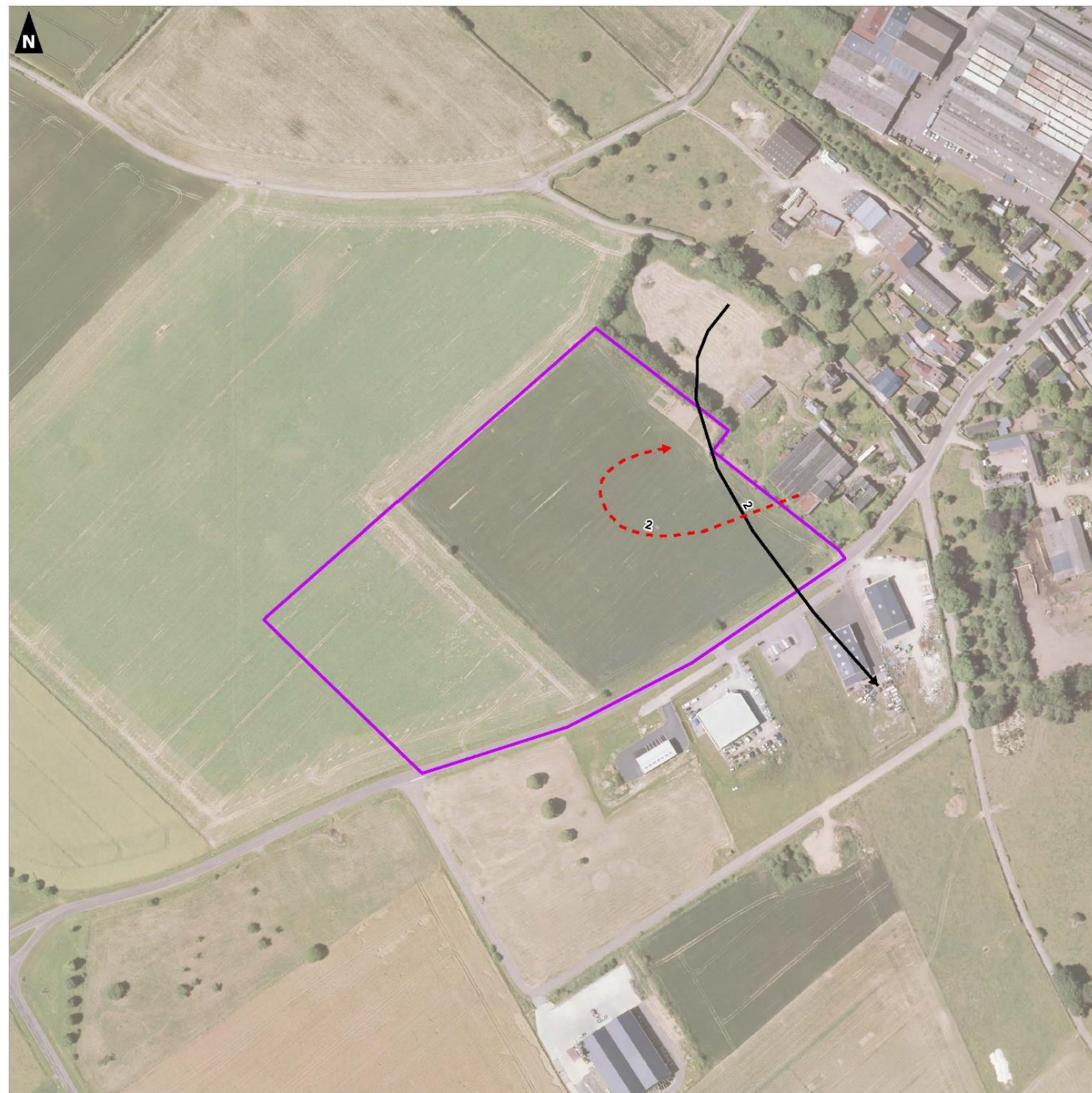
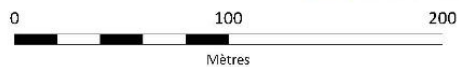
Avifaune

Posés

- Bruant jaune
- Chardonneret élégant
- Linotte mélodieuse
- Tarier pâle
- Verdier d'Europe

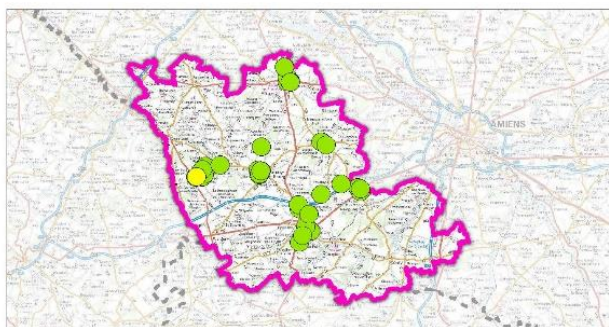
En vol

- Alouette des champs
- Busard Saint-Martin
- Chardonneret élégant
- Faucon crécerelle
- Goéland brun
- Hirondelle de fenêtre
- Hirondelle rustique
- Linotte mélodieuse
- Martinet noir
- Mouette rieuse
- Verdier d'Europe



Communauté de Communes Somme-Sud-Ouest
PLUi du Sud-Ouest-Amiénois
Etude d'incidences Natura 2000

Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : BEAUCAMPS 5



Secteurs étudiés

- Site
- Limite du site
- Limites administratives**
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

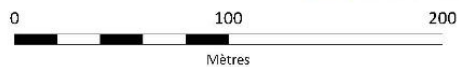
Avifaune

Posés

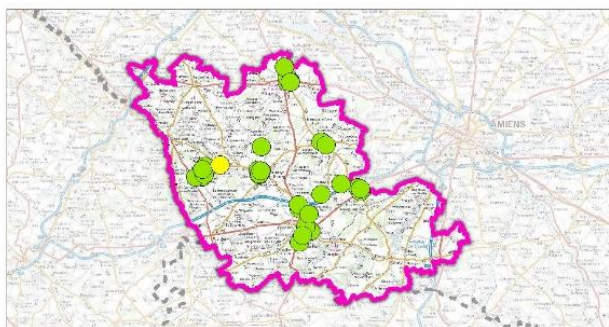
- Bruant jaune
- Chardonneret élégant
- Linotte mélodieuse
- Tarier pâle
- Verdier d'Europe

En vol

- Alouette des champs
- Busard Saint-Martin
- Chardonneret élégant
- Faucon crécerelle
- Goéland brun
- Hirondelle de fenêtre
- Hirondelle rustique
- Linotte mélodieuse
- Martinet noir
- Mouette rieuse
- Verdier d'Europe



Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : C LIO-2



Secteurs étudiés

- Site
- Limite du site
- Limites administratives**
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

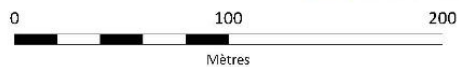
Avifaune

Posés

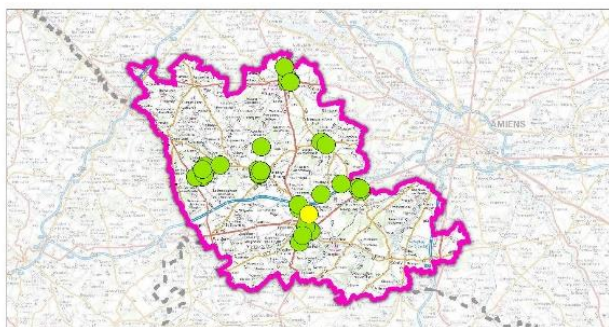
- ⚡ Bruant jaune
- Chardonneret élégant
- Linotte mélodieuse
- Tarier pâtre
- Verdier d'Europe

En vol

- Alouette des champs
- Busard Saint-Martin
- Chardonneret élégant
- Faucon crécerelle
- Goéland brun
- Hirondelle de fenêtre
- Hirondelle rustique
- Linotte mélodieuse
- Martinet noir
- Mouette rieuse
- Verdier d'Europe



Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : CROIXRAULT 3



Secteurs étudiés

-  Site
-  Limite du site
- Limites administratives**
-  Limite départementale
-  Communauté de communes Somme Sud-Ouest

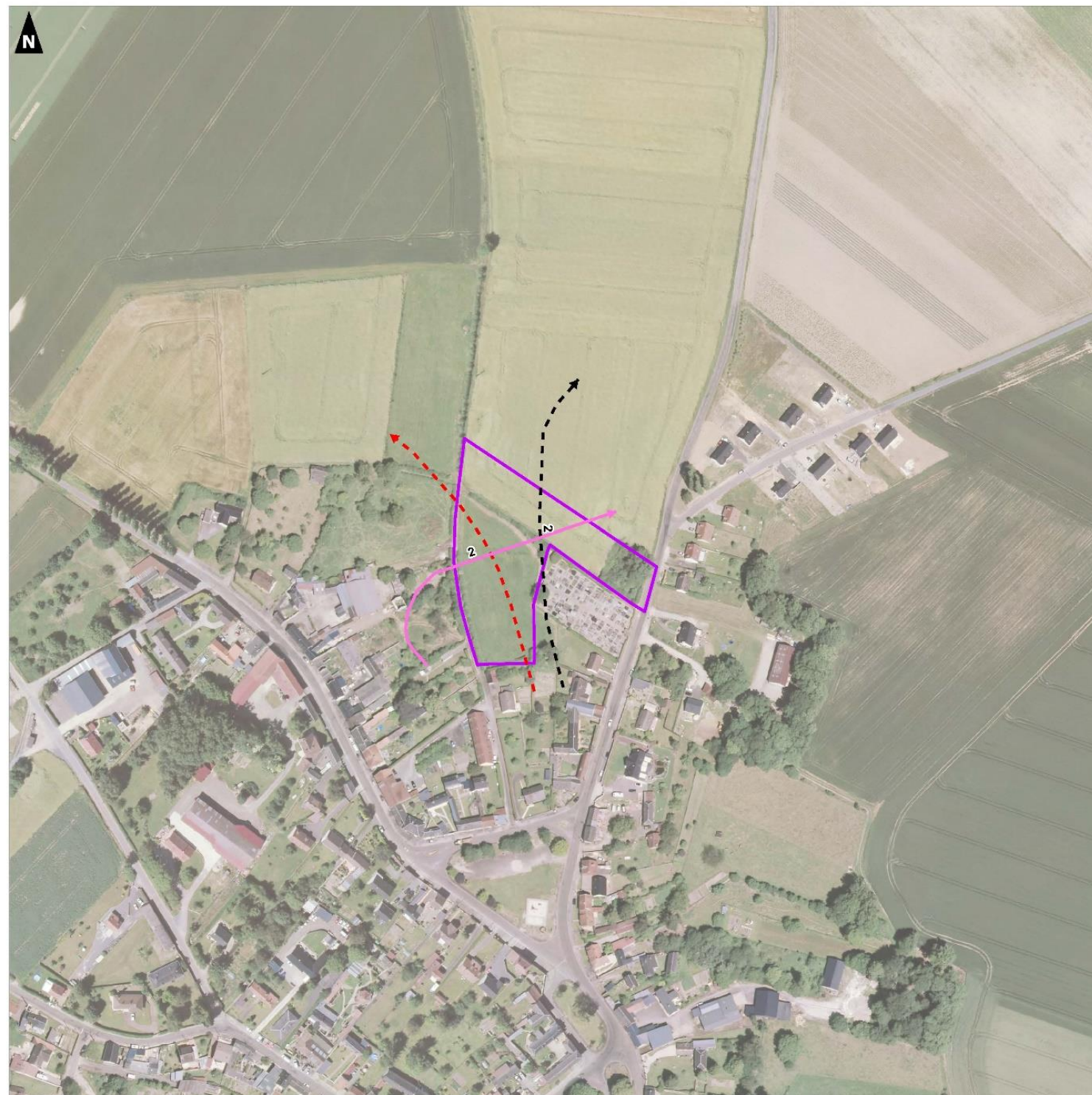
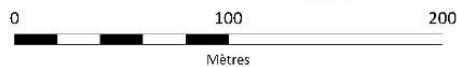
Avifaune

Posés

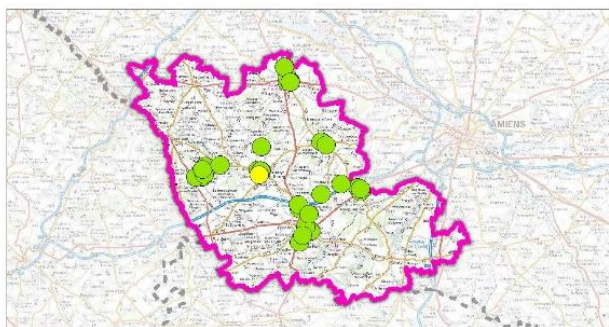
-  Bruant jaune
-  Chardonneret élégant
-  Linotte mélodieuse
-  Tarier pâle
-  Verdier d'Europe

En vol

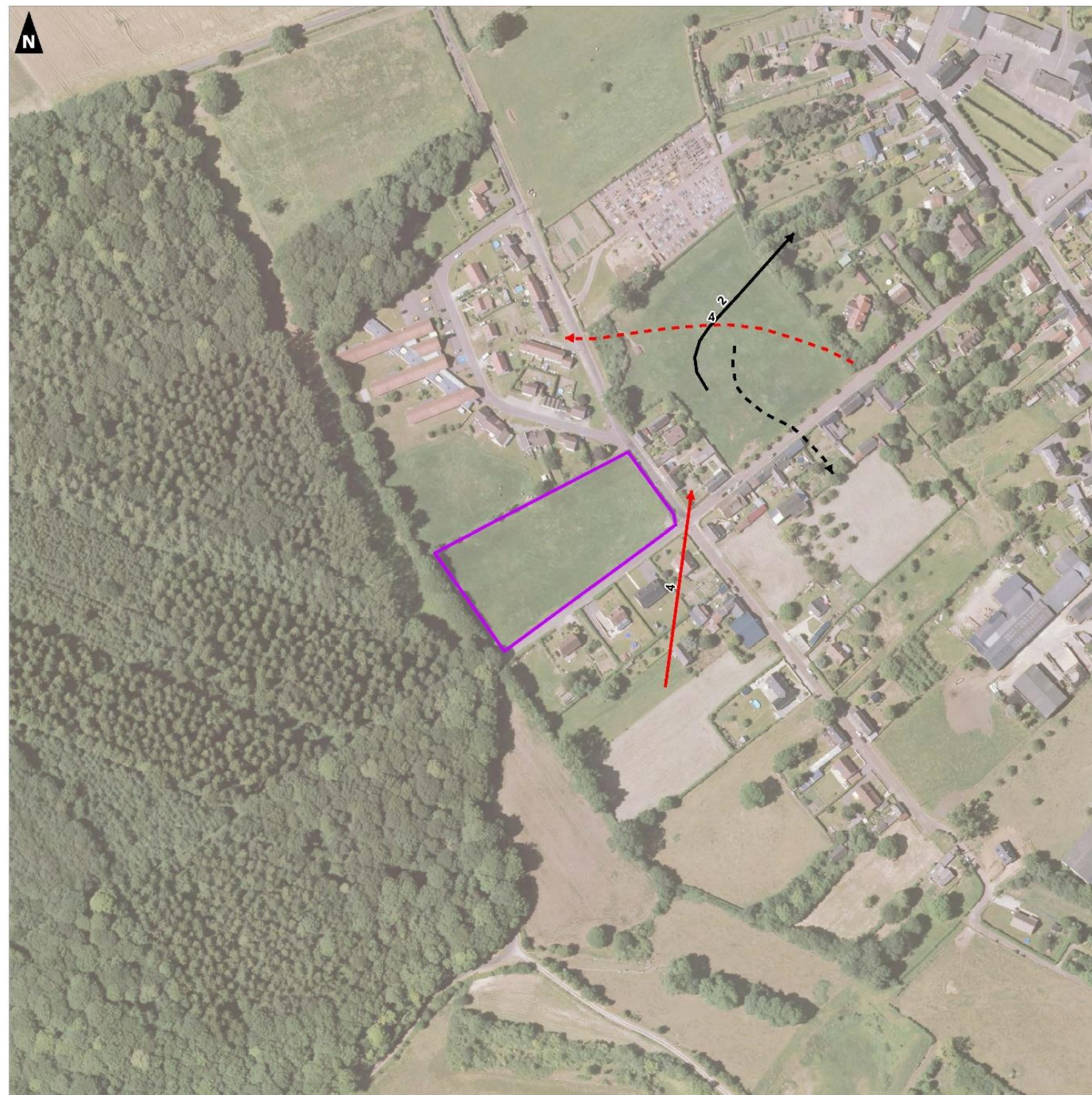
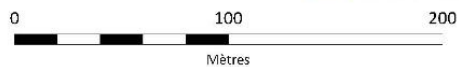
-  Alouette des champs
-  Busard Saint-Martin
-  Chardonneret élégant
-  Faucon crécerelle
-  Goéland brun
-  Hirondelle de fenêtre
-  Hirondelle rustique
-  Linotte mélodieuse
-  Martinet noir
-  Mouette rieuse
-  Verdier d'Europe



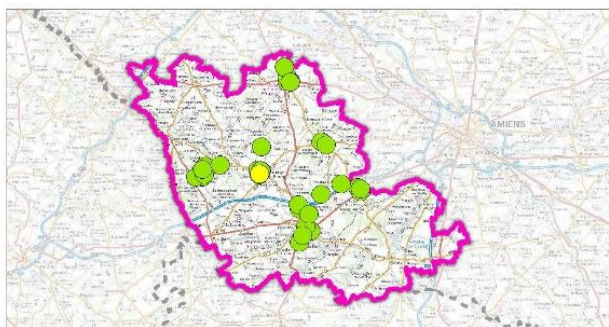
Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : HORNOY 1



- | | |
|--------------------------------|-------------------------|
| Secteurs étudiés | Avifaune |
| ● Site | Posés |
| □ Limite du site | ● Bruant jaune |
| Limites administratives | ● Chardonneret élégant |
| --- Limite départementale | ● Linotte mélodieuse |
| --- Communauté de communes | ● Tarier pâle |
| --- Somme Sud-Ouest | ● Verdier d'Europe |
| | En vol |
| | → Alouette des champs |
| | → Busard Saint-Martin |
| | → Chardonneret élégant |
| | → Faucon crécerelle |
| | → Goéland brun |
| | → Hirondelle de fenêtre |
| | → Hirondelle rustique |
| | → Linotte mélodieuse |
| | → Martinet noir |
| | → Mouette rieuse |
| | → Verdier d'Europe |



Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : HORNOY 2



Secteurs étudiés

-  Site
-  Limite du site
- Limites administratives**
 -  Limite départementale
 -  Communauté de communes Somme Sud-Ouest

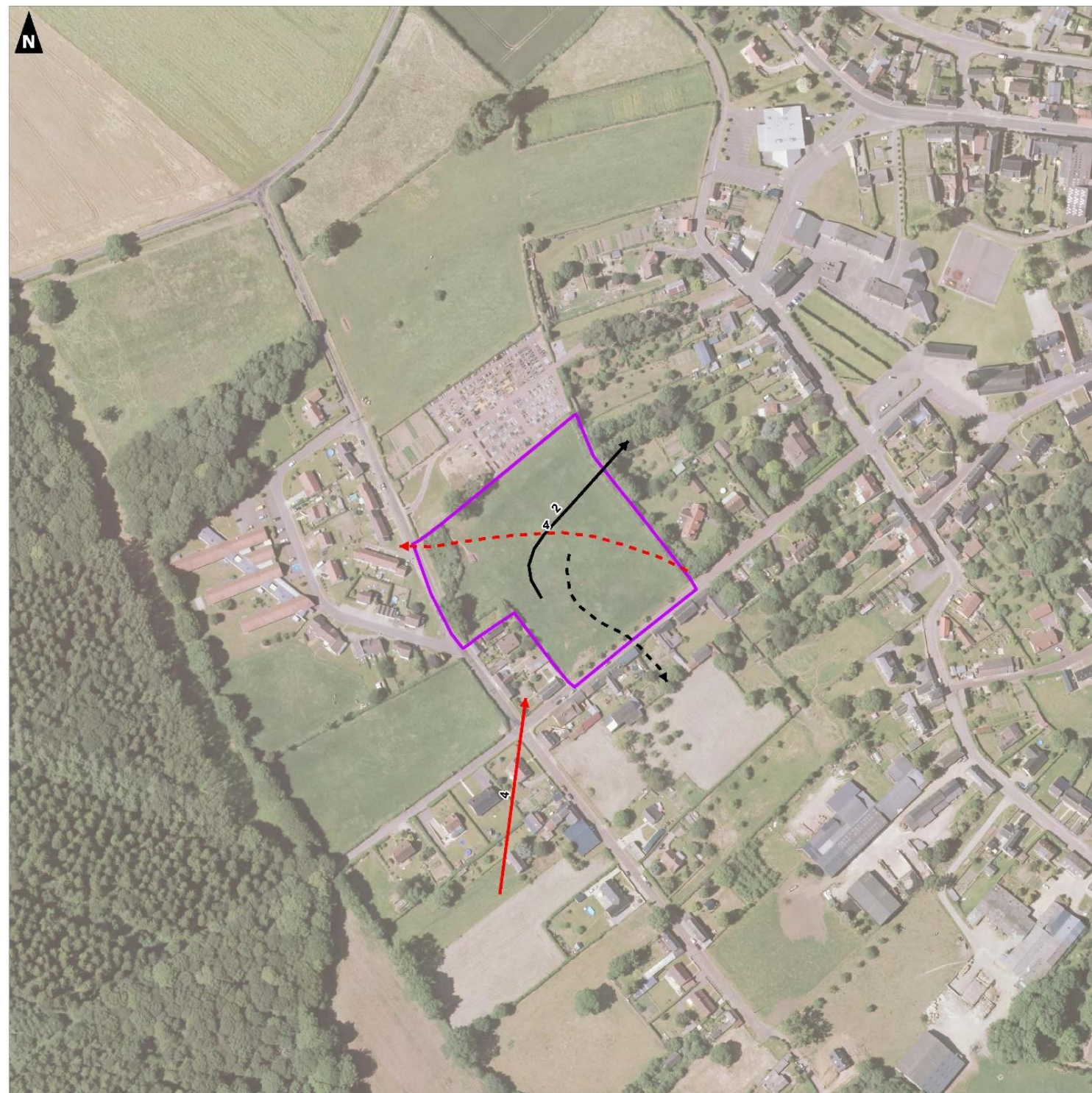
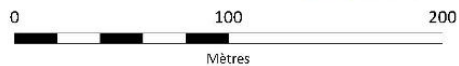
Avifaune

Posés

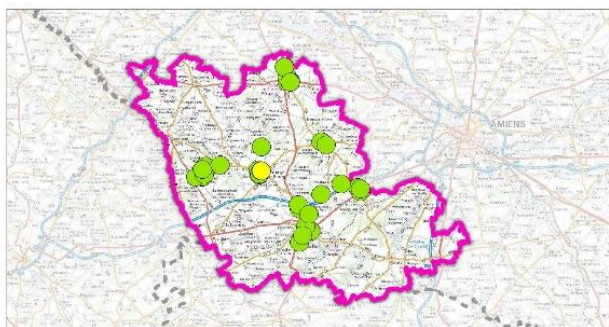
-  Bruant jaune
-  Chardonneret élégant
-  Linotte mélodieuse
-  Tarier pâtre
-  Verdier d'Europe

En vol

-  Alouette des champs
-  Busard Saint-Martin
-  Chardonneret élégant
-  Faucon crécerelle
-  Goéland brun
-  Hirondelle de fenêtre
-  Hirondelle rustique
-  Linotte mélodieuse
-  Martinet noir
-  Mouette rieuse
-  Verdier d'Europe



Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : HORNOY 3



Secteurs étudiés

-  Site
-  Limite du site
- Limites administratives**
-  Limite départementale
-  Communauté de communes Somme Sud-Ouest

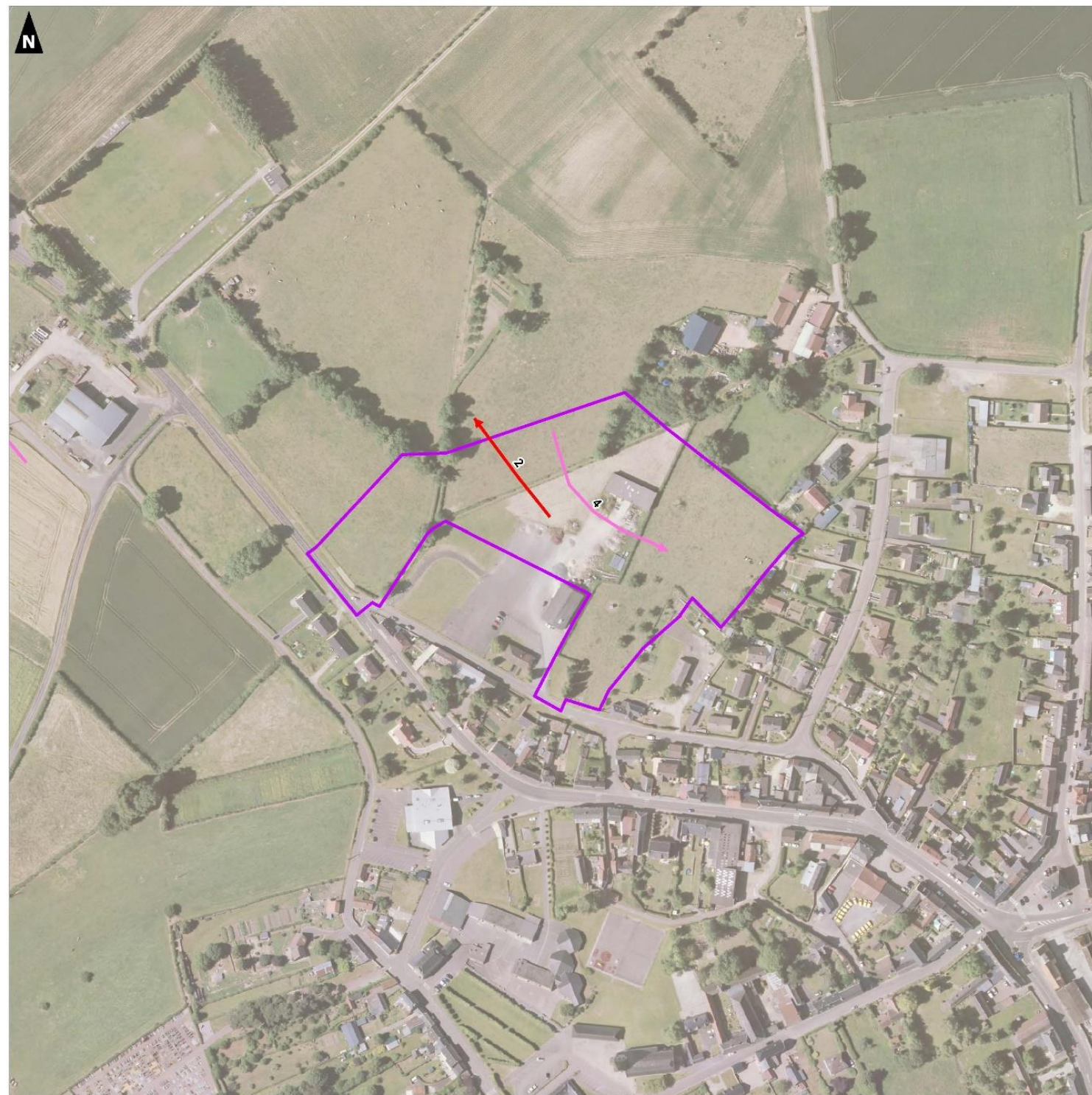
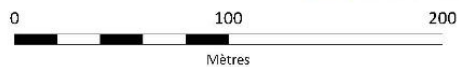
Avifaune

Posés

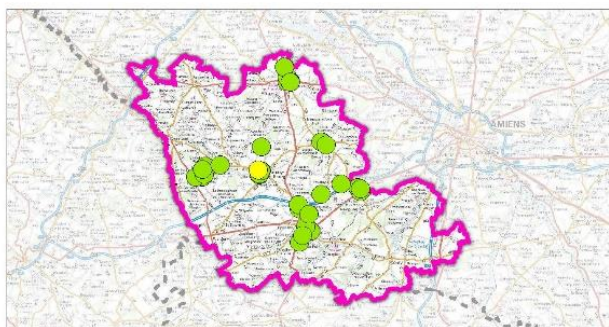
-  Bruant jaune
-  Chardonneret élégant
-  Linotte mélodieuse
-  Tarier pâtre
-  Verdier d'Europe

En vol

-  Alouette des champs
-  Busard Saint-Martin
-  Chardonneret élégant
-  Faucon crécerelle
-  Goéland brun
-  Hirondelle de fenêtre
-  Hirondelle rustique
-  Linotte mélodieuse
-  Martinet noir
-  Mouette rieuse
-  Verdier d'Europe



Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : HORNOY 5



Secteurs étudiés

- Site
- Limite du site
- Limites administratives**
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

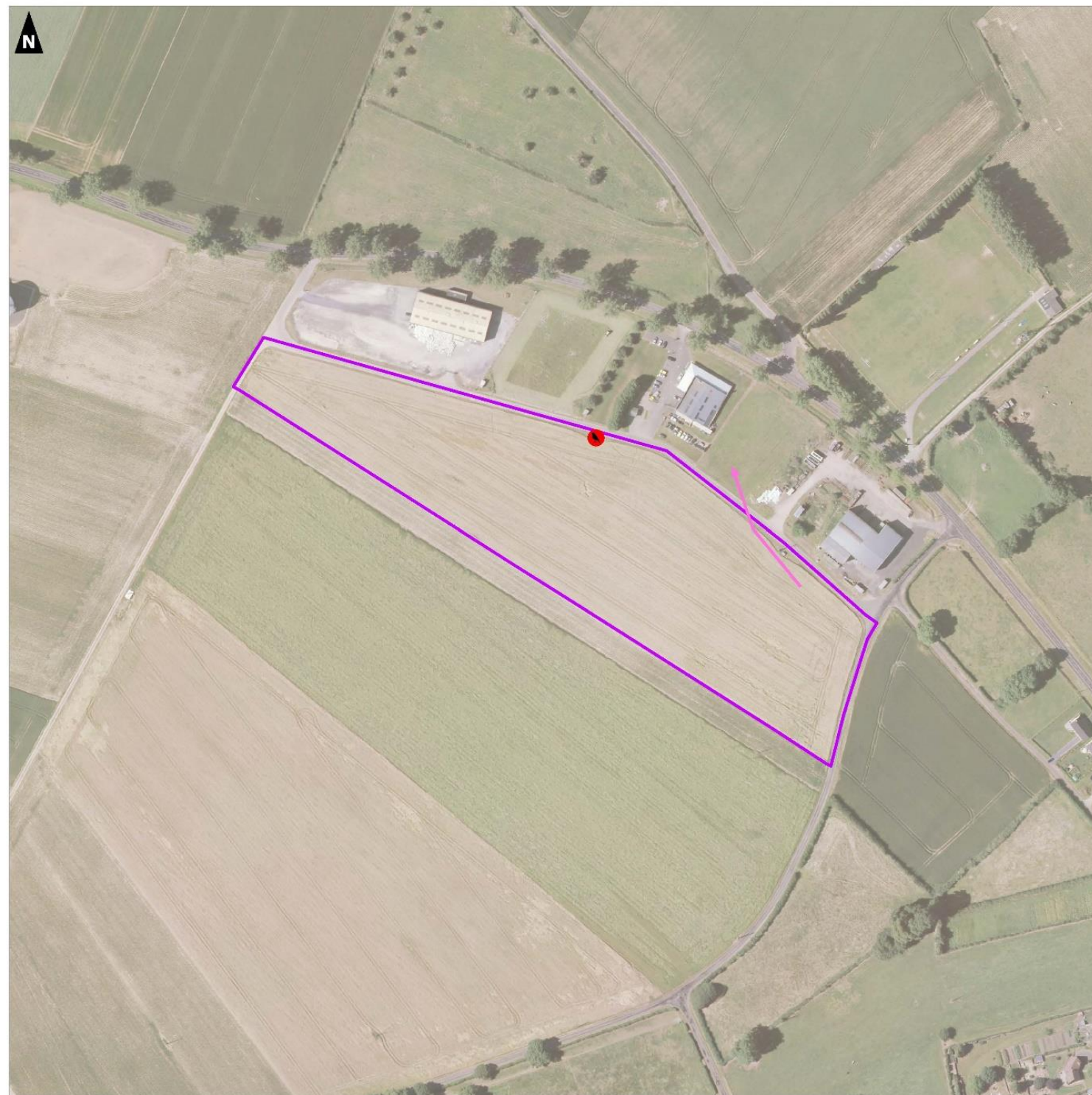
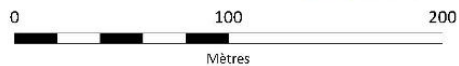
Avifaune

Posés

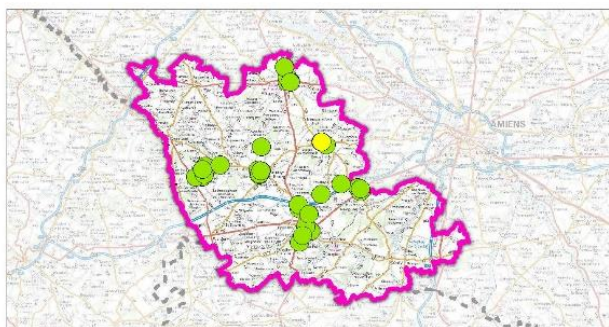
- Bruant jaune
- Chardonneret élégant
- Linotte mélodieuse
- Tarier pâtre
- Verdier d'Europe

En vol

- Alouette des champs
- Busard Saint-Martin
- Chardonneret élégant
- Faucon crécerelle
- Goéland brun
- Hirondelle de fenêtre
- Hirondelle rustique
- Linotte mélodieuse
- Martinet noir
- Mouette rieuse
- Verdier d'Europe



Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : MOLLIENS 1



Secteurs étudiés

-  Site
-  Limite du site
- Limites administratives**
-  Limite départementale
-  Communauté de communes Somme Sud-Ouest

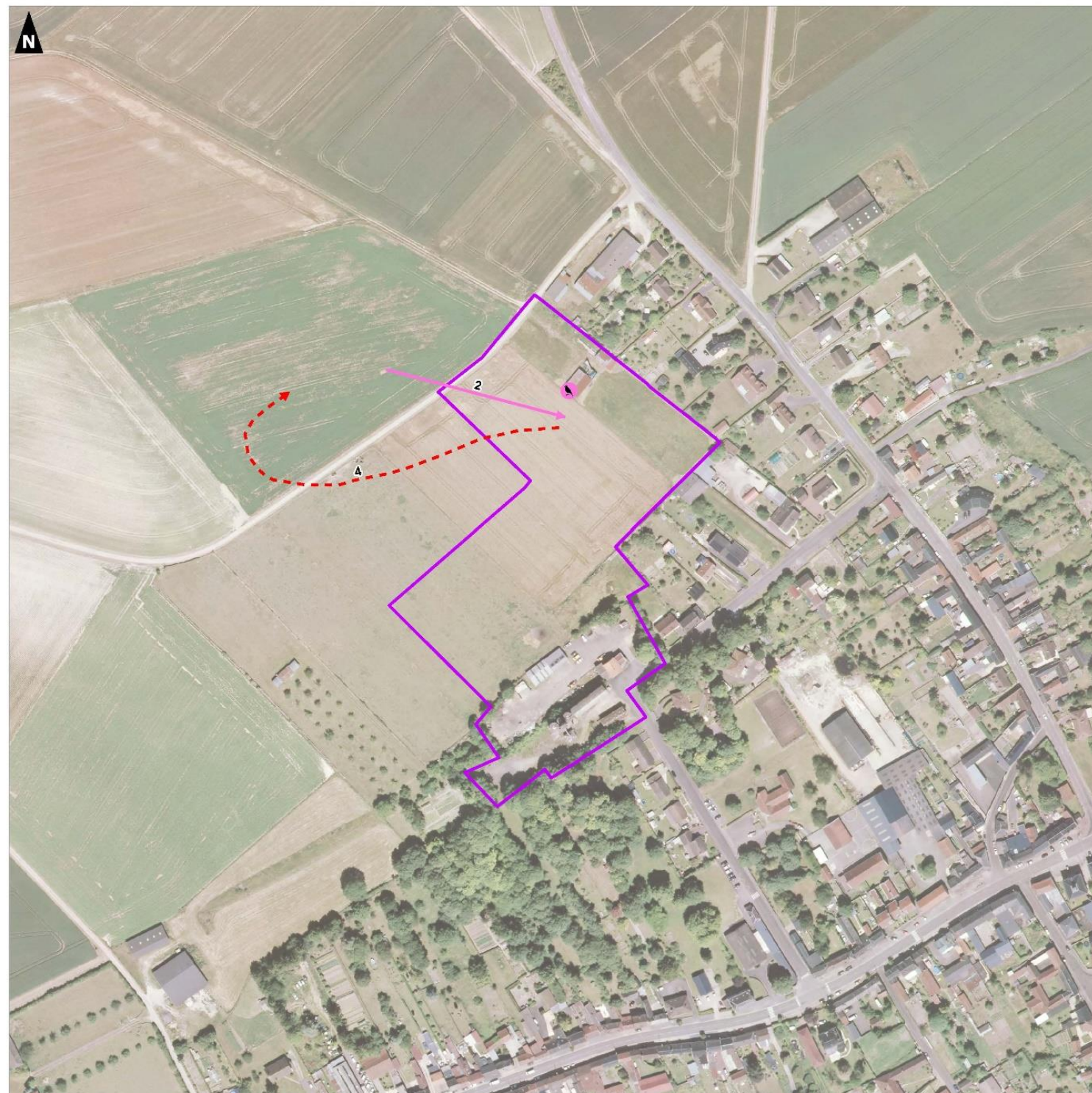
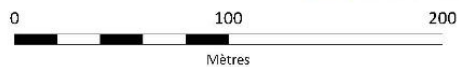
Avifaune

Posés

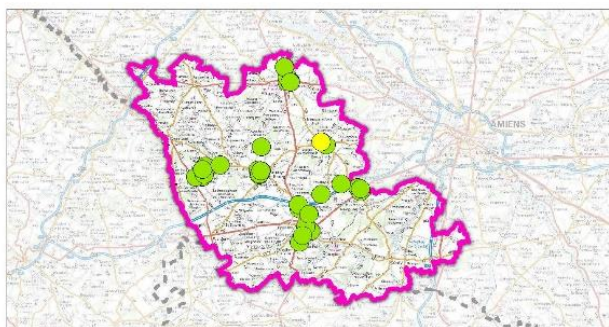
-  Bruant jaune
-  Chardonneret élégant
-  Linotte mélodieuse
-  Tarier pâle
-  Verdier d'Europe

En vol

-  Alouette des champs
-  Busard Saint-Martin
-  Chardonneret élégant
-  Faucon crécerelle
-  Goéland brun
-  Hirondelle de fenêtre
-  Hirondelle rustique
-  Linotte mélodieuse
-  Martinet noir
-  Mouette rieuse
-  Verdier d'Europe



Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : MOLLIENS 2



Secteurs étudiés

-  Site
-  Limite du site
- Limites administratives**
-  Limite départementale
-  Communauté de communes Somme Sud-Ouest

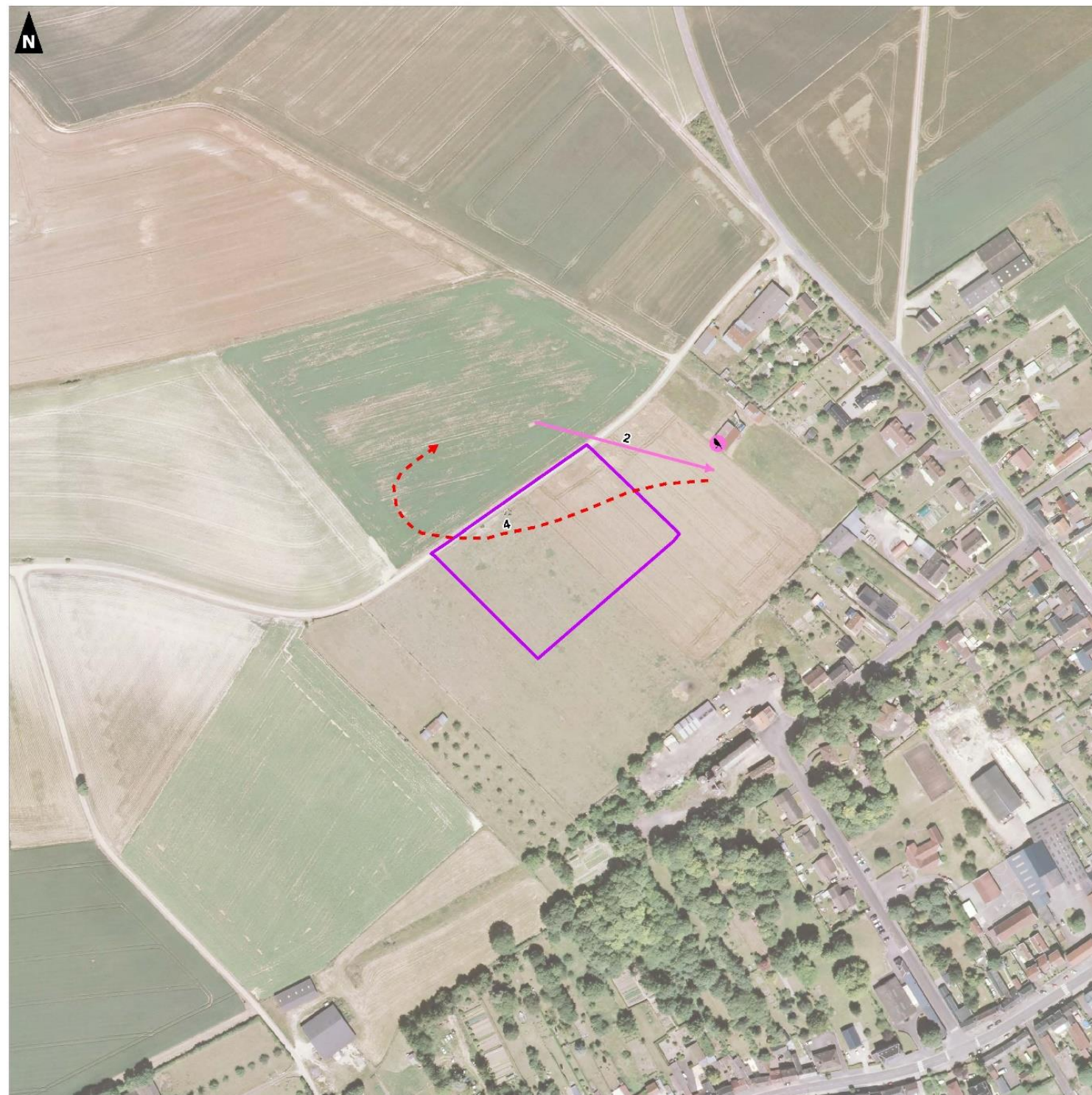
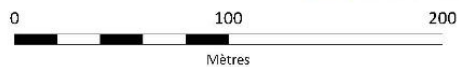
Avifaune

Posés

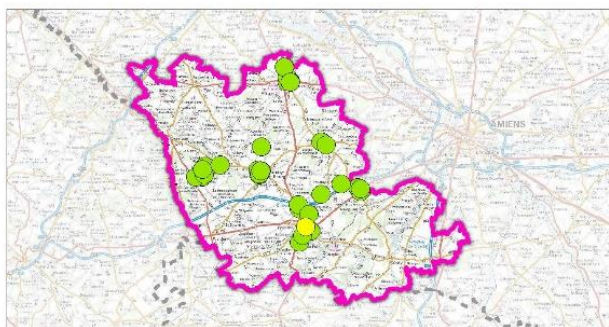
-  Bruant jaune
-  Chardonneret élégant
-  Linotte mélodieuse
-  Tarier pâtre
-  Verdier d'Europe

En vol

-  Alouette des champs
-  Busard Saint-Martin
-  Chardonneret élégant
-  Faucon crécerelle
-  Goéland brun
-  Hirondelle de fenêtre
-  Hirondelle rustique
-  Linotte mélodieuse
-  Martinet noir
-  Mouette rieuse
-  Verdier d'Europe



Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : POIX 1



Secteurs étudiés

- Site
- Limite du site
- Limites administratives**
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

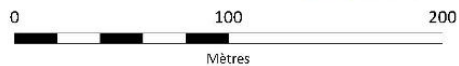
Avifaune

Posés

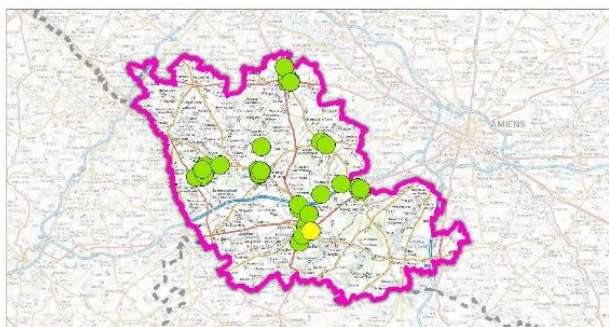
- ⚡ Bruant jaune
- Chardonneret élégant
- Linotte mélodieuse
- Tarier pâtre
- Verdier d'Europe

En vol

- Alouette des champs
- Busard Saint-Martin
- Chardonneret élégant
- Faucon crécerelle
- Goéland brun
- Hirondelle de fenêtre
- Hirondelle rustique
- Linotte mélodieuse
- Martinet noir
- Mouette rieuse
- Verdier d'Europe



Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : POIX 2

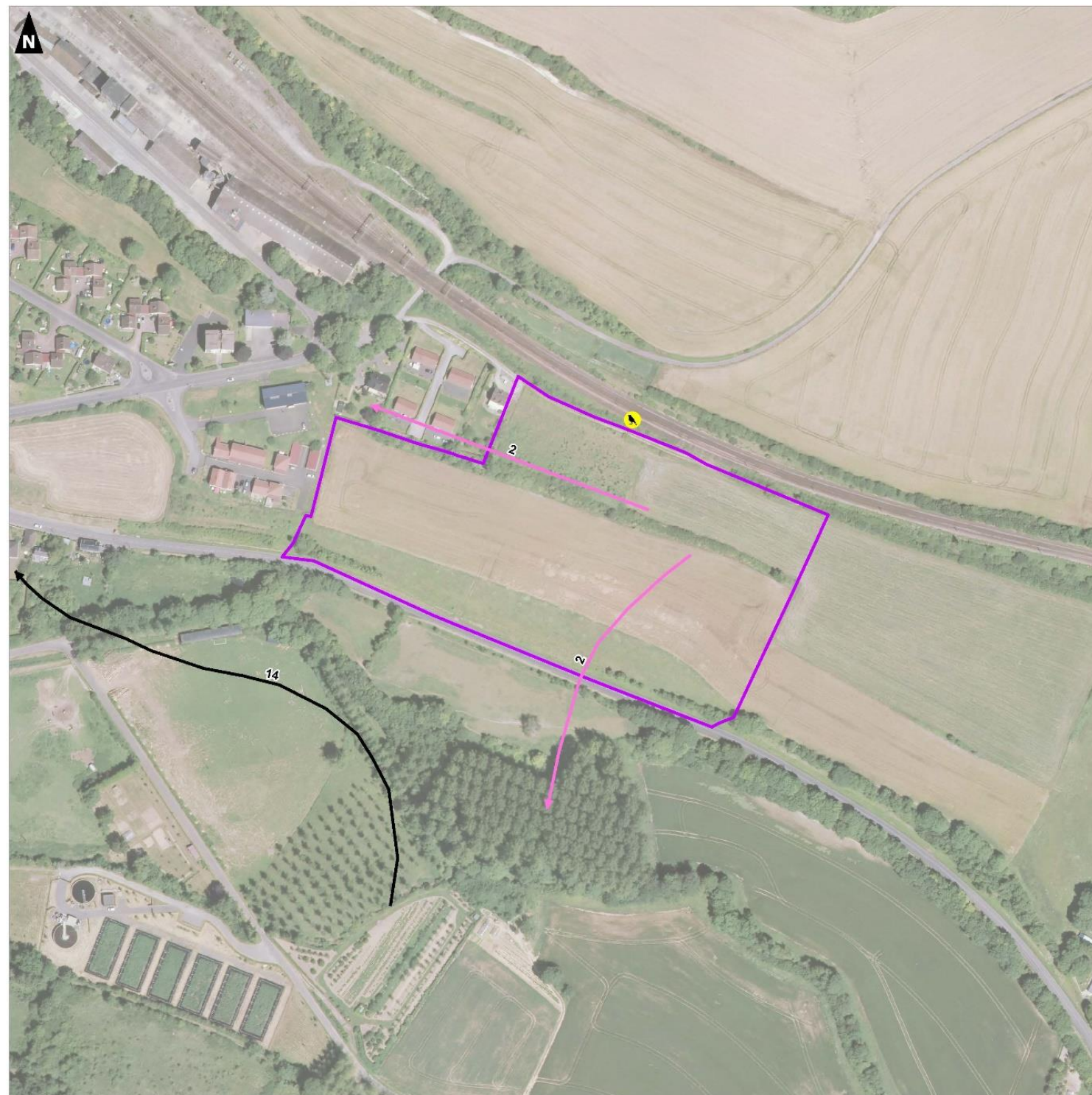
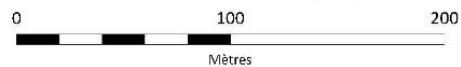


Secteurs étudiés

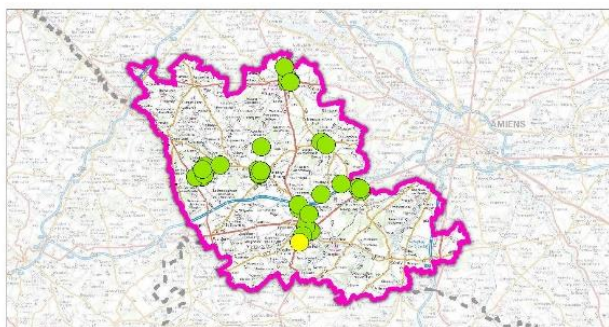
- Site
- Limite du site
- Limites administratives**
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Avifaune

- Posés**
- ⚡ Bruant jaune
- ⚡ Chardonneret élégant
- ⚡ Linotte mélodieuse
- ⚡ Tarier pâle
- ⚡ Verdier d'Europe
- En vol**
- ➡ Alouette des champs
- ➡ Busard Saint-Martin
- ➡ Chardonneret élégant
- ➡ Faucon crécerelle
- ➡ Goéland brun
- ➡ Hirondelle de fenêtre
- ➡ Hirondelle rustique
- ➡ Linotte mélodieuse
- ➡ Martinet noir
- ➡ Mouette rieuse
- ➡ Verdier d'Europe



Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : POIX 3



Secteurs étudiés

- Site
- Limite du site
- Limites administratives**
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

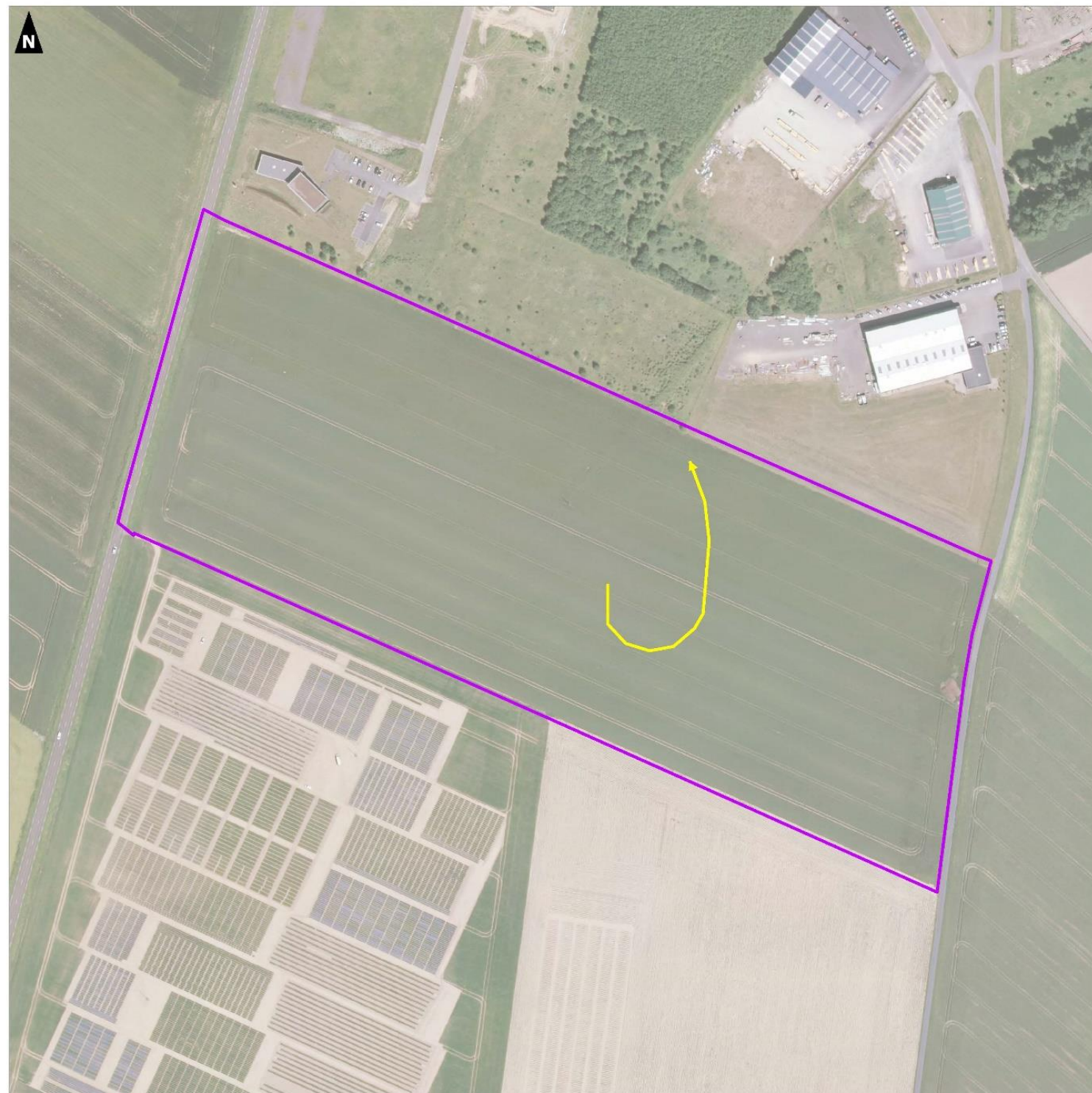
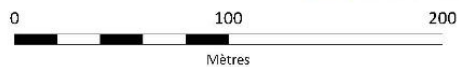
Avifaune

Posés

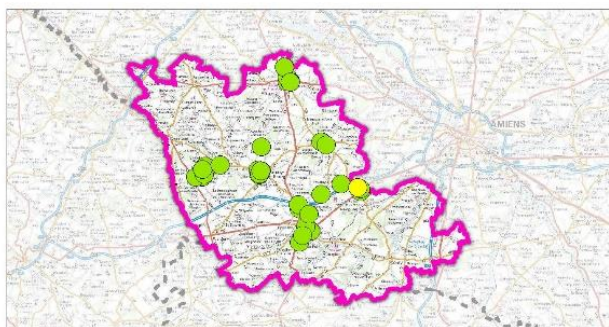
- Bruant jaune
- Chardonneret élégant
- Linotte mélodieuse
- Tarier pâtre
- Verdier d'Europe

En vol

- Alouette des champs
- Busard Saint-Martin
- Chardonneret élégant
- Faucon crécerelle
- Goéland brun
- Hirondelle de fenêtre
- Hirondelle rustique
- Linotte mélodieuse
- Martinet noir
- Mouette rieuse
- Verdier d'Europe



Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : QUEVAU 2



Secteurs étudiés

-  Site
-  Limite du site
- Limites administratives**
-  Limite départementale
-  Communauté de communes Somme Sud-Ouest

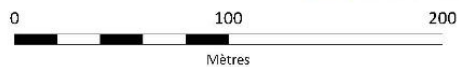
Avifaune

Posés

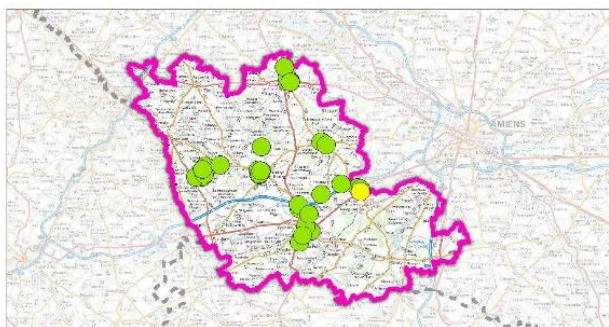
-  Bruant jaune
-  Chardonneret élégant
-  Linotte mélodieuse
-  Tarier pâtre
-  Verdier d'Europe

En vol

-  Alouette des champs
-  Busard Saint-Martin
-  Chardonneret élégant
-  Faucon crécerelle
-  Goéland brun
-  Hirondelle de fenêtre
-  Hirondelle rustique
-  Linotte mélodieuse
-  Martinet noir
-  Mouette rieuse
-  Verdier d'Europe



Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : QUEVAU 3



Secteurs étudiés

- Site
- Limite du site
- Limites administratives**
- Limite départementale
- Communauté de communes
- Somme Sud-Ouest

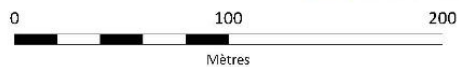
Avifaune

Posés

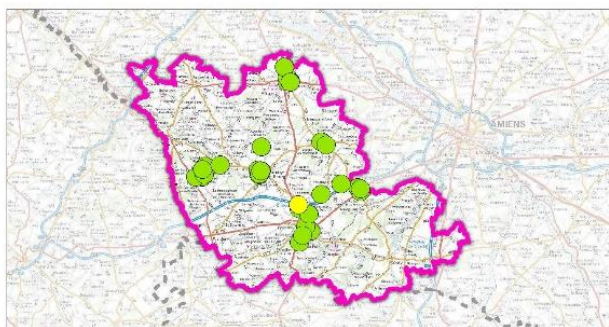
- ⚡ Bruant jaune
- ⚡ Chardonneret élégant
- ⚡ Linotte mélodieuse
- ⚡ Tarier pâle
- ⚡ Verdier d'Europe

En vol

- ➡ Alouette des champs
- ➡ Busard Saint-Martin
- ➡ Chardonneret élégant
- ➡ Faucon crécerelle
- ➡ Goéland brun
- ➡ Hirondelle de fenêtre
- ➡ Hirondelle rustique
- ➡ Linotte mélodieuse
- ➡ Martinet noir
- ➡ Mouette rieuse
- ➡ Verdier d'Europe



Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : CROIXRAULT 1



Secteurs étudiés

- Site
- Limite du site
- Limites administratives**
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

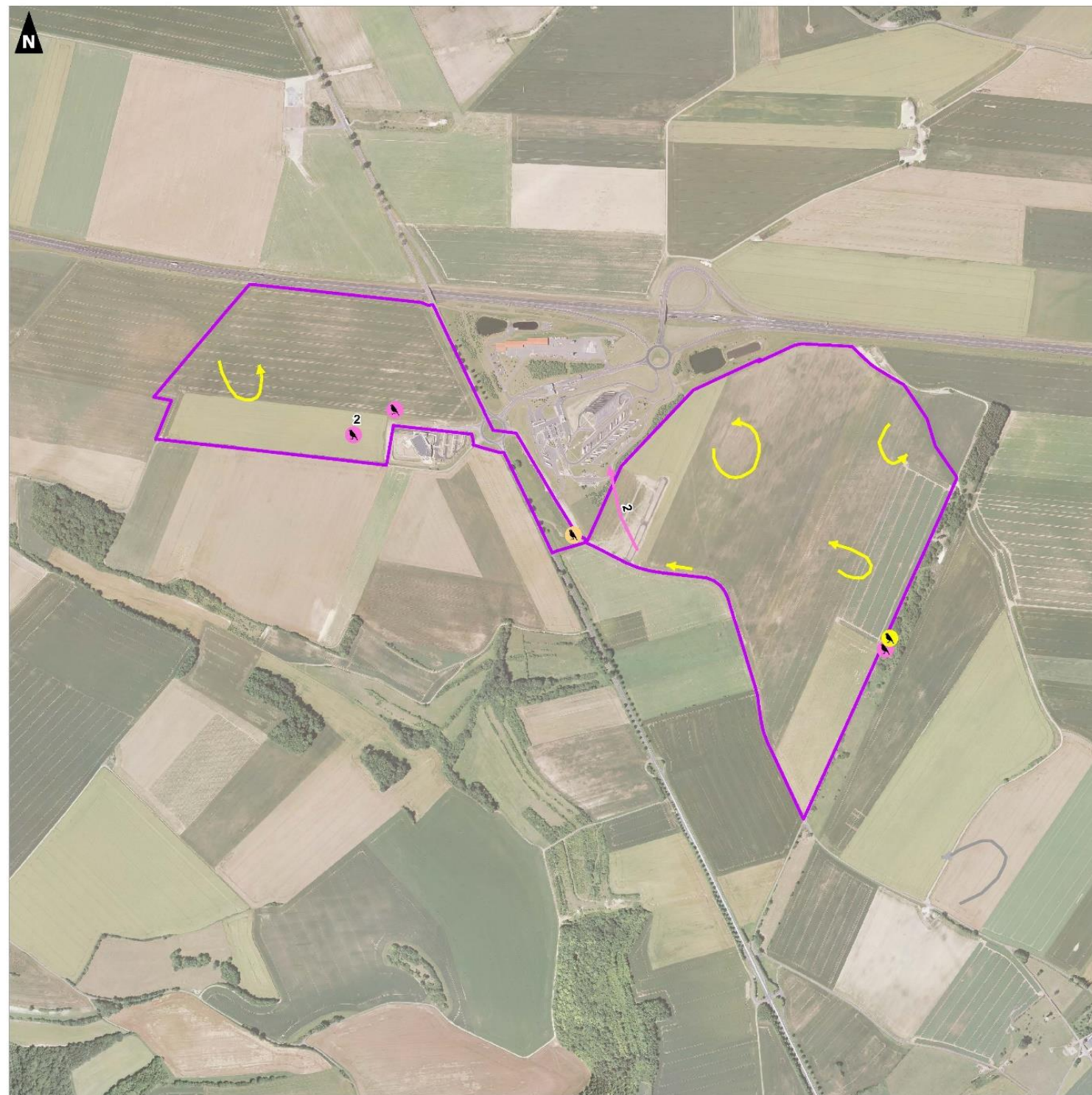
Avifaune

Posés

- ↻ Bruant jaune
- ↻ Chardonneret élégant
- ↻ Linotte mélodieuse
- ↻ Tarier pâle
- ↻ Verdier d'Europe

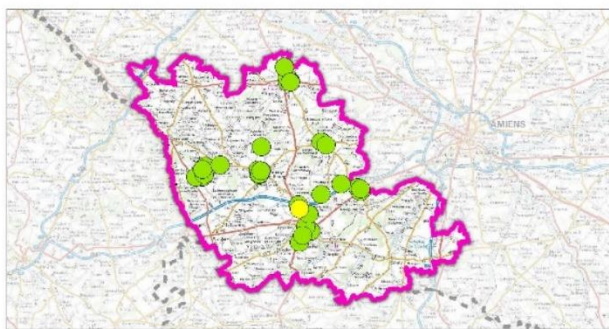
En vol

- Alouette des champs
- Busard Saint-Martin
- Chardonneret élégant
- Faucon crécerelle
- Goéland brun
- Hirondelle de fenêtre
- Hirondelle rustique
- Linotte mélodieuse
- Martinet noir
- Mouette rieuse
- Verdier d'Europe



Communauté de Communes Somme-Sud-Ouest
PLUi du Sud-Ouest-Amiénois
Etude d'incidences Natura 2000

Utilisation des secteurs étudiés par
l'avifaune patrimoniale en période de nidification
site : CROIXRAULT 2



Secteurs étudiés

- Site
- Limite du site
- Limites administratives**
- Limite départementale
- Communauté de communes Somme Sud-Ouest

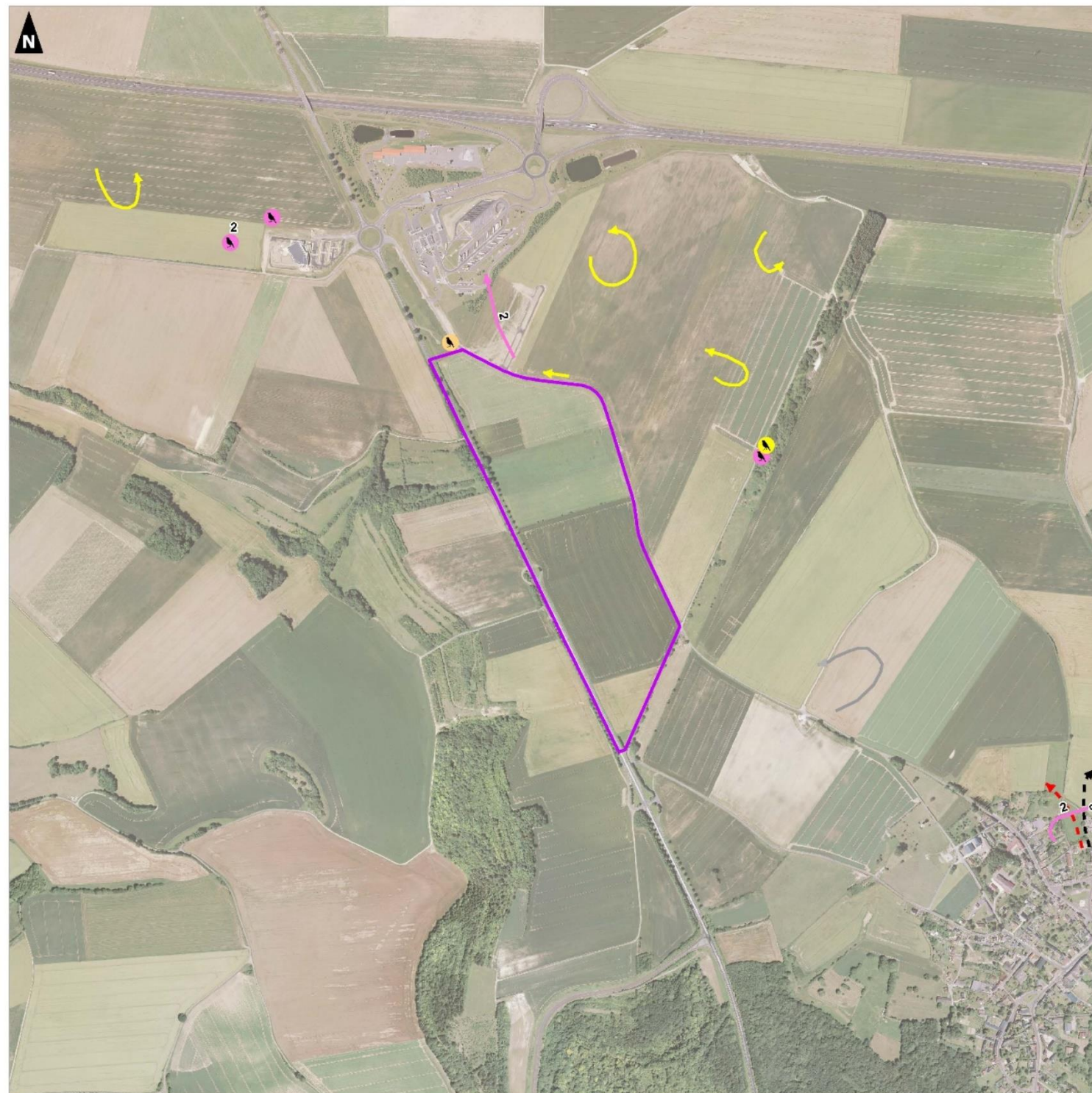
Avifaune

Posés

- Bruant jaune
- Chardonneret élégant
- Linotte mélodieuse
- Tarier pâle
- Verdier d'Europe

En vol

- Alouette des champs
- Busard Saint-Martin
- Chardonneret élégant
- Faucon crécerelle
- Goéland brun
- Hirondelle de fenêtre
- Hirondelle rustique
- Linotte mélodieuse
- Martinet noir
- Mouette rieuse
- Verdier d'Europe



Annexe 6 – Résultats des inventaires ornithologiques

Tableau 34. Oiseaux inventoriés sur les secteurs étudiés lors des investigations de terrain (printemps 2020)

Patrimonialité en période de nidification	Nomenclature		Indice de rareté en Picardie (2009)	Listes Rouges					Protection	
	Nom scientifique	Nom vernaculaire		Picardie Nicheurs	France Nicheurs	France Hivernants	France De passage	Europe	Statut juridique français	Directive « Oiseaux »
	<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	TC	LC	LC	NA	-	LC	P	-
Faible	<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	TC	LC	NT	LC	NA	LC	C	OII
	<i>Motacilla flava flava</i>	Bergeronnette printanière	TC	LC	LC	-	DD	LC	P	-
Modérée	<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	TC	LC	VU	NA	NA	LC	P	-
	<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	C	LC	LC	-	-	LC	P	-
Modérée	<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	PC	NT	LC	NA	NA	NT	P	OI
	<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	C	LC	LC	NA	NA	LC	P	-
Modérée	<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	TC	LC	VU	NA	NA	LC	P	-
	<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	AC	LC	LC	NA	-	LC	P	-
	<i>Corvus frugelegus</i>	Corbeau freux	C	LC	LC	LC	-	LC	C & N	OII
	<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	TC	LC	LC	NA	-	LC	C & N	OII
	<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet		LC	LC	LC	NA	LC	C & N	OII
	<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de colchide	C	LC	LC	-	-	LC	C	OII ; OIII
Faible	<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	C	LC	NT	NA	NA	LC	P	-
	<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	TC	LC	LC	NA	NA	LC	P	-
	<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	TC	LC	LC	-	DD	LC	P	-
	<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	C	LC	LC	NA	-	LC	C & N	OII
Faible	<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	TC	LC	NT	-	DD	LC	P	-
Modérée	<i>Larus fuscus</i>	Goéland brun	TR	VU	LC	LC	NA	LC	P	OII
	<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	C	LC	LC	-	-	LC	P	-
	<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	TC	LC	LC	NA	NA	LC	C	OII
Faible	<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	TC	LC	NT	-	DD	LC	P	-
Faible	<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	TC	LC	NT	-	DD	LC	P	-
	<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	TC	LC	LC	-	NA	LC	P	-

Patrimonialité en période de nidification	Nomenclature		Indice de rareté en Picardie (2009)	Listes Rouges					Protection	
	Nom scientifique	Nom vernaculaire		Picardie Nicheurs	France Nicheurs	France Hivernants	France De passage	Europe	Statut juridique français	Directive « Oiseaux »
Modérée	<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	TC	LC	VU	NA	NA	LC	P	-
Faible	<i>Apus apus</i>	Martinet noir	TC	LC	NT	-	DD	LC	P	-
	<i>Turdus merula</i>	Merle noir	TC	LC	LC	NA	NA	LC	C	OII
	<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	TC	LC	LC	-	NA	LC	P	-
	<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	TC	LC	LC	NA	NA	LC	P	-
	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	TC	LC	LC	-	NA	LC	P	-
Faible	<i>Larus ridibundus</i>	Mouette rieuse	AC	LC	NT	LC	NA	LC	P	OII
	<i>Picus viridis</i>	Pic vert	C	LC	LC	-	-	LC	P	-
	<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	AC	LC	LC	LC	NA	LC	C	OII ; OIII
	<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	TC	LC	LC	NA	NA	LC	P	-
	<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	TC	LC	LC	NA	NA	LC	P	-
	<i>Regulus ignicapillus</i>	Roitelet à triple bandeau	AC	LC	LC	NA	NA	LC	P	-
	<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	TC	LC	LC	NA	NA	LC	P	-
	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	TC	LC	LC	NA	NA	LC	P	-
Faible	<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	C	NT	NT	NA	NA	LC	P	-
	<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	TC	LC	LC	-	NA	LC	C	OII
	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	TC	LC	LC	NA	-	LC	P	-
Modérée	<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	TC	LC	VU	NA	NA	LC	P	-

LÉGENDE ET SOURCES :

(1) Référentiel de la faune de Picardie – Picardie Nature – 23/11/2009

(2) UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France

(3) UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2011). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France

(4) Birdlife International (2015). European Red List of Birds. Luxembourg : Office for Official Publications of the European Communities

RE Disparue

CR	En danger critique
EN	En danger
VU	Vulnérable
NT	Quasi menacée
LC	Préoccupation mineure
DD	Données insuffisantes
Nab	Non applicable (espèce présente de manière occasionnelle ou marginale et non observée chaque année)
Nac	Non applicable (espèce régulièrement présente en hivernage ou en passage mais ne remplissant pas les critères d'une présence significative)
Nad	Non applicable (espèce régulièrement présente en hivernage ou en passage mais pour laquelle le manque de données disponibles ne permet pas de confirmer que les critères d'une présence significative sont remplis)
-	Non concernée

(5) : P = Protégé : Arrêté de 29/10/09 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. C = chassable. C & N : chassable et nuisible

(6) : Directive « Oiseaux » n°79/409/CEE du Conseil du 02/04/79 concernant la conservation des oiseaux sauvages.

OI = Espèces faisant l'objet de mesures de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (ZPS).
OII = Espèces pouvant être chassées.
OIII = Espèces pouvant être commercialisées.

Annexe 7 - Tableau d'analyse des impacts potentiels du PADD (version décembre 2019) sur le patrimoine naturel

Légende :

- ++ Incidence très positive
- + Incidence positive
- 0 Absence d'incidence
- Incidence négative potentielle nécessitant la mise en œuvre de mesures
- incidence très négative potentielle nécessitant la mise en œuvre de mesures

d : incidence directe

i : incidence indirecte

Tableau 35. Analyse des incidences du PADD (version de décembre 2019) sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire retenus dans l'évaluation

Orientation	Habitats d'intérêt communautaire	Chiroptères d'intérêt communautaire	Espèces d'intérêt communautaire (hors chiroptères)
	3260, 6430, 91E0*	Grand Murin, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein, Grand Rhinolophe	Lamproie de Planer, Chabot
AMBITION A – UN TERRITOIRE ATTRACTIF ET ÉQUILIBRÉ, OÙ IL FAIT BON VIVRE			
1. Conforter un maillage de bourgs au service du territoire et de ses habitants			
Conforter le rôle des pôles par bassin de proximité et leur complémentarité au sein du territoire	0	0	0
Dynamiser les bourgs centres	0 à - / d en fonction de la localisation des projets de développement	0 à - / d en fonction de la localisation des projets de développement	0 à - / d en fonction de la localisation des projets de développement
Respecter la densification du territoire en tenant compte du développement des communes rurales			
2. Respecter la ruralité du territoire			
Soutenir l'activité agricole, activité prégnante du territoire et façonneuse de paysage	+ / i	+ / i	++ / i
Préserver et mettre en valeur le patrimoine local, facteur d'identité	0	+ / d	0
Valoriser, voire recréer la nature dans les villages et entre les villages : mares, réseau de haies, ceintures vertes et tours de ville...	+ / d	+ / d	+ / d
Porter attention à l'intégration des nouvelles opérations dans le respect du caractère rural du territoire	+ / i	+ / i	+ / i
Modérer l'artificialisation de foncier agricole et naturel	+ / i	+ / i	+ / i
3. Valoriser les espaces naturels et maintenir la diversité paysagère			
Préserver, voire protéger les milieux naturels remarquables	++ / d ou i	++ / d ou i	++ / d ou i
Protéger et reconstituer les continuités écologiques	++ / d ou i	++ / d ou i	++ / d ou i
Appuyer le projet de territoire sur la structure paysagère et écologique du Sud-Ouest amiénois	+ / i	+ / i	+ / i
4. Porter attention aux risques sur le territoire, préserver les ressources			
Prendre en compte les préconisations du schéma de gestion des eaux pluviales	0	0	0
Tenir compte de la spécificité des risques existants (ruissellements et coulées de boue, inondations et mouvements de terrain) dans les choix d'urbanisme	0	0	0
Limiter le ruissellement, favoriser l'infiltration des eaux pluviales	+ / i	+ / i	+ / d ou i
Garantir la qualité des eaux souterraines et sécuriser la ressource en eau potable	++ / i	+ / i	++ / i
5. Maintenir l'attractivité résidentielle du territoire			
Produire environ 1500 logements répartis de façon à renforcer l'armature territoriale et à maintenir à minima le niveau de la population de chaque secteur et de chaque commune	0	0 à - / d en fonction de la localisation des projets	0
Stabiliser le nombre de logements vacants	0	0	0

Orientation	Habitats d'intérêt communautaire	Chiroptères d'intérêt communautaire	Espèces d'intérêt communautaire (hors chiroptères)
	3260, 6430, 91E0*	Grand Murin, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein, Grand Rhinolophe	Lamproie de Planer, Chabot
Réinvestir les espaces publics comme composante d'une politique plus large de maintien de lien social	0	0	0
Tenir compte des nuisances potentielles dans les choix d'urbanisme	0	0	0
6. Organiser et développer l'offre économique, commerciale et artisanale en renforçant l'attractivité territoriale			
Miser sur le potentiel de développement de la Mine d'Or tout en organisant les complémentarités avec les bourgs-centres, réduire l'évasion commerciale	0	0 à - / d en fonction de la localisation des projets	0
Redynamiser et moderniser l'appareil commercial et artisanal des bourgs-centres, réinventer le commerce de proximité	0	0	0
Soutenir le maintien d'une diversité commerciale et d'une offre de services dans les villages	0	0	0
Favoriser les implantations économiques sur le territoire	0	0 à - / d en fonction de la localisation des projets	0
AMBITION B – UN TERRITOIRE RÉFÉRENCE MATIÈRE D'INNOVATIONS ET D'ÉCONOMIE VERTE			
7. Penser le développement économique et la transition énergétique en encourageant l'innovation			
Favoriser la mutation du développement des énergies renouvelables locales : de l'éolien vers la méthanisation, autres sources d'énergie	0	0	0
Accompagner l'agriculture du futur	0	0	0
Développer des filières innovantes	0	0	0
Développer des solutions personnalisées et mutualisées pour l'accueil des entreprises	0	0	0
8. Développer et valoriser les atouts touristiques du territoire			
Créer des « pôles d'attractivité » autour du patrimoine culturel et naturel	0	0	0
Améliorer la lisibilité et l'accessibilité des sites touristiques	0	0	0
Développer les infrastructures touristiques et les services, organiser les mobilités touristiques à l'échelle du pôle métropolitain	0 à - / d en fonction de la localisation des projets	0 à - / d en fonction de la localisation des projets	0 à - / d en fonction de la localisation des projets
Mettre en réseau l'offre touristique dans une logique de circuits thématiques	0	0	0
9. Poursuivre l'amélioration de la qualité du parc de logements anciens			
Accompagner les ménages (techniquement et financièrement) dans leurs projets d'amélioration énergétique	0	0	0
AMBITION C – UN TERRITOIRE DE DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET INTERGÉNÉRATIONNEL			
10. Permettre aux jeunes de bien grandir sur le territoire			
Permettre aux enfants d'effectuer leur scolarité et parcours de formation sur le territoire dans de bonnes conditions	0	0	0
Améliorer l'organisation scolaire existante du territoire et créer des pôles jeunesse	0	0	0

Orientation	Habitats d'intérêt communautaire	Chiroptères d'intérêt communautaire	Espèces d'intérêt communautaire (hors chiroptères)
	3260, 6430, 91E0*	Grand Murin, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein, Grand Rhinolophe	Lamproie de Planer, Chabot
Développer les politiques jeunesse et associatives en s'appuyant sur le centre social intercommunal et en favorisant un/son rayonnement sur l'ensemble du territoire communautaire	0	0	0
11. Proposer une offre de logements diversifiée répondant aux différents besoins			
Proposer une offre adaptée aux petits ménages, aux jeunes et aux personnes âgées	0	0	0
Favoriser le « bien vieillir » à domicile	0	0	0
Répondre aux besoins des personnes modestes	0	0	0
12. Articuler politique de santé et amélioration du cadre de vie			
Aménager un cadre de vie favorable à la santé et au « bien vieillir »	0	0	0
Maintenir et attirer des professionnels de santé	0	0	0
Promouvoir les emplois du secteur sanitaire et social auprès des jeunes du territoire	0	0	0
Encourager l'usage des nouvelles technologies du numérique auprès des professionnels et des habitants	0	0	0
Se positionner comme territoire d'innovation et d'expérimentation	0	0	0
13. Diversifier l'offre de transports pour favoriser une mobilité durable			
Prendre en compte les actions du plan de mobilité rurale de Somme Sud-Ouest	0	0	0
Créer des conditions favorables à la pratique de la marche et du vélo au sein des bourgs et villages	0	0	0
Conforter et développer les alternatives à la voiture solo en lien avec les bourgs, pôles d'activités ou de loisirs	0	0	0
Améliorer les relations avec l'extérieur de la CC2SO en déplacements alternatifs et en rabattement sur l'offre ferroviaire	0	0	0
Améliorer la couverture mobile du territoire afin de favoriser les applications numériques de mise en relation de mobilité (covoiturage, autostop organisé...)	0	0	0